هكذا من الأصل

TRENTE-HUITIÈME ANNÉE Nº 11431 — VENDREDI 30 OCTOBRE 1981

En désaccord avec M. Chevènement

Le directeur du C.N.R.S. donne sa démission

LIRE PAGE 34



Fondateur : Hubert Beuve-Méry

Directeur : Jacques Fauvet

3 F

Algérie, 2 DA ; Maroc, 2,50 dir. ; Tunisie, 250 m. ; Allemagne, 1,40 DM ; Autriche, 14 sch. ; Belgique, 20 fr ; Canada, $ 1,10 ; Côte-d'Ivoire, 265 F CFA ; Danemark, 6,50 kr ; Espagne, 70 pes. ; G.-B., 40 p. ; Grèce, 40 dr. ; Iran, 125 rls. ; Irlande, 70 p. ; Italie, 980 L. ; Liban, 325 P. ; Luxembourg, 20 f. ; Norvège, 4,50 kr ; Pays-Bas, 1,75 fl ; Portugal, 40 esc. ; Sénégal, 250 F CFA ; Suède, 4,30 kr ; Suisse, 1,20 f ; E.-U., 95 cents ; Yougoslavie, 38 d.

Tarif des abonnements page 32

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. 4207 23 PARIS
Télex Paris nº 650572
Tél. : 246-72-23

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

M. Reagan et les AWACS

L'ardente campagne menée depuis des semaines par le président Reagan pour la vente des cinq avions-radars à l'Arabie Saoudite a porté ses fruits : par 52 voix contre 48, le Sénat a rejeté une motion qui eût bloqué non seulement la commande des AWACS, mais tout un paquet d'armements perfectionnés d'un montant dépassant 8 milliards de dollars. C'est une victoire indéniable pour M. Reagan. Les pointages des semaines passées le donnaient régulièrement perdant, mais jusqu'à la toute dernière minute, il aura multiplié promesses et pressions massives pour arriver à ses fins.

Les arguments de la Maison Blanche pour arracher la décision sont d'ordre plus psychologique que stratégique. Il s'agissait avant tout de prouver que le président conservait sa liberté d'initiative et d'action sans risquer le désaveu du législatif. Ses sympathies pour l'Etat d'Israël ne l'ont pas empêché de remplir l'arsenal d'un des ennemis de celui-ci. Faut-il y voir l'amorce d'un rééquilibrage de la politique américaine au Proche-Orient, jusqu'à présent passablement effacée face aux décrets de Jérusalem ? C'est en tout cas un geste de bonne volonté appuyé envers un Etat, l'Arabie Saoudite, que Washington fera tout pour maintenir dans le camp des « modérés », bien qu'il condamne les accords de Camp David.

Le plan du prince héritier Fahd — qui en revenant de Cancun a fait un détour par Bonn pour rendre visite à son « ami » Helmut Schmidt — serait-il un élément de discussion pour Washington si les négociations égypto-israéliennes sur l'« autonomie palestinienne » restaient dans l'impasse ? De toute façon, il n'aurait servi à rien de déployer des efforts quasi herculéens pour obtenir l'aval du Sénat à la vente des AWACS, si c'était pour retomber dans l'apathie diplomatique qui a caractérisé jusqu'à maintenant l'attitude américaine devant le conflit israélo-arabe.

Ainsi, l'affaire des AWACS serait-elle un moyen et non une fin en soi. Les assurances qu'a prodiguées M. Reagan aux sénateurs inquiets de voir remettre en des mains incertaines un matériel superperfectionné le mettent en évidence. La livraison de ces avions, strictement défensifs, il n'est pas inutile de le rappeler, n'interviendra pas avant 1985, ce qui laisserait tout loisir de se dédire si l'Arabie Saoudite se départait de la « modération » dont on la crédite aujourd'hui. En outre, le président Reagan a fait savoir que des militaires américains seraient « impliqués » dans le maniement des AWACS « bien au-delà des années 90 ».

L'histoire du contrat d'armement avec Ryad reste à écrire. Selon certains, ce seraient les commis-voyageurs du Pentagone qui auraient suggéré aux Saoudiens de réclamer des AWACS, promus au rang de symbole du standing stratégique. Selon d'autres observateurs, l'avion-radar ne serait pas au point, et ses performances à l'essai auraient été plus que décevantes.

Jérusalem, qui sait peut-être à quoi s'en tenir à ce sujet, voit dans la possession d'AWACS par l'Arabie Saoudite une menace pour sa sécurité. Ce qui, dans un premier temps, obligera Washington à répondre favorablement aux demandes de « compensation » financière et matérielle d'Israël. M. M. Reagan ne pourra en rester là si vraiment la vente des AWACS, pour laquelle il a mis toute son autorité en jeu, doit ouvrir une ère nouvelle dans la politique américaine.

(Lire nos informations page 3.)

La crise tchadienne

Le « numéro deux » libyen dénonce à N'Djamena les « ingérences françaises »

Un rebondissement de la crise tchadienne est intervenu, dans des conditions encore mal élucidées, dans la soirée du mercredi 28 octobre, relançant la tension entre Paris et Tripoli. Des mouvements de troupes libyennes, ou favorables à la Libye, avaient été constatés à N'Djamena où l'on avait cru, un moment, le président Goukouni Oueddeï en difficulté. Toutefois, ce jeudi matin, le calme était rétabli dans la capitale.

Présent au Tchad depuis mardi, le commandant Jalloud, numéro deux libyen, a indirectement confirmé l'existence d'un développement de la crise en s'en prenant soudain, après avoir rencontré deux fois le chef de l'Etat, à la France, accusée d'« ingérence dans les affaires tchadiennes » *pour avoir voulu* « imposer » *au Tchad une force interafricaine de paix. Paris avait, ces derniers jours, commencé à fournir une aide logistique au gouvernement de M. Goukouni Oueddeï.*

Peut-on parler d'un coup de force « légal » du colonel Kadhafi pour contrecarrer une initiative française qui avait l'avantage de s'appuyer sur des résolutions de l'Organisation de l'unité africaine ? On peut se poser la question, d'autant que le président Goukouni Oueddeï, notamment depuis sa réception à l'Elysée, en septembre, avait donné l'impression de prendre ses distances à l'égard de Tripoli. Apparemment, deux tête-à-tête à N'Djamena avec le président tchadien ont suffi au commandant Jalloud pour dissiper le différend, très sérieux, qui opposait Tripoli au chef de l'Etat tchadien.

A ce stade de l'épreuve de force, une « réconciliation » entre la Libye et M. Goukouni Oueddeï serait d'autant moins surprenante que ce dernier ne contrôle pas même la plupart des factions d'un GUNT sans cohésion, alors que Tripoli dispose de plusieurs milliers de soldats éparpillés sur une grande partie du territoire tchadien. Le « soutien logistique » de Paris — surtout s'il ne s'agit, sur le plan militaire, que de 25 tonnes d'armes légères et de munitions — pouvait d'autant moins rétablir un certain équilibre que les récipiendaires — les Forces armées populaires de M. Goukouni Oueddeï — sont des bandes de jeunes souvent indisciplinés.

En bref, M. Goukouni Oueddeï ne pouvait pas résister au cas où les Libyens décidaient — ce qu'ils ont apparemment fait — de lui imposer la solution de leur choix. Dans ces conditions, les initiatives françaises ne pouvaient avoir pour objet que de *contraindre le colonel Kadhafi* à céder aux pressions de l'O.U.A. en faveur de l'intervention d'une force interafricaine.

J.-C. POMONTI.

(Lire la suite page 6.)

L'impôt sur la fortune

Les œuvres d'art seront exonérées à la demande de M. Mitterrand

L'intérêt des débats que suscite à l'Assemblée nationale l'examen du projet de loi de finances pour 1982 — dont l'élément majeur est la création d'un impôt sur les grandes fortunes — devrait être relancé par la décision prise personnellement par M. François Mitterrand d'exonérer les œuvres d'art, c'est-à-dire essentiellement les tableaux, les sculptures et les objets de collection.

Cette décision, rendue publique jeudi 29 octobre en fin de matinée, est une concession importante faite par le président de la République à tous ceux — ils sont nombreux — qui avaient bataillé pour qu'en France, comme dans beaucoup de pays étranger où existe un impôt sur la fortune, un sort particulier soit fait aux œuvres d'art.

Augmentation des taxes sur les transactions

En même temps qu'il annonçait cette exonération, l'Elysée faisait savoir que les taxes sur les transactions portant sur les objets d'art allaient être très sérieusement augmentées, puisqu'elles vont passer de 2 à 3 % sur les ventes aux enchères et de 3 à 4,5 % sur les ventes en galeries.

Au-delà de cette décision se repose le problème du champ d'un impôt sur la fortune qui, depuis quelques semaines — et au fil de décisions ponctuelles, — s'est déjà réduit sensiblement.

On voit mal en effet comment le gouvernement pourra refuser de prendre en considération le cas des forêts (auquel M. Mitterrand est très sensible), celui des fermes et des terres louées à long terme, ou celui des châteaux, *qui constituent* pour le pays un patrimoine historique.

On pourrait multiplier les exemples. Finalement, l'impôt sur les grandes fortunes risque de se réduire à un impôt sur les *immeubles et* les bons *anonymes.*

La politique agricole

Les revenus et l'organisation des marchés thèmes majeurs de la conférence annuelle

Le coup d'envoi de l'édition 1981 de la conférence annuelle agricole sera donné le vendredi 30 octobre. Les représentants de toutes les organisations professionnelles se retrouveront rue de Varenne avec Mme Cresson et les responsables de son ministère.

Un mois plus tard, le 27 novembre, ils rencontreront M. Mauroy pour un arbitrage qui apparaît nécessaire. L'ordre du jour divisé en quatre dossiers, étudiés par quatre groupes de travail, est chargé : le revenu, qui baissera en 1981 pour la huitième année consécutive, l'organisation des marchés, les structures, l'emploi.

(Lire page 31 l'article de JACQUES GRALL.)

POINT

Une reprise fragile

L'activité économique s'améliore. L'enquête de conjoncture effectuée en octobre par l'INSEE auprès des chefs d'entreprises ne laisse plus guère de doute à ce sujet : les carnets de commandes se sont regarnis, les stocks se sont allégés. La production industrielle va donc retrouver, au fil des prochains mois, une pente ascendante.

Mais la reprise demeure fragile. Son point le plus fort est actuellement la bonne tenue de nos exportations, encore que, dans certains domaines (l'automobile) et vers certains pays (les grandes nations industrialisées), nos succès soient trop rares. L'autre facteur de la reprise est la consommation des ménages : on peut y voir les effets de l'augmentation de pouvoir d'achat qui a été distribuée depuis le début de l'année, avant et après l'arrivée au pouvoir des socialistes.

Même si l'on ne s'alarme pas d'une conjoncture internationale qui s'annonce assez grise pour 1982 (en R.F.A. notamment), on ne peut pas passer sous silence un fait majeur : l'investissement ne repart pas. Quelle politique de relance pourrait, sans lui, durablement réussir ?

A ces considérations d'ordre économique s'ajoutent des inquiétudes plus proprement financières. M. Jacques Delors a déclaré, mercredi 28 octobre à l'Assemblée nationale, que des décisions courageuses seraient annoncées dans les semaines à venir pour limiter le déficit budgétaire. A l'évidence, le ministre est très préoccupé par le déficit croissant de la Sécurité sociale.

Si ces décisions courageuses qui sont annoncées prennent la forme d'un renoncement momentané à certaines réformes coûteuses (on pense bien évidemment à l'avancement de l'âge de la retraite), la reprise de notre économie pourra se consolider. Si, au contraire, les décisions auxquelles il est fait allusion se réduisent à une simple augmentation des cotisations sociales, les risques de rechute seront réels.

Adieu Rothschild

par GUY DE ROTHSCHILD

Une famille dont le nom est associé à une institution bancaire éminemment capitaliste ne pouvait que voir rétrécir le champ de ses activités au fur et à mesure des étapes de socialisation qu'a connues la société française au cours de notre vingtième siècle. Les Rothschild n'ont pas manqué d'être concernés par chacune de ces étapes : le Front populaire de 1936 leur a retiré la gestion du Chemin de fer du Nord qu'ils exerçaient depuis 1857 ; il a évincé mon père du poste de régent de la Banque de France qu'il occupait depuis vingt ans.

A la libération, les participations qu'avaient les Rothschild dans la production et la distribution d'électricité et dans les assurances ont été nationalisées par de Gaulle. Enfin, en 1981, la coalition socialo-communiste a décrété la nationalisation des banques les chassant du même coup de leur maison de famille de la rue Laffitte qu'ils occupaient depuis cent soixante-dix ans, cette rue Laffitte, dont le nom était devenu synonyme des Rothschild eux-mêmes. Par la même occasion, les Rothschild ont perdu le contrôle des autres entreprises qu'ils dirigeaient traditionnellement telles que le groupe minier articulé sur Penarroya et Le Nickel et telles que les sociétés héritées du domaine privé des anciennes compagnies de chemin de fer.

La marche du temps sème toujours sur sa route des victimes : on peut le regretter, mais il n'y a pas tellement à s'en étonner. S'il ne s'agissait que de cela, nous n'aurions qu'à panser nos blessures dans l'intimité de la famille et subir en silence notre amertume et notre tristesse. Notamment, tous ceux qui avec l'auteur de ces lignes ont contribué à ressusciter une institution momifiée depuis 1914 et à développer une banque et un groupe d'affaires dignes de l'économie française moderne, créant à cette occasion mille deux cents emplois, *tous ceux-là voient avec déchirement* anéantir le fruit de quarante années d'un travail acharné. Mais il ne s'agit pas que de cela et ce qui est en cause c'est la relation des Rothschild avec le pouvoir politique pour qui ils sont au moins des personnages encombrants quand ils ne sont pas la quintessence même du mal.

(Lire la suite page 29.)



AU JOUR LE JOUR

BAIL

Le projet de loi accroissant les garanties des locataires par rapport aux propriétaires prévoit qu'un « congé » *ne saurait être donné au locataire à la fin d'un bail qu'en cas de* « motif légitime et sérieux ».

On voit bien ce que les locataires de l'Elysée et de Matignon ont en tête : s'assurer que, au terme de leur bail signé le 10 mai 1981, ils ne quitteront les lieux que pour des raisons légitimes et sérieuses.

On comprend aussi l'hostilité de l'ancienne majorité : il y a si longtemps qu'elle se sent propriétaire de l'Etat...

BRUNO FRAPPAT.

Le débat sur l'audiovisuel

M. ESTIER NOUS PRÉCISE LE SENS DE LA POLÉMIQUE QU'IL A OUVERTE SUR LA RADIO-TÉLÉVISION

(Lire page 24.)

AUX RENCONTRES INTERNATIONALES DE BELGRADE

Le roman à la fin du XXe siècle

« *Le roman se joue aujourd'hui sur une scène littéraire unique.* » Ce propos a ouvert la rencontre internationale d'écrivains qui vient de se tenir à Belgrade. Celle-ci est de tradition chaque automne, au moment où la ville fête l'anniversaire de sa libération. Elle illustre le rôle de plaque tournante que joue la capitale yougoslave, où l'Est et l'Ouest se côtoient facilement. Pour souligner l'essor que connaît actuellement le roman sur cette terre de poètes, elle avait fait de ce genre le centre de ses débats : « Le roman à la fin du vingtième siècle. »

D'Australie, des Etats-Unis, du Canada, de Cuba, de plusieurs pays d'Europe, d'Union soviétique, de l'Afrique noire, du Maghreb, de l'Inde, du Pakistan, de Chine, romanciers, critiques, comparatistes, traducteurs s'étaient rendus à l'invitation de l'Association des écrivains serbes : participants souvent désignés dans leurs pays respectifs par des associations similaires ou profitant d'une proximité de circonstance.

Cela ne constituait pas un grand concours de vedettes de la littérature mondiale. Une, pourtant, quoique discrète, le romancier polonais Andrzej Kusniewicz, dont le *Roi des Deux-Siciles* a fait retentir le nom en France et ailleurs. Marchant sur les traces de Victor Chkloski, de Pablo Neruda, qui, en leur temps, répondirent aussi à l'invitation des écrivains serbes, il a reçu à Belgrade un accueil à la mesure de l'espoir que suscite ici son pays.

JACQUELINE PIATIER.

(Lire la suite page 21.)

Le Monde

idées

DÉCENTRALISATION

Le débat sur la décentralisation se poursuit maintenant au Sénat. Deux professeurs exposent ici leur point de vue. Jacqueline Morand-Deviller montre la nécessité de nouvelles formes de tutelle comme contrepartie des nouvelles libertés locales. Jean-François Kesler pense que le succès de la réforme départementale dépend de la possibilité pour le président du conseil général de se consacrer entièrement à sa tâche, comme de l'élection à la proportionnelle, dans un cadre départemental, des conseillers généraux.

La tutelle dans le changement

par JACQUELINE MORAND-DEVILLER (*)

LA notion de tutelle est à l'ordre du jour, revigorée par le projet de loi relatif aux droits et libertés des collectivités locales. Des *idées sont émises, et des articles* du projet de loi sont publiés, qui évoquent le remplacement d'une tutelle *a priori* par une tutelle *a posteriori*, et sans doute y a-t-il lieu de s'interroger sur le sens exact de ce terme galvaudé, méconnu.

On s'accorde, en général, pour penser que le terme de tutelle n'est pas du meilleur choix. Il a le tort, en effet, d'évoquer trop directement la tutelle du droit civil, avec laquelle il n'a rien de commun ; rapprochement, de surcroît, offensant pour les collectivités décentralisées, qui courent le risque de se voir assimilées à des mineurs incapables, ce que certains irréductibles du centralisme ont parfois la tentation de faire. C'est pourquoi les Constitutions de 1946 (art. 88) et de 1958 (art. 72) préfèrent à ce terme celui de contrôle administratif, lequel, en *raison de son imprécision, n'est pas* plus satisfaisant pour l'esprit. L'expression tutelle apparaît dans certains textes (décret du 14 mars 1964, par exemple) et, faute de suppléant, continuera vraisemblablement à être utilisée dans le jargon administratif.

Il n'est point aisé de la définir, pas plus que d'en résumer brièvement la portée. A défaut de formules lapidaires, une approche peut être *faite à partir* de plusieurs distinctions : celle qui oppose la tutelle du pouvoir hiérarchique et celles qui distinguent les différentes formes du contrôle : tutelle sur les *actes et sur les personnes* ; tutelle de légalité et d'opportunité ; tutelle *a priori* et *a posteriori*.

Une destination primordiale

La distinction entre le pouvoir de tutelle et le pouvoir hiérarchique est primordiale, car elle définit un régime de décentralisation par rapport à un régime de déconcentration. Alors que le pouvoir de tutelle met en rapport l'Etat et d'autres personnes publiques, le pouvoir hiérarchique *s'exerce au sein d'une personne* morale unique, l'Etat, la déconcentration n'étant qu'une modalité particulière de la centralisation : c'est toujours l'Etat qui décide, mais sur place et non depuis Paris. Les relations entre les partenaires sont, de ce fait, très différentes : rapports de supérieur à subordonné dans le pouvoir hiérarchique, de contrôleur à contrôlé dans le pouvoir de tutelle. *Dans la première hypothèse, il s'agit* d'un pouvoir inconditionné, le supérieur ayant de plein droit la possibilité de donner des ordres soit particuliers, soit généraux (par voie de circulaires notamment). Dans la seconde hypothèse, il s'agit d'un pouvoir conditionné, qui ne s'exerce que dans les cas et selon les formes prévues par la loi, selon une formule devenue classique : « Pas de tutelle *sans texte, pas de tutelle au-delà* des textes. »

La notion de tutelle ne contredit pas celle de décentralisation. Le contrôle de l'autorité centrale trouve sa nécessité dans l'intérêt de la collectivité nationale, qui doit sauvegarder son unité politique et veiller au respect de la loi, et dans celui de la collectivité décentralisée elle-même et de ses habitants, qui doivent être préservés d'une mauvaise gestion des élus locaux. Pour *pousser plus à fond l'analyse, on* observera que les relations de tutelle entre l'autorité centrale et la collectivité décentralisée obéissent à une double règle peu à peu dégagée par la jurisprudence du Conseil d'Etat et qui illustre bien l'ambiance d'indépendance et de réciprocité dans laquelle elles se nouent. D'une part, la personne publique investie du pouvoir de tutelle est responsable à l'égard de la collectivité qu'elle contrôle et peut être condamnée à l'indemniser du préjudice subi (Conseil d'Etat, 27-12-1948 : « Commune de Champigny-sur-Marne ») ; d'autre part, la collectivité décentralisée peut attaquer, par la voie du recours en excès de pouvoir, une décision estimée illégale de l'autorité de tutelle, depuis l'arrêt bien connu : « Commune de Néris-les-*Bains* » *(1902)*.

L'exercice de la tutelle prend des formes extrêmement variées. La distinction la plus courante oppose la tutelle sur les personnes et la tutelle *sur les actes. Un maire peut être* suspendu par le préfet (pour un mois) ou par le ministre de l'Intérieur (pour trois mois) et révoqué par décret. Le conseil municipal peut être dissous par décret, ce qui advient parfois. Quant au conseil général, il peut aussi être dissous par décret, mais le Parlement doit en être immédiatement informé et cette hypothèse reste exceptionnelle. Ces mesures sanctionnent les manquements graves des élus locaux aux devoirs de leur charge et ont rarement attiré les critiques, à la différence de la tutelle exercée sur les actes.

Il est pourtant un principe selon lequel les délibérations du conseil municipal comme celles du conseil général sont exécutoires de plein *droit à l'expiration d'un court délai. Néanmoins, comme la plupart des* principes, celui-ci accueille des exceptions, et l'approbation de l'autorité de tutelle est exigée pour certains actes (en matière d'emprunts, par exemple), le procédé de l'approbation tacite ayant été largement étendu. Le procédé de tutelle la plus énergique est celui de la substitution d'office, réservé à des situations particulièrement graves : *défaut d'inscription au budget de* dépenses obligatoires, impuissance du conseil municipal à voter son budget en équilibre réel.

La tutelle est essentiellement un contrôle administratif de légalité, ce que confirment d'autres procédés tels que la possibilité pour le préfet de prononcer la nullité de droit de certaines délibérations du conseil municipal (prises en dehors des sessions légales, portant sur un objet étranger à ses attributions...), décision qui peut intervenir à tout moment. Par ailleurs, le préfet, dans les dix jours suivant la clôture de la session du conseil général, peut déférer pour illégalité une délibération au gouvernement, lequel dispose de six semaines pour prononcer ou non l'annulation, par décret en Conseil d'Etat. Ce renvoi à l'autorité administrative supérieure pour trancher de la légalité, préalablement au juge, est typique de l'administration française. Dans la plupart des systèmes étrangers, ainsi en droit anglais, l'autorité de tutelle ne peut que s'adresser directement au juge pour faire annuler les décisions illégales de la collectivité contrôlée.

L'obligation d'approbation de certains actes par l'autorité de tutelle ainsi que la possibilité d'annulation, soit directement soit en renvoyant à l'autorité supérieure, évoquent déjà l'idée d'un contrôle *a priori*. Mais, de surcroît, au niveau départemental une autre forme de contrôle intervient qui, s'il n'en porte pas le nom, correspond tout à fait à l'exercice d'une tutelle *a priori* : c'est celui résultant de la fonction d'exécutif du département confiée au préfet, lequel est « chargé de l'instruction préalable des affaires qui intéressent le département, ainsi que de l'exécution des décisions du conseil général ». Cette collaboration avec les conseils généraux est, au dire des préfets, un des aspects les plus attachants de leur fonction à cause du rôle d'ambassadeur de l'Etat auprès du département et du département auprès de l'Etat qu'ils sont conduits à jouer.

Une influence considérable

Mais on mesure l'importance des *pouvoirs dont ils disposent de ce* fait : maîtres de l'instruction des dossiers, ayant le droit d'assister aux séances du conseil général et d'y être entendu à leur demande, ordonnateurs des dépenses du département, les préfets exercent, *a priori*, une influence considérable sur le choix et l'examen des projets par les élus départementaux. Au niveau communal, un autre contrôle de fait intervient, en marge de la tutelle légale ; c'est celui exercé par les services techniques de l'Etat au moment de l'instruction des projets d'équipement. Faute de moyens en personnels et en services suffisants, les communes sont contraintes de solliciter les services de l'Etat pour la mise au point de leurs programmes et, très souvent, l'avis favorable de ces services techniques est essentiel pour l'obtention du financement. Ne pas inclure ces contrôles, dont on pourrait multiplier les exemples, parmi les modalités de la tutelle *a priori*, équivaudrait à donner une image bien étriquée de la notion.

Le projet de loi a pour objectif de supprimer la tutelle *a priori* pour *ne conserver qu'un contrôle a posteriori*.

Le préfet, devenu commissaire de la République, perd ses pouvoirs d'exécutif du département et d'ordonnateur de ses dépenses au profit *du président du conseil général*. Les dispositions concernant l'approbation préalable des décisions du conseil municipal et général ainsi que celles concernant l'annulation par l'autorité administrative de ces délibérations sont abrogées. Le commissaire de la République se voit notifier sans délai les arrêtés et délibérations des collectivités locales et peut seulement (contrôle de légalité et *a posteriori*) les déférer au tribunal administratif, s'il les estime contraires à la légalité. En matière budgétaire, le principe selon lequel le budget des collectivités locales doit être voté en équilibre subsiste. En cas de déséquilibre, les mesures de redressement seront élaborées par une chambre régionale des comptes, organe nouveau, indépendant, émanation directe de la Cour des comptes, mais le commissaire de la République reste chargé de l'exécution de ces mesures. La tutelle sur les personnes est peu modifiée. Les préfets-commissaires de la République conservent leurs pouvoirs de police administrative au niveau départemental et pourront, comme par le passé, se substituer au maire qui négligerait de les exercer au niveau de la commune.

Ainsi, à la suite d'un projet de loi profondément novateur, de nouvelles formes de tutelle, contreparties de nouvelles libertés locales, devraient, comme le souhaite l'exposé des motifs, permettre un renforcement de l'unité nationale à partir d'un équilibre harmonieux entre pouvoir cen*tral et collectivités locales, lesquels* iraient « de concert »... à condition que s'en mêle, comme l'a si justement noté Montesquieu, « la disposition naturelle des choses ».

(*) Professeur de droit public à l'université Paris XII.

Pour faire réussir la réforme départementale

par JEAN-FRANÇOIS KESLER (*)

LA décentralisation administrative est en bonne voie. Cette réforme s'imposait. Le corps préfectoral n'a nullement démérité, mais on voit mal pourquoi les Françaises et les Français, jugés aptes à désigner le chef de l'exécutif national, étaient jugés inaptes à désigner le chef de l'exécutif départemental. On voit mal également pourquoi les pouvoirs impartis au maire d'une ville de deux cent mille à cinq cent mille habitants étaient déniés au président du conseil général d'un département de même importance. L'autonomie que le projet gouvernemental veut accorder au département s'avère donc absolument logique. Au demeurant, dans les Etats comparables au nôtre (l'Allemagne fédérale, la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, etc.), il existe un véritable pouvoir local.

Pourtant, pour que la réforme entreprise soit une pleine réussite, deux conditions paraissent indispensables : d'une part, le président du conseil général doit se consacrer entièrement à la gestion de son département ; d'autre part, le mode d'élection des conseillers généraux doit être modifié.

Il faut le reconnaître, la plupart des préfets consacrent à leur mission plus de douze heures par jour, tous les jours de la semaine. C'est pourquoi il ne suffit pas que le président du conseil général hérite des pouvoirs antérieurement attribués au préfet pour assumer la responsabilité des affaires départementales. Il faut qu'il puisse, comme son prédécesseur, se consacrer entièrement à cette lourde tâche. En conséquence, les présidents des conseils généraux devraient à la fois percevoir la même indemnité que les parlementaires (avec les mêmes droits à pension) et être frappés par les mêmes incompatibilités qu'eux. Le président du conseil général doit être, en d'autres termes, comme le préfet, un agent à temps plein.

Mais il n'est pas suffisant que le président du conseil général puisse, matériellement et financièrement, abandonner provisoi*rement son métier : il doit* lui être interdit de cumuler ce mandat électif avec tout autre. Sinon il ne pourra pas consacrer à l'exercice de ses fonctions le temps nécessaire.

En outre, les présidents des conseils généraux n'auront généralement pas la formation ni l'expérience qu'avaient les préfets. Il conviendrait qu'ils consacrent un certain temps à se perfectionner ou à se recycler. Ce ne serait d'ailleurs nullement déshonorant. Les militaires qui suivent les cours de l'Institut des hautes études de défense nationale n'appartiennent-ils pas aux hauts grades de l'armée ?

L'élection des conseillers généraux

Ce n'est pas tout. La réforme départementale implique une réforme du mode de désignation des conseillers généraux. La représentation proportionnelle s'impose. D'ailleurs, si la représentation proportionnelle était instaurée pour les élections municipales, régionales et législatives, on voit mal pourquoi elle ne serait pas étendue aux élections départementales.

A l'heure actuelle, les électeurs des communes rurales sont surreprésentés par rapport aux électeurs des communes urbaines. Cette distorsion, pour choquante qu'elle soit, n'avait pas de conséquences importantes jusqu'ici avec la tutelle préfectorale. Désormais, il n'en sera plus de même. Certes, les communes rurales ne doivent pas être écrasées par les communes urbaines. Mais c'est en se regroupant, sous une forme ou sous une autre, qu'elles pourront établir avec le département un rapport qui leur soit favorable. Les disparités actuelles entre circonscriptions législatives ont été fort souvent et fort justement critiquées.

La critique vaut également pour les disparités actuelles entre circonscriptions cantonales. L'équité démographique conduit donc à l'élection des conseillers généraux à la représentation proportionnelle dans le cadre départemental. L'équité politique conduit aussi à cette représentation proportionnelle. Ce ne serait pas seulement une injustice, mais une erreur, que de maintenir un système électoral qui peut éliminer tel ou tel parti dans tel ou tel département. Il est indispensable que chaque fraction de l'opinion publique soit représentée dans chaque assemblée départementale. La mise en œuvre de la réforme départementales. La représenta- concours de tous. Sinon, cette réforme n'entrera pas dans nos mœurs.

D'autre part, le scrutin majoritaire uninominal à deux tours favorise les « classes propriétaires » (pour reprendre le langage d'autrefois). Les « classes laborieuses », qui constituent l'immense majorité de la population active, sont nettement minoritaires dans les assemblées départementales. La représentation proportionnelle faciliterait l'élection de salariés.

Enfin, et peut-être surtout, les conseillers généraux ne doivent pas être les délégués d'un canton, ils doivent être les élus d'un département. L'intérêt d'un département n'est pas la somme des intérêts des cantons qui le composent. Aujourd'hui, les conseillers généraux ont tendance, en raison de leur mode d'élection, à privilégier les besoins particuliers de chaque canton, plutôt que les besoins généraux du département entier. Si les conseillers généraux étaient élus à la représentation proportionnelle dans le cadre départemental, les candidats seraient obligés de présenter un véritable programme d'action départementale. C'est la condition *sine qua non* pour que se dégage une volonté départementale, nécessaire à partir du moment où les présidents des conseils généraux seront investis des pouvoirs autrefois conférés aux préfets.

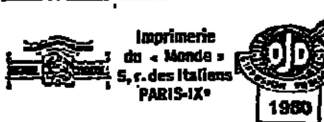
La décentralisation administrative n'est pas la révolution sociale.

Certes, il est arrivé à Marx et à Engels de faire l'apologie des institutions américaines (1). Pour autant, on ne peut pas dire que le régime américain ne soit pas un régime capitaliste. On peut simplement dire que la décentralisation administrative constitue une condition de l'établissement d'une démocratie socialiste. Cette décentralisation administrative n'apportera pas plus qu'elle ne peut ; encore faut-il qu'elle soit en mesure d'apporter tout ce qu'elle peut.

(1) « *De 1773 à 1798, chaque département français, chaque commune eut sa complète autonomie administrative, sur le modèle américain, et c'est ce qu'il nous faut avoir de même. Comment organiser cette autonomie et comment on peut se passer de la bureaucratie, c'est ce que nous ont démontré l'Amérique et la 1re République française ; et c'est ce que nous montrent encore aujourd'hui l'Australie, le Canada et les autres colonies anglaises.* »

(*) Professeur de science administrative à l'université René-Descartes de Paris et à l'Institut d'études politiques de Strasbourg, membre du bureau de l'Association des élus socialistes de la Nièvre, ancien élève de l'ENA.

Édité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Claude Julien.



Commission paritaire n° 57 437.

Le Monde

étranger

PROCHE-ORIENT

LE RAPPROCHEMENT ENTRE LE CAIRE ET RYAD

Le prince héritier Fahd approuve la « ligne politique » du président Moubarak

Le prince héritier Fahd d'Arabie Saoudite et le chancelier Helmut Schmidt se sont prononcés, mercredi 28 octobre à Bonn, en faveur d'un soutien à la « *ligne politique* » du nouveau président égyptien Hosni Moubarak, estimant qu'il méritait « *qu'on lui fasse confiance* ». Rendant compte de cet entretien, le porte-parole du gouvernement ouest-allemand, M. Kurt Becker, a qualifié cette prise de position de « *fait important* ».

Jusqu'à présent, en effet, Ryad n'avait jamais manifesté publiquement sa « *confiance* » envers le Caire depuis le voyage du président Sadate à Jérusalem. Le changement de politique de Ryad est confirmé par un éditorial du quotidien saoudien *Al Madina* en faveur d'une réconciliation avec l'Egypte. L'éditorialiste demande aux pays arabes de ne pas exercer de pressions sur le président Moubarak en exigeant qu'il abroge les accords de Camp David « *pour des raisons facilement compréhensibles* ».

A Jérusalem, le ministre israélien de la défense, M. Ariel Sharon, a affirmé, mercredi, que son pays ne tolérera aucune infraction aux accords de paix israélo-égyptiens après le retrait final d'Israël du Sinaï prévu pour avril 1982, et qu'il avait pris les précautions nécessaires pour parer à toute éventualité. M. Sharon a notamment précisé qu'Israël n'acceptera pas que l'Egypte introduise des blindés dans la zone démilitarisée.

Au Caire, le chef de la diplomatie égyptienne, M. Kamal Hassan Ali, a annoncé, mercredi, que l'Egypte avait proposé le report du 4 au 8 novembre de la réunion ministérielle égypto-israélo-américaine sur l'autonomie palestinienne prévue dans la capitale égyptienne. Selon M. Hassan Ali, cette proposiiton a été faite parce que M. Boutros Ghali, ministre d'Etat aux affaires étrangères, qui doit faire partie de la délégation égyptienne à cette réunion, sera « *en mission à l'étranger* » le 4 novembre prochain. — *(A.F.P.)*

Iran

LE PARLEMENT A APPROUVÉ LA NOMINATION DE M. MOUSSAVI AU POSTE DE PREMIER MINISTRE

Nouvelles exécutions de moudjahidin

Téhéran (*A.F.P.*). — Le Parlement iranien a approuvé, ce jeudi 29 ocotbre, par cent quinze voix contre trente-neuf voix et quarante-huit votes blancs, la nomination de M. Mir Hossein Moussavi au poste de premier ministre, à la suite de la démission, le 15 octobre, de l'hodjatoleslam Mahdavi Kani et de son cabinet.

En annonçant le résultat du scrutin, le président du MAJLIS, l'hodjatoleslam Hachemi Rafsanjani, a souhaité que le nouveau premier ministre forme son cabinet le plus vite possible. Le nom de M. Moussavi avait été proposé par le président Khameneï après le rejet, par les députés, de son premier candidat, le docteur Ali Akbar Velayati, le 22 octobre.

Vingt-sept militants moudjahidin ont été exécutés, mardi et mercredi, dans plusieurs villes de province. D'antre part, huit « *contre-révolutionnaires* » kurdes et six pasdarans ont été tués, mardi, à Mahabad, capitale historique du Kurdistan, au cours d'une attaque du siège des gardiens de la révolution, de la poste et d'une banque.

Israël

« JUDÉE-SAMARIE », TERME IMPOSÉ ?

Jérusalem (A.F.P.). — Les journalistes de la télévision israélienne se sont élevés, mardi 27 octobre, contre une décision de la direction de l'Office de la radio et de la télévision israélienne leur interdisant l'emploi des termes « Cisjordanie », « territoires occupés », « rive occidentale du Jourdain » et leur imposant l'appellation biblique « Judée-Samarie ».

« Il s'agit d'un dangereux précédent », a estimé le comité des journalistes de l'Office. M. Elisha Spiegelmann, président du comité a souligné pour sa part que cette « décision est motivée par des considérations politiques ».

L'un des dirigeants du Mouvement annexionniste israélien, M. Eliakim Haetsni, s'est adressé récemment à la Cour suprême pour obtenir une décision de justice interdisant dans les médias officiels l'usage de termes autres que « Judée - Samarie », sauf dans le cas de citations précises comportant le mot Cisjordanie. Le jugement doit être rendu le 5 novembre.

AMÉRIQUES

M. Andrew Young a été élu maire d'Atlanta

De notre correspondante

New York. — M. Andrew Young, l'ancien représentant permanent des Etats-Unis à l'O.N.U., a été élu mercredi 28 octobre maire d'Atlanta après deux tours d'un scrutin très disputé. M. Young, qui s'était fait connaître à l'époque de la lutte pour les droits civiques comme l'un des plus fidèles compagnons de Martin Luther King, l'a emporté sur son principal adversaire, M. Sidney Marcus, âgé de cinquante-trois ans, candidat des milieux d'affaires.

L'entrée en lice de M. Young à Atlanta avait été accueillie avec scepticisme, l'ancien ambassadeur auprès des Nations unies n'ayant guère de base politique dans la région. Mais son talent d'orateur, l'appui du maire sortant, M. Maynard Jackson, qui fut l'un des premiers maires noirs d'une grande ville américaine, et celui de l'ancien président Carter ont permis à M. Young d'arriver en tête du premier tour avec plus de 40 % des voix devant un Blanc, M. Marcus et un autre candidat noir, M. Reginald Eaves.

La campagne du second tour a été vigoureuse et passablement marquée par des rivalités raciales. M. Eaves s'étant désisté au profit de M. Young, des incidents déplaisants ont eu lieu, notamment lorsque M. Jackson accusa les partisans noirs de M. Marcus de « trahison ». Mais aucun heurt sérieux n'a eu lieu entre les deux communautés de cette ville de près de deux millions d'habitants dont plus de 60 % sont noirs.

L'élection de M. Young marquera-t-elle le retour sur la scène publique nationale d'un homme qui, à quarante-neuf ans, peut se vanter d'avoir soulevé de nombreuses controverses ? La dernière en date — son départ des Nations unies, au cours de l'été 1979, après une rencontre « officieuse » avec un représentant de l'Organisation de libération de la Palestine — avait provoqué une violente polémique au sein même de l'administration Carter.

La gestion de la ville d'Atlanta risque de paraître un peu terne à l'homme politique volontiers provoquant qu'est M. Young. Il lui faudra d'abord mettre au point un plan d'assainissement de l'économie locale, malmenée par la crise des investissements publics et privés. Mais les temps incertains qu'annoncent, pour la population noire, les économies budgétaires draconiennes de l'administration Reagan, lui fourniront peut-être aussi l'occasion de donner sa mesure.

NICOLE BERNHEIM.

Etats-Unis

Le Sénat autorise la vente d'avions-radars AWACS à l'Arabie Saoudite

Bien ne s'oppose plus désormais à la vente par les Etats-Unis à l'Arabie Saoudite d'équipements militaires d'une valeur de 8,5 milliards de dollars (environ 47,5 milliards de francs), parmi lesquels cinq avions-radars AWACS. En repoussant, mercredi 28 octobre, par 52 voix contre 48, le projet de veto présenté par certains de ses membres, le Sénat américain a, en effet, levé le dernier obstacle qui pesait sur cette transaction controversée.

C'est une victoire personnelle pour M. Reagan, dont le prestige aurait été atteint par un vote contraire du Sénat. Le gouvernement israélien, hostile à cette vente depuis le début, devait se réunir ce jeudi en séance extraordinaire pour discuter des suites de cette affaire.

L'allégresse était perceptible en Arabie Saoudite. A Washington, le prince Bandar Bin Sultan, commandant de l'armée de l'air saoudienne, a estimé, de son côté, que l'approbation du Sénat « accroissait les chances » du président Reagan de parvenir à une « paix globale au Proche-Orient ».

De notre correspondant

Washington. — Une ambiance de fête régnait mercredi soir à la Maison Blanche. Seule la crainte d'agacer davantage Israël et une partie des Juifs américains empêchait M. Reagan de donner libre cours à sa joie. Evitant les bons mots qu'il affectionne en pareilles circonstances, le président a donc lu un texte assez sobre pour rappeler d'abord l'« *inébranlable engagement* » des Etats-Unis envers l'Etat hébreu, puis pour souligner les trois avantages que procurera, selon lui, la vente de ces équipements militaires : resserrement des rapports américano-saoudiens, amélioration de la position des Etats-Unis dans la région et encouragement à la paix au Proche-Orient. Une paix que les Saoudiens recherchent, a remarqué M. Reagan, puisqu'ils viennent de présenter un plan. « *Nous ne sommes pas d'accord sur tous les points de ce plan,* a-t-il poursuivi. *Mais, pour la première fois, Israël est reconnue comme nation. C'est le début pour une négociation.* »

Acquis par cinquante-deux voix contre quarante-huit, le vote du Sénat a renversé la tendance qui se manifestait depuis plusieurs semaines, et il a annulé en quelque sorte le scrutin négatif de la Chambre des représentants le 14 octobre (trois cent une voix contre cent onze) puisqu'il suffit qu'une des deux assemblées ne s'y oppose pas pour que la vente ait lieu.

Paradoxalement, ce sont deux sénateurs juifs, MM. William Cohen (républicain, Maine) et Edward Zorinski (démocrate, Nebraska) qui ont donné l'ultime coup de pouce nécessaire pour gagner ce scrutin. M. Reagan a réussi à calmer leurs craintes respectives sur la sécurité d'Israël, la stabilité du régime saoudien et le risque de voir tomber des avions ultra-perfectionnés entre des mains ennemies. Ce scrutin passionné a brisé les divisions habituelles entre conservateurs et libéraux. Chacun a voté selon sa conscience ou... ses soucis électoraux. Onze démocrates ont rejoint M. Reagan, alors que douze républicains lui ont fait défaut.

« *Le plus grand contrat militaire de l'histoire* » (8,5 milliards de dollars) sera donc signé comme prévu. Outre les cinq avions-radars de type AWACS, l'Arabie Saoudite pourra acquérir notamment des missiles air-air et des réservoirs de carburant qui accroîtront le rayon d'action de ses F-15. Ce matériel est censé avoir un usage défensif et fonctionner sous le contrôle de techniciens américains. Mais il n'est pas livrable tout de suite : les AWACS, sur lesquels s'est concentré tout le débat, ne seront fournis qu'à partir de 1985.

M. Reagan a bien failli perdre cette bataille. Il s'y était pris trop tard, après avoir concentré toute son énergie sur les questions budgétaires, ce qui a laissé à l'opposition le loisir de s'organiser. Par la suite, le pouvoir exécutif voulut mettre les bouchées doubles et mobilisa plusieurs organismes différents — Conseil national de sécurité, département d'Etat, Pentagone — sans coordination suffisante.

Le président finit par mettre tout le poids de son autorité dans la balance. Il a harcelé les sénateurs, alternant plaidoyers et mises en garde, promesses discrètes et menaces personnalisées. Tel républicain apprenait à demi-mot qu'on se souviendrait de son vote aux prochaines élections sénatoriales. Tel autre découvrait à la Maison Blanche un brusque intérêt pour les problèmes de sa circonscription. M. Reagan alla jusqu'à appeler des opposants au téléphone en plein vote de commission pour les empêcher de participer à un scrutin. Ce « forcing », de plus en plus visible, augmentait d'autant l'enjeu de la bataille. En cas d'échec, le prestige du président aurait été gravement entamé.

Ayant gagné sa première grande bataille de politique étrangère au Congrès, M. Reagan dispose d'un crédit renouvelé pour affronter les questions économiques. Pour le reste, on se perd en conjectures. Les milieux politiques de Washington avaient, en effet, beaucoup moins réfléchi à cette issue heureuse qu'aux conséquences catastrophiques qu'aurait pu avoir un vote négatif.

Les réactions éventuelles de l'Arabie Saoudite inquiétaient surtout Washington. Le roi Khaled, très humilié, n'aurait-il pas pris ostensiblement ses distances, acheté l'avion-radar britannique Nimrod, tourné carrément le dos aux accords de Camp David et discuté avec les seuls Européens ? N'aurait-il pas amorcé un rapprochement avec les régimes arabes de l'autre bord, rétabli même des relations avec l'U.R.S.S., haussé le prix de son pétrole ? M. Reagan agitait habilement toutes ses hypothèses, rendues plus effrayantes encore depuis l'assassinat du président Sadate.

A Washington, l'affaire des AWACS avait fini par prendre une importance démesurée. La Maison Blanche se trouve brusquement débarrassée d'un grand poids. Cela l'amènera sans doute à concentrer de nouveau son attention sur l'économie.

ROBERT SOLÉ.

● *Le journaliste argentin Jacobo Timerman* a été, dimanche 25 octobre, l'un des récipiendaires du prix Cabot de journalisme, décerné chaque année par l'université Columbia, à New-York. M. Timerman dirigeait le journal de Buenos-Aires *la Opinion* jusqu'à son arrestation, en 1977, par les autorités argentines. Il a *publié au début de l'année un* livre décrivant ses deux ans et demi d'emprisonnement. *(A.F.P.)*

Pérou

La lutte contre le terrorisme provoque des remous politiques

Correspondance

Lima. — Les « bavures » des forces de l'ordre au cours des opérations de ratissage contre les terroristes de l'organisation maoïste Sentier lumineux, responsable de très nombreux attentats en quinze mois, ont incité le ministre de l'intérieur, M. de la Jara, une des « colombes » du gouvernement, à démissionner (*le Monde* du 29 octobre).

Sa décision a été précipitée par le décès, la semaine dernière, d'un étudiant, Antonio Ayerbe, arrêté, à Cuzco, alors qu'il participait à une manifestation contre la hausse des tarifs de transport. Il aurait succombé à des sévices

Trois fois déporté pendant le régime militaire (de 1968 à 1978) le ministre de l'intérieur s'était engagé à respecter scrupuleusement les droits de l'homme lorsqu'il avait accepté ce poste difficile. Depuis plusieurs mois, il résistait aux pressions de la droite et de son parti, l'Action populaire, qui exigeaient « *moins de mollesse* » dans la répression.

Dans les provinces des Andes, l'organisation en cellules de six membres, indépendantes les unes des autres, de Sentier lumineux, a fait échouer les tentatives de noyautage de la police, qui a eu alors recours à des méthodes plus expéditives, n'excluant pas la torture.

La commission des droits de l'homme de la Chambre des députés vient d'ailleurs de préparer un rapport relevant les principaux cas de violation de ces droits, violation reconnue de manière implicite par le général Barreto, chef des opérations de police de la province d'Ayacucho, déclarée en état d'urgence il y a une quinzaine de jours.

Jusqu'à présent, la répression visait surtout les dirigeants syndicaux et les représentants de la gauche, principalement dans l'intérieur. Il semble maintenant qu'elle touche des étrangers. Une touriste française, Thérèse-Jacqueline Marie, arrêtée à Ayacucho, était la semaine dernière accusée de terrorisme par les autorités sans aucune preuve. Elle a été libérée mais deux professeurs belges ont été incarcérés à leur tour ainsi qu'un Espagnol, une Suédoise et cinq représentants du MIR bolivien, exilés à Lima.

M. de la Jara est remplacé par le général José Gagliardi, homme de confiance du président Belaunde. Cette nomination illustre, selon le premier ministre, M. Manuel Ulloa, « *l'accord entre les civils et les forces armées* ». Elle prouve surtout la volonté de fermeté du chef de l'Etat, qui exclut cependant un brutal durcissement du régime, d'où le choix d'un officier qui n'est pas en activité.

Cette crise ministérielle coïncide avec un conflit à la Chambre des députés opposant les parlementaires de l'Action populaire et du parti populaire chrétien (P.P.C.) aux représentants de la gauche, accusés de « *protéger les organisations terroristes* » et d'« *intimider les pouvoirs judiciaires* ».

NICOLE BONNET.

● *Le gouvernement américain* a qualifié mercredi de « *manœuvre de propagande* » la mise en demeure adressée par Cuba au secrétaire d'Etat, M. Alexander Haig, et a maintenu ses accusations contre la politique cubaine en Amérique centrale. Dans un communiqué publié mercredi par *Granma*, l'organe officiel du parti communiste cubain, le gouvernement de La Havane avait exigé des Etats-Unis qu'ils fournissent la preuve de l'assistance militaire cubaine au Nicaragua et aux guérilleros du Salvador. Selon Cuba, ces « *affirmations mensongères et cyniques* » font craindre que Washington ne prépare « *une provocation criminelle* » contre l'Amérique centrale. Un porte-parole du département d'Etat a déclaré mercredi que le communiqué cubain « *était une simple répétition du discours prononcé le 24 octobre par Fidel Castro* ».

A TRAVERS LE MONDE

Afghanistan

● LES FORCES SOVIETO-AFGHANES appuyées par l'aviation ont chassé, récemment, les maquisards des positions qu'elles occupaient depuis plusieurs semaines à Kandahar, seconde ville du pays. Selon des sources diplomatiques occidentales, à New-Delhi, cette contre-offensive aurait commencé début octobre. — *(UPI.)*

Argentine

● M. CANALIS, un ressortissant français qui avait été arrêté en 1975 à Buenos Aires, avait été condamné à trois ans de prison et était depuis 1978 « *maintenu à la disposition du pouvoir exécutif* », a été expulsé le mercredi 28 octobre à destination de la France.

[L'Association des parents des Français disparus ou détenus en Argentine et en Uruguay rappelle à cette occasion que quatre Français sont toujours détenus en Argentine et une Française en Uruguay. L'Association ajoute que quinze autres Français sont encore portés « disparus » en Argentine.]

Guatemala

● DOUZE PERSONNES dont le gouverneur de la province ont été tués le mercredi 28 octobre à Solola, à l'ouest de la capitale, au cours d'un raid mené par un groupe armé qui n'a pas été identifié. Les affrontements auraient duré une partie de la nuit et quinze blessés ont été conduits à l'hôpital de la ville. — *(Reuter.)*

Italie

● UN JEUNE DIPLOMATE TURC, M. Gokberk Ergenekon, a été blessé par balles alors qu'il se promenait le dimanche 25 octobre dans une rue située près du Colisée à Rome. Ses jours ne sont pas en danger. L'attentat a été revendiqué par téléphone, auprès de l'A.F.P., dans la soirée à Paris, par l'armée secrète pour la libération de l'Arménie. *(A.F.P.)*

Namibie

● LA DELEGATION DU « GROUPE DE CONTACT » (Etats-Unis, France, Allemagne fédérale, Grande-Bretagne et Canada), chargée par l'ONU de négocier l'indépendance de la Namibie, est arrivée, mercredi 28 octobre, à Windhoek pour s'entretenir, jeudi et vendredi, avec les autorités locales. Les discussions qu'elle avait eues, la veille, au Cap, avec le gouvernement sud-africain s'étaient « *dans l'ensemble bien passées* », avait-on appris de source occidentale bien informée.

Entre-temps, l'Afrique du Sud a démenti avoir lancé de nouvelles attaques contre le sud angolais, dénoncées la veille par Luanda (*le Monde* du 29 octobre). — *(A.F.P., Reuter.)*

Ouganda

● M. BOB ASTLES, ancien conseiller d'origine britannique du maréchal Idi Amin, a été acquitté le 28 octobre du meurtre d'un jeune homme de ans par la haute cour ougandaise.

Il est sorti du tribunal sous la protection d'une forte escorte policière et a été reconduit à la prison de Luzira, où il est détenu depuis deux ans et demi. On déclare, de source proche de la police, qu'il doit faire face à d'autres chefs d'accusation. — *(A.F.P., Reuter.)*

EUROPE

Suède

APRÈS L'ACCIDENT DU SOUS-MARIN SOVIÉTIQUE

Stockholm veut obtenir de sérieuses garanties pour le respect de sa neutralité

De notre correspondant

Stockholm. — Plusieurs unités de la marine suédoise ont pris position autour du sous-marin soviétique qui s'est échoué dans la *soirée du 27 octobre*, dans l'archipel de Karlskrona, au sud-est du pays (nos dernières éditions du 29 octobre). A Stockholm, *le ministère des affaires étrangères* et l'état-major de la défense n'hésitent pas à parler de la « *plus grave violation des eaux territoriales nationales depuis la fin de la deuxième guerre mondiale* ». Le submersible se trouve, en effet, à moins de 15 kilomètres du littoral de la mer Baltique, à l'intérieur d'une zone militaire protégée où l'on ne peut pénétrer sans autorisation et à plus de 30 kilomètres à l'intérieur des eaux territoriales suédoises. Il s'agit d'un bâtiment conventionnel de type Whisky, portant le numéro 137, avec une cinquantaine d'hommes à bord.

Le commandant du sous-marin, le lieutenant de vaisseau O. Gouchine, a affirmé aux autorités suédoises que *l'accident s'est produit mardi* à 21 heures et qu'il est dû « *au temps pluvieux et au brouillard épais qui régnaient dans la région* », ainsi qu'à une « *défaillance de radar* ». Mais ici on ne croit pas du tout à cette version des événements : le navire soviétique s'est échoué dans un archipel plein d'écueils et difficilement navigable. Si effectivement le système radar avait été hors d'usage, l'avarie aurait dû normalement se produire bien plus loin des côtes.

Les Suédois ne disposent pas de preuves, *puisqu'ils n'ont pu jusqu'à* présent inspecter les installations techniques du *Whisky 137*, mais ils semblent persuadés que le sous-marin, qui avait été repéré par un pêcheur dès le 26 octobre, était en mission d'espionnage, près de l'une des deux plus grandes bases navales du pays.

Le ministre des affaires étrangères, M. Ola Ullsten, a remis une note de protestation officielle à l'ambassadeur d'U.R.S.S. à Stockholm.

Pour les Suédois, il n'est pas question, « *après une violation aussi grave et aussi flagrante* » de l'espace maritime, et surtout d'une zone militaire stratégiquement importante, d'autoriser la marine soviétique à venir remorquer et rapatrier le sous-marin qui est légèrement endommagé (1). Le gouvernement veut obtenir au préalable des garanties « *enfin sérieuses* » *que des affaires* de ce genre ne se reproduiront plus. Depuis quelques années, elles sont de plus en plus fréquentes.

Les eaux territoriales suédoises *ont* été violées à *treize reprises* en 1980 par des navires de l'OTAN et du pacte de Varsovie. Aux mois de septembre et d'octobre de *l'année dernière*, deux sous-marins « étrangers » avaient joué à cache-cache avec des *unités de la marine dans l'archipel* de Stockholm. Les submersibles avaient pu être localisés, des grenades d'avertissement avaient été lancées, mais les bâtiments n'ont jamais pu être identifiés avec exactitude. On croit seulement savoir qu'ils appartenaient à la flotte d'un pays de l'Est. Le gouvernement suédois n'entend pas régler la présente affaire « l'amiable », car il en va, dit-on, de « *la crédibilité de notre politique de neutralité* ».

ALAIN DEBOVE.

(1) Les Suédois ont rejeté la requête du commandant du sous-marin qui demandait l'aide de bâtiments soviétiques pour se dégager. Deux destroyers soviétiques arrivés à la limite des eaux territoriales suédoises n'ont pas été autorisés à y pénétrer. Quelques autres bâtiments de la marine de l'U.R.S.S. sont venus les rejoindre.

Grande-Bretagne

Une motion de censure contre la politique économique du gouvernement a été repoussée à une large majorité

De notre correspondant

Londres. — Mme Thatcher est sortie facilement victorieuse de l'épreuve d'une motion de censure présentée, le mercredi 28 octobre, par le parti travailliste à propos de sa politique économique. Le texte a été repoussé par trois cent douze voix contre deux cent cinquante, alors que la majorité théorique des conservateurs n'est que de trente-neuf voix. Après le congrès de Blackpool, où Mme Thatcher s'était montrée intransigeante, elle s'est efforcée aux Communes de corriger son image de monétariste inflexible, qui n'est, a-t-elle dit, que « *fadaise* ». Cette profession de foi a provoqué des rires ironiques sur les bancs travaillistes et des sourires sceptiques chez les « *mous* » *du parti conservateur.*

Mme Thatcher a affirmé que son gouvernement s'était montré « *souple dans les limites de la prudence* », citant comme exemple l'augmentation du déficit des finances publiques qui, avec 10,5 milliards de livres (près de 110 milliards de francs) dépassera de 3 milliards cette année les prévisions officielles. Cependant, Mme Thatcher n'a donné aucune *indication sur un assouplissement* de sa politique ; elle a insisté sur la nécessité de pratiquer des coupes claires dans les dépenses publiques, car, *a ajouté le chancelier* de l'Echiquier, sir Geoffrey Howe, un accroissement de l'endettement de l'Etat ne pourrait que conduire à une nouvelle hausse des taux d'intérêt. Elle a appelé, d'autre part, les salariés à accepter une baisse de leur pouvoir d'achat en se montrant raisonnables lors des prochaines négociations.

Sans se risquer à annoncer la fin de la récession, *le chef du gouvernement* britannique s'est montré prudemment optimiste, en estimant que « *l'esprit d'entreprise, assoupi depuis longtemps, est en train de se réveiller* ». Pour se concilier les « mous » du parti conservateur, elle a laissé entendre que le gouvernement pourrait réduire, ou même supprimer, le supplément de cotisations sociales payé par les employeurs, une de leurs principales revendications, à condition que les ministres dépensiers acceptent de modérer leurs exigences dans le prochain budget.

Cette concession bien modeste a cependant suffi à faire taire les conservateurs critiques à l'égard de *la stratégie économique du gouvernement*. Tous ont voté contre la censure, même si un de leurs porte-parole a déclaré qu'il *ne* pouvait pas garantir la même attitude dans un prochain scrutin.

DANIEL VERNET.

Grèce

APRÈS LA VICTOIRE DU PASOK

A Rhodes, le succès des socialistes a pris une dimension franchement nationaliste

De notre envoyé spécial

Rhodes. — Une île en fête, qui célèbre comme toute la Grèce l'anniversaire de ce 28 octobre 1940 où le refus d'un pays pour une fois rassemblé allait le précipiter dans l'épreuve. Journée de l'*ochi* (« *non* »), le 28 octobre, on commémore cha*que année le rejet par* Athènes de l'*ultimatum mussolinien*, qui devait être suivi d'une offensive italienne que seule la ruée allemande permit de *rendre pour un temps victorieuse*. Objet de fierté nationale, ce « non », qui devait préluder à tant de drames et de massacres, de l'occupation à la guerre civile, a été fêté cette année dans des conditions un peu particulières.

Pour la première fois, les *communistes ont été autorisés*, trente-deux ans après la fin du conflit interne auquel leur sédition avait donné lieu, à *l'issue de la guerre mondiale*, à s'y associer officiellement. Pour la première fois aussi, la gauche occupait les tribunes. Une gauche enfin lavée du péché originel incarné jusqu'alors par le parti communiste « de l'extérieur ». A Rhodes comme *ailleurs, mais peut-être plus qu'ailleurs*, le *défilé devait prendre tout* son sens.

Drapeaux bleus et blancs innombrables, flottant par-dessus les fanfares militaires et les rangs serrés des écoliers, des pompiers et des *scouts, devant le profil des côtes* turques, à quelques encâblures. Drapeaux, loin de l'agitation des grandes artères, dans ces ruelles minuscules, *zigzaguant* à travers la vieille ville entourée d'une muraille six fois centenaire. Mais aux couleurs nationales se mêle le vert des drapeaux du PASOK, qui a battu à Rhodes *tous les records* avec 58 % des voix.

Le sigle du PASOK, son emblème de soleil et une affiche de M. Papandréou sont épinglés sur le ventail d'une porte de bois. « *Non, ce n'est pas le siège local du parti*, explique un homme entre deux âges. *C'est juste pour dire que nous sommes pour Andréas.* » Et, content d'avoir gagné : « *On l'espérait, mais pas à ce point. C'est très important pour des régions comme la nôtre.* » « *Moi, je suis un électeur de droite*, réplique un autre. *Nous avons perdu, tant pis. Maintenant, il faut que Papandréou réussisse. Nous aurions tous trop à perdre s'il échouait, surtout sur le plan international.* »

Tant de fois conquise, tant de fois « libérée »

Il faut venir ici pour prendre la vraie mesure de la dimension nationale, et même *tranchement* nationaliste, *du succès socialiste*. Rhodes a été, comme bien d'autres îles du Dodécanèse, tant de fois conquise, tant de *fois* « libérée » par de vrais ou faux amis, qu'elle éprouve encore le besoin de consolider à chaque occasion son rattachement à l'hellénisme, obtenu en *1947*. Non sans porter une attention pasionnée à la grande sœur cypriote, indépendante, elle, mais partiellement envahie et *occupée depuis sept ans.*

Aujourd'hui, à Rhodes, le panhellénisme est de gauche. La lutte contre les *inégalités sociales* (notamment dans le domaine agricole) et contre le sous-développement industriel ? Bien sûr, « *il faut sortir du passé. Seul le PASOK tient un langage moderne* », dit encore ce partisan local de M. Papandréou. Mais on *finit par se demander si la clé du* succès du parti socialiste panhellénique n'est pas surtout dans son second adjectif, dans ce nationalisme *que la gauche, contrairement* à toutes les traditions grecques, a su cette fois-ci incarner mieux qu'une droite accusée à son tour de cosmopolitisme à dominante pro-américaine.

BERNARD BRIGOULEIX.

[N.D.L.R. — L'île de Rhodes a été indépendante après la mort d'Alexandre le Grand, au III[e] siècle av. J.-C. Centre de civilisation hellénistique, rattachée à l'Empire d'Orient, envahie par les Arabes, elle devint, du XIV[e] au XVI[e] siècle, le siège de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem. Prise par les Turcs en 1522, elle resta ottomane jusqu'en 1912. Italienne en 1912, elle fut attribuée à la Grèce en 1947 par le traité de Paris, qui démantela l'empire colonial italien.]

DIPLOMATIE

L'entretien entre MM. Carstens et Ceausescu sur le contrôle des armements en Europe a eu lieu dans un climat tendu

De notre correspondant

Bonn. — La visite qu'effectue depuis le début de la semaine en Roumanie le président Carstens a pris une tournure assez différente des séjours de chefs d'Etat ouest-allemands dans les pays de l'Est, traditionnellement consacrés à l'inauguration des expositions de chrysanthèmes.

Au mois de mars, le président Carstens *avait ajourné* ce voyage parce qu'on refusait de lui faire rencontrer les populations roumaines de souche allemande : les descendants des Saxons installés en Roumanie il y a huit ou neuf siècles et ceux des Souabes qui colonisèrent la province du Banat il y a quelque deux cent cinquante ans. Soucieux de préserver la coopération économique avec la R.F.A., le gouvernement roumain a partiellement cédé. A Bucarest, le président Carstens a pu recevoir les porte-parole de cette minorité, et il effectue actuellement une tournée dans le Banat. Son espoir de prendre contact avec les quelque trois cent vingt mille Roumains d'origine germanique a cependant été déçu. A Craïova, il *s'est trouvé face à des rues barrées* interdites à la population et a prononcé ses allocutions devant une poignée d'auditeurs.

M. Carstens a remercié le président Ceausescu pour le fait que, l'an dernier, seize mille citoyens appartenant à cette minorité ont pu rejoindre la R.F.A.

Mais la conversation portant sur le contrôle des armements en Europe ne s'est pas déroulée sans incidents. Du côté ouest-allemand, on a réagi avec mauvaise humeur aux propos du chef de l'Etat roumain louant les démonstrations pacifistes dans les capitales de l'Europe de l'Ouest. Le président Carstens a été contraint de répondre qu'il était fier d'appartenir à un pays où les citoyens ont le droit de manifester contre leur propre gouvernement.

Lors du banquet offert au président Carstens, M. Ceausescu a souhaité qu'un « coup d'arrêt » soit porté au déploiement des fusées à moyenne portée sur le continent européen. Malgré la prudence de sa formulation, on compte aujourd'hui à Bonn sur une utile contribution du gouvernement de Bucarest dans le grand marchandage touchant les armes eurostratégiques.

JEAN WETZ.

LA RÉUNION PANEUROPÉENNE A MADRID

La France sera « intraitable » sur les conditions de convocation d'une conférence de désarmement

Madrid (*A.F.P.*). — Après avoir tenu, mardi 27 octobre, une séance plénière où chaque délégué avait réaffirmé ses positions respectives, *les participants à la conférence* sur la sécurité et la coopération en Europe (C.S.C.E.) se sont à nouveau réunis mercredi pour une première séance de travail. Mais celle-ci n'a duré que quelques minutes, aucun délégué ne demandant la parole. La conférence bute toujours sur deux problèmes : les conditions de la réunion d'une conférence sur le désarmement en Europe (C.D.E.) et la question des droits de l'homme.

Le chef de la délégation française, M. Jacques Martin (qui vient d'être nommé secrétaire général adjoint du Quai d'Orsay), a, pour sa part, indiqué que la France se montrera « *intraitable* » sur les conditions de convocation de la C.D.E. Répondant indirectement à M. Ilyitchev, chef de la délégation soviétique, qui avait affirmé mardi que le problème en litige de la zone d'application des mesures militaires de confiance *pourrait être renvoyé* à l'examen de la C.D.E. une fois cette conférence convoquée, M. Martin a rejeté catégoriquement cette éventualité. La France, a-t-il dit à l'A.F.P., attend de l'U.R.S.S. « *sur le problème de la zone une réponse claire, qui ne soit pas assortie de réserves ou de contreparties* ».

Interrogé sur l'issue de la réunion de Madrid, M. Martin a affirmé : « *Nous avons le sentiment que les obstacles qui avaient empêché un accord avant notre séparation le 28 juillet se retrouvent. Mais nous sommes convaincus que nous devons parvenir à une conclusion, à un document, qui traduise au moins les douze ou quatorze mois de négociations.* » « *S'il apparaît que nous ne trouvons pas de bases pour un accord, il faudra avoir le courage de le reconnaître* », a-t-il conclu.

● PRECISION. — M. Cheysson, ministre des relations extérieures, *n'a pas dit*, mardi 28 octobre, au Sénat, à propos du projet de conférence sur le désarmement en Europe : « *La discussion portera* d'abord *sur les armements conventionnels* », précise le Quai d'Orsay ce jeudi, rectifiant un document du Sénat (*le Monde* du 29 octobre). Le ministre a dit : « *Cette initiative* (la C.D.E.) *porte sur les armements conventionnels.* » Il a ajouté, mais il s'agit d'un autre paragraphe, sans lien direct avec le précédent ni avec le projet de la C.D.E., « *mais il faut aller beaucoup plus loin* ». Le gouvernement français s'est en effet toujours refusé à inclure les armements nucléaires dans la C.D.E.

Pologne

Le plenum du parti ouvrier unifié a décidé des retouches mineures aux organes dirigeants

De notre correspondant

Varsovie. — Le parti et Solidarité viennent à nouveau, mercredi 28 octobre, de démontrer l'un sa paralysie, l'autre sa capacité de mobilisation. A midi, alors que retentissent les sirènes des usines à travers tout le pays, autobus et tramways arrêtent leur course et le travail cesse dans les ateliers. Soixante minutes plus tard, dans un ordre irréprochable, tout redémarre. Le gouvernement *s'abstiendra de fournir la moindre* statistique, mais cette prudence et les images montrées par la télévision sur musique d'enterre*ment sont éloquentes* : le syndicat a remporté un indiscutable succès.

A quinze heures, s'ouvre, comme prévu, le plénum du comité central du parti ouvrier unifié, le cinquième depuis le congrès extraordinaire de juillet. Le nouveau premier secrétaire avait annoncé d'importants changements à la direction qui auraient dû préluder à la constitution d'un gouvernement de coalition nationale. La réunion est exceptionnellement brève et, en début de soirée, le changement s'avère simple retouche. On est encore dans le provisoire et, pour l'instant donc, le *général Jaruzelski conserve ses* trois casquettes, de premier secrétaire du parti, de premier ministre et de ministre de la défense. Le temps des décisions n'est toujours pas arrivé, et c'est là un échec pour le parti, qui n'a même pas su profiter du petit choc psychologique causé par le départ de M. Kania.

En un mot, tout piétine, dans le succès comme dans l'échec, et l'on a le sentiment — alors même *qu'il ne s'agit que de la troisième* grève, nationale et symbolique, organisée par le syndicat — d'avoir en quinze mois cent fois vécu ce moment. Et pourtant, trop lentement, mais quand même, les choses bougent.

S'adressant au comité central, juste après cette démonstration de force syndicale, le premier secrétaire ne pouvait moins faire qu'accuser les « ennemis du socialisme » d'avoir ainsi « abattu leurs *cartes* ». *Mais, au-delà de quelques* phrases martiales, son ton est resté serein, ironique même quand il a déclaré que « *si cette grève d'avertissement était faite pour avertir les autorités, il y avait déjà longtemps qu'elles l'avaient été* ». Loin de prononcer un discours de rupture, le général Jaruzelski s'est, au contraire, attaché à réaffirmer sa volonté d'élargir la base sociale du pouvoir de l'Etat. L'accord que le parti propose aujourd'hui, a-t-il dit, a « *un contenu significativement plus large et plus profond* » que l'actuel front de l'unité nationale (le paravent pluraliste derrière lequel s'abrite le POUP), et ce projet sur lequel « des consultations sont en cours » sera présenté « aussitôt que possible » à l'opinion. Dans le même esprit, le premier secrétaire a aussi rappelé sa volonté de doter le gouvernement d'un conseil d'experts représentatifs de différents courants de pensée, et annoncé son intention de « *soumettre à la Diète un projet de loi sur les principes de la consultation sociale* ».

En clair, on est, malgré la *persistance de la tension, plus* loin que jamais d'une confrontation à laquelle le syndicat n'aspire nullement non plus. Les dirigeants de Solidarité ne s'étaient résolus à cette grève symbolique que pour tenter d'enrayer la vague d'actions de protestations spontanées suscitées par le manque d'approvisionnement et canaliser la colère de leurs militants contre les entraves à la distribution de la presse syndicale.

Sitôt le mouvement terminé, ils se sont empressés de dire que la conclusion à en tirer est qu'une « entente nationale » est nécessaire, car « *on ne peut rien faire en Pologne sans Solidarité* ».

Un lent marchandage

Le vaste marchandage discrètement entamé depuis plusieurs mois entre le parti et les forces socio-politiques du pays se poursuit. Le général Jaruzelski avait espéré le faire aboutir avant ce cinquième plénum et la session *de la Diète convoquée pour vendredi*. Il semble bien qu'il n'ait pas réussi à vaincre l'opposition des « têtes dures » de la direction et que, parallèlement, les « consultations » auxquelles il avait procédé, se révèlent plus ardues qu'il ne l'avait imaginé. « *Les séries de discussions que le camarade Jaruzelski a menées avec des représentants éminents de notre vie sociale*, a déclaré devant le plénum M. Barcikowski, *laissent présager des résultats favorables.* » On ne pouvait plus dignement dire que ces résultats ne sont pas encore acquis — ce qui n'a rien d'étonnant alors que même les deux partis satellites du POUP sont en pleine ébullition, et que l'Eglise se refuse à assumer, même indirectement, toute forme de responsabilités gouvernementales.

Vendredi — si l'on ne décide finalement pas de repousser le remaniement pour pouvoir lui donner un caractère véritablement novateur, — ce n'est donc qu'une ouverture assez limitée politiquement que la Diète antérinera. En attendant, le général Jaruzelski a annoncé au plénum que l'U.R.S.S. livrerait à la Pologne 30 000 tonnes de céréales d'ici à la fin de l'année. Quant aux trois nouveaux promus de la direction du parti, ils sont presque totalement inconnus des Polonais. M. Wlodimierz Mokrzyszczak, qui était membre suppléant du bureau politique depuis le dernier congrès et qui entre maintenant au secrétariat, est un ingénieur des transports nommé premier secrétaire d'Olsztyn, l'année dernière, à la faveur de l'épuration de l'appareil. M. Marian Orzechowski, qui accède aussi au secrétariat, avait *été élu membre* du C.C. *par* le congrès. Historien formé à l'université de Leningrad, il s'était fait remarquer au dernier plénum en déclarant qu'il fallait, le cas échéant, ne pas seulement « *recourir à la force des arguments, mais aussi à l'argument de la force* ».

Le général Florian Siwicki enfin, qui devient membre suppléant du bureau politique, appartenait au comité central depuis treize ans. Il est depuis 1973 chef d'état-major de l'armée et vice-ministre de la défense (1). C'est lui qui devrait avoir désormais la responsabilité directe des forces armées sous l'autorité du premier secrétaire, celui-ci pourrait, le jour venu, lui céder son portefeuille. *Le général Siwicki* avait, en août 1968, commandé les troupes polonaises lors de l'invasion de la Tchécoslovaquie.

BERNARD GUETTA.

(1) Né en 1925 en Volhynie (aujourd'hui rattachée à l'Ukraine), il a rejoint l'armée polonaise en 1943 après avoir combattu dans l'armée rouge. Après des études à l'académie militaire, il fut successivement de 1961 à 1963 attaché militaire à Pékin, en 1964 commandant de la 1[re] division mécanisée à Varsovie, puis commandant du district militaire de Silésie, avant d'être appelé en 1971 au ministère de la défense et à l'état-major, où il fait rapidement carrière.

NATIONS UNIES

LE PÉROU PRÉSENTE UN CANDIDAT A LA SUCCESSION DE M. WALDHEIM

Nations unies (*A.F.P.-Reuter*). — Le Pérou a officiellement posé *la candidature de M. Perez de* Cuellar comme secrétaire général de l'ONU, mercredi 28 octobre, six scrutins au Conseil de sécurité ayant *confirmé* l'impasse pour la succession de M. Waldheim. Les noms de MM. Ortiz de Rozas (Argentine) et Castaneda (*Mexique*) *sont* également avancés officieusement.

Actuellement sous-secrétaire général, M. Perez de Cuellar a *été ambassadeur du* Pérou à l'ONU ainsi qu'à Paris, Londres, Brasilia, Berne, Varsovie, Moscou et Pékin. Le Conseil de sécurité, qui siège à huis clos pour cette désignation, s'est ajourné à vendredi.

Comme la veille, les deux tours de scutin de mercredi ont *porté sur* les candidatures de M. Waldheim lui-même et de M. Salim Salim, ministre tanzanien des affaires étrangères. M. Waldheim a *obtenu onze voix* dans les deux scutins, contre quatre dont celle de la Chine, qui possède le droit de veto — apprend-on de bonne source. M. Salim a obtenu d'abord huit voix contre une (Etats-Unis) et six abstentions, puis huit voix contre deux et cinq abstentions. Une majorité de neuf voix étant requise, le vote négatif américain n'a pas constitué à proprement parler un veto, mais démontre l'opposition continue de Washington au ministre tanzanien.

Finlande

● DES MANIFESTATIONS POUR LE DESARMEMENT ont rassemblé plus de cent vingt mille personnes le mercredi 28 octobre à Helsinki et dans une cinquantaine d'autres villes. C'est la plus importante démonstration qu'ait connue la Finlande depuis la grève générale de 1956. Les manifestants demandaient l'arrêt de la production de la bombe à neutrons, le désarmement nucléaire général de l'Europe et criaient des slogans hostiles à l'administration Reagan. — (*UPI.*)

Portugal

● M. *GEORGES MARCHAIS*, secrétaire général du parti communiste français, est arrivé le mercredi 28 octobre à *Lisbonne pour une visite* de trois jours à l'invitation de M. Alvaro Cunhal, leader du P.C. portugais. M. Marchais *est accompagné* de MM. Maxime Gremetz, Jean-François Gau et Roger Prugnan. — (*A.F.P.*)

هكذا من الأصل

L'Inde aux prises avec la corruption

II. — Le procès d'une société politique

De notre correspondant PATRICK FRANCÈS

Des semaines durant, l'« affaire Antulay », du nom du chef du gouvernement de l'Etat du Maharashtra, a agité la classe politique indienne et monopolisé l'attention de la presse et del'opinion (*le Monde* du 29 octobre). Au-delà des agissements d'une personnalité haute en couleur, cette « affaire », outre qu'elle mêlait le nom de Mme Gandhi à ce qui constituait le plus important scandale intervenu depuis son retour au pouvoir, illustrait aussi les graves conséquences du rôle déterminant joué par l'« argent noir » (c'est-à-dire non déclaré) dans la politique indienne.

New-Delhi. — Exemplaire, l'« *affaire Antulay* » l'est à plus d'un titre. Du procès d'un homme on devait vite en effet passer au procès d'un système politique, d'une société politique, d'une société tout court. Comme si M. Antulay avait joué le rôle d'un miroir dans lequel un pays tout entier se découvrait, se redécouvrait. Avec effroi. Avec tristesse. Avec cynisme. Mais aussi avec l'espoir que l'avertissement pourrait être entendu. Crise de conscience mais aussi prise de conscience à laquelle la presse, ce qui est tout à son honneur, prenait une part déterminante. Etonnante leçon de choses que cette « affaire » où chaque fait, chaque parole, chaque commentaire méritait de retenir l'attention tant il était, à sa façon, riche d'enseignements.

Prenons d'abord la réaction du principal intéressé, M. Antulay. L'homme est un « battant ». Tenace, il a campé sur ses positions. « *Je n'ai aucun regret* », n'a-t-il cessé d'affirmer depuis que la presse, puis l'opposition ont décidé d'instruire son procès. Au contraire, il s'est défendu, il a contre-attaqué.

« Une main américaine ? »

Résumons sa plaidoirie : Je voulais faire quelque chose en faveur des artistes, des pauvres, des régions rurales. Si j'ai décidé d'avoir recours à des fondations, c'est que je voulais surmonter l'obstacle constitué par la bureaucratie. J'ai agi au grand jour, reçu des chèques, délivré des reçus (« *les chèques n'ont jamais empêché les dessous-de-table* », ont fait observer ses adversaires). On veut me démolir parce que je suis un inconditionnel de Mme Gandhi et aussi parce que je suis un chef de gouvernement efficace. En fait, je suis victime d'une conspiration. *A l'origine de la campagne lancée* contre moi par la presse capitaliste, il y a « *une main américaine* ».

Et d'observer que l'offensive avait immédiatement commencé après qu'il ait, le 26 août, critiqué publiquement la décision américaine de fournir des armes sophistiquées au Pakistan, décision dans laquelle il avait vu « *une attaque destinée à détruire la démocratie indienne* ». Rappelons, pour terminer, que M. Antulay est un farouche partisan du régime présidentiel et qu'il a un jour accusé les adeptes du parlementarisme britannique d'avoir « *une mentalité d'esclave* ».

Une plaidoirie qui éclaire assurément la personnalité de M. Antulay mais qui devait être jugée peu convaincante par la plupart des éditorialistes et, bien entendu, par une opposition pour laquelle son comportement illustrait parfaitement la philosophie du parti au pouvoir, le Congrès I, selon laquelle « *si les apparences sont sauves, la morale l'est aussi* ». Autrement dit, la fin — le développement rural, l'aide à *certaines catégories sociales*, voire le financement du parti — justifie les moyens.

Commentaire de Mme Gandhi : « *La corruption était beaucoup plus grande sous le régime précédent* (celui du Janata) *et ceux qui, aujourd'hui, la dénoncent le plus vigoureusement sont ceux-là mêmes dont les noms ont été associés à des affaires louches.* » Et l'on vit effectivement les élus du pouvoir se dresser au Parlement en brandissant les noms des principaux leaders de l'opposition. On vit aussi, dans un journal proche du gouvernement, évoquer les fondations qu'aurait parrainées M. Jyoti Basu, chef du gouvernement dominé par le parti communiste, (marxiste) du Bengale-Occidental.

« *Etrange logique,* commentait un analyste ; *cela signifie-t-il que les actes répréhensibles d'aujourd'hui sont justifiés parce que l'opposition en a commis d'identiques hier ?* » Reste que le fatalisme ainsi exprimé au sommet, par la bouche de Mme Gandhi, reflétait finalement assez bien l'attitude adoptée par une grande partie de la presse lorsque l'« affaire » a éclaté.

« *Scandale du siècle ?* interrogeait, par exemple, le magazine *Blitz ; plutôt le bouc émissaire du siècle si on replace l'affaire dans le contexte d'un système politique où la corruption est devenue un style de vie et de gouvernement.* » Et de regretter qu'un « *jeune et dynamique chef de gouvernement, capable d'une réelle politique sociale et dont la réussite ne pouvait que susciter la jalousie, soit ainsi sacrifié sur l'autel d'un système en vigueur dans tous les Etats de l'Union* ». On devait d'ailleurs vite voir remonter à la surface les noms de plusieurs chefs de gouvernement du Congrès I accusés, eux aussi, de comportements plus que douteux.

Un vieux racket

Ainsi pour M. Mulgaonkar, ancien rédacteur en chef de l'*Indian Express*, « *on ne peut pas dire que l'image du Congrès I ait été ternie par cet épisode dans la mesure où, pour l'opinion publique, il la reflétait au contraire parfaitement* ». Opinion partagée par un autre éditorialiste expérimenté, M. Sundar Rajan qui, dans le *Sunday Observer*, ne voyait dans cette affaire que « *la continuation d'un vieux racket* » et rappelait que « *la collecte de fonds par le parti du Congrès avait toujours été une histoire de manipulations, d'extorsions et de chantage* ». En fait, chacun reconnaissait que la collecte de fonds à des fins politiques était pratiquée par toutes les formations politiques, sans exception, l'Etat ne pourvoyait pas aux dépenses requises pour participer aux élections ou pour faire tourner la machine des partis.

Alors, M. Antulay doit-il partir ? Est-il coupable ? « *Et bien,* suggérait ironiquement le magazine *Current, que celui qui n'a jamais pêché lui jette la première pierre...* » Et d'ajouter : « *Qu'a-t-il fait d'inhabituel ? Est-il le seul chef de gouvernement à avoir lancé des fondations pour alimenter les caisses de son parti ? Son erreur ? Avoir été pris la main dans le sac, s'être fait trop d'ennemis et, surtout, avoir impliqué Mme Ghandi dans cette affaire et en avoir ainsi fait la cible réelle de l'opposition.* »

Et chacun, ou presque, de se tourner vers Mme Ghandi et d'attendre son verdict. « *De nombreuses leçons peuvent être tirées de cette affaire* », estimait le magazine *India Today*, au terme d'une longue enquête. « *Encore faut-il pour cela que Mme Ghandhi accepte d'entreprendre le nettoyage des écuries d'Augias de son propre parti.* »

Une attitude caractéristique des « *légitimistes* », ceux qui considèrent qu'en dépit des turpitudes unanimement reconnues et sans cesse dénoncées d'un « *système politique pourri où le pouvoir émane non du peuple mais de l'argent crapuleux* » (pour reprendre une phrase de *India Today*), Mme Gandhi demeure comme étrangère au système, le dominant, le survolant, leader immaculé, et qui voient, par conséquent, en elle un archange capable de terrasser le démon de la corruption. Et de citer les vigoureux propos tenus à ce sujet par le premier ministre. « *S'il y a deux choses qui font l'unanimité dans ce pays, ce sont l'inflation et la corruption. Cette dernière sévit en effet à plusieurs niveaux, non seulement dans la bureaucratie et la politique, mais aussi dans le monde des affaires. Tant que nous n'aurons pas vaincu ce cancer, la santé du pays sera menacée.* »

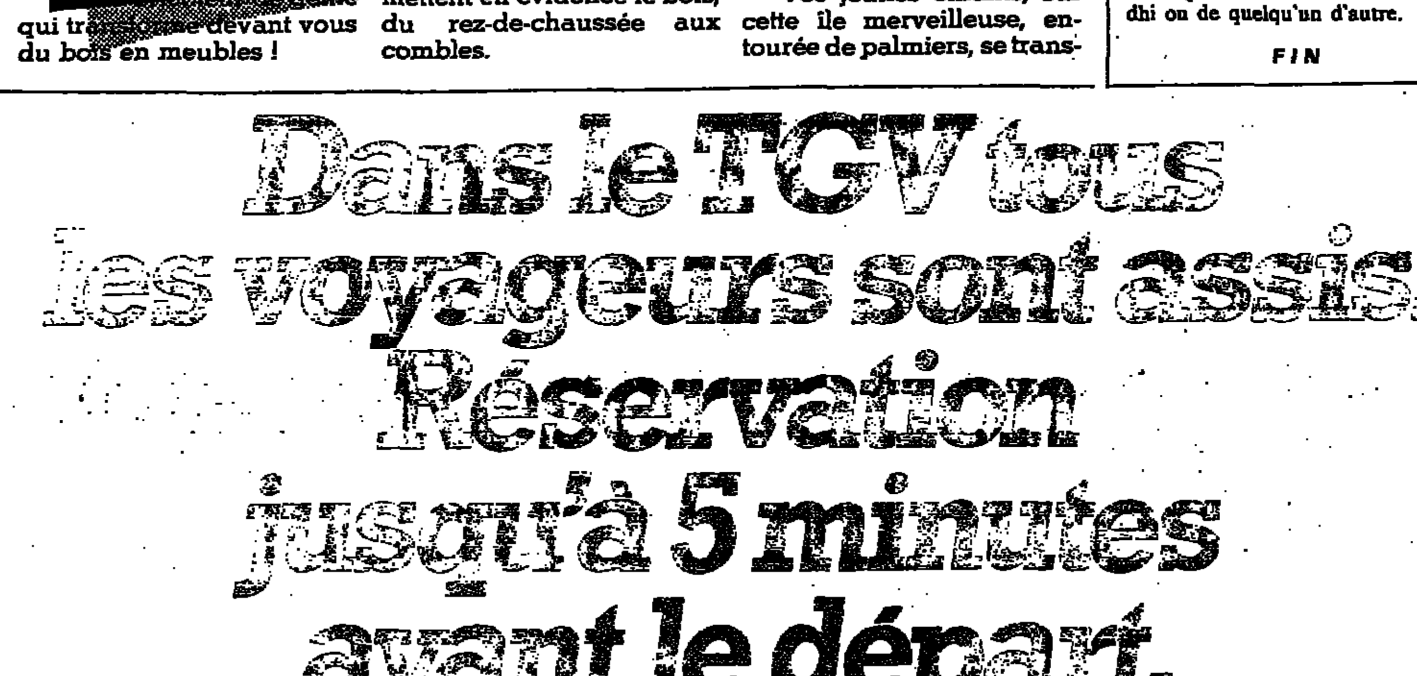
Les Saint-Just de l'« Indian Express »

Tout irait donc pour le mieux si n'existaient quelque part dans Delhi, retranchés dans un bunker gris sur Bahadur Shah Zafar Marg, les Saint-Just de l'*Indian Express* qui, calmement, méthodiquement, présentent des choses une analyse pour le moins différente. Arun Shourie, bien sûr, mais aussi M. Nihal Singh, nouveau rédacteur en chef du quotidien, une nomination qui a d'ailleurs provoqué quelques étincelles entre les deux hommes. Le premier fait penser à Ralph Nader, à un procureur froid et méthodique. Le second plutôt à un Tocqueville qui promènerait sur la société indienne un regard tristement lucide et la décrirait d'une plume souvent assassine. Que dit-il ? Par tempérament, Mme Gandhi se méfie des leaders potentiels. Aussi privilégie-t-elle la loyauté absolue. Par exemple, pour désigner ceux qui régneront sur les Etats, ses « soldats ». Nommés par elle, leur sort est entre ses mains. D'où l'obsession de lui plaire, la hantise des résultats. D'où le recours à des méthodes efficaces mais parfois condamnables. D'où, aussi, l'aggravation des dissidences au sein de son parti. Laissés en marge du pouvoir, les « exclus » ne rêvent que de revanche. Et pour eux tous les moyens seront bons.

Il n'y a plus de vrais partis politiques, à quelques exceptions près, dit encore M. Nihal Singh. Le Parlement ne reflète plus rien. Les ministres ne sont pas responsables. L'opposition est divisée, démoralisée. Cynisme et corruption règnent. Mais si un leader défaille, il faut le remplacer. Trouver des hommes qui lui soient entièrement dévoués, à elle, mais aussi, demain, à son fils Rajiv. Difficile quand on a fait le vide autour de soi. Aujourd'hui, la scène politique est déserte et seuls survivent des médiocres uniquement bons à courber la tête. Où trouver, dans ces conditions, les leaders capables de conduire le pays de l'avant ?

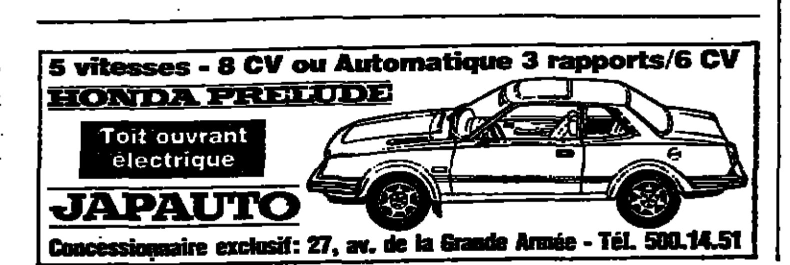
L'analyse est, on le voit, plutôt pessimiste. Mais, au bout du compte, il reste, là comme ailleurs, la prise de conscience, le sentiment d'un nécessaire, d'un impérieux sursaut. Qu'il soit le fait de Mme Gandhi ou de quelqu'un d'autre.

FIN









AFRIQUE

Tchad

Le calme semble rétabli à N'Djamena

Le commandant Jalloud, « numéro deux » libyen, a qualifié d' « *ingérence dans les affaires intérieures tchadiennes* » la décision de Paris d' « imposer » au Tchad une force interafricaine de « *maintien de la paix* », dans un entretien diffusé, jeudi 29 octobre dans la matinée, par la radio nationale tchadienne. Le commandant Jalloud, qui s'est entretenu mardi et mercredi avec le président Goukouni Oueddeï, a ajouté : « *Nous sommes au Tchad par la volonté du gouvernement tchadien. Le jour où il nous dira de partir, nous nous en irons.* »

Le calme le plus complet régnait à N'Djamena jeudi matin, a rapporté, par ailleurs, l'envoyé spécial de l'A.F.P. Le président Goukouni Oueddeï devait y réunir, dans la journée, le conseil hebdomadaire des ministres du GUNT (Gouvernement d'union nationale de transition). Aucune présence militaire libyenne n'était visible dans la capitale tchadienne.

Revenu au cœur de l'actualité la semaine dernière, avec l'appel de M. Mitterrand en faveur de l'intervention d'« urgence » d'une force interafricaine et le début d'un « soutien logistique » français à M. Goukouni Oueddeï, le conflit tchadien avait fait, mercredi, l'objet d'informations assez confuses qui tendaient à accréditer la thèse selon laquelle les Libyens auraient engagé leurs alliés locaux, notamment M. Acyl Ahmat, ministre tchadien des *affaires étrangères*, revenu à N'Djamena dans l'avion du commandant Jalloud, contre le président Goukouni Oueddeï, dont on avait, semble-t-il à tort, annoncé la *disparition*.

On apprenait, en effet, dans la journée, qu'une colonne de partisans armés de M. Acyl Ahmat, venue de Mongo, dans le centre du Tchad, et appuyée par des blindés libyens, avait atteint N'Djamena, où la présence militaire libyenne s'était par ailleurs renforcée. Mercredi également, le ministère français de la défense affirmait que le commandant du contingent français stationné à Bouar (Centrafrique), non loin de la frontière tchadienne, avait, de son propre chef, placé ses troupes en état d'alerte « *à titre préventif* ».

Plusieurs *témoignages*, enfin, faisaient état de vives tensions dans la capitale tchadienne, notamment entre, d'une part, des soldats libyens et, de l'autre, les partisans armés du président Goukouni Oueddeï ainsi que ceux du vice-président Kamougué, généralement considéré comme le chef de la faction « sudiste ».

L'A.F.P. a rapporté, ce jeudi matin, que la population de N'Djamena vaquait normalement à ses occupations et que la garde de la résidence de M. Goukouni Oueddeï n'avait pas été renforcée. Ces *informations* convergent avec celles, diffusées la veille par l'agence libyenne de presse Jana, qui démentaient la « *prétendue détérioration de la situation au Tchad* ».

PARIS ET TRIPOLI

(Suite de la première page.)

Tripoli ne se contente pas, désormais, d'accuser Paris d'« *ingérence dans les affaires intérieures tchadiennes* » mais accuse également du même « forfait » Khartoum, qui offre l'hospitalité aux « rebelles » de M. Hissène Habré. C'était la teneur du message adressé mercredi par le colonel Kadhafi à M. Arap Moi, président en exercice de l'O.U.A.

On peut se demander si le colonel Kadhafi, qui doit succéder au président kényan à la tête de l'organisation panafricaine l'an prochain, ne prend pas un sérieux risque en accusant, presque ouvertement, l'O.U.A. de se prêter à ce qu'il *considère comme une manœuvre* française. Il table sans doute, ce faisant, sur l'inconsistance dont a fait preuve par le passé l'O.U.A. Le dirigeant libyen sait, en outre, qu'une intervention militaire française semble exclue. Enfin, peut-être a-t-il jugé qu'en agissant rapidement il mettrait devant un fait accompli les partenaires africains de la France, qui se réunissent la semaine prochaine à Paris.

M. Mitterrand, depuis son accession à la présidence, *n'a pas ménagé* ses efforts pour aider le Tchad à exister. Il a même pris certains risques, comptant visiblement gagner à sa cause un bon nombre d'Etats africains, avec l'espoir que le colonel Kadhafi serait progressivement contraint à retirer ses troupes du Tchad. Mais en avait-il les moyens ? Comme d'habitude, le dirigeant libyen a choisi la loi du plus fort, quitte à subir les protestations véhémentes de plusieurs capitales africaines.

Le président Goukouni Oueddeï est resté en fait le « prisonnier » de Libyens qui, après tout, dans d'autres circonstances, s'accommoderaient sans doute que quelques sections de Sénégalais et de Nigérians, patronnés par l'O.U.A., viennent *s'installer sur les berges du* Chari, histoire de cautionner la présence de leurs troupes sur le reste du territoire tchadien.

J.-C. POMONTI.

Selon la Commission internationale des juristes

TRENTE-DEUX DÉTENUS SERAIENT MORTS ASPHYXIÉS DANS UNE CELLULE

(De notre correspondante.)

Genève. — La Commission internationale des juristes (CIJ), dont le siège est à Genève, a publié mardi 27 octobre un rapport de Mᵉ André Tremblay, professeur à la faculté de droit de l'université de Montréal, sur la mission qu'il a effectuée au Maroc après les émeutes du 20 juin à Casablanca. Il révèle que trente-cinq personnes arrêtées à la suite de ces événements auraient été entassées dans une cellule de 2 mètres sur 3 mètres et que « *trente-deux y sont mortes de suffocation* ».

M. Tremblay, qui a assisté le 13 juillet au procès de quatre-vingt-deux personnes, dont la moitié âgées de quatorze à dix-sept ans, précise qu'il a été expulsé le 14 et n'a pu de ce fait recueillir la version du gouvernement sur les informations qu'il tenait de l'opposition et des milieux judiciaires marocains.

I. V.

● *Un émissaire du président Reagan au Maroc.* — Le général Vernon Walters, ambassadeur du président Reagan et ancien directeur adjoint de la C.I.A., est actuellement en mission au maroc, a-t-on appris mercredi 28 octobre. — *(A.F.P.)*

● *Quatre études sur la Libye.* — La revue *Maghreb-Machrek, Monde arabe*, éditée par la Documentation française (29-31, quai Voltaire, 75007 Paris), consacre sa dernière livraison, n° 93, juillet-septembre, qui vient de paraître, à la Libye.

Maroc

LA VISITE DE M. CHEYSSON A RABAT

Hassan II confirme sa volonté de voir organiser rapidement un référendum au Sahara occidental

De notre correspondant

Rabat. — *Le ministre français des relations extérieures*, M. Claude Cheysson, a quitté Rabat, ce jeudi 29 octobre, *après avoir présidé*, mercredi en fin d'après-midi, les travaux de la grande commission franco-marocaine et s'être entretenu avec son collègue marocain, M. Boucetta. Auparavant, il avait été reçu à Fès par le roi Hassan II pendant une heure et demie.

Comme il fallait s'y attendre, c'est la situation au Sahara occidental et les conséquences de l'attaque du Polisario contre Guelta-Zemmour sur le processus de paix engagé par l'O.U.A. à Nairobi qui ont fourni le thème numéro un des conversations.

Le souverain a confirmé la version marocaine des événements, insistant sur l'importance des forces engagées par le Polisario (trois mille hommes environ), sur *les armements sophistiqués de* l'attaquant, notamment des chars T-54 ou T-55 de fabrication soviétique, dont la présence à Guelta-Zemmour est aujourd'hui considérée comme à peu près certaine par les experts militaires à Rabat (1). Il a également confirmé l'usage de fusées Sam-6 par le Polisario, ce qui paraît moins certain aux mêmes experts, et affirmé qu'aucun des pilotes des avions marocains abattus n'avait pu être sauvé.

Hassan II aurait cité le chiffre de trente-six prisonniers marocains, ce qui paraît modeste eu égard à ceux avancés par le Polisario : deux cents au début, puis deux cent trente, sur lesquels cent soixante environ auraient été montrés à des journalistes. Les pertes marocaines ont dû se situer autour de quatre cents hommes tués ou faits prisonniers, celon les observateurs militaires, sur un effectif de deux mille six cents soldats du 4ᵉ régiment basé à Guelta-Zemmour. Huit cents autres soldats auraient été plus ou moins « choqués » ou blessés, et mille quatre cents auraient pu maintenir leurs positions jusqu'à *l'arrivée des renforts*.

Le roi du Maroc s'est montré déterminé à persévérer dans la *voie tracée par les résolutions* de la deuxième conférence de Nairobi en août sur les conditions du référendum au Sahara occidental. Son raisonnement est simple : *l'attaque du Polisario visait* essentiellement non à s'assurer un gage pour un éventuel référendum, mais à le rendre fondamentalement caduc. Pour Rabat, l'objectif doit donc être exactement inverse : continuer à préparer le référendum, et plus activement possible.

Le souverain estime que la réunion du comité de mise en œuvre que M. Kodjo, secrétaire général de l'O.U.A., entend convoquer assez rapidement (*le Monde* du 29 octobre) pourrait se tenir aussitôt après la conférence au sommet arabe de Fès, fin novembre, les membres non arabes du comité pouvant rejoindre les autres sur *place. L'objectif serait d'organiser* le référendum dans les prochains mois. M. Kodjo est parti pour Alger mercredi.

Ces déclarations sont dans le *droit fil des convictions exprimées* par le monarque à son retour de Nairobi, fin juin. Ainsi, loin de reprendre sa liberté d'action par rapport aux décisions de l'O.U.A., il paraît décidé à respecter ses engagements et à mettre, au contraire, le Polisario à l'épreuve.

Le souverain et le ministre français ont également évoqué la question du Proche-Orient, la conférence de Cancun et aussi le Tchad, dont la situation a été suivie heure par heure par M. Cheysson.

ROLAND DELCOUR.

(1) N.D.L.R. — M. Ibrahim Ghali, « ministre sahraoui de la défense », a récemment précisé aux journalistes que le Front Polisario avait récupéré intacts cinquante-quatre chars T-54 après la chute de Lebouirate en 1979, six chars franco-autrichiens S-165 à Lengueb, au début de la même année et trente-deux engins blindés AML lors de *la première bataille de l'Ouarkziz*, en mars 1980. Plusieurs dizaines de ces différents engins ont été montrés à diverses reprises aux journalistes, M. Ghali a nié leur présence à Gueit-Zemmour, mais n'a pas exclu qu'ils puissent être utilisés dans d'autres batailles.

Algérie

LA POLÉMIQUE SE POURSUIT EN FRANCE SUR LE PROBLÈME DES ARCHIVES

Le groupe de travail franco-algérien sur le problème des archives entreposées à Aix-en-Provence (« le Monde » du 28 octobre) a achevé sa *quatrième réunion de travail à Alger*, mercredi 28 octobre, et a décidé de tenir à nouveau séance dans le courant de novembre à Paris. Le groupe, composé essentiellement d'experts et d'archivistes, est dirigé du côté français par M. Martial de la Fournière, directeur du service de documentation et des archives du Quai d'Orsay, et du côté algérien par M. Mohamed Touili, directeur du Centre national des archives.

M. Mohamed Sahnoun, ambassadeur d'Algérie en France, a été reçu, mercredi, par le groupe d'amitié France-Algérie de l'Assemblée nationale, présidé par M. André Bellon (socialiste, Alpes-de-Haute-Provence). Il a affirmé que l'Algérie *souhaitait* récupérer ces archives et que celles-ci « resteraient ouvertes aux consultations des historiens et des chercheurs français ».

Cette affaire continue cependant à alimenter une polémique. MM. Bernard Pons, secrétaire général du R.P.R., et François Léotard, député U.D.F., s'opposent au transfert en Algérie de ces archives, de même que le parti radical socialiste, le Cercle algérianiste, mouvement culturel des Français rapatriés d'Algérie, et l'Académie des sciences d'outre-mer.

Tunisie

Le président Bourguiba encourage les juges à trancher avec plus d'équité les litiges entre couples mixtes

De notre correspondant

Tunis. — *En Tunisie, comme* dans les autres pays du Maghreb — où les mariages mixtes ne sont pas rares, — la séparation du couple tourne, le plus souvent, au drame. Drame pour les enfants, certes, mais aussi pour les parents qui, quels que soient les circonstances et les motifs du divorce, n'obtiendront la garde de leurs enfants que si le jugement est rendu par les tribunaux de leur propre pays, « l'étranger » ou « l'étrangère » ne se voyant généralement accordé qu'un droit de visite qui demeure, presque toujours, aléatoire.

Depuis des années, ces situations donnent lieu à de multiples *incidents, quelquefois* rocambolesques, comme l'été dernier, lorsque les membres de la famille d'une jeune Française, dont le mari Tunisien s'était enfui de France avec son petit garçon, avaient monté une véritable opération de commando — grenades lacrymogènes à l'appui — pour récupérer l'enfant.

Aujourd'hui, il est permis de penser que de tels cas pourront, désormais, trouver leur solution sans que l'on ait besoin de recourir à ces excès. Une Française, Mme Tranchepain, vient, en effet, d'obtenir, après un imbroglio juridique de trois ans, la garde de l'enfant — une fillette aujourd'hui âgée de trois ans et demi — qu'elle avait eu de son mariage avec un ressortissant tunisien qui avait emmené l'enfant en Tunisie *et qui refusait de le lui rendre*. Le fait est rarissime. Il est vrai que Mme Tranchepain réside et travaille en Tunisie, qu'elle s'est convertie à l'islam, qu'elle parle l'arabe. Il est vrai, aussi, que son cas avait retenu l'attention de l'ambassade de France, puis celle de Mme Wassila Bourguiba.

Dans cette affaire, un autre aspect est à souligner : en recevant Mme Tranchepain, qu'il a retenue à déjeuner, en lui promettant une aide financière de 100 dinars (1) pour élever sa fillette et en faisant donner une large publicité à cette audience par la télévision et les journaux, le président Bourguiba a voulu *montrer qu'il n'était pas indifférent* à de tels cas et qu'il entendait les voir résoudre humainement et avec équité. En marquant de façon spectaculaire son approbation à la décision prise — non sans difficulté et réticence, croit-on — en faveur de Mme Tranchepain, il a également créé un précédent auquel pourront se référer à l'avenir les étrangères se trouvant dans la même situation qu'elle. Enfin, il n'est pas exclu que, par son geste, il ait voulu aussi s'adresser indirectement à certains magistrats qui auraient tendance, au nom de préceptes religieux, à interpréter de façon restrictive le code du statut *personnel consacrant les droits de la* femme.

(1) Un dinar tunisien vaut environ 9,20 F.

هكذا من الأصل

Le poids d'un mot

si l'on a une bonne oreille. Au Palais-Bourbon, les trois mousquetaires continuaient de ferrailler contre l'escadron de la majorité chargé d'occuper le terrain, furieux « d'être privé de Valence » comme on l'est de dessert et retournant sa colère contre les « provocateurs » de l'opposition. « Menteurs ! » « Provocateurs ! » « Staliniens ! ». Empoignades. Huissiers à la rescousse. A Paris, comme à Valence, force oui. Tranquille, non. Dissipée, l'illusion, enterré le bel adjectif. Alors... sur une coquille de noix, na... durent dans...

CETTE SEMAINE, DANS

PARIS MATCH

Force, oui. Tranquille, non. Jean Cau a beau savoir peser ses mots, ce qu'il a ouï à l'Assemblée Nationale, au cours des débats sur les nationalisations, est vraiment trop malsonnant. Ses oreilles, comme celles des murs du Palais-Bourbon, qui en ont entendu d'autres, ont frémi d'indignation. Quand les supporters de la force tranquille se livrent à trop d'excès de langage, il y a un mot de trop dans leur devise. Jean Cau s'en inquiète et le dit, cette semaine dans Paris Match.

LE POIDS DES MOTS, LE CHOC DES PHOTOS

Le Monde

politique

LE PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 1982 A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

M. DELORS : la reprise économique est là !

L'« effet Delors » perdure... Tout en contestant les choix économiques dont il s'inspire, l'opposition, à l'Assemblée nationale, respecte le ministre de l'économie et des finances, eu égard à sa sincérité. A contrario, et même si on ne peut lui contester cette qualité, force est de constater que lorsqu'il prend la parole devant les députés, le premier ministre ne recueille pas la même unanimité. Dans un discours de près d'une heure, sans notes — comme, en son temps, M. Giscard d'Estaing — mais avec la passion en plus, M. Delors a défendu le budget pour 1982 et parlé le langage de la solidarité, sans être chahuté par les députés des groupes R.P.R. et U.D.F. Affirmant que la « reprise » *économique* « est là », *le ministre de l'économie a réitéré son appel aux chefs d'entreprise, pour que ceux-ci sortent de leur* « attentisme », *et a souligné que si, dans un délai de dix-huit mois, la tendance en matière de chômage ne s'est pas inversée, la France ne pourra plus espérer sortir de la crise.*

Avec solennité, M. Mauroy a, de son côté, regretté les excès verbaux auxquels a donné lieu le débat sur les nationalisations. Ce climat de violence, a-t-il souligné, n'a pas servi les parlementaires. Quelques instants auparavant, M. Labarrère, ministre délégué chargé des relations avec le Parlement, tout en mettant l'accent sur les risques d'antiparlementarisme, avait cru pouvoir dire que, tous comptes faits, les choses ne s'étaient pas si mal passées. Singulier contraste !

Le début de la discussion sur la loi de finances n'a pas, en revanche, soulevé de polémiques. Dans un discours sans concessions, M. Chirac a prédit, une fois de plus, l'échec économique de la gauche, échec inéluctable dans la mesure où le programme gouvernemental correspond à celui qu'avait mis en œuvre Léon Blum, en 1936. Dès lors, pour le maire de Paris, un changement politique — dont il serait, bien sûr, l'instigateur — peut être espéré. Dans les faits, M. Chirac est apparu comme le seul chef de file de l'opposition parlementaire. L'U.D.F. a vigoureusement applaudi l'ancien candidat à la présidence de la République et, à travers lui, les choix et la logique politiques dont il s'est inspiré durant toute la campagne électorale, choix qu'elle avait naguère combattus... En retour, l'ancien premier ministre est revenu dans l'hémicycle pour soutenir — ostensiblement — l'orateur du groupe U.D.F., M. Alphandéry.

M. Fabius a répondu au maire de Paris en soulignant que, si, en effet, il faut du temps pour s'habituer à être dans l'opposition, M. Chirac en disposera largement !

Les députés ont adopté mercredi le principe de l'imposition sur les grandes fortunes. Par de multiples amendements, l'oppositon a tenté de réduire la portée de cette disposition en regrettant notamment que le seuil d'imposition ne soit pas indexé. Se refusant à inscrire ce mécanisme dans la loi, M. Fabius a néanmoins assuré que des revalorisations périodiques de l'abattement de 3 millions interviendront. Accédant au souhait des députés socialistes, le ministre du budget a, d'autre part, annoncé que le gouvernement acceptera un amendement tendant, pour la prise en compte de l'outil de travail, à faire bénéficier les baux fonciers à long terme de l'abattement supplémentaire de 2 millions de francs.

LAURENT ZECCHINI.

Mercredi matin 28 octobre, l'Assemblée nationale a poursuivi la discussion générale de projet de loi de finances pour 1982.

Selon M. Laignel (P.S., Indre), les grandes lignes du projet gouvernemental *sont de « mobiliser l'ensemble des moyens budgétaires et fiscaux pour la relance économique, c'est-à-dire la lutte contre le chômage »* et de *« rechercher une plus grande justice dans la répartition de la contribution de chacun à l'effort de solidarité ».* Il note que le déficit atteint 2,6 % du PIB, soit un pourcentage inférieur *« à celui de la plupart des pays industrialisés ».*

L'orateur évoque ensuite l'effort *de solidarité nationale qui* jouera en faveur des personnes âgées et des travailleurs à revenus modestes. Il indique à propos de ces derniers qu'un amendement du groupe socialiste, adopté par la commission des finances, *propose d'instituer une décote* sur les revenus inférieurs au SMIC. Il insiste sur le fait que *« les crédits affectés au programme d'action sociale connaissent en 1982 une augmentation de 61 % ».*

Parmi les mesures qui visent à *« mettre en place une véritable solidarité nationale »,* il y a l'impôt sur les grandes fortunes, le plafonnement du quotient familial, la majoration exceptionnelle de l'impôt sur les revenus et les mesures prises contre l'évasion et la fraude fiscales. Le gouvernement propose, dit-il, de faire une distinction entre *« les fortunes à taille humaine, fruit du travail de leurs détenteurs, et les grandes fortunes résultant d'accumulations réalisées au cours des années et dont la plus grande part provient de l'exploitation des travailleurs ».* Il indique que deux cent mille personnes au maximum seront touchées par cet impôt, soit 1 % des foyers fiscaux, et que des pays comme la Suisse, les Pays-Bas et l'Allemagne de l'Ouest *« pratiquent depuis longtemps, et selon des dispositions bien moins sélectives, donc plus dures, ce type d'impôt direct ».*

Le député estime que, la politique gouvernementale en matière de recettes fiscales ne représentant que 35 milliards de francs d'impôts nouveaux, il n'y aura pas, compte tenu de l'évolution du PIB, d'augmentation de la pression fiscale en 1982. Les recettes attendues vont permettre, déclare-t-il, de mener une politique visant à assurer le droit au travail et à *« mettre fin aux privilèges de l'ancienne classe dirigeante ».* Il conclut : *« La France, à travers le budget Barre, c'était un Etat sans volonté, ballotté à l'initiative des groupes capitalistes, une France de classe où les revenus du travail étaient frappés alors que la fortune était épargnée ; autant dire un pays sans culture, sans jeunesse, sans recherche, sans avenir. »* Au contraire, dit-il, le budget pour 1982 se caractérise par *« une autre logique où la lutte contre le chômage est la priorité absolue ».* « *C'est,* ajoute-t-il, *un budget de classe qui taxe la fortune et exonère les smicards. C'est un choix sans équivoque en faveur de la formation professionnelle, de la jeunesse, de la culture, de la recherche, bref, c'est le choix des moyens de notre avenir collectif dans une France solidaire ».*

M. ALPHANDERY (U.D.F.) : trois paris hasardeux.

M. Edmond Alphandery, député U.D.F. de Maine-et-Loire, intervient ensuite au nom de son groupe. Il estime que la politique budgétaire du nouveau pouvoir est fondée sur un triple pari : *« Le premier pari : le déficit du budget relancera l'activité économique et placera l'économie sur un sentier de croissance de plus de 3 % l'an. Deuxième pari : en dépit de la relance la hausse des prix devrait se modérer ; troisième pari : le résultat ne doit pas creuser notre déficit extérieur. »*

Le premier pari lui paraît « hasardeux ». Il remarque qu'aucun des pays voisins de la France ne l'a tenté. *« Ceux qui essaieraient de ranimer artificiellement leur économie en prenant le pari de la relance par le budget verraient rapidement tous les clignotants passer au rouge,* affirme M. Alphandery : *les prix, le déficit extérieur, le taux de change. »*

Le déficit budgétaire prévu, *« loin d'activer les investissements par un effet d'accélération de la demande finale, va au contraire les étouffer »,* affirme-t-il. *« Il n'y a pas de croissance sans investissements et il n'est pas d'investissements sans épargne. Or les orientations que vous avez définies et celles que nous prépare ce budget portent toutes atteinte à l'épargne ».*

Le second pari du gouvernement lui semble tout aussi hasardeux que le premier. La politique que prévoit de mener le gouvernement fait craindre à M. Alphandery un *« emballement assez* rapide » de l'inflation. Il estime que le pouvoir devra avoir recours à la « planche à billets » pour financer son déficit budgétaire. Il affirme également que, dans un climat de suspicion à l'égard des chefs d'entreprise, on ne peut pas leur faire grief d'hésiter à augmenter leurs capacités de production.

Le troisième pari, affirme M. Alphandery, est *« aussi aléatoire que les deux premiers. Votre politique de croissance,* dit-il, *n'a pas de chance de déboucher sur un nouveau sentier de croissance. Elle va, en revanche, détériorer fortement notre commerce extérieur. »*

« Là où vous choisissez la facilité dans la gestion des finances publiques, il faudrait la plus extrême rigueur, ajoute le député de Maine-et-Loire. *Là où vous répandez le doute, il faudrait restaurer la confiance ; là où vous faites cavalier seul, il faudrait resserrer nos liens avec nos principaux partenaires étrangers. »*

Mercredi après-midi, M. Delors, ministre de l'économie et des finances, souligne que le gouvernement s'est attaché *« à redonner du souffle à l'Europe pour éviter que celle-ci se transforme en un bazar d'Istanbul »,* et indique que sa politique économique et sociale *« se fonde sur trois mots : liberté, solidarité, responsabilité ».* Insistant sur le thème de la solidarité, il observe : *« Comment demander aux plus faibles, aux plus défavorisés de consentir leur petite part de sacrifice s'ils savent que d'autres, plus riches, ne sont pas mis à contribution ? »*

M. Delors ajoute : *« Il s'agit de travailler moins individuellement, pour travailler plus collectivement. Il vaut mieux payer des salaires, des cotisations sociales, des impôts, que prélever 80 milliards pour entretenir l'oisiveté et le désœuvrement. »* A propos de la responsabilité, il observe que celle-ci doit être effective pour tous, expliquant : *« Il s'agit seulement de permettre aux travailleurs et à leurs représentants de négocier, d'être informés, de s'exprimer. Est-ce si extraordinaire ? Cela se fait dans les pays voisins, comme par hasard dans ceux dont l'économie est parmi les plus performantes et les plus compétitives du monde ! »*

Le ministre de l'économie et des finances rappelle que le déficit global du budget de 1981 est de l'ordre de 70 milliards, ajoutant *« 6 milliards seulement nous sont imputables ; tout le reste est le résultat de l'imprévoyance du précédent gouvernement et de la prolongation de la récession ».*

M. Delors indique que pour les neuf premiers mois de l'année, le montant des augmentations de capital sur le marché français des capitaux est resté le même que l'an dernier, en dépit du « choc politique ». Il ajoute que le niveau des placements sur le marché des obligations et des emprunts à long terme est resté à un niveau satisfaisant (100 milliards cette année contre 110 milliards l'année précédente). « *Voilà comment,* observe-t-il, *nous avons, en bon père de famille, géré l'économie française, voilà comment nous nous efforçons de progresser sur un chemin de crêtes difficiles, et de découvrir le sentier de la croissance. Déjà, le résultat de nos efforts est là : la reprise est nette, stimulée par une hausse de 4 % de la consommation et par l'augmentation du volume de nos exportations qui atteindra 5 %. »*

M. Delors indique que le gouvernement essaie de s'inspirer *« de ce qu'il y a de moins mauvais dans les différents modèles européens »,* et précise qu'à la fin de 1982, le déficit public total ne dépassera pas 3 % de notre P.N.B., tandis qu'il sera en République fédérale de 3,5 %.

A propos de la « police des salaires », il déclare : *« Nous n'avons recouru à des blocages temporaires que dans les secteurs qui avaient pris de l'avance sur le rythme de 14 % de hausse des prix, et nous sommes prêts à négocier avec les intéressés le retour à la liberté des prix. La liberté reste, en effet, notre règle et la concurrence notre loi : encore faut-il que celle-ci joue. »*

Le ministre de l'économie parle ensuite de la lutte contre le chômage. Il indique à ce propos : *« Nous ne pourrons plus espérer sortir de la crise si, dans les dix-huit mois prochains, la tendance, en matière d'emplois, ne s'est pas inversée. Dans les pays où il sévit depuis longtemps, le chômage engendre la tricherie et le découragement. Si nous ne remettons pas la France au travail, si nous ne proposons pas à la jeunesse autre chose que le flipper et l'errance dans les rues, inutile de l'espérer, la France ne répondra pas au défi des années 80 ! »*

En conclusion, M. Delors affirme : *« La reprise est là ! Il faut que les chefs d'entreprise s'en rendent compte et sortent de leur attentisme. L'argent ne manque pas. Tous les éléments sont réunis. »*

M. Fabius réplique à M. Chirac

M. Fabius, ministre délégué chargé du budget, répond tout d'abord à M. Chirac. Il critique *« une vigoureuse combinaison de manque de mémoire et de manque de sérieux »* et rappelle que lorsque le maire de Paris était premier ministre, en 1974, la loi de finances pour 1975 prévoyait un déficit représentant 3 % du P.I.B., c'est-à-dire, ajoute-t-il, *« plus que ce que nous proposons nous-mêmes ». « Ainsi,* ajoute-t-il, *un déficit de 3 % du P.I.B. n'est pas inflationniste quand c'est M. Chirac qui gouverne mais, quand c'est la gauche, un déficit de 2,6 % c'est la gabegie ! »* Quant aux critiques selon lesquelles le gouvernement ne relève les tranches du barème de l'impôt sur le revenu que de 13,5 % en moyenne alors que l'inflation dépassera *14 %, M. Fabius y répond de la* façon suivante : *« M. Chirac est pourtant assez technicien pour savoir — sinon, qu'on le lui explique — la différence qu'il y a entre moyenne et glissement : 13,5 % en moyenne, cela représente 14,2 % en glissement ».*

Il répond aussi sur la question des libertés : *« Quand on dénonce, sur un certain ton, le sectarisme, il faut faire attention à l'effet boomerang. Car les Français pourraient s'interroger à propos de ces leçons de liberté et de tolérance faites sur un certain ton ! La provocation est inutile. Je comprends que M. Chirac soit mal à l'aise dans l'opposition : c'est là une situation dure. Il faudra du temps pour s'y habituer. Ce temps, M. Chirac l'aura ! »*

M. Fabius annonce ensuite que le gouvernement, *« soucieux d'aider l'agriculture, accepte l'amendement tendant, pour ce qui concerne la prise en compte de l'outil de travail, à aligner les bailleurs à long terme sur les exploitants ».* Il précise que seuls dix mille agriculteurs sur un million seront touchés par l'impôt sur la fortune. A propos de l'impôt sur la fortune, il indique : *« Il n'y a aucun mal à gagner et à détenir de l'argent. C'est le produit de l'effort, du hasard ou de la chance. Nous demandons seulement qu'à proportion de ses ressources, chacun veuille bien payer l'impôt. »*

Abordant la discussion des articles (l'ensemble du texte a été analysé dans *le Monde* du 2 octobre), l'Assemblée adopte l'article un qui concerne l'autorisation de percevoir les impôts existants. Plusieurs orateurs prennent ensuite la parole.

M. Marette (R.P.R., Paris) rappelle, au sujet de l'impôt sur la fortune, qu'au cours du précédent septennat il y a eu deux impôts de même nature : le prélèvement conjoncturel, appelé Serisette, et l'impôt sur les plus-values. *« Les projets qui ont créé cet impôt étaient aussi bâclés que le vôtre. Le gouvernement,* poursuit-il, *aurait pu résumer les articles 2 à 10 en une seule formule : « Tous les titulaires de fortunes supérieures à 3 millions de francs décèdent fictivement mais fiscalement le 1er janvier de chaque année ».*

M. Vivien (R.P.R., Val-de-Marne) souligne qu'aucune simulation ne permettra de savoir qui sera frappé par cet impôt, et M. Inchauspé (R.P.R., Pyrénées-Atlantiques) affirme : *« A partir du 1er janvier 1982, la France aura le triste privilège d'être le seul pays où coexisteront tous les impôts existant ici et là. Il y a déjà des paradis fiscaux, est-ce une raison pour créer un enfer fiscal ? »*

M. Toubon (R.P.R., Paris) assure que l ensemble des prélèvements de la collectivité sur l'économie nationale passera de 42 % en 1981 è 44 ou 45 Z en cours d'année. Il ajoute : *« Une telle charge se révélera bientôt insupportable et risque de nous entraîner vers un système social et politique très différent de celui que nous connaissons actuellement. »* M. Foyer (R.P.R, Maine-et-Loire) déclare de son côté : *« Vous avez créé un nouvel impôt sur le capital sans retoucher ni la loi sur les plus-values ni le régime des droits de mutation par décès. Vous imposez des gens sur des biens qui ne leur appartiennent pas et dont ils ne peuvent pas disposer. Ainsi, le second mari d'une veuve sera imposé sur les biens laissés à ses enfants par le premier mari de sa femme ! ».*

L'ancien président de la commission des lois estime qu'il est démagogique de dire que l'impôt ne frappera que les riches car, explique-t-il, *« comme vous refusez d'indexer les seuils d'imposition, l'érosion monétaire aidant, votre impôt atteindra bientôt beaucoup de monde ».*

● PERSONNES IMPOSABLES ; TERRITORIALITÉ

A l'article 2, qui institue, à la date du 1er janvier 1983, un impôt annuel sur les grandes fortunes, lorsque la valeur des biens est supérieure à 3 millions de francs, et qui fixe les catégories de personnes qui y sont soumises, l'Assemblée entend notamment plusieurs députés R.P.R. : M. Vivien (Val-de-Marne) déclare que, sur cent contribuables, soixante et *onze sont des femmes. Votre* impôt, ajoute-t-il, est « *sexiste et anti-familial* ». Sur cent contribuables, porusuit-il, il y a soixante-personnes de plus de soixante ans. *« Faites-vous donc du racisme anti-vieux ? »* M. Gissinger *(Haut-Rhin) s'inquiète du sort* des agriculteurs et assure que l'impôt va alourdir les charges fiscales des entreprises françaises. M. Miossec (Finistère) assure que le gouvernement va multiplier les contrôles et les « inquisitions ».

Après avoir repoussé un amendement de M. Tranchant (R.P.R., Hauts-de-Seine) tendant à supprimer l'article 2, l'Assemblée repousse un amendement de M. Foyer visant à substituer à l'impôt sur la fortune un impôt sur les successions, composé d'une taxe sur la transmission du patrimoine et d'une surtaxe sur la fortune de l'héritier ou du donataire.

Un amendement présenté par M. Mestre (U.D.F., Vendée) tendant à *supprimer la référence au* montant de 3 millions de francs est repoussé, ainsi qu'un amendement de M. Tranchant visant à faire échapper les biens professionnels du champ d'application de cet article.

L'Assemblée repousse plusieurs amendements tendant à porter de 3 à 4, puis 5 millions de francs le seuil d'imposition. Le groupe R.P.R. défend plusieurs amendements tendant à indexer le montant de cet abattement à la base. M. Fabius assure que la volonté du gouvernement est de garder à cet impôt le caractère d'un impôt sur les grandes fortunes, en procédant à des revalorisations périodiques.

Les députés repoussent ensuite, par 331 voix contre 156, un amendement de M. Foyer, soutenu par les groupes R.P.R. et U.D.F., tendant à stipuler que l'impôt sera applicable lorsque la valeur des biens est supérieure *« à un total déterminé chaque année par la loi de finances et qui est fixé, pour l'année 1982, à 3 millions de francs ».* L'Assemblée repousse également plusieurs amendements R.P.R. dont l'objet est d'éviter la double imposition pour les personnes dont les biens sont situés hors de France. M. Pierret (P.S., Vosges), rapporteur général de la commission des finances, souligne que des conventions fiscales existent avec tous les pays qui ont institué un impôt sur la fortune.

L'Assemblée examine un amendement de M. Vivien conférant au ministre de l'économie et des finances la possibilité d'exonérer, à titre exceptionnel, des personnalités étrangères possédant des grandes fortunes. *Le député du* Val-de-Marne explique qu'il vise les chefs d'Etat ou anciens chefs d'Etat ou de gouvernement, ainsi que les membres des familles royales et princières régnantes. M. Fabins indique que le gouvernement respectera à la fois la « haute courtoisie internationale » et les « principes républicains ». *Le député R.P.R.,* à la suite de ces réponses, accepte de retirer son amendement. L'article 2 est ensuite adopté sans modification par 329 voix contre 153.

La séance est levée, jeudi 29 octobre, à 1 h. 45, la suite du débat étant renvoyés à 10 h. 30.

Au P.C.F.

Mille deux cent cinquante militants s'opposent aux décisions prises contre Rencontres communistes

Rencontres communistes-hebdo publie, dans son numéro du 30 octobre, une liste de cinq cents nouveaux signataires de la pétition *lancée dans le P.C.F.* contre l'« exclusion de fait » de M. Henri Fiszbin et des vingt-neuf autres fondateurs de *Rencontres communistes.* Cette pétition avait déjà recueilli sept cent cinquante signatures (*le Monde des 9 et 20 octobre*). *Cette nouvelle* liste comprend des conseillers municipaux, des membres de conseils fédéraux de bureaux ou de comités de section et des secrétaires de cellule, ainsi que des syndicalistes. En outre, plusieurs cellules ont adressé au comité central du P.C.F. des motions de protestation contre la mesure *prise à l'encontre* des animateurs de Rencontres communistes. Enfin, trente-sept militants de Gennevilliers (Hauts-de-Seine), parmi lesquels sept membres du comité de section (dont M. Gérard Lanternier, fils du maire, M. Lucien Lanternier), ont contesté à la direction le droit de réunir un débat de fond.

Rencontres communistes a organisé, d'autre part, mercredi 28 octobre, à Paris, une « soirée-débat » sur l'histoire récente du P.C.F. Un accord s'est manifesté pour juger insuffisante l'explication de l'échec du parti communiste, au printemps dernier, fournie par la direction, en particulier dans le document préparatoire au vingt-quatrième congrès. Ce texte, cependant, a été défendu explicitement par un intervenant, militant de Clamart (Hauts-de-Seine).

Certains, comme M. Michel Lenormand, ancien membre du secrétariat de M. Georges Marchais, ont mis l'accent sur la responsabilité des dirigeants dans les décisions prises, tandis que d'autres insistaient sur les données objectives, internes et externes au parti, qui expliquent, sans pour autant les justifier, ces décisions. Des militants chevronnés, comme M. Aimé Guedj, ont insisté sur le fait que le problème de l'efficacité du P.C.F., eu égard aux objectifs qui sont ceux de ses militants et électeurs, est aujourd'hui posé. M. Fiszbin a déclaré, pour sa part, que la façon dont les décisions ont été prises et imposées au parti explique que celui-ci connaisse *« une crise sans précédent ».*

ILS SÈCHENT

Ce que c'est que le progrès ! Il suffit à *présent* d'appuyer, le mercredi après-midi, sur le bouton de FR 3 pour ouvrir nos *lucarnes à ce qui se passe à* l'Assemblée nationale et contrôler ainsi pendant une heure et *demie le travail de nos députés.* Première remarque : on l'avait déjà constaté lors du débat pour *l'abolition de la peine de mort,* ils sèchent, l'hémicycle est vide. Ils ont beau être surveillés par *des centaines de milliers de* pions, je n'ose pas dire des millions, ils ne viennent pas aux *séances. Or ils sont payés pour* ça. Et quand ils viennent, ils chahutent, ils s'injurient, ils ne *suivent pas, ils n'écoutent ni les* questions posées par leurs petits camarades ni les réponses *des membres du gouvernement.*

Deuxième remarque : sur ce banc-là, en revanche, il y a du monde. Nos *ministres,* surtout le premier d'entre eux, savent qu'on les a à l'œil et guignent un peu trop ouvertement de notre côté. Quand Pierre Mauroy — il s'adressait à nous et ne s'en *cachait pas* — a protesté contre les accusations lancées par l'opposition — elle parle de *terreur et de climat de violence,* — on se sentait dans le rôle du proviseur à qui le professeur *se plaint de ses élèves* (1).

Attention, il ne faudrait pas que ça se renouvelle, il ne faudrait pas que la présence invisible du peuple de France fausse *les débats et fasse de la Chambre ou du Sénat un préau d'école en période électorale. Il ne faut pas non plus que* le président de la séance, justement surpris par le *nombre des absents, exige, il en aurait* l'intention, que ça ne se renouvelle pas la semaine prochaine. *Si c'était le cas,* nous saurions bien, nous ne sommes tout de même pas des crétins, qu'ils *ne sont là que pour la galerie* et que, dès que nous serons partis, ils s'en iront aussi.

Nos représentants vont s'habituer avec le temps à la caméra. Au Canada, elle ronronne vingt-quatre heures sur vingt-quatre à l'intention d'une chaîne entièrement consacrée aux travaux du Parlement. L'avenir de la démocratie dans la galaxie Marconi, le voilà.

CLAUDE SARRAUTE.

(1) M. Pierre Mauroy a déclaré : *« Ce qui s'est passé ici n'a pas servi le Parlement. Il est normal que majorité et opposition se confrontent. Mais il ne l'est pas que l'on parle, dans la presse et ici même, de terreur, de climat de violence. Le gouvernement, qui a fait voter des lois comme la décentralisation et l'abolition de la peine de mort, tous ceux qui se sont illustrés depuis cinq mois pour voter des lois de liberté, ont droit à autre chose de votre part [de la part de l'opposition] que les mots de terreur et de violence. »*

● *Pacifisme.* — MM. Mauroy et Chandernagor ont répondu, le 28 octobre, au nom du gouvernement, à deux questions de MM. Hamel (U.D.F.) et Lancien (R.P.R.), sur les manifestations pacifistes. La thèse du gouvernement est que la nécessité et la maîtrise de la défense ne sauraient réduire la liberté de penser et de s'exprimer de ceux qui ont un autre point de vue.

● *L'indemnisation des « nationalisables ».* — M. Labarrère a, au nom du gouvernement, répondu, le 28 octobre, à une question, sur ce sujet, de M. Sarre (P.S.). Il a déclaré : *« Déjà le ministre de l'économie et ses collaborateurs ont eu l'occasion d'exposer à plusieurs actionnaires étrangers de banques françaises le sens de la démarche du gouvernement ; ceci peut expliquer que tous n'aient pas jugé opportun d'être présents à Londres et que même certains participants nous aient fait connaître qu'ils n'approuvaient pas tellesment les déclarations publiées. »*

LE DÉBAT SUR LA DÉCENTRALISATION

M. Defferre « engage le fer » contre la majorité sénatoriale

Le débat sur la décentralisation s'est plutôt mal engagé au Sénat. Plus exactement, les sénateurs ont mal pris que M. Gaston Defferre « engage le fer » sans attendre. Dès le début de la discussion générale, en effet, mercredi 28 octobre, le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, renonçant aux habitudes feutrées de la maison et abandonnant la tradition qui veut que le porte-parole du gouvernement présente les dispositions du projet soumis à délibération, s'est contenté de mettre en garde les sénateurs contre les dangers auxquels ils exposeraient leur propre droit d'amendement, s'ils suivaient les conclusions du rapporteur.

Celui-ci, M. Michel Giraud (R.P.R., Val-de-Marne), venait d'exposer les propositions de la commission des lois, « un véritable contre-projet », dit le ministre, quand M. Defferre a mis les sénateurs en devoir de choisir entre l'examen du texte de la commission et celui amendé par l'Assemblée nationale ; réclamant même un scrutin public sur ce choix.

Après l'exposé du rapporteur (*le Monde* du 29 octobre), M. Defferre monte donc à la tribune. « *Je suis disposé*, déclare-t-il, *à accueillir vos amendements chaque fois que cela sera possible ; encore faut-il savoir dans quel cadre ils sont déposés. Or, je constate, en écoutant votre rapporteur, que la création de plusieurs titres nouveaux aboutit à la rédaction d'un véritable contre-projet. En particulier, ce texte intègre la loi Bonnet que le Sénat avait votée en première lecture et le rapport même de M. Giraud souligne le « contraste » entre ces deux séries de dispositions.*

» *Aux termes de la Constitution et de votre règlement, les amendements ne sont recevables que s'ils se placent dans le cadre du texte en discussion. Le Sénat ne peut donc adopter de tels amendements.* »

Le ministre invoque également l'article 40 de la Constitution qui interdit toute dépense nouvelle non compensée par des recettes, et annonce qu'il utilisera cette procédure (article 40) « *chaque fois qu'il y aura lieu* ». Des murmures de protestation se font entendre. Alors M. Defferre oppose un argument de fait pour tenter de convaincre le Sénat : « *Au reste*, ajoute-t-il, *le texte qu'a élaboré votre commission des lois n'a aucune chance d'être adopté par la majorité de l'Assemblée nationale.* (Hilarité sur les bancs du R.P.R. et de l'U.D.F.) *Votre devoir est-il de vous élever contre la majorité nationale qui s'est exprimée ?* (Protestations.) *N'est-il pas plutôt de collaborer à l'élaboration d'un texte efficace, applicable le plus tôt possible aux collectivités locales ?* (Applaudissements sur les bancs socialistes et communistes et sur certains bancs de la Gauche démocratique.)

» *Je demanderai donc au Sénat de se prononcer par scrutin public sur la question de savoir si les propositions de la commission des lois constituent ou non un contre-projet.* »

Mais M. Alain Poher, qui préside la séance, ne paraît pas pressé de répondre à la demande du ministre ; elle-même (au demeurant) impossible à satisfaire. Le règlement invoqué par M. Defferre ne prévoit pas, en effet, une telle procédure. La discussion générale se poursuit donc, comme s'il ne s'était rien passé. M. Chupin (Un. centr., Maine-et-Loire), rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, estime notamment qu'il est excessif de permettre aux communes d'octroyer « *des primes d'industrialisation* » sur le modèle des régions, qui ont cette possibilité depuis 1977. Il se déclare, d'autre part, catégoriquement hostile à tout financement direct des entreprises par les collectivités locales.

M. Raybaud (Gauche dém., Alpes-Maritimes) présente « l'avis » de la commission des finances. Celle-ci craint que le « contrôle *a posteriori* » des responsables locaux n'apporte pas les garanties nécessaires parce qu'il comporte des délais trop longs.

« *En fait*, déclare le rapporteur pour avis, *la réforme proposée crée les conditions de nouvelles tutelles ; en ouvrant la voie à toutes sortes d'interventions financières, elle conduira naturellement l'ordonnateur-maire à se soumettre à un contrôle important d'opportunité qui s'exercera* a priori *(...).*

M. Ruet (R.I., Ain), limite « l'avis » de la commission des affaires culturelles, au problème de la « dotation culturelle » et du logement des instituteurs. Il se félicite de la création d'un fonds d'action culturelle destiné au financement des projets communaux départementaux et régionaux. Quant au logement des instituteurs, le projet répond à la demande du Sénat en créant une dotation spéciale dont disposeront les maires.

Les orateurs de gauche, MM. Rosette (P.C. Val-de-Marne), Delmas (P.S., Dordogne), Jargot (P.C., Isère), Serusclat (P.S., Rhône) Mlle Rapuzzi (P.S., Bouches-du-Rhône), se félicitent de l'initiative de M. Defferre et approuvent les dispositions de son projet qui, souligne M. Delmas, « casse les ressorts de la centralisation ».

Du côté de la majorité sénatoriale — MM. Berchet (Gauche dém., Haute-Marne), Tomasini (R.P.R., Eure), Schiélé (Un. centr., Haut-Rhin), Collomb (non-inscrit, Rhône), Becam (ratt. R.P.R., Finistère) — les critiques sont nombreuses et vives. M. Becam, ancien secrétaire d'Etat à l'intérieur, s'inquiète de voir écartée la procédure de la « dotation globale d'équipement ».

Le ministre lui répond : « *J'avais effectivement songé à introduire dans la loi la dotation globale d'équipement, mais, au vu de la documentation dont je dispose, en particulier sur l'état des travaux et projets d'équipement en cours dans les communes, j'y ai renoncé, car elle aurait entraîné de graves déséquilibres entre les communes.* » — A. G.





L'U.D.F. et le R.P.R. ont décidé de « coordonner leur action »

Dès lors que M. Jacques Chirac avait accepté le principe d'une concertation permanente entre le R.P.R. et l'U.D.F., proposée le 25 septembre par M. Jean Lecanuet, il restait aux deux formations à organiser cette concertation. Une première rencontre a été organisée, le mercredi 28 octobre, à l'Assemblée nationale, entre deux délégations composées des secrétaires généraux des deux partis (MM. Michel Pinton et Bernard Pons) et des présidents des groupes parlementaires de l'Assemblée nationale (MM. Jean-Claude Gaudin et Claude Labbé) et au Sénat (MM. Adolphe Chauvin et Charles Pasqua).

Aux yeux des deux formations, le simple fait que cette rencontre ait eu lieu constitue un premier point positif. Même s'il se renouait au niveau parlementaire, le dialogue, interrompu depuis les élections législatives, entre les états-majors des partis devait être amorcé.

Il n'empêche que le contentieux entre R.P.R. et U.D.F. est encore lourd, suffisamment du moins pour limiter la « concertation permanente » à des sujets bien précis. Ainsi, les deux délégations ont décidé de mettre en place une instance qui, à l'Assemblée nationale, permettra à cinq députés U.D.F. et, cinq députés R.P.R., choisis parmi ceux qui n'ont pas de responsabilités dans les états-majors, de faire la liaison entre les deux groupes. Pour sa part, M. Chauvin, président de l'intergroupe U.D.F. du Sénat, a rappelé que les responsables des groupes de l'opposition (majoritaire au Palais du Luxembourg) se réunissaient toutes les semaines.

Elles ont également retenu le principe d'un groupe de travail chargé de préparer les prochaines élections. Les participants, sur ce point, n'ont pas tranché sur le point de savoir si priorité devait être donnée lors des consultations électorales à venir aux primaires ou aux candidatures uniques et s'il convenait de lier les cantonales de mars prochain, les municipales de 1983 et les futures régionales. Les experts électoraux des deux formations travailleront avec « pragmatisme » et laisseront une large part d'initiative aux responsables locaux.

A défaut de s'engager dans une coopération plus poussée, R.P.R. et U.D.F., qui ont l'intention d'établir chacun son propre projet politique, sont au moins d'accord pour condamner le pouvoir actuel sur le triple plan de l'économie, du social et des libertés.

Au terme de leur rencontre, les délégations de l'U.D.F. et du R.P.R. ont publié la déclaration suivante :

« *Les deux délégations ont constaté la dégradation de la situation économique et sociale et les risques que fait courir à la démocratie la mainmise du parti socialiste sur tous les rouages de l'Etat, sur les activités économiques et sur les moyens d'expression.*

» *Les deux délégations, désireuses d'engager le R.P.R. et l'U.D.F. dans une action commune et résolue, tant au plan parlementaire que dans le pays, pour s'opposer par tous les moyens démocratiques à cette évolution dangereuse, ont décidé de se réunir régulièrement pour coordonner leur action. La prochaine réunion aura lieu le mercredi 18 novembre au Sénat.* »

M. PONS (R.P.R.) : IL N'Y A RIEN D'IRRÉVERSIBLE

M. Bernard Pons, secrétaire général du R.P.R., invité mercredi 28 octobre de l'émission de France Inter « Face au public », a souhaité « *de tout cœur que M. Chirac soit de nouveau candidat à la présidence du R.P.R. lors des assises nationales de janvier à Toulouse* ».

Il a affirmé à propos des décisions du gouvernement : « *Il n'y a rien d'irréversible. Si nous revenons au pouvoir, c'est le suffrage universel qui l'aura voulu et l'opinion publique souhaitera que nous défassions ce qui aura été mal fait.* »

A propos du débat sur les nationalisations, il a énuméré les questions posées par le R.P.R. au gouvernement :

« *Y aura-t-il une restructuration des entreprises nationalisées et des banques ? Pas de réponse. Quel est le critère de la nécessité publique qui pousse le gouvernement à nationaliser ? Pas de réponse. Porquoi n'y a-t-il pas dotation en capital dans le budget 1982 ? Pas de réponse. Y aura-t-il d'autres nationalisations de banques ? Pas de réponse. Y a-t-il un rapport sur les contestations possibles des pays étrangers ? Pas de réponse. Y a-t-il communication des travaux préparatoires de la loi ? Refus de communication. Quel est l'avis des juristes internationaux qui ont été consultés ? Pas de réponse. Nous avons demandé quelle sera la garantie de la liberté d'accès au crédit. Pas de réponse. Nous avons demandé que deviendra la participation des travailleurs. Toujours pas de réponse. Nous avons demandé pourquoi nationaliser ce que vous vous engagez à rétrocéder. Toujours pas de réponse.* »

M. FITERMAN ACCUSE M. GERMON (P.S.) DE SURENCHÈRE SYNDICALE

M. Claude Germon, député (P.S.) de l'Essonne, a rendu publique le mercredi 28 octobre, une lettre que M. Charles Fiterman, ministre d'Etat, ministre des transports, lui avait adressée, le 7 octobre, au sujet d'une visite que le député socialiste avait faite au personnel de l'approvisionnement d'Air France, le 17 septembre dernier. M. Fiterman déclare « *inacceptables* » la venue et « *l'intervention brutale* » de M. Germon lors des négociations engagées entre les syndicats et la direction locale d'Air France.

« *Par votre intrusion et votre attitude*, écrit le ministre, *vous avez donné tout à la fois le sentiment de vouloir, comme représentant de la majorité gouvernementale, dicter à la direction d'Air France de manière autoritaire ce qu'elle doit faire, et de vouloir vous substituer aux syndicats dans une négociation qui est strictement de leur ressort. (...) Vous avez donné, par votre attitude, une singulière image du sérieux et de la cohésion du gouvernement et de sa majorité.* »

« *Je conçois*, ajoute M. Fiterman, *que vous avez le souci d'apporter votre soutien aux travailleurs, mais, en vous livrant à une surenchère déplacée, vous apparaissez intervenir, que vous le vouliez ou non, contre le gouvernement lui-même. A moins que vous ne considériez que c'est le ministre communiste qu'il faut combattre, ce qui ne serait qu'une autre façon de gêner le gouvernement.* »

M. Germon, maire de Massy, membre de la commission exécutive de la C.G.T. jusqu'à son élection à l'Assemblée nationale (il avait devancé le député sortant communiste, M. Pierre Juquin, au premier tour, dans la troisième circonscription de l'Essonne, était, jusqu'au congrès de Valence, membre du secrétariat national du P.S., chargé des entreprises. Il a été remplacé à ce poste. Il avait été invité par le syndicat C.F.D.T. d'Air France lors de la grève de quatre jours menée par le personnel de l'approvisionnement, à Orly (Val-de-Marne), à l'appel de la C.G.T. et de la C.F.D.T. et il était intervenu au cours de la négociation avec la direction.

L'Humanité du 29 octobre écrit : « *On est en droit de s'interroger sur la décision de M. Germon de donner, trois semaines après, de l'écho à l'attitude provocatrice qu'il avait adoptée alors. A-t-il voulu, le lendemain d'une mise au point que le ministre des transports a été amené à faire au sujet de certaines actions irresponsables, apporter un soutien à cette action ? Cela serait peu compréhensible de la part d'un député de la majorité.* » ...

POLITIQUE

La nouvelle direction du P.S.

Tous les courants sont représentés

M. Lionel Jospin, reconduit mercredi 28 octobre, à l'unanimité du comité directeur du parti socialiste, au poste de premier secrétaire, a désigné les quinze membres du secrétariat national et douze secrétaires nationaux adjoints. Au sein de cette équpe, tous les courants sont représentés, puisqu'une place est faite aux anciens minoritaires : les amis de M. Mauroy obtiennent deux postes au secrétariat national (MM. Fajardie et Routier-Leroy), ainsi qu'un secrétaire national adjoint (Mme Martine Buron) : ceux de M. Rocard doivent se contenter d'un secrétaire national (M. de La Fournière) et de deux adjoint (MM. Brana et Chapuis). Le CERES, dont l'audience nationale est plus faible que celle des amis de M. Mauroy, doit à son appartenance à la majorité de Metz de conserver ses places fortes (l'extension du secteur public avec M. Charzat, les collectivités locales avec M. Guidoni, l'action culturelle avec M. Motchane).

La hiérarchie du parti n'est pas véritablement modifiée : M. Jean Poperen est confirmé dans ses fonctions de numéro deux du parti, chargé de la coordination et de l'intérim du premier secrétaire.

En revanche, M. Paul Quilès n'est pas confirmé dans la position de numéro trois qu'il semblait devoir occuper : le député de Paris conserve sans doute la maîtrise de l'appareil (il est chargé des fédérations), mais il n'est pas, à l'inverse de M. Poperen, cité avant les autres membres du secrétariat. Il y a là plus qu'une nuance : la marque d'une volonté du premier secrétaire d'obtenir que M. Quilès, en quelque sorte, rentre dans le rang.

Deux personnalités quittent le gouvernement du parti : Mme Véronique Neiertz, député de la Seine-Saint-Denis, qui était chargée de la lutte des femmes et de l'intérim des relations internationales (elle est remplacée par deux secrétaires nationaux adjoints : Mme Buron, pour la lutte des femmes ; M. Huntzinger pour les relations internationales) ; M. Claude Germon, député de l'Essonne, *est remplacé au secteur entreprises* par M. Bachy.

Dans les deux cas, il s'agit de sanctionner une action jugée imparfaite (M. Germon paie sans doute l'échec du quotidien « Combat socialiste »).

***La composition du bureau exécutif, élu par le comité directeur,* traduit la perte d'influence des rocardiens. Il ne porte pas la marque d'une volonté de renouvellement de la part des mitterrandistes, mais plutôt d'une volonté de renforcement avec l'entrée notamment de MM. Joxe et Mermaz, ce dernier étant remplacé *à la présidence du comité directeur* par M. Estier. — J.M.C.**

Le bureau exécutif

Le bureau exécutif du P.S., élu mercredi 28 octobre par le nouveau comité directeur est ainsi composé (1) :

Membres titulaires : 27.

Courant A (14) : MM. Lionel Jospin, Jean Poperen, Paul Quilès, *Pierre Joxe, Louis Mermaz, Jean Pronteau, André Laignel,* Mme Christiane Mora, M. Marcel Debarge, Mme Véronique Neiertz, MM. Michel Pezet, Gérard Delfau, *Jean-Paul Bachy,* Claude Germon.

Courant B (5) : MM. *Guy Allouche,* Roger Fajardie, Daniel Percheron, Mme Marie-Jo Pontillon, M. *Jean-Claude Routier-Leroy.*

Courant C (4) : MM. Michel de la Fournière, Robert Chapuis, Dominique Taddéi, Mme *Marie-Noëlle Lienemann.*

Courant E (4) : MM. Michel Charzat, Pierre Guidoni, *Didier Motchane, Jean Besse.*

Membres suppléants : 19.

Courant A (10) : MM. Alain Busnel, Yves Durand, Mme *Françoise Seligmann, Alain Barrau, Bernard Thareau,* Mme Anne Trégouet, MM. *Bertrand Delanoë,* Luc Soubré, *Jacques Huntzinger, Jean-Marc Ayrault.*

Courant B (3) : Mme *Martine Buron,* MM. *Gilbert Pommier, Christian Pierret.*

Courant C (3) : MM. Pierre Brana, *Gérard Fuchs, Jean-Pierre Weben.*

Courant E (3) : M. *Pierre Carassus,* Mme Annette Chépy-Léger, M. Michel Coffineau.

Le secrétariat national

Le nouveau secrétariat national est ainsi constitué :

M. Jean Poperen (A) : coordination, élection, intérim du premier secrétaire.

MM. *Jean-Paul Bachy* (A), entreprises ; Michel Charzat (E), secteur public ; Marcel Debarge (A), relations extérieures ; Gérard Delfau (A), formation ; *Roger Fajardie* (B), sans attribution ; *Michel de La Fournière* (C), droits de l'homme et libertés ; Pierre Guidoni (E), collectivités locales ; *André Laignel* (A), trésorerie ; Mme Christine Mora (A), *information des militants* ; MM. Didier Motchane (E), questions culturelles ; Michel Pezet (A), urbanisme, cadre de vie, environnement ; Jean Pronteau (A), études ; Paul Quilès (A), fédérations, organisation, contentieux ; *Jean-Claude Routier* (B), communication, propagande.

Secrétaires nationaux adjoints : MM. *Alain Barrau* (A), jeunesse ; Jean Besse (E), entreprises ; *Pierre Brana* (C), relations extérieures ; Mme *Martine Buron* (B), lutte des femmes ; MM. *Robert Chapuis* (C), études ; Bertrand Delanoë (A), presse ; *Yves Durand (A), études ; Jacques Huntzinger* (A), relations internationales ; Mme *Françoise Seligmann* (A), organismes centraux, rattachée au premier secrétaire ; MM. *Luc Soubré* (A), relations extérieures ; *Bernard Thareau* (A), agriculture, monde rural ; Mme Anne Tregouet (A), entreprises.

(1) Les noms des nouveaux membres sont imprimés en italique.

Les nouveaux promus

Membres du secrétariat national :

M. MICHEL DE LA FOURNIERE : *âgé de quarante-huit ans, il est, de fait, depuis l'entrée de M. Michel Rocard au gouvernement, le chef de file des amis du ministre du plan. Après avoir milité à la J.E.C., puis à l'UNEF, il s'est lié à M. Rocard au P.S.U. Agrégé d'histoire, il milite dans le Loiret.*

M. ROGER FAJARDIE : *âgé de cinquante et un an, ancien membre du conseil de l'ordre du Grand Orient de France, il est l'un des plus proches compagnons de M. Pierre Mauroy. Il a été, parmi ces derniers, le plus fidèle à M. Mitterrand. Originaire du Cher, M. Fajardie est un homme d'appareil, qui est « permanent » socialiste depuis 1956. Il avait été membre du secrétariat national de 1975 à 1979.*

M. ANDRE LAIGNEL : *trente-huit ans, est né dans une famille d'ouvriers. Après avoir travaillé, dès l'âge de quatorze ans, il reprend ses études à vingt ans et obtient un doctorat en droit. M. Laignel est maire d'Issoudun (Indre) depuis 1977, président du conseil général du département depuis 1979 et député de l'Indre depuis juin 1981. A la commission des finances de l'Assemblée nationale, il exerce le rôle de responsable politique du groupe socialiste.*

M. JEAN-CLAUDE ROUTIER-LEROY : *âgé de quarante-deux ans, il est le fils de M. André Routier-Prévost ; ce dernier, ancien adjoint au maire de Nantes (M. André Morice) a longtemps exercé une influence prépondérante sur les socialistes de Loire-Atlantique. M. Routier-Leroy, venu de la S.F.I.O., a été premier secrétaire fédéral de 1971 à 1978. Avocat de formation, il est très proche du maire de Nantes, M. Alain Chenard, dont il est depuis novembre 1980, le chef de cabinet.*

M. JEAN-PAUL BACHY : *âgé de trente-cinq ans, cet enseignant est spécialiste des problèmes du travail et de l'emploi. Membre de la Convention des institutions républicaines, puis du P.S., il occupait, au sein de ce parti, le poste de délégué national à l'emploi. Il est premier secrétaire de la fédération des Ardennes.*

Membres adjoints du secrétariat national :

M. JACQUES HUNTZINGER est né en 1943 ; il est professeur agrégé de droit public à l'université Paris-X Nanterre. Spécialiste des relations internationales et notamment des questions stratégiques, il est l'auteur d'un ouvrage intitulé *Europes* (Ramsay éditeur, 1977).

M. PIERRE BRANA : né le 28 mai 1933. Ancien membre de la direction politique nationale du P.S.U., il est entré au parti socialiste en 1974 avec le courant des assises du socialisme. Secrétaire fédéral de la Gironde, il est entré au bureau exécutif en 1979. M. Brana *est maire d'Eysines (Gironde).*

Mme MARTINE BURON est née le 12 janvier 1944, à Paris. Fille de Robert Buron, ancien ministre du général de Gaulle, elle a adhéré au parti socialiste en 1974, est entrée au *comité directeur en 1977*, puis au bureau exécutif en juillet 1981. Mme Buron est architecte.

M. ROBERT CHAPUIS est né le 7 mai 1933 à Paris. Ancien vice-président de l'UNEF, il est professeur de lettres. Ancien secrétaire national du P.S.U. (il a succédé à M. Michel Rocard en 1973), il est entré au P.S. en 1974 à l'occasion des assises du socialisme, dont il fut l'un des organisateurs. Entré au bureau exécutif *en 1979, il a été élu* député de l'Ardèche en juin 1981.

Mme FRANÇOISE SELIGMANN, soixante et un ans, résistante dans le mouvement Combat. En 1955, elle rejoint M. Pierre Mendès France au parti radical, puis devient secrétaire national de l'Union des forces démocratiques, formation à laquelle appartient M. François Mitterrand.

M. LUC SOUBRE, enseignant, est né en 1934, à Pau. Il est entré à la Convention des institutions républicaines en 1966, puis au P.S., lors de sa création au congrès d'Epinay, en 1971. Membre du comité directeur depuis 1973, du bureau exécutif depuis 1979, il est conseiller municipal de Toulon depuis 1977.

LE COMMUNIQUÉ OFFICIEL DU CONSEIL DES MINISTRES

Le conseil des ministres s'est réuni le mercredi 28 octobre 1981, au palais de l'Elysée, sous la présidence de M. Mitterrand. Au *terme de ses travaux le communiqué* suivant a été publié :

● CONVENTIONS INTERNATIONALES

Le conseil *des ministres a adopté* quatre projets de loi autorisant la ratification ou l'approbation des conventions internationales suivantes :

— Les accords conclus en 1980 par la Communauté européenne à la suite de l'adhésion du Zimbabwe à la convention de Lomé ;

— La « disposition complémentaire » amendant les conventions *internationales relatives* au transport des voyageurs, des bagages et des marchandises par chemin de fer, et visant à modifier les règles d'indemnisation pour pertes, avaries et retards ;

— L'accord franco-*islandais de 1981* tendant à éviter la double imposition en matière de transport aérien ;

— Le protocole amendant la convention relative à l'aviation civile internationale, en ce qui concerne les obligations de l'Etat où est immatriculé un aéronef.

● PROPRIÉTAIRES ET LOCATAIRES

Le conseil des ministres a approuvé un projet de loi portant sur les droits et obligations des propriétaires et des locataires.

Ce projet établit un juste équilibre dans les rapports entre propriétaires et locataires en renforçant les garanties données aux locataires en matière de durée des baux, d'accès à l'information pour ce qui concerne les charges et en s'opposant aux congés *abusifs : le refus par le* propriétaire de renouveler le bail devra reposer sur un motif légitime et sérieux.

L'organisation de conventions collective pour tout ce qui touche aux rapports locatifs conforte cet équilibre. Les conventions pourront être négociées sur le plan national par secteur locatif, sur le plan départemental, ou pour un immeuble ou un ensemble d'immeubles. *Elles* porteront notamment sur la maîtrise des charges, la gestion de l'immeuble, les programmes de travaux, l'attribution et la gestion des locaux collectifs résidentiels et l'animation socio-culturelle.

Les dispositions retenues en matière de loyers empêcheront la spéculation et garantiront un fonctionnement normal du marché du *logement. Aucun blocage n'est prévu,* mais un dispositif d'accords nationaux contractuels par secteur locatif est mis en place.

Ces accords porteront sur l'évolution des loyers des baux du secteur privé arrivant à échéance et sur les augmentations annuelles des loyers du secteur H.L.M. En l'absence d'accord ou lorsque les circonstances économiques l'exigeront, l'évolution *des loyers pourra être limitée, par* voie réglementaire, à l'application de l'indice du coût de la construction sur les quatre cinquièmes du loyer.

● RAPATRIÉS.

Le conseil des ministres a adopté un projet de loi portant diverses dispositions relatives à la réinstallation des rapatriés d'outre-mer.

● CENTRALES THERMIQUES

Le conseil des ministres a approuvé un projet de décret reconduisant pour une période de cinq ans, les dispositions du décret du 7 septembre 1977, qui a institué, pour trois ans, un régime d'autorisation préalable à la construction des centrales thermiques qui utilisent, exclusivement ou principalement, des combustibles pétroliers.

● LES GRANDS ORDRES

Le conseil des ministres a approuvé des projets de décret modifiant les statuts de la Légion d'honneur, de la Médaille militaire et de l'ordre national du Mérite.

Les règles actuelles d'accès aux ordres nationaux et la médaille militaire ne permettent pas d'honorer les ctoyens décédés dans l'accomplissement de leur devoir et qui sont dignes de recevoir une distinction. Les nominations à titre posthume deviennent désormais possibles, si elles interviennent dans le mois suivant le décès.

D'autre part, les membres des conseils des ordres nationaux doivent, actuellement, avoir au moins le grade de commandeur. Dorénavant, et pour permettre la repré*sentation de tous les grades de* la Légion d'honneur et du Mérite, leurs conseils devront comporter chacun un membre du grade de chevalier et un membre du grade d'officier.

● LA LUTTE CONTRE LE CHOMAGE

Le premier ministre a présenté au conseil des ministres les perspec*tives de l'emploi dans lesquelles* s'ins toute la stratégie du gouvernement.

L'augmentation du la population active d'ici 1985 implique, en premier lieu, une politique économique et sociale fondée sur deux axes essentiels : la croissance économique et la réduction progressive de la durée du travail.

Pour vaincre le chômage, cette *politique s'accompagnera d'un effort* sans précédent de formation professionnelle, rendu nécessaire tant par la situation de nombreux jeunes que par l'évolution de notre appareil productif. Il sera aussi nécessaire de faciliter, pour ceux qui le souhaitent, l'exercice du travail à temps partiel et de la pluriactivité.

L'ampleur actuel du chômage et *le drame social qu'il représente* conduisent le gouvernement à mener une action qui a le soutien de la très large majorité du peuple français. Le plan de lutte pour l'emploi repose donc sur un effort de solidarité que chacun doit entreprendre. Cette lutte pour l'emploi ne saurait être victorieuse si, en même temps, elle négligeait l'amélioration des droits des travailleurs et la lutte *contre l'inflatino. Mais rien ne sera* fait si les employeurs ne surmontent pas l'attentisme et le pessimisme actuels.

● LE SINAI

La France, l'Angleterre, l'Italie et les Pays-Bas ont été, ainsi que d'autres pays, saisis d'une proposition de contribuer à l'application des dispositions relatives à l'évacuation du Sinaï en avril 1982.

Dès le 13 octobre, à Londres, les dix pays de la Communauté européenne ont marqué l'importance que comporte cette évacuation, dans le cadre de la résolution 242 des Nations unies. Le gouvernement français, comme ses trois partenaires de la Communauté, examine donc actuellement les conditions de leur participation à la force multinationale chargée de contrôler l'évacuation du Sinaï.

● CONSEIL DES COMMUNAUTÉS

Le conseil « affaires générales » a fait le point des négociations en cours entre les Dix dans le cadre du « mandat du 30 mai », et qui ont pour objets essentiels la relance des politiques communautaires et les adaptations à apporter à la politique agricole commune.

La France a présenté, dans ces deux domaines, un mémorandum et des propositions précises. Les négociations en cours seront activement poursuivies dans la perspective du prochain conseil européen *qui se* réunira à la fin du mois de novembre.

Le conseil a également pris diverses décisions permettant la poursuite des négociations d'adhésion avec l'Espagne et le Portugal et concernant les relations commerciales avec Chypre, la Yougoslavie et les pays en voie de développement en général. Il a décidé de se réunir de nouveau *le 10 novembre pour* arrêter les positions que devra adopter la Communauté dans les négociations internationales sur le renouvellement de l'accord multifibre.

● ÉCONOMIE EUROPÉENNE

Le ministre délégué chargé des affaires européennes et le ministre de l'économie et des finances ont rendu compte du conseil des minis*tres de l'économie et* des finances de la Communauté économique européenne qui s'est tenu le 19 octobre à Luxembourg.

Le conseil a adopté le deuxième budget rectificatif pour l'exercice 1981 ainsi que la *lettre rectificative* au projet de budget pour l'exercice 1982.

Il a procédé à l'examen du cinquième programme de politique économique à moyen terme et à un débat d'orientation sur les travaux en cours sur l'exécution du mandat du 30 mai 1980.

● FISCALITÉ

Le ministre délégué chargé des affaires européennes et le ministre délégué chargé du budget ont rendu compte de la session du conseil des ministres de la Communauté éco*nomique européenne chargé* des questions fiscales qui s'est tenu à Bruxelles le 21 octobre dernier.

Les discussions qui sont intervenues au sein du conseil sur l'harmonisation de la fiscalité applicable aux boissons alcoolisées n'ont pas permis d'aboutir à un accord entre les Etats membres.

● AGRICULTURE

Le ministre délégué chargé des affaires européennes et le ministre de l'agriculture ont rendu compte de la session du conseil des ministres de l'agriculture de la Communauté économique européenne du 19 octobre 1981.

L'essentiel de la réunion a été consacré à un débat d'orientation sur la réforme de la politique agricole commune.

La délégation française a présenté à ses partenaires les propositions concernant les problèmes agricoles contenues dans le mémorandum français sur la relance de la construction européenne.

Elle a invité le conseil à se prononcer rapidement sur les projets de réforme des règlements communautaires en matière de vin et de fruits et légumes présentés par la commission.

● PARTENAIRES SOCIAUX

Le ministre de l'économie et des finances, le ministre du travail et le ministre de l'agriculture ont rendu compte au conseil des ministres des entretiens qu'ils ont eus avec les organisations professionnelles et syndicales — le C.N.P.F., la *Confédération générale des P.M.E.*, la F.N.S.E.A., l'Union des professions artisanales, le Syndicat national de la P.M.I., la C.G.T., Force ouvrière, la C.F.D.T., la C.F.T.C., la FEN et la C.G.C. — sur la situation économique, financière et sociale.

Les trois ministres ont considéré, comme très positives, ces conversations qui ont permis de rappeler les objectifs prioritaires de la politique *économique et sociale :* la lutte l'inflation et la création d'emplois nouveaux.

Ils ont rappelé à leurs différents interlocuteurs, et en réponse à leur demande, que les règles du jeu seront définies pour une longue période, afin de permettre à chaque entreprise et à chaque organisation professionnelle ou syndicale de prévoir le développement de ses activités. *Ainsi, sera-t-il possible à chacun de* bénéficier de la reprise économique déjà amorcée et même de l'amplifier.

La concertation se poursuit dans tous les domaines, afin de traduire, dans les faits, le changement profond de nos relations sociales et le progrès dans les conditions de vie et de travail de chacun.

C'est ainsi que des rencontres bilatérales seront organisées par le ministre du travail et le ministre de l'économie et des finances pour préparer une programmation de l'augmentation du SMIC et réunir une « table ronde » sur le problème des cadres, avant la fin de 1981.

● EMPLOI

Le ministre du travail a présenté au conseil des ministres les grandes lignes d'une réforme du service public de l'emploi destinée à améliorer le fonctionnement du marché du travail.

Celle-ci constitue la première *étape d'une réforme plus ambitieuse* incluant dans un ensemble cohérent tous les instruments de la politique de l'emploi dont disposent les pouvoirs publics et les partenaires sociaux dans les domaines de la formation professionnelle, de l'indemnisation du chômage, etc.

Dans l'immédiat, il s'agit de rendre l'ensemble constitué par l'A.N.P.E., l'A.F.P.A. et les services extérieurs du ministère du travail plus proches des besoins des chômeurs en facilitant leur réinsertion professionnelle par une meilleure prise en compte des demandes des entreprises. Les moyens supplémentaires considérables qui lui sont attribués au titre du budget de 1982 (deux mille emplois créés environ, s'ajoutant aux mille cent cinquante emplois créés par le collectif de juillet 1981) permettront au service public de l'emploi de jouer un rôle central dans la lutte contre le chômage.

Tout en conservant un statut national, en particulier en matière de personnel, l'A.N.P.E. et l'A.F.P.A. se verront dotées de conseils d'administration régionaux composés d'élus et de représentants des organisations professionnelles et syndicales. Ces conseils devraient à terme être unifiés, *en accord* avec les partenaires qui y sont représentés. Ils auront pour mission de définir et de contrôler la politique régionale de l'A.N.P.E. et de l'A.F.P.A.

Il s'agit ainsi d'engager un processus dynamique d'association des différents acteurs de la vie économique et sociale au règlement des problèmes de l'emploi, au niveau le plus décentralisé possible fondé sur la démocratisation, la décentralisation et le renforcement des moyens.

● LA POLITIQUE DE L'ARCHITECTURE

Le ministre de l'urbanisme et du logement a présenté une communication sur la politique architecturale que le gouvernement entend développer.

L'architecture des années qui viennent doit pouvoir témoigner d'une période nouvelle et forte de notre histoire. L'architecture est le fait de toute une société ; elle est liée à son économie, à son développement social et culturel.

Le ministre a indiqué qu'il appartenait aux communes et aux groupements de communes de définir leur projet urbain et que la volonté d'architecture devait être présente au tout début des études et des démarches. L'Etat soutiendra l'effort d'étude et de réflexion préalable à tout projet. Dès lors que l'architecture sera prise en compte dès le début des études, le contrôle architectural pourra être *allégé* au moment du permis de construire.

Dans tous les cas, l'Etat assumera sa pleine responsabilité en matière de protection et de mise en valeur des espaces d'intérêt exceptionnel. Il accompagnera ses interventions par les moyens financiers nécessaires.

Le ministre a également insisté sur le rôle moteur de la commande publique, qu'il s'agisse des équipements ou des logements aidés.

M. Millier, ingénieur général des ponts et chaussées, sera chargé d'une mission d'étude sur les moyens propres à développer plus largement l'architecture par la commande publique. Sa réflexion portera notamment sur le rapprochement de l'action de la mission interministérielle sur la qualité des constructions publiques avec celle du « plan construction », dont le caractère interministériel et la dimension qualitative viennent d'être renforcés.

Un grand programme d'embauche de jeunes architectes sera lancé auprès de tous ceux qui portent cette commande publique : collectivités locales, administrations maîtres d'ouvrage, association, etc. L'Etat y apportera son concours financier dans le cadre du plan de lutte contre le chômage.

Le débat sur l'architecture doit être largement ouvert aux citoyens. A cette fin, la constitution, à l'initiative des collectivités locales, d'ateliers publics d'architecture et d'urbanisme, lieux de rencontre, de débat, de conception en commun, sera favorisée.

L'urbanisme, l'habitat, l'architecture, devront trouver leur place légitime dans les programmes scolaires et dans l'audiovisuel.

Tout cela ne saurait aller sans une modification de l'organisation de la profession, ce qui implique la disparition de l'ordre, et sans des changements importants *dans la* formation des architectes.

Une vaste concertation se poursuivra dans les prochains mois sur ces différents points.

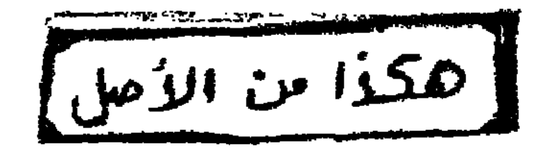
Le conseil des minitres a approuvé un projet de loi tendant à supprimer l'obligation faite à toute personne voulant construire pour elle-même un bâtiment de faible importance de consulter le Conseil d'architec*ture, d'urbanisme et d'environnement* (C.A.U.E.).

● SITES NUCLÉAIRES

Le ministre de l'énergie a rendu compte du déroulement de la procédure exceptionnelle de consultation mise en œuvre pour décider de la poursuite des études et des travaux sur les sites nucléaires suspendus en attendant le déroulement du débat sur l'énergie à l'Assemblée nationale.

Le gouvernement a pris acte des délibérations favorables de la majorité des conseils municipaux concernés par l'implantation de centrales sur les sites de Cattenom, Chooz et Civaux. Par contre, aucune majorité favorable ne s'est dégagée pour les sites de Golfech et du Pellerin. Le gouvernement a décidé de consulter les assemblées régionales de Midi-Pyrénées, et des Pays de la Loire, directement concernées par ces sites, conformément aux engagements pris par le premier ministre à l'Assemblée *nationale.*

La programmation des six tranches nucléaires à engager en 1982-1983, sera définie ultérieurement par le gouvernement en fonction des résultats de l'ensemble des consultations. Pour les sites de Chooz et Cattenom proches des frontières, la décision sera prise après information des gouvernements concernés, afin de prendre en compte leurs préoccupations.



هكذا من الأصل

Le Monde

équipement

URBANISME

Le plan d'occupation des sols de la ville de Nice est annulé

De notre correspondant régional

Nice. — Le tribunal administratif de Nice a annulé dans un jugement rendu le 27 octobre l'arrêté du préfet des Alpes-Maritimes en date du 27 février 1980 approuvant le plan d'occupation des sols de la ville de Nice.

Sans faire jurisprudence, cette décision, fondée sur l'irrégularité de la composition du groupe de travail chargé d'élaborer le document, n'en revêt pas moins un caractère exceptionnel dans la mesure où il s'agit d'une annulation globale concernant le POS d'une grande ville.

L'annulation du plan d'occupation des sols de la ville de Nice avait été demandée par une douzaine d'associations de défense des sites et une centaine de particuliers, qui avaient formulé de nombreux griefs contradictoires. Le tribunal n'a retenu qu'un seul des moyens invoqués, celui se rapportant à la composition du groupe de travail constitué en 1972 pour participer à l'élaboration du document. En vertu des textes alors en vigueur, le groupe de travail devait être exclusivement composé des représentants élus de la commune et de ceux des services de l'Etat. Or il avait admis en son sein des représentants de nombreuses catégories professionnelles qui n'y avaient pas leur place, notamment du syndicat des architectes, de la chambre syndicale des promoteurs-constructeurs, du syndicat des entrepreneurs en bâtiment et travaux publics, du syndicat des hôteliers, des plagistes, etc.

Le commissaire du gouvernement, M. Avis, avait estimé qu' *« il ne peut être question de permettre aux représentants d'intérêts particuliers de participer à l'élaboration du POS »*.

Au POS annulé se substitue donc automatiquement le règlement national d'urbanisme, mais la situation ainsi créée ne manque pas d'un certain paradoxe, car le règlement national d'urbanisme est beaucoup plus permissif que le POS. Il ne comporte pas, notamment, de dispositions relatives au coefficient d'occupation des sols (COS) ou aux hauteurs maximales à respecter. Or les associations de défense des sites reprochaient au POS de Nice son manque de rigueur, notamment au regard des textes sur la protection de la nature.

« Nous avions composé le groupe de travail dans un esprit de concertation le plus large possible pour recueillir l'avis de toutes les personnes dont le métier est de bâtir », a déclaré le député (app. R.P.R.) et maire de Nice, M. Jacques Médecin. *« On ne peut pas à la fois reprocher aux élus de ne pas suffisamment pratiquer le dialogue et de consulter trop de monde. Les conséquences de ce jugement ne devraient pas cependant être trop graves, puisque le POS annulé a depuis été révisé et que le nouveau document devrait très prochainement être rendu public. »*

GUY PORTE.

● *Trois nouveaux hôtels pour Méridien.* — Deux hôtels de la chaîne française Méridien — filiale d'Air France — seront construits d'ici à 1984 à Lisbonne et à Porto, après la constitution dans la capitale portugaise d'une société hôtelière à capitaux portugais et arabes. L'investissement total est estimé à 200 millions de francs. C'est la société Méridien qui assurera la gestion des hôtels et en supervisera la conception et la construction.

Méridien s'apprête en outre à investir la somme de 350 millions de francs pour la construction d'un hôtel à San-Francisco, en plein cœur de la ville.

LA CONSTRUCTION, A PARIS, DE L'INSTITUT DU MONDE ARABE EST REMISE EN CAUSE

Rebondissement dans l'affaire de la construction de l'Institut *du monde arabe à Paris (le Monde* du 22 septembre). Le ministère des relations extérieures vient d'indiquer qu'il avait proposé un nouveau terrain, près du quai Saint-Bernard, dans le cinquième arrondissement, pour la réalisation de cet institut.

Au Quai d'Orsay, on indique cependant qu'aucune décision définitive n'est encore prise et que les études continuent. Il appartiendra, en dernier ressort au conseil d'administration de l'institut de se prononcer sur le choix d'un nouveau site.

L'emplacement initialement retenu du numéro 9 au numéro 15, boulevard de Grenelle, avait été à l'origine d'une vive controverse entre l'Etat et la mairie de Paris. Au cabinet de M. Chirac, on précise aujourd'hui *« qu'on est prêt à toute concertation avec le gouvernement et que la mairie reste très attachée à la création d'un tel institut à Paris et qu'elle souhaite que le projet ne subisse aucun retard »*.

Si un nouveau site est retenu, la réalisation de ce dossier subira évidemment du retard. Car le projet de l'architecte Henry Bernard « cadrera-t-il » avec le terrain proposé ? Si l'on doit retenir un nouveau terrain, la tentation ne sera-t-elle pas grande de choisir un autre projet architectural ? Les études d'Henry Bernard ne faisant pas, en effet, l'unanimité au ministère de la culture.

M. JEAN MILLIER ÉTUDIERA LES EFFETS DE LA « COMMANDE PUBLIQUE » EN ARCHITECTURE

Le conseil des ministres du 28 octobre a chargé M. Jean Millier d'une mission d'étude sur *« les moyens propres à développer plus largement l'architecture par la commande publique »*.

[Né le 28 juin 1917 à Paris, M. Jean Millier est ingénieur général des ponts et chaussées. Ancien élève de l'Ecole polytechnique, il est nommé ingénieur des ponts et chaussées à Limoges en 1943, avant de diriger de grands travaux en Côte-d'Ivoire, où il sera successivement directeur du port d'Abidjan en 1951, puis directeur des travaux publics en 1952. Député de la Côte-d'Ivoire de 1957 à 1959, il est ministre des travaux publics de 1957 à 1961.

Entré au district de la région de Paris en 1961, il est nommé, en 1965, directeur général de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme, puis chef du service régional de l'équipement en 1966. Enfin, il est président-directeur général, puis président seulement de l'Etablissement public pour l'aménagement de la Défense de 1969 à 1977. De 1977 à 1980, il est président de l'association Architecture et Construction et, depuis 1975, de l'association Qualitel.]

ENVIRONNEMENT

M. JEAN-CLAUDE ROURE, NOUVEAU DIRECTEUR DE LA QUALITÉ DE LA VIE

Le conseil des ministres du 28 octobre a nommé M. Jean-Claude Roure directeur de la qualité de la vie. Ce service, qui fut une délégation animée par M. Jean-Claude Colli, est l'un des trois services (avec la protection de la nature et la prévention des pollutions) qui reste affecté au ministère de l'environnement. Ses missions, qui n'ont jamais été très nettement déterminées, restent encore floues.

[M. Jean-Claude Roure, quarante-trois ans, trois enfants, licencié ès lettres et ancien président de l'UNEF, est, depuis 1966, fonctionnaire de l'éducation nationale détaché à la Société central d'équipement du territoire (S.C.E.T.).

Il y a successivement occupé les postes de chef du service d'équipement touristique, directeur de la *société d'équipement de la Drôme*, directeur de l'agence d'urbanisme de ce département et, depuis 1980, directeur de la S.C.E.T. pour la région Midi-Pyrénées - Limousin. Parallèlement, M. Roure a été, de 1966 à 1977, administrateur, trésorier puis président de l'Union des centres sportifs de plein air (U.C.P.A.), dont il est encore conseiller technique.

C'est sans doute davantage à ce titre qu'à celui d'aménageur public qu'il a été choisi par M. Crépeau, qui, le 23 octobre dernier, avait promis aux représentants de quatre cents associations rassemblés à Paris de nommer un directeur de la qualité de la vie « issu des milieux associatifs ».]

INQUIÉTUDE CHEZ LES DÉFENSEURS DES ANIMAUX

Après l'annonce de la suppression de la mission de la protection animale *(le Monde* du 29 octobre), la société protectrice des animaux a exprimé sa déception devant une mesure qu'elle qualifie de « *régression* ». La confédération des sociétés de protection des animaux qui groupe deux cent vingt-trois associations réparties dans toute la France a immédiatement envoyé des télégrammes au président de la République et à Mme Edith Cresson, ministre de l'agriculture, pour manifester son étonnement.

La confédération craint « *de nouveaux retards dans l'établissement d'une législation de protection souhaitée par la majorité des Français* ». La Ligue française des droits de l'animal a déclaré de son côté que cette décision montrait que la politique de protection animale devenait « *accessoire* » pour le gouvernement.

Le Monde

société

Le comité contre la répression des homosexuels a été reçu par des responsables de la police

Une délégation du Comité d'urgence antirépression homosexuelle (CUARH) a été reçue, *mercredi 28 octobre*, dans les locaux de la préfecture de police de Paris par M. Marcel Morin, chef de la brigade des stupéfiants et du proxénétisme. Les membres du CUARH demandaient, conformément à la loi sur l'informatique et les libertés d'avoir accès au fichier les concernant. M. Morin n'a pu répondre à leur demande « *pour la bonne raison*, a-t-il expliqué, *que les fichiers des homosexuels n'existent pas.* »

Dans une note adressée le 12 juin au directeur général de la police (*le Monde* daté 14-15 juin), le ministre de l'intérieur écrivait notamment : « *Aucune discrimination, à plus forte raison aucune suspicion, ne saurait peser sur les personnes en fonction de leur seule orientation sexuelle.* » La préfecture de police reconnaît qu'il existe des archives dans lesquelles on peut retrouver des noms d'homosexuels mis en cause, mais il n'y a pas de fichier à partir duquel la seule mention d'homosexualité permettrait de retrouver une personne. Pour le CUARH, il s'agit d'une question de vocabulaire, *archives ou fichiers, cela revient* au même.

Le CUARH a déjà obtenu la suppression du « *groupe de contrôle des homosexuels* », dont on avait auparavant nié l'existence à la préfecture de police. M. Morin explique aujourd'hui que ce groupe avait été formé « *dans un but préventif, et non répressif* ». « *En effet*, nous a expliqué le policier, *c'étaient les hommes qui avaient une bonne connaissance du milieu, ce qui facilitait le dialogue avec les homosexuels. Nous avons aussi, par exemple, un « groupe des studios », ce sont là des spécialisations qui ont été la conséquence des problèmes particuliers posés par certains phénomènes.* »

Le CUARH proteste contre cette « *vue policière* » : « *Il n'y a pas de groupe pour la surveillance des juifs ou des Arabes... La police a à surveiller l'ensemble des citoyens et ne doit pas faire de discrimination, ne serait-ce que pour des raisons pratiques.* »

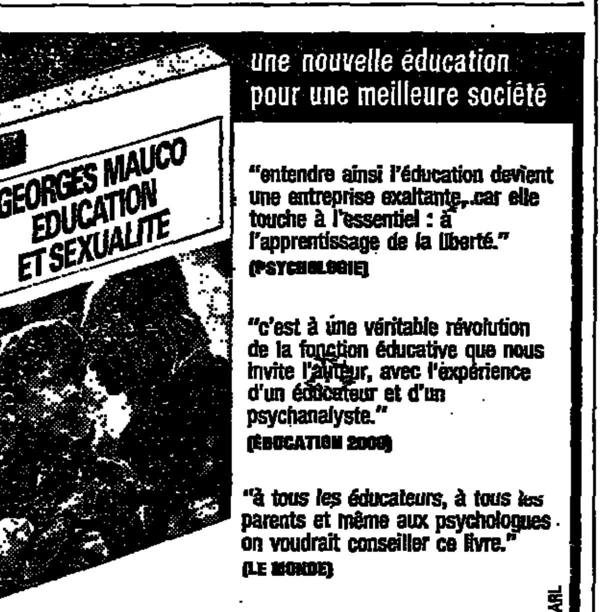
Le comité, dont certains membres doivent être reçus, vendredi 30 octobre, au ministère de l'intérieur, a décidé de déposer un recours devant la commission Informatique et Libertés pour « *non-communication des fiches nominatives* ».

M. JOSEPH MENGA (P.S.) EST CHARGÉ D'UNE MISSION SUR L'ÉDUCATION SURVEILLÉE

Un député, éducateur de profession, vient d'être choisi comme chargé de mission temporaire auprès du garde des sceaux pour les problèmes d'éducation surveillée : il s'agit de M. Joseph Menga, député (P.S.) de Seine-Maritime dont la nomination est annoncée au *Journal officiel* du 29 octobre.

[M. Jospeh Menga est né le 7 août 1932, à Marseille. De famille ouvrière, après des études au lycée Saint-Charles, il devient éducateur. *Il était, depuis le 15 janvier 1981*, sous-directeur des services extérieurs de l'éducation surveillée au ministère de la justice et chargé de consultations d'actions éducatives à Rouen.

Ancien membre du P.S.U., il adhère en 1971 au parti socialiste, dont il sera membre du comité directeur jusqu'en 1973. Adjoint au maire communiste du Havre en 1977 (chargé des affaires sociales), il est également conseiller régional de Haute-Normandie. Il a été élu député de la sixième circonscription de Seine-Maritime (Le Havre) en juin 1981.]





JUSTICE

AUX ASSISES DE L'ISÈRE

Joël Matencio, accusé résigné

De notre envoyé spécial

Grenoble. — Ce n'est plus un procès, c'est un enlisement. Depuis le 26 octobre et durant les trois journées occupées à son interrogatoire, à l'audition de témoins qui lui sont tous contraires, Joël Matencio a peu à peu adopté l'attitude d'un homme, d'un accusé résigné qui ne se défend plus ou si peu.

Sans doute, il maintient toujours sa version des choses. Il se reconnaît l'auteur de tous les messages de ces « brigades rouges, groupe 66 », qui annoncèrent successivement la disparition de Muriel Trabelsi et de Christian Leroy le 19 juin 1976, puis celle d'Olga Moïssenko le 24 juillet. C'est lui encore qui téléphona durant tout cet été pour fixer les rendez-vous aux autorités et les entraîner dans des jeux de pistes interminables. Mais il assure toujours qu'il ne fut que l'instrument de gens qui l'obligeaient à agir ainsi sous la menace et que ce n'est donc pas lui l'auteur de ces enlèvements qui se révélèrent pour Muriel Trabelsi et Christian Leroy être des assassinats, puisque leurs corps devaient être découverts, et il en fut vraisemblablement de même pour Olga Moïssenko, puisqu'un message indiqua l'existence d'un endroit où l'on retrouverait « le corps ». Voilà à quoi il se tient. Mais, aux dépositions qui, les unes après les autres, ruinent ses alibis, Joël Matencio n'oppose pratiquement plus rien. Tel témoin le dément. Il laisse dire, sans même vouloir engager le fer. Il a eu, mercredi, cette réplique après la déposition de M. Francis Migliasso, qui venait de raconter comment il avait reçu de lui, à la fin de l'été, un pistolet dont la crosse était endommagée :

« *Je ne suis pas du tout d'accord avec lui. Mais ça ne fait rien ; si je le contredis, on va encore dire que je mens.* »

A quoi peut tenir ce renoncement, cette résignation ? Plus d'une fois, M. Robert Fabre, président aussi disert que méticuleux, lui a livré un sentiment que beaucoup partageaient :

« *Vous paraissez toujours prêt à dire quelque chose et, chaque fois, vous ne le dites pas.* »

Ce sentiment n'est pas gratuit. Au juge d'instruction qui s'apprêtait à clore l'information, Matencio avait déclaré, en proclamant son innocence : « *J'aurais encore beaucoup de chose à dire, et il faudra m'enlever le micro quand je comparaîtrai devant la cour d'assises !* » Plus récemment, en septembre, il écrivait au même magistrat : « *Vous vous êtes toujours très bien comporté à mon égard, alors que je ne suis qu'un hypocrite et un salaud.* » Et encore au procureur de la République : « *Je voudrais faire des déclarations et dire la vérité, car je me suis conduit comme un salaud avec tout le monde et même pas capable de me suicider.* » (Quelques semaines auparavant, il s'était ouvert les veines en prison.)

Ces déclarations faisant apparaître par certains côtés un personnage dostoïevskien avaient inscrit l'idée d'un débat ardent, d'un accusé capable de se livrer ou de provoquer des surprises. On lui a demandé ce qu'elles voulaient signifier. En vain.

Il a pourtant pu mesurer durant ces trois jours, la façon dont, par l'énorme dossier, on l'enserre peu à peu. *Cela va de la généralité aux détails.* Parce qu'il circulait à pied ou à bicyclette dans cette région grenobloise où il est né, on lui laisse entendre que la connaissance qu'il avait des lieux et des gens lui permettait tous ces messages et tous ces jeux de pistes. Parce que, selon les *graphologues*, les messages des « brigades rouges » apparaissaient écrits d'un seul jet, sans reprise, on lui signifie qu'il n'a pas écrit sous la dictée comme il le prétend.

Plus concrètement, on lui rappelle que les témoins qu'il évoquait pour prouver sa présence à Paris lors des deux premiers enlèvements ou au casino d'Uriage dans la nuit du second l'ont démenti. Et, pour finir, mercredi, il a entendu M. Marc Chavot, qui se trouvait en compagnie d'Olga Moïssenko lorsqu'un homme au visage masqué se présenta à eux dans la nuit, une arme à la main, répéter à trois reprises sa certitude que la voix de cet inconnu était bien celle de Joël Matencio. A chacun de ces moments, il s'est contenté de subir.

Dernier assaut

Allait-on parvenir à le forcer en lui demandant, sinon les identités de ceux qui le contraignaient, du moins les circonstances dans lesquelles il les rencontrait. Il resta dans le vague : des proxénètes, un Arabe, un Italien et même un inspecteur des renseignements généraux.

Un dernier assaut l'attendait. Lui qui avait tant eu à subir ces « brigadistes » et qui, finalement, traça à leur demande ce dernier plan resté introuvable de l'endroit où serait le corps d'Olga Moïssenko, pouvait-il au moins refaire ce croquis de mémoire ? Joël Matencio a volontiers refait un plan, parlé même d'un lieu du côté de *Seiglière, sur la route de Chamrousse, « avec un cours d'eau entre deux chemins »*. Le document est apparu bien incertain. Tout au plus laisserait-il supposer qu'Olga Moïssenko a pu être emmenée à une bonne vingtaine de kilomètres du lieu de son enlèvement, à la différence des précédentes victimes. *L'espoir un moment nourri* d'une révélation s'est évanoui en dépit d'un feu croisé de questions et même d'adjurations, du président Fabre à l'avocat général, M. Pierre Truche, en passant par les avocats des parties civiles, Mes Lombard, Rossetti et Jouanneau. Seul Me Joannès Ambre, le défenseur, resta en dehors de ce pathétique, comme s'il en connaissait la vanité.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

CORRESPONDANCE

Ce qui n'a pas changé dans la magistrature

En vertu du droit de réponse, M. Patrice de Charette, délégué de la section de Saintes (Vendée) du Syndicat de la magistrature, nous demande de publier la lettre suivante :

Dans un article du 15 octobre, puis un commentaire du 20 octobre sous une lettre du secrétaire général du Syndicat de la magistrature, *le Monde*, sous la signature de M. Le Gendre, a présenté une lettre adressée par les adhérents de La Rochelle, Rochefort et Saintes du Syndicat de la magistrature à M. Badinter comme une critique de l'attitude de certains « *grands anciens* » du Syndicat qui ont accepté de participer à plusieurs cabinets ministériels.

Il va de soi que nous n'entendons pas dénier à un observateur le droit de faire d'un événement donné l'analyse qui lui paraît opportune. Nous souhaitons toutefois préciser le sens de notre démarche, qui, dans notre esprit, avait pour but exclusif de faire connaître au garde des sceaux notre déception et notre amertume devant la perpétuation dans les tribunaux des pratiques détestables qui avaient cours sous le gouvernement précédent.

Nous donnions plusieurs exemples, dont il suffira de rappeler un seul : dans l'un des tribunaux de notre région, la procédure de saisine directe (ex-flagrant délit) est utilisée de façon intensive, aujourd'hui tout comme sous le règne de M. Peyrefitte. M. Badinter, avec le parti socialiste, a combattu à juste titre cette procédure expéditive, qu'il s'apprête vraisemblablement à faire abroger. En tant que supérieur hiérarchique des procureurs de la République, il a le pouvoir d'en suspendre dès à présent l'application. Il ne l'a pas fait.

Nous savons que les grandes réformes de fond seront menées à bien, d'autant que c'est déjà chose faite pour certaines d'entre elles. Tout se passe en revanche comme si la justice quotidienne n'avait pas l'heur d'éveiller l'intérêt du ministre socialiste de la justice. Une telle attitude est pour nous incompréhensible, et nous le lui avons dit.

Nous étions ainsi bien loin des querelles de pouvoir des cabinets ministériels qui, pour dire vrai, vues de nos tribunaux, nous paraissent bien misérables.

[Il n'a jamais été question dans « le Monde » du 29 octobre de la lettre de ces sections de Vendée du Syndicat de la magistrature. Quant aux remous provoqués à la base par la promotion de quelques grands anciens, la lettre de M. de Charette qualifiant de « *misérables* » les querelles de pouvoir dont ces grands anciens sont les protagonistes, les confirme largement. — B. L. G.]

L'AFFAIRE DU « COMPAS-ROSE-III »

Des négligences au naufrage

De notre correspondant

Avranches. — Six années d'instruction et quatre journées d'audience correctionnelle pour juger les responsables présumés de pratiques condamnables, mais plus courantes qu'on le pense, en matière de sécurité de la navigation maritime : c'est la première leçon du procès confié au tribunal d'Avranches où comparaissent, depuis lundi 26 octobre, trois hommes inculpés d'homicides involontaires après un drame de la mer, le naufrage du « Compas-Rose-III » qui avait entraîné la mort de dix-huit hommes — sept marins et onze techniciens du pétrole — au large de l'Ecosse en avril 1975.

Treize Français figuraient parmi les victimes. Leurs familles se sont regroupées au sein d'un comité « Vérité et justice » avec le soutien de la C.G.T., puis de la C.F.D.T. Ancien dragueur américain construit en 1940 et transformé en navire de recherches sous-marines, le *Compas-Rose-III* avait été racheté en 1972 par un armateur tropézien, ancien commissaire de la marine marchande, qui l'a immatriculé au Panama. *Désarmé jusqu'en février 1975, il* est proposé par des intermédiaires à la société des techniques Louis Ménard, de Granville, chargée d'étudier pour le compte de Total Oil Marine le tracé du gazoduc qui reliera le champ de Frigg à Saint-Fergus en Ecosse. Louis Ménard s'est associé pour cette *mission à une filiale d'Elf-Aquitaine* et de la C.F.P. et à un bureau dépendant de l'Institut français du pétrole.

Apte au cabotage (moins de 50 kilomètres de la côte), lorsqu'il quitte Marseille pour Granville, où son affréteur l'équipe de 23 tonnes de matériel, le navire se retrouve quinze jours plus tard à Aberdeen avec une autorisation de naviguer en mer du Nord. Les autorités britanniques lui ont pourtant interdit de gagner la zone de Frigg située à près de 400 kilomètres mais l'armateur a obtenu, au prix d'un voyage-éclair à Marseille, le certificat d'aptitude à la *haute mer*.

Quelques jours plus tard, le *Compas-Rose-III* se perd corps et biens dans la tempête et, devant le mutisme des compagnies précitées, les familles ont mené leur enquête et porté plainte après avoir recueilli quelques témoignages accablants : celui du pilote qui a sorti le navire du port de Granville après sa transformation, ceux de deux techniciens embarqués qui avaient alerté leurs armements pour signaler l'instabilité du navire. Le chef mécanicien, enfin, a constaté à son arrivée en Ecosse des négligences qui l'ont incité à renoncer à son embarquement.

« *Le bateau était déjaugé sur l'avant. Pris dans de fortes rafales, il devait chavirer* », ont conclu les experts commis pour juger les travaux effectués à Granville. « *Ni plans ni calculs de stabilité, négligences inadmissibles de la part de l'armateur et de l'affréteur* », déclare l'enquêteur nommé par le secrétariat d'Etat aux transports.

Les avocats des parties civiles ont contesté d'avance les thèses de l'infortune de mer ou de l'accident du travail qui devaient *être avancées ce jeudi*, par les défenseurs de MM. Jacques Cadet, armateur, Serge de Véra, responsable du département mer des techniques Louis Ménard (1) et Pierre Peynaud, représentant du bureau Veritas à Marseille.

Le procureur de la République a dissocié les responsabilités. La plus engagée est à ses yeux celle du responsable des modifications qui ont conduit le *Compas-Rose-III* à sa perte. Il a, d'autre part, requis une peine non amnistiable à l'encontre de l'armateur et une peine avec sursis pour l'expert du bureau Veritas.

RENÉ MOIRAND.

(1) Inculpé en 1977, Louis Ménard, président de la société, était décédé l'année suivante.

M. GEORGES BELJEAN EST NOMMÉ DIRECTEUR DU CABINET DU GARDE DES SCEAUX

M. Georges Beljean, procureur général à Orléans, est nommé directeur du cabinet du garde des sceaux. M. Beljean, qui a été directeur de l'administration pénitentiaire de juin 1973 à septembre 1974, remplace M. André Braunschweig. Ancien président de l'Union syndicale des magistrats (modérés), ce dernier regagne la Cour de cassation, dont il est conseiller et où il pourrait être promu président de la chambre criminelle. M. Braunschweig avait été nommé directeur de cabinet du garde des sceaux par M. Maurice Faure. M. Badinter l'avait maintenu à ce poste lorsqu'il avait été nommé ministre de la justice le 23 juin.

[Né le 21 mars 1927 à Toulouse, M. Beljean a été substitut à Valenciennes (1954-1956), puis à Nantes (1956-1965), avant de devenir procureur de la République à *Limoges*. En 1973, il est nommé directeur de l'administration pénitentiaire par M. Jean Taittinger, mais il est écarté de ce poste en septembre 1974, par M. Jean Lecanuet en raison de divergences sur la politique judiciaire. Nommé à cette date procureur général de Besançon, il dirigeait le parquet de la cour d'Orléans depuis juillet 1979.]

● *Le directeur des jeux du Palm Beach de Cannes*, M. François Moraglia, a été interpellé à nouveau par les policiers du service des courses et des jeux le mercredi 28 octobre et maintenu en garde à vue dans les locaux du S.R.P.J. de Nice.

● *Un juge d'instruction parisien à Anvers.* — Chargé du dossier de l'attentat de la rue Copernic du 3 octobre 1980, après l'ouverture le 21 août dernier d'une information contre X, M. Guy Joly, premier juge d'instruction à Paris, s'est rendu à Anvers le 28 octobre, avec des policiers de la brigade criminelle, afin d'y rencontrer les magistrats et enquêteurs qui poursuivent les investigations au sujet de l'attentat perpétré le 20 octobre dans cette ville, dans des circonstances analogues.



ÉDUCATION

Le recteur d'Amiens suspend la création d'un centre de formation des maîtres du privé

Amiens. — Un nouveau recteur peut-il ne pas tenir les engagements de son prédécesseur ? Peut-on faire fi d'une loi en vigueur sous prétexte qu'elle pourrait être abrogée ? Telles sont les questions que se posent les responsables de l'enseignement catholique en Picardie, alors que vient d'être remise en question l'ouverture du Centre de formation pédagogique de l'enseignement privé catholique.

Ce centre devait assurer, à Amiens, la formation des futurs instituteurs à partir de cette rentrée.

Alors que son prédécesseur avait donné, en juin dernier, son accord pour l'ouverture du Centre de formation de l'enseignement privé, M. Christian Gras, nouveau recteur de l'académie d'Amiens, a estimé que l'établissement risquait de former de futurs chômeurs. Il a donc préféré *« procéder à une nouvelle étude »* et, en attendant, il a décidé de *« s'en tenir au statu quo »*. La convention qui aurait permis d'ouvrir le centre n'a donc pas été signée.

Vive émotion dans les milieux de l'enseignement privé, où ne dominent ni rancœur ni rancune, mais un profond sentiment d'injustice et d'incompréhension. En effet, depuis juin 1979, les élèves-instituteurs qui se destinent à l'enseignement privé se soumettent aux mêmes dispositions que ceux du secteur public et reçoivent obligatoirement trois ans de formation après le baccalauréat. D'où une augmentation du nombre d'élèves-maîtres et une surcharge des centres de Reims et d'Arras qui accueillaient jusqu'à présent les candidats des trois départements picards (Aisne, Oise, Somme).

De notre correspondant

Grâce à une forte participation financière des trente-deux mille familles de l'enseignement catholique de l'académie, des locaux furent acquis à Amiens. Après l'engagement pris par M. Loïc Sparfel, le précédent recteur, des dates étaient définies pour l'entrée en fonction et le recrutement de personnels. D'après les trois directeurs diocésains picards de l'enseignement catholique, une erreur dans le calcul des besoins ne semble pas recevable. Il y aurait plutôt sous-évaluation dans la mesure où l'âge de la retraite des maîtres du secteur privé devrait être aligné sur celui de l'enseignement public (cinquante-cinq ans). Restrictions budgétaires ? Il n'en est rien puisque les subventions sont proportionnelles au nombre d'élèves. Les mêmes sommes sont donc en jeu, que les élèves soient à Amiens ou à Reims.

Même si le Comité départemental d'action laïque a vu dans la création du Centre pédagogique d'Amiens une provocation et un nouvel épisode de la guerre scolaire, les directeurs de l'enseignement privé et le président de l'Union régionale des parents d'élèves de l'enseignement libre se refusent à croire que de fortes pressions syndicales puissent influencer les décisions d'un haut fonctionnaire. Ils rappellent les invitations au dialogue de MM. Mitterrand et Savary, ainsi que l'assurance donnée par le ministère, le 16 septembre, selon laquelle, dans l'attente des modifications législatives annoncées par le président de la République, la formation des maîtres privés sous contrat reste soumise aux dispositions antérieures.

Pour l'heure, les élèves instituteurs admis à Amiens ne peuvent être inscrits, ni dans le centre prévu, puisqu'il n'est pas créé, ni dans les centres voisins surchargés. La décision rectorale les place dans l'incapacité de se former.

MICHEL CURIE.

A NANCY

Une importante association de formation continue dépose son bilan

Nancy. — L'ACUCES (Association du centre universitaire de coopération économique et sociale) a annoncé son dépôt de bilan à la suite d'une assemblée générale qui a eu lieu le mardi 27 octobre, au siège de l'association, à Nancy. Cette issue était, selon les termes mêmes d'un communiqué du ministère de la formation professionnelle en date du 22 octobre, « juridiquement inéluctable ». De fait, des erreurs de gestion avaient entraîné, au cours des dernières années, un état permanent de cessation de paiement. En 1980, le déficit était chiffré à plus de 8 millions de francs. L'État consentait 11 100 000 francs de subvention exceptionnelle ce qui n'empêchait pas d'enregistrer un passif prévisionnel de 6 millions de francs pour 1981.

Par-delà les chiffres, c'est une partie de l'histoire de la promotion du travail en France qui sera prochainement mise entre les mains d'un syndic. Née en 1954 de la volonté des plus importantes entreprises industrielles lorraines et de l'université de Nancy, cette association de type semi privé fit alors figure de pionnier dans le domaine de la formation des adultes. Elle avait à cette époque l'ambition de conduire des formations de type « promotion supérieure du travail » au sein des entreprises. A partir de 1960, le professeur Bertrand Schwartz bousculait le système des « cours du soir » au bénéfice d'une pédagogie novatrice adaptée à la formation des adultes. C'est par exemple, au plus fort de la crise des bassins férifères et charbonniers lorrains, la mise en place des certificats d'aptitude professionnelle (C.A.P.)

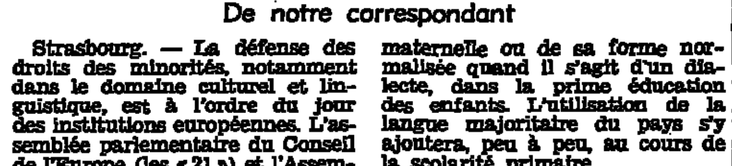
De notre correspondant

par unités capitalisables qui serviront à la conversion de nombre de chômeurs. L'association continue alors de mener conjointement des *actions dynamiques* de recherche et de formation. En 1965, c'est la création, en son sein, de l'Institut national de formation des adultes, l'INFA. La véritable institution qu'est alors devenue l'association fonctionne avec vigueur.

La loi de juillet 1971, qui pose le principe de la généralisation de la formation continue, complique la structure nancéienne : il s't crée un service commun aux deux universités, l'actuel CUCES-Université et une association privée dite ACUCES qui, par sa structure, permet de continuer des actions originales hors du cadre de la loi. Cette dissociation puis la disparition de l'INFA transforment progressivement l'ACUCES, qui vieillit mal. Dans un marché de la formation continue où la concurrence commence à s efaire sentir, l'ACUCES maintient une politique de hauts salaires chez ses permanents (ils sont actuellement au nombre de cent vingt) tout en utilisant sept cents à huit cents vacataires. En grossissant de la sorte, l'ACUCES perd de sa souplesse. Une politique générale devenue ainsi moins dynamique entraîne le déficit financier. Des négociations ont été menées du 19 au 22 août dernier avec le ministère de la formation professionnelle mais n'ont abouti à aucun accord.

« Pourtant les indemnités de licenciement s'élèveront à 21 millions. On veut détruire la structure », résume l'intersyndicale, qui se demande, d'autre part, s'il n'y a pas une volonté affirmée de détruire le secteur associatif dans le domaine de la formation continue. L'incompréhension domine chez ceux qui s'étaient inscrits cette année. Leurs cours devaient commencer le 15 octobre, puis le 30... *« Ils auraient pu nous prévenir »*, remarque l'un d'eux.

JEAN-LOUIS BEMER.



LANGUES ET CULTURES RÉGIONALES

Des Européens demandent une charte

De notre correspondant

Strasbourg. — La défense des droits des minorités, notamment dans le domaine culturel et linguistique, est à l'ordre du jour des institutions européennes. L'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (les « 21 ») et l'Assemblée européenne (les « 10 ») ont récemment étudié le problème et sont parvenus à des conclusions à peu près identiques : assurer le service des langues et des cultures minoritaires en recourant, notamment, à leur introduction dans les programmes scolaires. Un remarquable rapport du professeur Alexandre Cirici, représentant socialiste espagnol à l'assemblée des « 21 », en dénombre plus de cinquante à travers les pays du Conseil. Quant à la C.E.E., vingt millions de ses ressortissants se servent quotidiennement de langues minoritaires et de dialectes.

Le texte adopté par l'assemblée du Conseil de l'Europe demande l'emploi de la langue maternelle ou de sa forme normalisée quand il s'agit d'un dialecte, dans la prime éducation des enfants. L'utilisation de la langue majoritaire du pays s'y ajoutera, peu à peu, au cours de la scolarité primaire.

La résolution votée par l'Assemblée européenne au terme d'un débat très animé est conçue comme point de départ d'une charte communautaire des langues et des cultures régionales. Elle demande aux gouvernements des pays membres de promouvoir dans les programmes officiels l'enseignement des langues et des cultures régionales de l'école maternelle à l'université, mais aussi l'enseignement de certaines matières dans ces langues. Les pays membres sont invités à permettre l'expression des cultures minoritaires à la radio et à la télévision, de même qu'à subventionner les minorités pour l'organisation de leurs activités culturelles.

JEAN-CLAUDE HAHN.

Un engagement de M. Savary

Participant récemment à un séminaire de travail organisé à Montauban (Tarn-et-Garonne) par la direction des écoles, M. Alain Savary a prononcé une allocution sur la place des langues et cultures régionales à l'école. *« La démarche à entreprendre à l'école primaire et aussi dans les autres enseignements part de la reconnaissance entière de la personnalité des régions »*, a déclaré le ministre de l'éducation nationale.

« Les cultures régionales doivent être des cultures pour aujourd'hui, a-t-il ajouté. *C'est là qu'il ne peut y avoir prescription détaillée et programmation d'un projet qui pourrait être développé dans tous ses détails. Une culture régionale contemporaine ne reniant rien de tous les acquis d'un passé, et capable de porter l'enthousiasme de ceux qui bâtissent les régions d'aujourd'hui, est pour une large part à édifier. »*

Selon le ministre de l'éducation nationale, *« en redonnant espoir de vie et de cité aux cultures régionales, le gouvernement ne craint nullement d'amoindrir l'appartenance à la grande nation et à sa culture. La culture française est en réalité un tissu de toutes les cultures qui l'ont faite. »*



ÉDUCATION

LE CENTRE DE CALCUL DU SUD-OUEST IRA A TOULOUSE

Le ministère de l'éducation nationale a tranché : le centre de calcul interrégional du Sud-Ouest sera installé à Toulouse et non à Bordeaux (*le Monde* du 28 octobre). Cette décision, précise un communiqué, a été prise *« au terme d'un examen technique approfondi »* et en *« tenant compte du potentiel actuel de chercheurs et de techniciens »*. Le ministère *« garantit que le tissu informatique de Bordeaux sera renforcé afin d'apporter une compensation »*.

Pour cela, il a prévu une série de mesures (installation d'un concentrateur de terminaux légers, création d'une direction de recherche, mise en place de matériels qui ouvrent l'accès aux gros centres, création d'emplois) qui *« laissent la possibilité pour Bordeaux d'accueillir dans l'avenir un centre de grande puissance »*.

SPORTS

TENNIS

Le tournoi de Coubertin

NOAH CONTRE NASTASE

Yannick Noah, tête de série numéro un du tournoi de Coubertin, à Paris, poursuit plutôt laborieusement sa réadaptation à la lumière artificielle et aux surfaces synthétiques des épreuves en salle. Pour son deuxième match, mercredi 28 octobre, il a dû concéder le premier set au *tie-break* au bondissant Eric Deblickeé qui s'inclinait enfin 6-7, 6-4, 6-2.

Noah rencontrera vendredi en quart de finale le Roumain Ilie Nastase, qui a pu se livrer à quelques facéties devant le jeune Allemand de l'Ouest Christof Zipf, grippé (6-1, 6-2). L'autre quart de finale connu opposera l'Américain Mark Vines, vainqueur de l'Italien Paolo Bertolucci (6-4, 3-6, 6-2), au Britannique Richard Lewis, qui a battu l'Américain Steve Meister (4-6, 7-6, 6-3).

RUGBY

LES ALL BLACKS ONT BATTU L'ÉQUIPE DE FRANCE A' (15 A 13)

Les All Blacks néo-zélandais ont débuté victorieusement leur tounée en France, en battant par 15 à 13 la sélection nationale A', mercredi 28 octobre, à Strasbourg, où plus de neuf mille spectateurs payants ont assisté à cette grande première de rugby international en Alsace. Bien lancé par un drop de Viviès (10e minute), la rencontre a tenu ses promesses. La sélection française, qui comptait dans ses rangs neuf internationaux, a, le plus souvent, fait jeu égal avec les Néo-Zélandais, privés de leur capitaine, Graham Mourie. Elle aurait même pu obtenir un match nul si Viviès avait transformé l'essai marqué par Pardo à la dernière minute.

Les autres points des Français ont été inscrits sur un essai de Berbizier (20e minute), transformé par Viviès. Les quinze points néo-zélandais résultent de deux essais de Shelford (13e minute) et Pokere (40e minute), tranformés par Hewson, et d'un but de pénalité de ce même Hewson (42e minute). Les All Blacks disputeront leur prochain match samedi 31 octobre, à Clermont-Ferrand.

AUTOMOBILISME

Après la mort de Peterson

PATRESE ACQUITTÉ

Inculpé d'homicide par imprudence à la suite de l'accident qui avait coûté la vie au pilote suédois Ronnie Peterson lors du grand prix d'Italie de formule 1 1978 (*le Monde* du 13 septembre 1978), le pilote italien Riccardo Patrese a été acquitté, mercredi 28 octorbe, par le tribunal civil de Milan Gianni Restelli, le directeur de la course accusé d'avoir permis aux pilotes de prendre un départ anticipé, a également été acquitté. L'avocat général avait requis huit mois de prison avec sursis contre Riccardo Patrese.

SCIENCES

● *M. Haroun Tazieff* a été nommé, sur proposition de M. Pierre Mauroy lors du conseil des ministres du 28 octobre, commissaire à l'étude et à la prévention des risques naturels majeurs.

[Né le 11 mai 1914, à Varsovie, M. Haroun Tazieff est ingénieur géologue et ingénieur agronome. Auteur de nombreux ouvrages et films sur les volcans, M. Haroun Tazieff, qui est directeur de recherche au Centre national de la recherche scientifique depuis 1972, a joué un rôle notable dans le regain d'intérêt pour la volcanologie en France. A de multiples occasions, il a pris part à des polémiques fameuses, tant en ce qui concerne la volcanologie que l'énergie nucléaire, dont il n'est pas l'un des plus chauds partisans. M. Tazieff a aussi à plusieurs reprises attiré l'attention sur l'existence de risques sismiques en France. Il a d'autre part eu une activité politique relativement importante à l'occasion d'élections locales et au moment de la campagne présidentielle. Il s'était alors engagé nettement en faveur de M. François Mitterrand.]

● *Le conseil de l'Agence spatiale européenne (ESA)* a approuvé, mercredi 28 octobre, le lancement de trois nouveaux programmes spatiaux. Ils concernent le développement de la fusée européenne Ariane-4 dans sa nouvelle version, celui du satellite de télédétection des ressources terrestres ERS-1 et un programme d'améliorations apportées au laboratoire spatial européen Spacelab.

RELIGION

● *Les deux supérieurs provinciaux des huit cents jésuites du Canada « ne comprennent pas »* la nomination *« inusitée »* et *« sans précédent »*, faite le 5 octobre par le pape d'un *« délégué personnel temporaire »* à la tête de la Compagnie de Jésus. Lors d'une conférence de presse, ils ont expliqué que la décision était *« d'autant moins explicable que le Père Arrupe avait lui-même nommé un vicaire général, le Père Vincent O'Keefe »*. Ils ont ajouté que Jean-Paul II, habitué au régime totalitaire des pays de l'Est, n'avait sans doute pas le même point de vue spontané que les jésuites accoutumés, eux, à vivre au sein du monde capitaliste.

DÉFENSE

PROMOTIONS ET NOMINATIONS

Sur proposition de M. Charles Hernu, ministre de la défense, le conseil des ministres du mercredi 28 octobre a approuvé les promotions et les nominations suivantes :

● *Terre.* — Est promu général de corps d'armée, le général de division Georges Longeret ; sont promus général de brigade, les colonels Michel Franceschi, Jean-Marie Lemoine et Henri Préaud.

● *Armement.* — Est promu ingénieur général de 1re classe, l'ingénieur général de 2e classe Sébastien Gregorj ; sont promus ingénieur général de 2e classe, les ingénieurs en chef Jean-Robert Lefeuvre de Ladonchamp, Robert Roux, Raymond Meunier et Yves Sillard.

Sont nommés inspecteur général de l'armement, l'ingénieur général de 1re classe Jean-Pierre Touffait ; directeur technique des constructions navales, l'ingénieur général de 1re classe de l'armement Jean-Pierre Barbery ; directeur des programmes et affaires industrielles de l'armement, l'ingénieur général de 2e classe Marcel Bénichou.

● *Santé* — Est promu général de brigade avec appellation de vétérinaire biologiste général, le vétérinaire biologiste chef Claude Michel, nommé inspecteur technique des services vétérinaires et biologiques des armées.

LA PARUTION D'UN MANUEL SCOLAIRE PROVOQUE UN VIF ÉMOI DANS LA MARINE NATIONALE

La publication d'un manuel scolaire, d'initiation économique, provoque actuellement, dans la marine nationale, un vif émoi au point que le secrétaire d'Etat à la défense, M. Georges Lemoine, a tenu, de lui-même, à rassurer les marins qui s'estimaient injustement mis en cause.

S'adressant récemment aux élèves-officiers (promotion 1981) de l'Ecole navale, à Lanvéoc-Poulmic (Finistère-Sud), M. Lemoine a réuni, après la cérémonie de présentation aux drapeaux, les journalistes présents à Navale pour faire une mise au point sur cet ouvrage « dans lequel on affirme qu'il vaudrait mieux construire des hôpitaux que des bateaux de guerre ».

Le secrétaire d'Etat n'a pas, selon notre correspondant à Brest, Jean de Rosière, précisé de quel livre il s'agissait.

En fait, il s'agit d'un ouvrage collectif, intitulé « Initiation économique et sociale » pour la classe de seconde et édité par Fernand Nathan, qui reprend, à l'occasion d'un dossier consacré à la consommation collective, une bande dessinée présentant sous des traits grossiers tant sous des traits assez grossiers les officiers d'une escadre assistant à une manœuvre au cours de laquelle des bâtiments ou des avions de la marine nationale se transforment, comme par enchantement, sous leurs yeux, en leur équivalent civil (hôpital, maison de retraite, lycée, feuille de paie sur le plan financier.

Pour le secrétaire d'Etat à la défense, « les choses sont claires ». « Notre pays a encore besoin de réalisations sociales : hôpitaux à améliorer, piscines à construire, écoles à ouvrir. Cela est un fait. Nous avons aussi le devoir d'assurer à nos concitoyens leur liberté et leur défense. Que serviraient des biens, à nos concitoyens, s'ils ne pouvaient les défendre ? »

CARNET

Décès

— Le docteur Houshang Bahadoran, son époux,
Philippe et Christophe, ses enfants,
Mme veuve Simon Thau, sa mère,
Les parents et alliés,
ont la profonde douleur de faire connaître le décès de
Mme Régine BAHADORAN,
née Thau,
professeur d'anglais.
Les obsèques ont eu lieu à Cannes, dans la plus stricte intimité familiale, le 26 octobre 1981.
Cet avis tient lieu de faire-part.
32, avenue de Bénéfiat,
06400 Cannes.

— Mme Lydie Bernus,
Et ses enfants,
ont la douleur de faire part du décès de
Henri BERNUS,
survenu le 27 octobre 1981, au Cannet, dans sa soixante-seizième année.
L'inhumation aura lieu à 15 heures, le vendredi 30 octobre, au cimetière parisien de Bagneux.
Cet avis tient lieu de faire-part.
« Résidence des Moulières »,
20, avenue des Moulières (bât. 5),
06110 Le Cannet.

— M. Michel Bolesse, son époux,
Cécile et Sophie Bolesse, ses filles,
M. et Mme Théo Hochwald, ses parents,
M. et Mme Simon Choumann, ses beaux-parents,
M. et Mme Henri Bolesiawski et leur fille, ses beau-frère, belle-sœur et nièce,
Toute la famille et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme Michel BOLESSE,
née Edith Hochwald,
survenu le 25 octobre 1981, à l'âge de quarante-deux ans.
L'inhumation a eu lieu dans l'intimité.

— *Palavas-les-Flots.*
Mme Danton Jourdan, née Honner,
M. et Mme Jacques Jourdan et leurs enfants,
M. et Mme René Forme et leur fille,
Les familles, parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Danton JOURDAN,
survenu à l'âge de soixante-dix-huit ans.
Les obsèques ont eu lieu à Palavas-les-Flots, le mardi 27 octobre 1981.
Le présent avis tient lieu de faire-part.

— M. Manfredi Alexandre,
Mme Manfredi Yvette (née Ellul),
et M. Manfredi Pierre-Richard,
ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la disparition de leur fils et frère
Jean-Luc MANFREDI,
rappelé à Dieu le 24 octobre 1981, à l'âge de dix-neuf ans.
La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 30 octobre, à 11 heures, en l'église Saint-Pierre-Saint-Paul de Sarcelles-Centre.
Cet avis tient lieu de faire-part.
03, allée Marivaux,
95200 Sarcelles.

— Mme Paul Mousset,
M. et Mme René Degouy et leurs enfants,
La vicomtesse Faydherbe de Maudave et ses enfants,
ont le chagrin de faire part du décès de
M. Paul MOUSSET,
président
de la Société des gens de lettres de France,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945
et des T.O.E.,
commandeur
des Arts et des Lettres,
survenu le 26 octobre 1981, en son domicile.
La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 30 octobre, à 14 heures, en l'église Saint-Honoré d'Eylau (66 bis, avenue Raymond-Poincaré, Paris-16e).

(Lire page 22.)

— Le Comité et toute la Société des gens de lettres de France ont la tristesse de faire part du décès de leur président,
M. Paul MOUSSET,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945
et des T.O.E.,
commandeur
des Arts et des Lettres,
prix Théophraste Renaudot,
grand prix de littérature sportive,
grand prix du roman
de l'Académie française,
grand prix de traduction
Halpérine-Kaminsky.
La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 30 octobre, à 14 heures, en l'église Saint-Honoré d'Eylau (66 bis, avenue Raymond-Poincaré, Paris-16e).

— Jean, Paula, Georges, Geneviève Poirmeur et famille (9, rue Lacuée, 75012 Paris),
font part de la mort de leur mère
Suzanne POIRMEUR,
née Gremaud,
dans sa cent unième année.
Messe de funérailles, le vendredi 30 octobre, à 14 heures, à Saint-Antoine des Quinze-Vingts, Paris-12e.
Inhumation au cimetière de Bercy, Paris-12e.

— M. Jean-Pierre Harris, président,
Et les membres du conseil d'administration de l'Union des associations des Maisons de la culture,
ont le regret de faire part du décès de leur délégué général permanent
Paul ROESS-ANTOINE,
survenu le 27 octobre 1981.
Les obsèques auront lieu dans la plus stricte intimité, le 30 octobre 1981, en Lorraine.
Ils demandent aux personnes de s'associer à ce deuil cruel.

— M. et Mme Philippe Ruhl et leurs enfants,
M. et Mme Didier Ruhl,
M. et Mme Francis Vachette,
Mme Simone Petit-Ruhl et ses enfants,
Les familles Peyron et Sallenave,
ont la tristesse de faire part du décès de
M. Roger RUHL,
survenu le 27 octobre 1981.
Les obsèques religieuses auront lieu en l'église Saint-Etienne de Vernouillet (Yvelines), le vendredi 30 octobre 1981, à 9 h. 30.
4, rue Girardin,
78540 Vernouillet.

— On nous prie d'annoncer le décès de
Mme Maurice TOURAILLE,
née Marguerite Bieuville,
survenu le 27 octobre 1981, dans sa soixante-dix-huitième année.
Les obsèques auront lieu le samedi 31 octobre 1981, à 10 h. 30, en la cathédrale Saint-Louis de Versailles.
Paroisse de Coignières,
78310 Maurepas.

— M. et Mme François Wolff,
M. et Mme Alain Wolff,
Mme Marianne Wolff et André,
Mlle Nicole Wolff,
M. et Mme Robert Dahan, Delphine et Sébastien,
M. et Mme Thierry Wolff et Julie,
Mlle Sabine Wolff,
ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme Gaston WOLFF,
née Juliette Cahen,
survenu le 25 octobre 1981, dans sa quatre-vingt-huitième année.
Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité familiale le 28 octobre 1981.
La famille rappelle le souvenir de son mari,
M. Gaston WOLFF,
décédé le 5 septembre 1975.
37, rue des Longs-Prés,
92100 Boulogne.
25 bis, avenue d'Iéna,
75116 Paris.

Remerciements

— L'époux et la famille de
Dominique ELIAKIM
expriment leur gratitude à tous ceux qui, par leur présence, leurs messages et envois de fleurs, ont pris part à leur immense peine.

هكذا من الأصل

Le Monde

LIVRES

Ces infatigables épistoliers

L'art de la missive

MME DE SÉVIGNÉ confiait à Mme de Grignan : « J'aime à vous écrire. C'est donc signe que j'aime votre absence, ma fille : voilà qui est épouvantable. » Elle faisait ainsi le plus bel aveu du goût qu'on avait à son époque pour le genre épistolaire. Aux dix-septième et dix-huitième siècles, on s'écrivait beaucoup. On lisait dans les salons les lettres qu'on avait reçues, car elles apportaient des nouvelles de toute sorte, concernant les affaires politiques, les intrigues de cour ou les lenteurs de la vie dans les provinces lointaines. L'usage qu'on faisait des missives explique sans doute le soin que mettaient leurs auteurs à les rédiger. Mais même les lettres plus intimes avaient de la tenue. On livrait ses sentiments sans déshabiller son âme.

On refusait de dénaturer ce qu'on éprouvait en l'exprimant d'une manière excessive et *complaisante. On donnait à ses* aveux le charme de la discrétion.

Ce genre littéraire a produit ainsi quelques-uns de nos écrivains les plus séduisants : Mme de Sévigné, naturellement, mais aussi Mme du Deffand et Mme de Staël. Ces femmes savaient dépeindre sous des traits aimables leurs désarrois comme leurs émois. « Le vrai caractère du style épistolaire, affirmait Joubert, est l'enjouement et l'urbanité. »

Maintenant, on ne s'écrit plus guère. Le téléphone, cette providence des fâcheux, a remplacé les missives. Le genre va probablement disparaître. Mais ne faut-il pas considérer toute littérature comme épistolaire ? Ecrire et publier un livre, c'est adresser une lettre à des inconnus. « On écrit, disait Georges Perros, parce que personne n'écoute. »

FRANÇOIS BOTT.

Joyce persiste et signe

JOYCE est allé plus loin qu'aucun écrivain dans la description hardie de ce que le monde tenait pour secret et honteux : masturbation de Bloom, fantasmes incestueux et voyeurisme de Pierce O'Reille, menstrues de Nausicaa et de Pénélope. Tout de même, on est surpris par le satyre bondissant qui s'échappe de ses lettres à sa femme Nora Barnacle (publiées d'autre part en anglais).

Le gros de la correspondance « publique » présentée par Richard Ellmann est loin d'être captivant. Joyce y proclame ses droits d'homme et d'artiste à la face de ses éditeurs, de la société en général et même de Sa Majesté le Roi. Il harcèle de demandes d'argent son frère Stanislas, confirmant d'autant les prétentions de celui-ci à la sainteté. Il est courtois à l'égard de Harriet Shaw Weaver, qui le combla follement de ses bienfaits. Il a de la générosité pour Shaw, de l'amitié pour Budgen ; tel un thaumaturge, il ressuscite de l'ombre Svevo et Dujardin.

Bref, on passe du langage non littéraire brut (mais jamais brutal) à la courtisanerie madrée et jésuitique, et cela non seulement en anglais, mais en français, en allemand et en deux sortes d'italien. Toutefois, ces lettres ont peu de rapport avec le portrait de l'artiste. En revanche, ôtez Joyce d'entre les hommes et mettez-le parmi les femmes et, là, vous aurez un aperçu des sources de son art.

Toutes ces lettres publiées ne sont pas de Joyce. Mais dire que l'on prend un plaisir plus vif à ce que lui écrivaient sa mère et sa femme qu'à ce qu'il leur écrivait lui-même n'est-il pas le meilleur hommage que l'on puisse lui rendre ? Car on croit alors voir deux de ses personnages sortir tout vifs d'un de ses livres.

Et si l'on veut savoir quelle substance il tirait de Nora, voici la réponse : « *Toujours est-il que je suis complètement vidée aujourd'hui tu n'as pas idée de ce qu'est un gros orage mais si tu te trouvais pris dedans ici tu n'en mènerais pas large c'était quelque chose d'affreux cela a commencé hier soir sur le coup de neuf heures et demie nous étions à quelques-uns dans la salle à manger et comme il avait plu tout le jour on ne s'y attendait pas et voilà que c'est arrivé tout à coup les éclairs et le tonnerre j'ai cru que c'était notre mort et pendant une vingtaine de minutes je suis restée presque raide de peur et après cela le déluge et nous sommes allés nous coucher sur les dix heures et demie mais je n'ai pas fermé l'œil ensuite est venu un ouragan avec des éclairs jusqu'à passé cinq heures du matin...* » Et ainsi de suite sur deux pages qui sont de l'authentique Molly Bloom, droit sortie d'*Ulysse*.

Et quant à la mère de Stephen-James Dedalus-Joyce, la douce, la condamnée, sa « parfaite simplicité », comme dit Ellmann, éclate dans cette réponse à ce fils arrogant qui se plaint de mourir de faim à Paris : « *Mon cher Jim, si ma lettre te déçoit et si comme d'habitude je passe à côté de ce que tu voudrais m'expliquer, crois-moi ce n'est pas faute de désir ni d'envie de comprendre et de trouver les paroles qu'il te faudrait mais comme tu le dis souvent je suis stupide et incapable de rien entendre aux grandes idées si fort que je le veuille. Ne t'use pas l'âme à pleurer et sois brave comme à l'ordinaire en regardant avec espoir vers l'avenir.* »

Joyce ne s'évertue pas à faire du Stephen Dedalus d'*Ulysse* un personnage sympathique ; son jeune rimailleur a beau avoir la grosse tête, du moins se demande-t-il si l'*amor matris* n'est pas la chose la plus importante du monde. Rien de cela dans les lettres : le jeune Joyce, en tant que fils, était un monstre, et sa mère, une héroïne.

Dessin de Bérénice CLEEVE.

Tout profitait à son art

Mais il est un autre pétale qui vient s'ajouter à la corolle du Bloom d'*Ulysse* : l'étrange liaison (qui n'en fut pas une, en réalité) avec Martha Fleischmann. A l'automne de 1918, Joyce, mis en présence de Martha, rougit et pâlit à sa vue, balbutia, se confondit en excuses. Elle lui rappelait, dit-il, une jeune fille aperçue naguère sur une plage irlandaise. Il s'ensuivit une correspondance tant soit peu adolescente (Joyce avait alors trente-six ans, et déclarait à Martha être parvenu *nel mezzo del cammin*, comme Dante), correspondance où il tenta de déguiser son écriture en écrivant les « *e* » à la grecque. Et l'on retrouve trace de cette bizarre poussée de fièvre dans *Ulysse*, avec Léopold Bloom qui envoie aussi des lettres à une Martha, en « grécisant » de même ses « *e* ». Tout ce qui arrivait à Joyce profitait à son art.

Cela dit, R. Ellmann ne se contente pas de savoir admirablement choisir dans ce foisonnement épistolaire. Il se montre une fois de plus admirable biographe, quand il fait précéder chaque section d'un bref résumé de ce qui se passait dans la vie de Joyce à ce moment-là. Et ce avec l'irrévérence affectueuse qui marquait chaque page de sa biographie de Joyce (1). Par exemple : « *Ses lettres à son fils Giorgio et à sa fille Lucia témoignent de ce don qu'il avait, quand ils étaient dans le pétrin, de se découvrir des misères égales aux leurs et qui devaient servir dans son esprit à leur remonter le moral...* » Ou encore : « *Pour Joyce, vivre à Pola avait été un embarras. A Rome, une irritation. A Trieste, une incommodité pittoresque. Après ces deux dernières villes, Zurich avait du moins offert un mélange de sécurité et d'inéluctable. Paris suscita quelque temps sa méfiance, tant la vie y semblait tout près d'être agréable.* »

ANTONY BURGESS.

(Lire la suite page 18)

(1) *James Joyce*, Gallimard, 1962.

Faulkner et la rage d'écrire

« DE *tous les écrivains américains, Faulkner est celui dont la vie nous paraît la plus mystérieuse* », écrivait Raymond Queneau dans sa préface à *Moustiques* (1). En effet, si bon gré mal gré, l'auteur de *Lumière d'août* participait à des manifestations officielles, écrivait aux journaux pour donner son opinion sur un fait divers significatif ou un problème d'actualité (2), jamais il n'évoqua sa vie privée. Pudeur ou désir de se protéger ? Pas vraiment. Faulkner avait une conception très précise de son rôle d'écrivain, de son statut dans la société.

Déjà, en 1930, lorsque son premier agent littéraire lui suggéra de rédiger une petite notice biographique, il lui répondit : « *Pour la biographie, ne dis rien aux enquiquineurs. Qu'est-ce que ça peut bien leur faire ? Dis-leur que je suis né d'un alligator et d'une esclave noire à la conférence de Genève il y a deux ans.* » Seize ans plus tard, il réaffirmait lors d'un autre échange cette idée qu'il fallait procéder « *comme si Faulkner et la machine à écrire étaient nés ensemble, existaient ensemble et sans passé depuis le moment où ils se sont trouvés face à face à la même table utilitaire et anonyme* ».

Le romancier a toujours défendu férocement sa tranquillité, repoussant les séduisantes avances de magazines qui érigent leur propre gloire sur celle des autres. En conséquence, Faulkner n'a toléré le jeu de la critique que si elle s'appliquait à ses romans et non à des tentatives d'interprétation de son vécu. D'ailleurs, il se voulait fermier — et chasseur à l'occasion — comme des milliers de ses concitoyens. Somme toute, un homme du Sud bien ordinaire, amateur de whisky (ce dont il ne se cachait pas) et de femmes (ce qu'il ne disait pas). Un mur séparait l'écrivain de l'homme public : l'écriture.

D'écriture, on pourrait s'attendre qu'il en soit beaucoup question dans ces *Lettres choisies*, d'autant plus que la majorité d'entre elles sont adressées à des agents littéraires, des éditeurs ou des critiques. Certes, il s'en trouve quelques-unes où il évoque des points précis concernant une nouvelle ou un roman mais, dans l'ensemble, Faulkner ne s'attarde ni ne s'attache guère aux questions esthétiques. Se justifier, se situer par rapport à un courant ou à des influences ne l'intéresse pas. A ses yeux ce qui importe c'est le résultat, le plaisir que prendra le lecteur à lire son texte.

L'argent et le travail

Paradoxalement, les deux thèmes qui reviennent le plus souvent sont l'argent et le travail, deux fardeaux qu'il portera longtemps. Jeune homme, lorsqu'il écrit, de Paris, à sa mère, dans des lettres pleines d'humour et fourmillant de « choses vues », il énumère le prix d'une chambre d'hôtel, d'un déjeuner, d'un billet de train, etc. Devenu écrivain professionnel, le voici qui parle encore plus d'espèces sonnantes et trébuchantes : il sollicite des avances auprès de son éditeur, tente de négocier, au meilleur prix, des contrats, s'inquiète de ses impôts.

Faulkner est un chef de famille qui a de nombreuses bouches à nourrir (ce dont il se plaint, parfois) ; ensuite, l'argent qui rentre signifie, pour lui, un certain succès, confirmant son choix du métier d'écrivain. Avant que le prix Nobel de littérature lui soit décerné (en 1950), il faut dire que sa situation financière et matérielle n'est pas brillante. Il a beau avoir « *le ventre plein d'écriture* » cela ne suffit pas à nourrir un homme. Alors, le voici qui écrit des textes alimentaires (« *je refais la putain avec des nouvelles* », dit-il à l'un de ses correspondants) et surtout, il commence à travailler pour le cinéma.

Au regard de l'incroyable énergie qu'il dépense pour — et quelquefois contre — les studios d'Hollywood, les gains qu'il en retire sont médiocres et les déceptions souvent immenses. Pis, il se rend compte, bientôt, que cette activité menace sa propre création. Mais Faulkner a le virus de la littérature, une véritable rage. Et il s'accroche. On pense, en lisant ses lettres, à Hugo ou à Flaubert, hommes de lettres qui se posent en véritables combattants de l'écriture, affirmant leur volonté d'être des personnages singuliers, grands maîtres du texte. Il y a là quelque chose de sacré et de désespéré qui veut effacer ou combler l'abîme du silence.

Les lettres de ce choix ne sont pas toutes d'un grand intérêt, mais il faut les lire comme les expressions diverses d'un génie littéraire tout entier tourné vers une seule préoccupation, une seule volonté, une seule nécessité vitale : écrire, encore et toujours.

BERNARD GÉNIÈS.

★ LETTRES CHOISIES, de William Faulkner. Préface de Michel Gresset. Traduit de l'anglais par Didier Coupaye et Michel Gresset. Gallimard, 494 p. Env. 160 F.

(1) Roman réédité dans la collection « Points ». Le Seuil, 1980.

(2) Voir l'excellent recueil des *Essais, discours et lettres ouvertes*, de W. Faulkner, Gallimard.

le feuilleton

Jean-Pierre Enard, Patrick Besson

Suffit-il que l'auteur se fasse plaisir ?

ON parle d'eux pour les Prix. On a raison. Ce sont d'indéniables professionnels. La preuve : ils se cherchent déjà des crosses dans les journaux. Il y a plus sérieux : Enard et Besson ont à leur actif trois, quatre livres bien ficelés où, nous l'avons dit ici, une voix singulière se pose. Leurs derniers-nés tiennent debout. On voit bien qu'ils savent raconter une histoire. Inventer des personnages, encore plus. L'un et l'autre en font défiler des dizaines ; même qu'on en a le tournis. Une langue un peu poissarde ici, gourmée là, mais bien maniée, en connaisseur, en jouisseur. Nos jeunes gens aiment ça, écrire. Rien ne les en dissuadera et ils auront raison. De vrais « pros », vous dis-je ! Ils sont ainsi toute une troupe, cet automne, dignes de solliciter notre attention...

Et pourtant, une sorte de vertige saisit, à les lire. Pourquoi ces assauts de virtuosité, puisque leur savoir-faire n'est plus à démontrer ? Pour le plaisir de laisser courir la plume ? De ne pas laisser perdre une opportunité légitime de publier ? D'ajouter un titre de plus à la liste « du même auteur » ? Hors cette frêle assurance personnelle contre l'anonymat et l'oubli, il ne se dégage de leurs livres, je le dis à regret, aucune nécessité partageable, aucune urgence. La question court, au long des pages : bravo, la trouvaille ; joli, le clin d'œil ; mais encore ? On a beau savoir s'amuser d'un rien, savourer le retour au romanesque « pur », n'être pas affamé de sens et de visions cosmiques, à quoi bon tout ça ?

PRENONS Enard, l'aîné. La trentaine, bien introduit dans le milieu, trois titres remarqués : *la Ligne de cœur* (1977), *où se croisent sans se voir un homme mûr en rupture* de métier et une comédienne en mal de rôle ; *la Photo de classe* (1978), où un cinéaste en chômage cherche à faire coïncider le souvenir d'une amie d'enfance et l'image de la criminelle qu'elle est peut-être devenue ; enfin, *le Dernier Dimanche de Sartre* (1980), le plus original à mes yeux, où, un an avant que la mort ne lui donne raison, un petit-fils spirituel du philosophe suit son fantôme dans les rues de Montparnasse et récapitule son existence, moins par iconoclastie que pour conjurer l'horreur du déclin.

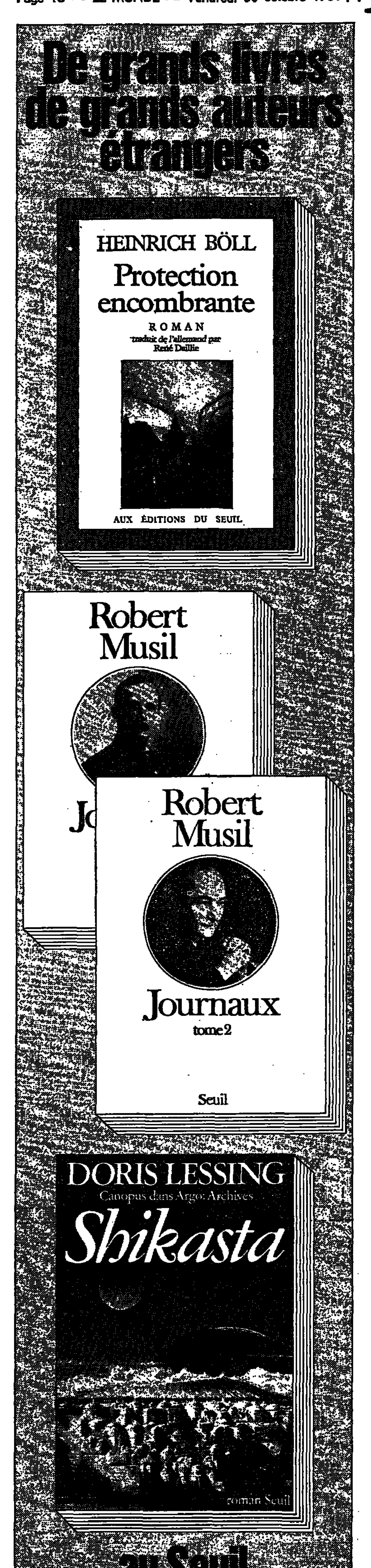
par Bertrand Poirot-Delpech

Comme celui de *la Ligne de cœur*, le héros du *Voyage des comédiens* a résolu de changer de vie. Avocat, il vient d'échouer à sauver, devant les assises de Caen, la tête d'un jeune criminel, qui se pendra dans sa cellule. En route pour Paris, où l'attendent femme et enfants, sa voiture accroche un minibus de comédiens en tournée. C'est décidé : il suivra la troupe, ou plutôt la belle Marie Levens, « Isabelle » dans *le Capitaine Fracasse*. A Nice, terme de la tournée, il tombera dans le coma, suite probable de l'accident, à moins que ce ne soit de sa brève excursion dans le monde de l'illusion.

ENCORE une fois, Enard sait boucler une histoire. Mais on *dirait qu'il* n'a de cesse d'en apporter la preuve superflue. On ne s'explique pas autrement une profusion de détails qui s'annulent mutuellement et dispersent l'attention. En trois cents pages, j'ai dénombré quelque vingt personnages secondaires, et autant de figurants. A ce compte, il ne peut s'agir que d'un synopsis et de notations stéréotypées. Les acteurs et actrices de la troupe relèvent de la convention la plus éculée. Sur les vanités et les petites misères d'une troupe de second ordre, on ne peut que renvoyer aux romans de Christopher Frank et Jean-Pierre Chabrol, ou aux films de Truffaut et d'Yves Robert-Dabadie (*Salut l'artiste*). Eux au moins ont cherché l'ambiguïté et l'imprévu derrière les clichés de l'artiste sans gloire.

Quant au couple central, on en est réduit, sur ce qu'il vit, à des indications de pense-bête comme : « *Ils étaient ensemble, que c'en était gênant.* » Cette tournure familière est à l'image de la manière dont écrit Enard. Après une sorte de préface très soignée, qu'on dirait pastichée de Nimier, sur la médiocrité de nos pères, source increvable de dépits secs, le ton se veut parlé, gouailleur. A part des allusions à Queneau, Reverzy ou Calet, sous forme de noms de rue, le style navigue entre la conversation de train — « *Louise était sortie faire les commissions* » — et l'aphorisme allant de soi ou parfaitement réversible, du genre : « *Il est connu que les enfants empêchent les parents de s'exprimer* », « *en amour, ce qu'il y a de mieux, ce sont les commencements* », ou « *la police n'est jamais là quand on a besoin d'elle* ». Lorsqu'une histoire vous laisse indifférent parce que trop dispersée et simpliste, et qu'il ne vous reste qu'à guetter la voix de l'auteur, pareilles évidences relancent la question : pourquoi, mais pourquoi cette course au mot « fin » ? Pourquoi jeter à la mer la bouteille qu'est tout livre, si c'est pour n'y enfermer que ce message-là ?

(Lire la suite page 17)



la vie littéraire

Virgile toujours aussi vert...

On ne saurait célébrer assez tôt l'anniversaire des grands hommes ; en ce qui concerne Virgile, on l'a avancé d'une année : son deuxième millénaire, célébré actuellement à Rome (*le Monde* du 22 octobre), aura donc *été fêté mille neuf* cent quatre-vingt-dix-neuf ans après sa mort.

La faute en est à un petit lapsus. Virgile étant mort le 21 septembre de l'an 19 avant notre ère, on a additionné 19 et 1981, qui font 2000, et on en a conclu que le deux millième anniversaire de la mort du poète se plaçait le 21 septembre 1981.

On a malheureusement oublié qu'une année manquait au compte ; en effet, comme on passe sans transition du 31 décembre de l'an 1 avant notre ère au 1er janvier de l'an 1 après, il manque une année ; il manque l'an zéro... De septembre 19 avant le Christ à septembre 1981 après, ne se sont écoulés que mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf ans.

C'est comme si on mettait bout à bout une règle de 19 centimètres et une autre règle longue de 1 981 centimètres, mais dont on aurait rogné le début, si bien que cette règle, au lieu de commencer au zéro, commencerait à la barre du centimètre 1. Elle n'aurait donc que 1 980 centimètres de long

Il suffit de tout recommencer en septembre 1982, et le grand poète sera dignement honoré. — PAUL VEYNE.

Le Booker Prize à l'Indien Salman Rushdie

Le Booker Prize, le plus important prix littéraire britannique, d'un montant de 10 000 livres, a été attribué cette année à un écrivain indien de trente-quatre ans, Salman Rushdie, pour son roman *Midnight's Children (les Enfants de minuit).*

Né à Bombay en juin 1947, Salman Rushdie, qui a fait ses études à Rugby et à Cambridge, vit à Londres ; il avait publié en 1975 son premier roman, *Grimus*. Le livre primé par le Booker Prize conte l'histoire d'une famille à travers la vie d'un garçon né exactement à l'heure de l'indépendance de l'Inde. Le président du jury, M. Malcolm Bradbury, a qualifié *les Enfants de minuit* de « *brillant roman expérimental qui, en même temps, est plein de drôlerie* ». Le livre doit paraître à *l'automne 1982 chez Stock.*

Nouveaux repères pour la Suisse romande

Le premier numéro de la revue *Repères*, diffusée en France par les éditions Payot, s'ouvre par quelques réflexions sur « la misère intellectuelle et morale en Suisse romande ». Réfutant les pamphlets d'une certaine nouvelle droite, Richard Garzarolli montre que son pays ne souffre pas de ses intellectuels, mais d'une coupure entre le pouvoir et les créateurs. La recherche scientifique, l'innovation intellectuelle et la critique internes se voient découragées. De même l'écriture et la culture tendent à disparaître *de la grande presse. Parce que les écrivains* et les artistes ne sont pas des « spécialistes », *Repères* leur donne aussi la parole sur tous les problèmes d'actualité, de société, d'économie.

La première livraison de cette revue publiée à Lausanne par l'Atelier Payot (Richard Garzarolli, Jean-Marc Payot, Gilbert Vincent) présente le cercle de ses amis et collaborateurs réguliers : Jean-Luc Benoziglio, Georges Haldas, Roland Jaccard, Gabriel Matzneff, Georges Piroué...

Le peintre-dessinateur Richard Aeschlimann et le musicologue Romain Goldron coordonnent les chroniques artistiques. De nombreux comptes rendus montrent la richesse de la production littéraire helvétique. Après ce premier inventaire de la Suisse romande, la revue compte engager le dialogue avec les cultures voisines, en particulier avec le monde alémanique. — JACQUES LE RIDER.

Sous la rose, le livre

A Valence, en marge du congrès socialiste, des Journées du livre ont été organisées sous la responsabilité de Danièle Houbart, assistante parlementaire de M. Rodolphe Pesce, député et maire de la ville, et M. Peju, responsable du syndicat Rhône-Alpes des libraires.

Sous un chapiteau rendu glacial par le vent et la pluie, des ouvrages avaient été regroupés selon quelques grands thèmes : « *Mémoire ouvrière* », « *Les femmes* », « Domaine de l'enfant », « L'Amérique latine », etc. De nombreux éditeurs « régionaux » avaient répondu à l'appel des organisateurs : Ed. Civry (Dijon), le Crayon noir (Ardèche), Curandera (Valence), Ed. Simone Sudre (Ardèche), les Presses universitaires de Grenoble, Notre temps (Valence), J. Glénat (Grenoble), la Pensée sauvage (Grenoble), Le Hénaff (Saint-Etienne), Institut d'études occitanes...

Ce fut l'occasion, pour ces éditeurs, d'exprimer leur satisfaction à propos de la loi fixant le prix unique du livre et de montrer leur intérêt concernant certaines propositions contenues dans le rapport de la commission Pingaud-Barreau (*le Monde* du 13 octobre), notamment celles envisageant la création de *circuits régionaux de distribution et l'institution* d'un tarif préférentiel pour les transports postaux. Plus de deux mille Valentinois, sans compter les congressistes, fréquentèrent le chapiteau. Encouragée par ce succès, la municipalité de Valence envisagerait, dit-on, d'institutionnaliser les Journées du livre.

André LAUDE.

Deux foires simultanées à Belfort

Deux foires aux livres se sont ouvertes vendredi 23 et samedi 24 octobre à Belfort. La première, organisée par l'association « Livres 90 » dans les locaux de la Chambre de commerce, offre 20 000 titres (et 25 000 exemplaires) au public de la région. Parmi ces ouvrages figurent environ 3 000 livres parus ces trois dernières années, plus de 500 policiers et 6 000 petits classiques vendus par lots de dix. Des ouvrages plus anciens fournis par plusieurs libraires parisiens sont également présentés : il s'agit pour l'essentiel d'ouvrages littéraires et historiques des dix-neuvième et vingtième siècles. *Enfin, des éditions complètes* de Chateaubriand, Musset, La Fontaine et un Thiers en 20 volumes sont proposés.

Une exposition Victor Hugo présente les principales reproductions des dessins réalisés par l'écrivain, considéré par les spécialistes comme un précurseur du tachisme.

La seconde foire organisée à la salle des fêtes par la Fédération des œuvres laïques (FOL) propose quelque 20 000 ouvrages regroupés par thèmes et une exposition consacrée à l'imagerie populaire.

« Livres 90 » se donne pour objectif « *l'initiation aux livres par tous les aspects que représente la chose imprimée* ». Son commissaire général, M. Pierre Netange, avait proposé à la FOL de regrouper les deux foires. L'affaire n'a pas été conclue : les deux manifestations installées à 200 mètres l'une de l'autre se tiendront pendant une dizaine de *jours la dragée haute. — PATRICE MALINA.*

vient de paraître

Récits

MARCEL JOUHANDEAU : *Bréviaire, Portrait de Don Juan, Amours.* — A travers les trois volets de ce livre-confession, l'auteur entraîne son lecteur du côté de l'érotisme homosexuel considéré « comme un art ». (Gallimard, 150 p.) — Du même auteur : *Du singulier à l'éternel.* — Dans ce vingt-septième tome des « journaliers » qui couvre la période d'août 1972 à décembre 1973, Jouhandeau évoque les tourments de la passion, à quatre-vingt-cinq ans, après sa rencontre avec un garçon de vingt-six ans. (Gallimard, 180 p.)

MAURICE ROCHE : *Camar (a) de.* — Une méditation sur la mort, accompagnée d'« *interventions* » et d'une abondante iconographie. (Arthaud, 160 p.)

Lettres étrangères

WILLIAM SAROYAN : *les Aventures de Wesley Jackson.* — Ecrit *en 1946, un des derniers grands* romans de cet Arménien de Californie, mort en avril dernier. Traduit de l'américain par David Guinsbourg. (Flammarion, 380 p.)

WERNER HERZOG : *Scénarios.* — Les scénarios de quatre films du jeune cinéaste allemand : *Signes de vie, Les nains aussi ont commencé petits, Fata Morgana, Aguirre.* Traduit de l'allemand par Anne Dutter. (Hachette. Coll. « Bibliothèque allemande », 236 p.)

ROBERTO ARLT : *les Sept Fous.* — Le chef-d'œuvre — publié en 1929 — d'une écrivain de Buenos-Aires, né en 1900 et mort à quarante-deux ans. Préface de Julio Cortazar. Traduit de l'argentin par Isabelle et Antoine Berman. (Belfond, 288 p.)

Le Retour du père et autres récits. — Onze nouvelles tirées de « samizdats » parus en Chine à la faveur du Mouvement pour la démocratie. Préface de Hsi Hsuan-Wou. Traduit du chinois par Hervé Denès. (Belfond, 288 p.)

HEINRICH BOLL : *Protection encombrante.* — Un directeur de journal dont la vie est menacée se demande où est la limite entre protection et inquisition. Traduit de l'allemand par René Daillie. (Le Seuil, 314 p.)

Art

VASSILI KANDINSKY - FRANZ MARC : *l'Almanach du « Blaue Reiter » (« le Cavalier bleu »).* — Publié à Munich en 1912, un ouvrage « prophétique » qui annonce une remise en question des formes esthétiques dont dépendra toute la vie artistique du vingtième siècle. Traduit de l'allemand. Présentation et notes de Klaus Lankheit, 160 illustrations (Klincksieck, coll. « L'esprit et les formes », 360 p.)

Essai

CASAMAYOR : *Intoxication.* — Une tentative, alors que notre civilisation s'adonne à la mise en condi*tion du citoyen, pour démasquer* les préjugés et rapprocher la morale de la vérité. (Editions Megrelis, 248 p.)

Souvenirs

GEORGES MICHEL : *Mes années Sartre.* — *Auteur de plusieurs* pièces de théâtre, G. Michel raconte comment Sartre l'encouragea à écrire, et ce que fut une *amitié de plus de vingt années.* (Hachette, 218 p.)

Société

BRIGITTE HEMMERLIN : *Quartier des condamnés à mort.* — L'avocate de Philippe Maurice, accusée d'avoir *remis une arme* à son client, s'explique depuis sa cellule de Fleury-Mérogis. (Les presses d'aujourd'hui, 162 p.)

en poche

Les Romains et nous

UNE rencontre heureuse nous offre en même temps trois des textes les plus révélateurs de ce que furent nos ancêtres gaulois et romains, et en définitive gallo-romains.

De Pierre Grimal d'abord, *la Civilisation romaine*, œuvre majeure (1960) du grand latiniste. Premier titre à l'époque de la série des « Grandes civilisations », il l'est aujourd'hui de leur réédition dans un format et à prix plus accessibles, et reste l'un des trois ou quatre auteurs, avec J. Carcopino et M. Meslin, qu'il faut lire pour comprendre le fait romain et latin.

Pourquoi faut-il qu'un texte aussi classique soit diminué par une typographie trop souvent négligente ? Serrée et peu interlignée, soit. C'est la loi du prix. Mais tant de coupures de mots en fin de ligne, sans trait d'union, ne pouvaient-elles être évitées ? Ainsi, p. 11 : *l'exel* (sic)... *lente mère nourricière des Jumaux* (re-sic), à la ligne suivante. Un peu plus bas : *le temple ma* (coupure) *jeur de la ville ; et encore : jus* (coupure) *qu'au milieu.*

Du *Satyricon*, de Pétrone, on retiendra surtout dans cette édition de poche l'excellente introduction de Françoise Desbordes, très à l'aise dans les interrogations que posent ces débris de roman : de qui ? quand ? pour qui ?

Mais la traduction du fin lettré et grand farceur que fut Laurent Tailhade (1902), exercice de style brillamment infidèle, est aujourd'hui à peine lisible. Un exemple : « *Par une coutumélie à ce point manifeste, la matrone verbérée, en désespoir de cause, appelle ses cubicularius et leur enjoint de me fouailler. Non encore satisfaite d'une injure si grave, elle assemble, avec les quasillariae, le plus sordide rebut de son domestique* », etc.

La Guerre des Gaules, de César, toujours en « poche », mérite en revanche des éloges sans réserve. Tout est bon : traduction (c'est celle, sérieuse et classique, de Constans, 1926), préface, notes, cartes. Il faut lire, relire, méditer, ce premier témoignage du choc de nos deux civilisations maternelles, la gauloise et la latine : idéalisme contre réalisme, fédéralisme contre centralisme, impétuosité contre discipline, toute notre histoire est déjà dans ces pages.

JACQUES CELLARD.

★ **LA CIVILISATION ROMAINE,** *de P. Grimal, 389 pages,* **collection « Champs », Flammarion.**

★ **SATYRICON, de Pétrone, introduction, bibliographie, révision et notes explicatives de Françoise Desbordes, 275 pages, Garnier-Flammarion.**

★ **LA GUERRE DES GAULES, de Jules César, préface de Paul-Marie Duval, 464 pages, Gallimard, « Folio » 1315.**

∴

● **Apologue et chef-d'œuvre d'humour amer du grand écrivain argentin Adolfo Bioy Casares, le JOURNAL DE LA GUERRE AU COCHON, traduit par Françoise-Marie Robert, est repris en « Livre de poche ».**

● **Henri Laborit, dans son ELOGE DE LA FUITE, paru chez Laffont en 1976, pose la question du libre arbitre à la lumière des découvertes biologiques : la politique et la société prennent alors une autre dimension. L'essai du grand biologiste reparaît dans la collection « Idées » de Gallimard.**

● **Autre ouvrage sur la génétique et les hommes, l'admirable et rigoureux essai d'Albert Jacquard, ELOGE DE LA DIFFERENCE, est réédité dans la collection « Points » du Seuil.**

● **Le CABINET PORTRAIT, de Jean-Luc Benoziglio, qui obtint le prix Médicis 1980, est déjà disponible en poche, dans la collection « Points » du Seuil.**

● **Surprendre la création littéraire à son origine chez Reverdy, Perse, Char, Eluard, Ponge, Guillevic, Schehadé, Bonnefoy, du Bouchet, Dupin, Jaccottet : tel est l'objectif que Jean-Pierre Richard s'est assigné dans ses ONZE ETUDES SUR LA POESIE MODERNE (« Points/Seuil »).**

en bref

● **L'ACADEMIE FRANÇAISE, avant de décerner son grand prix du roman le 5 novembre prochain, a procédé à de nouvelles éliminatoires. Trois romans seulement restent en lice : « Anne-Marie », de Lucien Bodart (Grasset), « la Nuit du décret », de *Michel del Castillo (Le Seuil)*, et « Moi, Antoine de Tounens, roi de Patagonie », de Jean Raspail (Albin-Michel).**

● **LE JURY FEMINA a arrêté une liste de dix noms en vue de l'attribution de son prix : Jean Blot, « Gris du ciel » (Gallimard) ; Michel del Castillo, « la Nuit du décret » (Le Seuil) ; Catherine Clément, « la Sultane » (Grasset) ; Claude Michel Cluny, « l'Eté jaune » (Balland) ; Paule Constant, « Propriété privée » (Gallimard) ; Claude Delarue, « la Chute de l'ange » (Balland) ; Annie Ernaux, « la Femme gelée » (Gallimard) ; Catherine Hermary-Vieille, « le Grand Vizir de la nuit » (Gallimard); Nancy Huston, « les Variations Goldberg » (Le Seuil) ; Christiane Singer, « la Guerre des filles » (Albin-Michel).**

Le Goncourt et le Renaudot seront décernés le troisième lundi de novembre, soit le 16, et le Femina et le Médicis sont annoncés pour le 23 novembre.

● **LE PRIX NAPOLEON (10 000 francs) offert par la ville de Biarritz, a été décerné à Charles-Robert Ageron pour son ouvrage « l'Algérie algérienne, de Napoléon III à de Gaulle » (Bibliothèque arabe. Sindbab. (Voir « le Monde » du 8 août 1980).**

● **LE PRIX LOUIS MARIN, fondé à la mémoire de l'homme d'Etat lorrain et ethnologue, a été remis par Jacques Chabannes, *président de l'Association des écrivains combattants*, à M. Raymond Triboulet, de l'Institut, pour son dernier ouvrage : « A tous ceux qui sont mal dans leur peau », paru aux éditions France-Empire.**

● **A L'OCCASION DU 4e CENTENAIRE DE L'ACCESSION DE MICHEL MONTAIGNE A LA MAIRIE DE BORDEAUX, l'université de Bordeaux-III organise, les 6 et 7 novembre, un colloque sur les écrivains et la politique dans le Sud-Ouest autour des années 1580. L'essentiel des interventions sera, évidemment, consacré à Montaigne, mais aussi à Agrippa d'Aubigné, Brantôme Coligny, Duplessis-Mornay et à la pensée politique des protestants du Sud-Ouest à cette époque.**

● **JACQUES SADOUL, L'HISTORIEN DE LA SCIENCE-FICTION, a conçu, pour les éditions Ramsay, une « Anthologie de la littérature de science-fiction ». Cet album de 670 pages (160 F environ) réunit 62 récits complets, précédés d'une notice biographique, et représentatifs de l'évolution du genre, de 1919 à 1980. Jacques Sadoul ouvre son anthologie sur une introduction historique et critique.**

Suffit-il que l'auteur se fasse plaisir ?

(Suite de la page 15)

PATRICK BESSON plonge dans la même perplexité, bien que son registre soit tout autre.

On peut parler de rare précocité, dans son cas. A vingt-quatre ans, il signe son sixième roman. Le premier, publié à dix-sept ans, annonçait, nous l'avons noté, un « authentique artisan du mot » (*les Petits Maux d'amour*). Après *Je sais des histoires* et *l'Ecole des absents*, *Lettre à un ami perdu* donnait, à l'occasion d'un portrait mémorable de jeune femme « impossible », les signes d'un efficace dépouillement.

Or voici que Besson cède aussi à la tentation d'étaler sa faconde. Sur une distance encore plus courte que Enard, il espère nous intéresser à la fois à une principauté imaginaire, réplique insulaire de Monaco, à sa géographie, son histoire, sa famille princière, ses chefs militaires, ses paquebots, ses piliers de bar, boxeurs, entraîneuses, espions, gardiens de prison et autres grooms.

Dans un décor de comédie musicale holywoodienne, actions et personnages sont campés avec le luxe de détails techniques qu'on rencontre habituellement dans les romans policiers ou d'aventures. Il ne manque pas un fourreau de satin rose à la putain rousse, ni un souvenir de baroud au colonel de carrière. Chacun est désigné, selon les lois du genre, par sa taille, son poids, les pièces de son vêtement, ses cicatrices ou ses tics.

ON se moque, bien sûr, que le boxeur évite d'être marqué au visage, ou que le stade de l'île contienne cent trois mille places, comme on se fiche pas mal que tel prétendant gagne le cœur de la princesse plutôt que tel autre. De toute évidence, le livre est une invitation à jouer avec l'auteur : l'équivalent, en littérature, des films à cascades, faits pour époustoufler.

Il arrive à Besson d'interrompre la caracole pour la caracole, et de pointer son museau de jeune moraliste aigu et bien disant. On goûte, en particulier, sa manière cocasse de suggérer les abîmes de l'âme militaire, ou ses remarques sur l'abus d'adverbes chez les gens de pouvoir à court d'arguments. On imagine les gorges chaudes que des aînés d'autrefois, comme Mauriac, auraient faites devant des traits inattendus, tels que *« l'aventure est la tendresse des défigurés »*. Mais est-ce suffisant ?

Une des maximes de l'auteur pourrait s'appliquer à la lecture de *Nostalgie de la princesse*. « On n'explique pas plus un texte que l'on n'explique l'amour. » Si l'écrivain s'est fait plaisir, il ne resterait au lecteur qu'à en faire autant, sous peine de bêtise ou de renfrognement.

Ce n'est pas si simple, hélas ! Il ne suffit pas que l'auteur soit heureux comme un poisson dans un encrier pour que nous le soyons à notre tour. Les romanciers de la nouvelle génération ont un peu trop tendance à nous supposer aussi fascinés qu'eux par leurs jeux personnels. Il leur faudra perdre cette illusion en passe de devenir une habitude. Et, comme dit Besson, *« les habitudes de jeunesse sont celles qu'on perd le plus difficilement »*.

BERTRAND POIROT-DELPECH.

★ **NOSTALGIE DE LA PRINCESSE, de Patrick Besson, Le Seuil, 213 pages. Environ 55 francs.**

★ **LE VOYAGE DES COMEDIENS, de Jean-Pierre Enard, Grasset, 322 pages. Environ 59 francs.**

au fil des lectures

romans

LES VIES PICARESQUES DE JACQUES BUREAU

Jacques Bureau est un écrivain rare, mais que ses lecteurs ne sauraient oublier. Naguère, il publiait un roman de charme, *Coldie ou la part de l'eau*. Ce livre pétillant fut suivi, dans les années 50, par *Trois Pierres chaudes en Espagne*. *La Motocyclette merveilleuse* marque le retour de cet auteur dans la littérature picaresque. Qu'il y fasse des incursions trop espacées, ne devrait pas l'empêcher d'y prendre une place de choix : combien d'auteurs sont aujourd'hui capables de cette souveraine ironie dans le tragique ?

Car si une partie de ce récit est d'un lyrisme pimpant : escarpolettes, petites amours, joies et ballons rouges au centre de la France, après Verdun et en attendant Munich, le fond même de l'autre moitié est infiniment poignant : la drôle de guerre qui, tout à coup, s'anime et finit par la terreur nazie.

Ce livre, qui ne ralentit jamais au long de ses quatre cent cinquante pages, est émaillé de raccourcis éblouissants. Jacques Bureau parle ainsi de la faim de deux prisonniers : *« Un merle gelé s'est abattu à mes pieds : Dieu sait être un oiseau glacé. Avec mon voisin, nous l'avons coupé en deux à coups de pierre. Dieu était double, mais j'en ai eu le plus gros morceau. »*

D'autres morceaux sont plus gentillets : *« Du jour au lendemain la France s'était couverte de chasses longues. La maladie nouvelle, la neurasthénie, prit par chance la suite de la grippe espagnole et fut accueillie avec joie par les médecins »*. Notre littérature romanesque se porterait mieux si elle comptait quelques Jacques Bureau de plus : cette verve-là est contagieuse, vivifiante, pleine de rebondissements.

ALAIN BOSQUET.

★ *La Motocyclette merveilleuse*, de Jacques Bureau. Laffont, 450 pages. Environ 70 F.

ENQUÊTE SUR UN FILS ABSENT

Un riche marchand de tableaux, Vincent Maurer, s'aperçoit que son fils Matthieu, qu'il a perdu de vue depuis deux ans, semble lié à de mystérieux mouvements révolutionnaires non violents. Au départ, un « décor de série noire » : sur l'autoroute du Sud, des coups de feu, qui peut-être menaçaient Matthieu Maurer, apparemment traqué. Et le père va partir à la recherche du fils, pour le protéger, pour le retrouver, pour « savoir » — « *père et fils, ces liens si douloureux parfois* ». Telle est la trame presque policière de *l'Envers du soleil*.

Parallèlement à l'enquête de la police et à celle d'un personnage louche qui travaille pour un journal à scandales et se fait appeler inspecteur Javert, l'itinéraire du père le mène, à rebours, sur les traces de son fils. A tous les domiciles où est passé Matthieu, il rencontre des témoins taciturnes, interroge des visages indéchiffrables. Cependant, sa propre vie, vernissages, cocktails, dîners dans l'île Saint-Louis avec de riches amateurs d'art, lui semble perdre toute consistance.

Tandis que s'allonge le temps de cette étrange poursuite, que s'effacent d'un continent à l'autre les repères géographiques, le livre, construit en creux autour d'un personnage absent, gagne en intensité sombre. Ce premier roman au ton grave, à l'écriture classique, devient l'histoire d'un « vieil enfant seul et triste », plongé dans une tragédie bizarre, en quête d'une vérité changeante.

MONIQUE PETILLON.

★ *L'Envers du soleil*, d'André Gauchet. Denoël, 231 pages. Environ 64 F.

autobiographies

JACQUES BOREL ET SES RÊVES

Commencée avec *l'Adoration*, qui obtint en 1965 le Goncourt, poursuivie avec *le Retour* et la *Dépossession*, l'entreprise autobiographique de Jacques Borel a de fidèles lecteurs. Ce sont sans doute, comme lui, des « névrosés de l'écriture », de ces gens pour qui l'impossibilité de vivre ne peut se déjouer que par un livre où, tout entiers, ils s'exposent. Ou s'exposeraient, car tel est souvent le projet de l'écrivain qui n'écrit pas, qui voudrait écrire mais ne s'y résout pas. Ce fut longtemps le cas de Jacques Borel. Depuis qu'il a sauté le pas, il ne cesse de couler son existence dans les mots, afin, nouveau Sisyphe, de « *coïncider tout entier avec l'écriture* ».

Il manquait à ce déballement graphomaniaque — intrépide et fatigant, mais désarmant par son honnêteté — un volet sur les rêves. Voilà qui est fait. Tout Borel y est à nouveau : sa tyrannique hantise de lui-même, son infinie culpabilité, ce « *pataugement dans sa propre glu* », son amour crucifiant pour sa mère, son acharnement à se juger, à se regarder se regardant se regarder, sa vaste culture, sa folie d'écriture. Quant au style, volutes, déboîtements et spirales à côté de quoi la phrase de Proust semble du Hemingway, il élit son lecteur : *« Un vieil homme bientôt, qui de l'échec, par tant d'hostiles dieux aux éclatantes faces ou lui ourdi, ferait l'image même d'un destin. »* Style qu'avec sa lucidité coutumière l'auteur désigne ainsi : « *Le côté N.R.F. des années 30.* » Y a des amateurs, comme dirait Cavanna, autre autobiographe, plus accordé à l'air du temps.

MICHEL CONTAT.

★ *Petite histoire de mes rêves*, de Jacques Borel. Luneau-Ascot. 240 pages. Environ 65 francs.

JEAN-FRANCIS HELD ET SES ÉTRANGES MACHINES

Au lieu, comme l'insomniaque banal, de compter les moutons, Jean-Francis Held cherche le sommeil en s'abîmant dans la contemplation d'armes compliquées qu'il construit sur l'écran de ses paupières. Ces machines désirantes, enfantines et baroques, chargées de fantasmes jusqu'à la gueule, sont au nombre de sept, comme il se doit pour une imagerie gnostique, et portent des noms où l'esprit mythologique s'allie à la bande dessinée : le grand arc orientable, le pylône tournant, les flèches à réaction, le lance-marrons automatique, le pipe-line à balles, le tourniquet souple et la quadruple batte électronique. Frappé par leur extrême ingéniosité et l'exubérance imaginative dont elles témoignent, il a entrepris d'en consigner méthodiquement la description détaillée, à la manière de Raymond Roussel. En regard de cette description, qui occupe les pages de droite du livre, Held en propose, sur les pages de gauche, un commentaire autobiographique. Il nous fait savoir que son arsenal est une écriture, une révélation. *« C'est une Torah d'où émane une Mishna d'où émane un Talmud d'où pourrait émaner une Kabbale. »*

Voilà qui pourra surprendre de la part d'un journaliste connu surtout pour son alacrité à observer la société. Mais il est aussi le fils d'un psychanalyste renommé, à qui le livre est dédié, et sous l'humour de l'entreprise se dessine une machinerie dirigée contre l'ogre freudien. Comme si cet arsenal était offert à l'interprétation paternelle pour qu'elle s'y casse les dents. Peut-être est-ce le désir inconscient qui travaille cette diablement maligne petite autobiographie : que Dieu le père authentifie l'Ecriture en s'en faisant lui-même le kabbaliste.

M. C.

★ *Le Grand Arc orientable et Six Autres Armes secrètes révélées*, de Jean-Francis Held. Ramsay, 182 pages. Environ 55 francs.

histoire littéraire

Hermann Hesse et le «nirvâna»

CE choix de lettres de Hermann Hesse, outre qu'il éclaire bien des thèmes de l'œuvre, dévoile une personnalité farouchement opposée aux régimes totalitaires. Une des premières de ces missives, datée de 1903 et adressée à Stefan Zweig, affirme ce qui a toujours été le souci principal de l'auteur : se fondre en un grand tout, dans une harmonie qui rejette toute violence.

Dès la première guerre, Hesse s'exile en Suisse, douloureusement conscient du tiraillement entre l'art et l'engagement, refusant, avec une obstination presque fanatique, de se laisser enfermer dans quelque « système » ou « programme », voulant espérer que sortiront de la guerre une fraternelle confrontation entre les peuples, un changement de la *« nature profonde »* des êtres, puis, se montrant de plus en plus écœuré par la *« haine démentielle »* qui les sépare et ne croyant plus, en fin de compte, qu'en la répétition terrible de schémas dont seul le nirvâna délivre.

Mais comme les guerres succèdent aux guerres et les régimes totalitaires aux régimes totalitaires, il semble que, pour Hesse, *ce nirvâna soit* difficilement accessible : c'est là quelque chose de nostalgique qui ne vient de nulle part, un *« intemporel intérieur »* plus réel que toute manifestation extérieure. La voie vers cette vérité *est semée d'embûches et de* détours, car le sens du bien, du sacré et du respect peut être étouffé sous une moralité hypocrite, et les forces obscures doivent, en toute honnêteté, être lâchées comme des chiens.

La lettre de Hesse à Carl Seelig, écrite en 1919, est à cet égard importante : elle insiste sur les combats que l'homme a dû se livrer à lui-même : *« Je me bats continuellement tantôt avec ce meurtrier, cette bête et ce criminel qui me hantent, et tantôt avec le moraliste qui est en moi... »*, si bien que la création devient pour l'écrivain un processus essentiel, ce que Hesse appellera, dans une lettre passionnante à C.G. Jung, *« une sublimation authentique »*, un moyen de se débarrasser du meurtrier dissimulé en lui : *« Moins nous nous laissons effrayer par notre imagination, qui, à l'état de veille aussi bien qu'en rêve, nous transforme en criminels et en pourceaux, plus le danger diminue de nous voir effectivement succomber à ce mal. »* Telle serait une des clefs de son œuvre — et, peut-être, de quelques autres, celle de Hofmannsthal, par exemple.

Cette correspondance, qui s'étale sur une soixantaine d'années, se termine par quelques conseils donnés à un jeune admirateur japonais de quatorze ans : *« Chacun de nous doit tirer au clair la nature de sa propre personnalité, de ses dons... »*

Une profonde liberté exigeant une lucide connaissance de soi, voilà ce qui apparaît dans ces lettres où, malgré les atrocités de deux guerres, l'exil, le statut d'apatride et *« les soufflets des deux partis, celui des Allemands et celui des émigrés »* (comme il l'écrit à Thomas Mann), perce un seul espoir, une seule conviction : celle que l'homme est, malgré tout, *« une merveilleuse possibilité que la fange la plus épaisse ne peut étouffer »*.

DIANE DE MARGERIE.

★ LETTRES (1900-1962), de Hermann Hesse, choix établi par Manès Sperber, traduit de l'allemand par Edmond Beaujon. Calmann-Lévy, 224 pages, environ 63 F.

Ces infatigables épistoliers

Ce que s'écrivaient Henein et Calet

● ***La correspondance de ces deux écrivains discrets nous fait revivre l'histoire de leur amitié.***

EST-CE parce qu'ils avaient trop le sens de la dérision et de la discrétion pour élever la voix et une conscience trop aiguë de la *futilité* des enjeux littéraires que Georges Henein et Henri Calet émergent à peine de l'anonymat ? Georges Henein ne déclarait-il pas : *« Il faut être modeste. Modeste, mais hautain »* ? Voilà qui donne le ton des lettres qu'ils s'écrivirent de 1935 à 1956.

De Calet, la redécouverte est déjà amorcée, grâce à de récentes rééditions (1). Mais pour Henein on en est encore aux recensions posthumes, comme si cet exilé de partout et de toujours n'en finissait pas de retenir ses secrets ; ce qui serait bien dans la ligne à la fois continue et brisée d'une vie voyageuse. Né au Caire, mort à Paris, ce nomade *de vocation a* toujours fait fond sur la rencontre et la fusion des signes contradictoires : copte, il devient musulman pour l'amour d'une femme, Boula ; oriental de naissance, il adopte les horizons occidentaux ; surréaliste et trotskiste, il forge les outils intellectuels et forme les esprits de la révolution égyptienne avant de s'en remettre à l'exil européen, parce que l'exil est le seul lieu de ce seigneur.

Poète, journaliste, pamphlétaire, c'est en français que Henein chuchota le juste style d'écrire et de vivre. Il avait le don de l'attention à l'autre : *« Au fond, je vous tiens pour un allergique invétéré, résistant à votre manière, mal résigné aux brutalités de la vie. »* Ces mots adressés à Calet en 1947, douze ans après qu'ils ont noué leur amitié, révèlent la personnalité de l'expéditeur autant que celle du destinataire ; seule la mort de ce dernier, en 1956, interrompra l'échange. Précieuse et bouleversante correspondance. On peut la considérer comme la chronique de temps troublés, une galerie d'ombres qui passent, le florilège de leurs lectures, bref : l'itinéraire d'une affection édifiée sur l'estime et la fidélité. Eux qui parlaient peu, ils se dirent beaucoup ; tant mieux pour nous.

Epris de paix, ils ont suivi avec effroi et répulsion le jeu des politiciens, la montée de la guerre et le triomphe de la mort. Animateur de comités d'aide aux Espagnols, Calet sollicite l'appui financier et moral de Henein, et tous deux font entendre les voix dures et pertinentes de ceux qui ont compris. *« A mon avis,* écrit Calet en 1939, *nous sommes les acteurs inconscients d'un vaste scénario (made in England), depuis Munich, où tout se trouve d'avance réglé : l'écrasement de l'Espagne, Djibouti, Corse, Tunisie..., etc. On donnera tout pour le plus grand profit de la droite, qui aura « sauvé la paix » et qui reviendra à la Chambre avec une majorité inouïe. Nous aurons alors un fascisme français qui ne sera qu'une politique de notre réaction. »* La lucidité va de pair avec la cruauté du trait, comme en témoigne ce jugement de Henein en 1932 : *« Les têtes comptent beaucoup dans l'histoire. Pincy n'a pas de tête ; c'est un vendeur de bretelles qui a retenu des bribes des pages roses du Larousse. »*


★ Dessin de CAGNAT.

La réflexion politique se mêle rigoureusement, chez ces hommes de culture, à l'appréhension littéraire et intellectuelle des œuvres de leur temps. L'angle d'approche des « grands noms » est ici peu commun, le coup d'œil et le coup de patte sont sans compromis, et l'on en apprend plus en quelques-uns de leurs mots que dans des tonnes de pages pompeuses. Si Henein voit dans *l'Espoir* de Malraux *« un de ces livres bolides qui vous arrachent à temps à toute sorte de choses ignobles avec lesquelles on commençait à se réconcilier »* (1937), Calet y déplore *« cette odeur de sang qui s'en échappe avec une certaine insistance et qui agit sur l'auteur et le lecteur comme un stimulant »* (1938).

Il faudrait composer une anthologie de leurs opinions sur Céline, Cocteau, Faulkner, Camus, Sartre, Miller, Eliade et bien d'autres, saisis avec une justesse féroce : quant à leur humour sur les mœurs littéraires, il ne se dément pas. Deux ombres évanescentes et admirées passent et repassent entre ces lignes pudiques et franches : celles de Breton et de Michaux.

Mais le meilleur de cette correspondance, là où l'émotion et l'intelligence des deux protagonistes se combinent et nous comblent, est dans le miroir qu'ils se tendent mutuellement sans complaisance ; si les éloges dominent, ce n'est pas par encensement systématique, mais parce que la qualité les a réunis, *sous le signe de la vigueur* ; l'esprit comme le cœur y trouvent leur compte.

Ayant davantage publié que Henein, c'est souvent Calet qui se retrouve sous le regard de son ami lointain. De *la Belle Lurette*, qui donne le « la » en 1935, au *Croquant indiscret*, pour finir en 1955, Henein cerne au plus près le talent singulier de Calet. D'emblée tout est dit : *« Vous du moins, vous en avez fini avec la lit-té-ra-tu-re. Vous êtes du côté de la vie. Du côté de la merde. »*

Inlassablement, de son envoûtante *Egypte*, Henein scrute et admire l'œuvre de l'enraciné Parisien. Ainsi, à distance, ne quittent-ils pas l'univers des livres, substance de leur vie, sel de leur affection : *« Croyez que je m'exprime tout à la fois avec rigueur et mesure en vous disant que* Monsieur Paul *est un grand livre. J'ajoute que si je ne vous avais pas écrit un beau jour en refermant* la Belle Lurette, Monsieur Paul *m'eût donné à coup sûr l'envie et l'occasion de le faire aujourd'hui. (...) Les mots se dirigent d'emblée vers leur place élective, rien n'est forcé, personne ne pousse, et pourtant chaque expression apparaît merveilleusement indélogeable. (...) Notre amitié pour vous rend, depuis cette lecture, un son plus fervent. »* (1950.)

Littérature, amitié, restituées dans leur intégrité, sans doute les deux mots-clés de ces lettres. Là est la communion de ces êtres énigmatiques, réservés, exigeants, qui se rencontrent sur l'essentiel, comme le note Calet en 1945 après la lecture de *Prestige de la terreur* et de *Pour une conscience sacrilège* (publiés cette année-là au Caire). Mais si l'amitié est sans éclipse, la littérature les éperonne et suscite, chez eux, les sentiments les plus divers. A Calet confiant, en 1939 : *« Je travaille d'arrache-pied à mon livre. Là est le salut : se créer son monde et y vivre »*, répond cet aveu de Henein près de dix ans plus tard : *« Il m'est de plus en plus difficile de tenir une plume à des fins littéraires. »* Ce qui ne l'empêche pas d'ajouter, en 1951 : *« J'ai l'impression qu'on ne quitte pas la littérature comme ça. Elle s'accroche, la garce. Elle vous empieuvre, vous agrippine, vous rejoint par tous les raccourcis possibles, dès lors on se gratte pour la vie (...). »*

Ils furent souvent en détresse tous les deux. Mais ils ne cessèrent jamais d'en sourire. Vers la fin, les peines de cœur, de santé, de pauvreté se firent de part et d'autre vivement sentir et doucement exprimer. Comme on voudrait que soient entendues ces paroles posthumes de Georges Henein dans *Notes sur un pays inutile* : *« Criez court et vous serez peut-être secourus ! »*

SERGE KOSTER.

★ LETTRES 1935-1956 de Calet-Henein, préface de Raphaël Sorin. Revue « Grandes Largeurs » nº 2-3, Editions Le Tout sur le tout (11, rue Barrault, 75013 Paris), 224 pages. Environ 90 F.

(1) Voir « le Monde des livres » du 20 février 1981.

Joyce

(Suite de la page 15.)

Cependant, les lettres elles-mêmes, puisées à tous les réservoirs du monde libre et de ses fondations universitaires, content leur propre histoire. Et c'est une histoire assez unique, qui ne pourrait se répéter à notre époque. Même si, comme le dit R. Ellman dans son ouvrage biographique, nous commençons tout juste à apprendre lentement à devenir les contemporains de James Joyce, ce n'est vrai que par rapport à ses livres. Cette histoire d'un exil ne pouvait que se terminer en 1941.

Expatrié volontaire, dernier des fanatiques de l'art, Joyce fut ballotté à travers l'Europe par deux guerres, bénéficia d'un mécénat privé (et, là encore, fut peut-être le dernier exemple du genre). En outre, fait très rare de nos jours, il vécut entouré d'une profusion d'artistes comme lui. Aujourd'hui, une université américaine le chouchouterait en attendant impatiemment sa mort et en se gardant de rien trouver à redire, même à ses expériences littéraires les plus fantaisistes. L'Irlande, quant à elle, persisterait fidèlement à le rejeter. Et l'Angleterre aurait pour lui la même indifférence qu'autrefois. Pourtant, il est une des gloires de notre langue.

ANTHONY BURGESS.

★ LETTRES (1915-1931), de James Joyce. Tome 3. Réunies par Richard Ellmann, traduites de l'anglais par Marie Tadié. Gallimard, 526 pages. Environ 190 F.

Déjà parus : Tome 1 (Gallimard, 1962) et tome 2 (Gallimard, 1973).

Un homme de l'extrême rêve

LA vie de Georges Henein n'a cessé d'être un poème. A l'âge de vingt et un ans — il est né au Caire en 1914, — il célébrait *« l'irréalisme absolu »*, écho dans les sables des temps du surréalisme de Breton, avec lequel il n'allait pas tarder à se lier d'une amitié profonde et exigeante. Il écrivait alors dans la revue *Un Effort* que : *« Rien n'est inutile comme le réel. » « Le seul monde véritable*, disait-il, *est celui que nous créons en nous, le seul monde sincère est celui que nous créons contre les autres... »* Ce fils d'un diplomate copte et d'une femme d'origine italienne, cet Egyptien qui allait encourager chez ses compatriotes la fantaisie et la liberté, allait très tôt faire une critique sévère d'Aragon. Il écrivit à propos des *Cloches de Bâle* : *« Une œuvre littéraire n'est pas une affiche électorale... Mais là où les choses se gâtent, c'est quand l'écrivain ne se tourne vers la politique et n'observe la vie sociale qu'au profit d'un parti et d'un programme. »*

Georges Henein fut farouchement anti-stalinien et contre tous les académismes. Pour lui, *« l'académisme le plus redoutable prospère à l'ombre du drapeau rouge »*. Chef de file d'un groupe, les Essayistes, il s'amusait à redéfinir certains mots dans *« un Dictionnaire à l'usage du monde bourgeois »*. Ainsi, *« l'anarchie, c'est la victoire de l'esprit sur la certitude » ; « beauté : pouvoir exécutif » ; idée : jouet incassable, gratuit et quelquefois mortel » ; « mysticisme : moyen spirituel pour ne pas passer le temps » ; « panthéon : lieu où l'on enterre les hommes qui risquent trop d'être oubliés »*.

Un flâneur des deux mondes

Ce fut en 1937 que Henein présenta publiquement le surréalisme au Caire et organisa un groupe où se retrouvèrent Edmond Jabès, Emile Simon, le peintre Kamel Telmisany, etc. Ayant lu le manifeste que Breton écrivit avec Trotsky à Mexico, il adhéra au trotskisme sans abandonner pour autant sa passion pour l'irréalisme. *Déraisons d'être* fut publié à cette époque chez José Corti. Dirigeant au Caire, avec son compatriote Henri Curiel, un hebdomadaire intitulé *Don Quichotte* (un journal où la poésie, l'humour et l'imaginaire l'emportaient sur la politique), Henein y révéla au public égyptien ses grands amis, notamment Henri Michaux et Benjamin Péret.

Fidèle à ses passions, il était l'homme de l'extrême lucidité, de l'extrême rêve, l'homme de l'amitié absolue. Même quand il dut rompre avec Breton en 1948, il le fit en lui écrivant une très belle lettre : *« La décision de quitter un groupe dont on croit n'avoir pas démérité et auquel vous attachent douze années d'activités communes n'est pas de celles qui se prennent d'un cœur joyeux (...) Le silence restera la manifestation surréaliste la plus recommandable. »*

Avec la révolution nassérienne (1952) commença pour Georges Henein l'exil intérieur. Il devint le flâneur des deux mondes, l'Orient et l'Occident. Avec sa femme Boula, un poème qui ne le quitta jamais, il allait de pays en pays, accumulant les désillusions jusqu'à sa mort, le 18 juillet 1973. Il fut durant sa période journalistique (*Jeune Afrique* ; *l'Express*), désenchanté de Paris et surtout de ses « intellectuels engagés et bavards ».

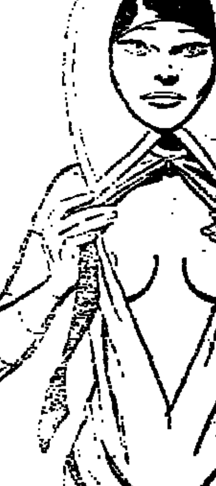
« Ecrire, disait-il, *est une façon de veiller. De veiller sur soi et de veiller tout court. A rêves déployés. »* Or Paris était déjà occupé par les futilités des modes et la poésie s'était doucement retirée dans les pierres de quelque cimetière.

TAHAR BEN JELLOUN.

★ GEORGES HENEIN, d'Alexandrian ; coll. « Poètes d'aujourd'hui ». Seghers, 190 pages. Environ 32 F.

Les Editions Brandes ont publié récemment un texte d'Henein sur Henri Michaux : *le Voyageur du septième jour* (Crecey-sur-Tille, 21120). Signalons aussi le numéro spécial du *Pont de l'épée* sur Georges Henein (nº 71-72).





lettres étrangères

La fausse légèreté de Philip Roth

● ***Des écrivains fantômes à la recherche de leur identité.***

COMME tous les livres de Philip Roth, *l'Ecrivain des ombres* est une plaisanterie qui va loin. A première vue, ce roman qui, dépouillé de quelques digressions, serait plutôt une longue nouvelle, peut apparaître comme un texte presque frivole. A côté de laborieuses et prétentieuses « machines » romanesques — si prisées aujourd'hui — accablant littéralement le lecteur de mots et de détails « vécus », l'écriture de Roth est plutôt légère.

Parmi tant de livres simplement fabriqués, plutôt laborieusement, le sien est rêvé, improvisé, inventé. Là où d'autres croient nécessaire de noircir des centaines de pages pour ne rien dire, Roth s'offre le luxe de simplement suggérer ; d'aborder son sujet par le biais d'une idée et d'une métaphore, et sans forcément l'épuiser. Son livre n'est certes pas destiné à être simplement consommé ; il faut au contraire le laisser résonner en soi, jusqu'à ce qu'il prenne racine dans notre propre pensée. On s'aperçoit alors que les idées « frivoles » de l'auteur cachent une vraie réflexion, qu'un regard cruellement lucide affleure dans la conversation de salon, que l'improvisation englobe — mais comme en se jouant — une construction rigoureuse et complexe.

Le héros — et le narrateur — du livre est un jeune écrivain, Nathan Zuckerman, venu visiter, dans sa retraite campagnarde, un grand auteur mondialement connu. Après une soirée assez embarrassée qu'ils passent ensemble, Lonoff, le vieux lion, invite le jeune loup à rester pour la nuit. Celui-ci s'installe sur un divan, dans le bureau même du grand homme. Mais il a du mal à s'endormir : d'abord parce qu'il doit écrire à son père, avec lequel il est brouillé à cause d'un de ses récits, ensuite parce qu'il guette le retour d'une jeune femme, déjà aperçue dans la soirée, que le vieil écrivain et *sa femme ont temporairement* hébergée.

Epouser Anne Frank

C'est précisément là que le récit de Roth « dévie » soudain, sans prévenir, à la faveur de deux longues digressions. La première évoque le récit de Nathan et les déboires qu'il lui a valus, à cause de la réaction outrée de sa famille juive, celle-ci jugeant « antisémite » l'image que le jeune auteur a donnée d'elle-même. La deuxième digression, suite à un curieux dialogue entre Lonoff et sa jeune invitée (que Nathan écoute à travers le plafond), propose une hypothèse inattendue sur l'identité de cette jeune femme : ce serait Anne Frank en personne — oui, l'auteur du célèbre *Journal* — qui, après avoir échappé à l'holocauste, n'aurait révélé son secret qu'au seul Lonoff. Après quoi nous assistons à un petit déjeuner où une scène de ménage éclate soudain entre les deux hôtes, le vieux génie et son épouse, et dont la jeune étrangère est précisément la cause. Cela au moment même où Nathan, sous le charme, rêve d'épouser cette Anne Frank et d'en faire l'instrument d'une réconciliation avec son père, et avec toute la « tribu »...

De prime abord, deux thèmes se dégagent de cette libre « suite » : la judéité et la littérature.

Au-delà de ces deux sujets manifestes, un troisième thème se dessine au cœur du livre : celui de l'identité et de l'appartenance. L'oscillation des personnages entre judéité et littérature est aussi celle entre une identité donnée et une autre, librement choisie. Le plus révélateur en ce sens est le cas de Nathan : en cherchant à juger sa littérature d'après les seuls critères de la tribu, sa famille se montre en fait aussi intolérante que ceux dont elle cherche à se préserver, les tenants du racisme. Mais peut-on échapper à ce totalitarisme des tribus — et des collectivités en général ?

La qualité d'« écrivain-fantôme » — titre original du livre — s'applique en fait aux trois frères à la fois : Lonoff n'est plus qu'une ombre de son œuvre. Nathan, lui, ne fait que rêver sa propre vie (y compris sa carrière littéraire), Anne — ou Amy ? — n'est, à la limite, qu'une invention du narrateur. Quant à Philip Roth, il refuse le spectacle des apparences pour les interroger.

PETR KRAL.

★ L'ECRIVAIN DES OMBRES, de Philip Roth, roman traduit de l'anglais par Henri Robillot. Gallimard, 181 pages. Environ 51 F.

Les oiseaux ne veulent pas grandir

● ***Un cri du cœur de William Wharton.***

L'ENFANCE est un paradis perdu, une *terre où tout* reste encore possible parce que l'imaginaire n'y souffre pas trop du réel. Hélas, il faut toujours grandir, oublier et se faire une raison, comme on dit.

Birdy, le personnage principal du roman de l'Américain William Warthon, n'a pas voulu faire le grand saut. Au lendemain de la seconde guerre mondiale, comme ce soldat démobilisé se prend pour un oiseau, on l'a, en toute logique, encagé dans un hôpital psychiatrique. Il joue à merveille son rôle, ce drôle de volatile. Le psychiatre militaire de service a fait appel au vieux copain de Birdy, Al, fils d'émigré italien, pour tenter de démêler l'écheveau. Commence alors un singulier dialogue, ou plutôt un double monologue, entre les deux amis d'enfance.

Al s'exprime à voix haute, apostrophant son vieux complice pour essayer de lui secouer les puces. Il lui remémore les épisodes significatifs de leur enfance, leurs jeux de gamins pauvres dans les faubourgs de Philadelphie, et Birdy nous apparaît déjà comme un original hors de pair. Pensez, à douze ans, il s'était confectionné un costume de pigeon à l'aide de plumes patiemment ramassées : puis il a voulu voler, et à cet usage il a fabriqué des ailes. Bien sûr l'aventure s'est terminée au fond d'un ravin.

En face, Birdy ne répond pas. Mais il rumine, saisissant au passage des bribes du discours d'Al. Les oiseaux, voilà son unique mémoire. Il revoit les milliers de canaris qu'il élevait dans sa chambre, revit ses rêves peuplés de chants, de plumes, de becs et de jolies femelles. Birdy paraît vraiment cinglé : l'ornithophilie l'a mené dans le labyrinthe d'une schizophrénie dont on voit mal comment il pourra se sortir face à un matou psychiatre.

Al et Birdy sont comme deux enfants que leur destinée semble à jamais couper du monde. A eux seuls, ils forment une bande. La guerre va brutalement les précipiter hors de leur univers. De cette déchirure, Al ramènera les images hallucinantes d'un grand guignol, d'une effroyable boucherie où les corps se disloquent, se fondent en une bouillie de sang et d'os. « *On est tous les deux bousillés, Birdy. Peut-être qu'on a passé trop de temps sans vouloir grandir* », dit Al à son ami, qui a choisi en connaissance de cause de jouer à *l'oiseau*.

William Wharton ne force pas ses effets, chose qui lui aurait pourtant été facile puisqu'il utilise, le plus souvent, le langage parlé (un exercice périlleux !). Certes, on trouve ici et là quelques fautes de jeunesse mais il ne faut pas oublier que nous avons affaire à un premier roman. Ce qui ne trompe pas, et donne tout son poids au récit, c'est la sincérité de la parole. Le cri de ces deux enfants perdus vient de loin, d'une sensibilité profonde.

On peut, sans conteste, ranger *Birdy* auprès de *l'Attrape-Cœur*, de J.D. Salinger, ou des *Orties fleurissent*, de Harry Martinson : les véritables cris du cœur ne sont pas si fréquents que l'on puisse se permettre de les ignorer.

B. G.

★ BIRDY, de William Wharton. Traduit de l'américain par Matthew du Alme et Florent Engelmann. Laffont, 290 pages. Env. 69 F.

histoire

Les dessous de l'Angleterre victorienne

● *Une étude sur les bas-fonds de Londres au siècle dernier.*

QUI, parmi les observateurs sociaux du milieu du siècle dernier, aurait osé prétendre que la criminalité ne constituait, en fin de compte, qu'un rouage de la société « honnête » et que le fait criminel, loin d'être une manifestation pathologique, « anormale » ou perverse du corps social, représentait une soupape de sûreté, un mécanisme régulateur, dans une société où l'on mourait encore de faim et de misère à certains coins de rue... Qui aurait osé dire que la pègre ne luttait pas contre l'ordre établi, mais, bien au contraire, protégeait implicitement le système en détournant et en entravant les révoltes collectives des opprimés contre les nantis ?

Chacun savait pourtant que les truands et les proxénètes ne répugnaient pas, en cas de grève ou de manifestation, à prêter main-forte à la police, et que le criminel de l'âge industriel était moins que jamais une sorte de Robin des Bois prenant le bien des riches pour le distribuer aux pauvres ; d'un Etat à l'autre, les statistiques de la justice criminelle montraient déjà que les délinquants et leurs victimes appartenaient au même milieu : les classes populaires...

Seuls quelques philanthropes désabusés ou amers, après une vie passée à visiter les taudis, les hôpitaux, les dépôts de mendicité et les prisons, notaient ce genre d'opinion dans leur journal intime ; mais la plupart de leurs collègues, selon leurs croyances politiques ou religieuses ou, tout bonnement, selon leurs marottes, pensaient que le crime s'expliquait par la fainéantise et par la déchristianisation du peuple, ou par le manque d'hygiène, ou encore par la formation congénitale de certaines bosses sur la surface du crâne.

Les esprits les plus généreux ou les plus réformateurs, enfin, s'en prenaient véhémentement à la misère et à l'analphabétisme, ces deux mamelles de la criminalité populaire. Tous ces braves gens, grands consommateurs de statistiques, d'enquêtes et de témoignages, produisirent, entre 1820 et 1860, une abondante littérature sur le thème criminel. C'est cette littérature qui fut à l'origine du classique *Classes laborieuses et classes dangereuses* de Louis Chevalier ; avec des sources similaires, le livre de Kellow Chesney, *les Bas-Fonds victoriens* — paru en Angleterre en 1970, — nous découvre les dessous de la société anglaise des années 1850.

Dans l'Angleterre victorienne comme dans la France de la monarchie de Juillet, la frontière entre la pègre et le prolétariat urbain apparaissait singulièrement floue. Les truands et les pauvres gens vivaient au jour le jour dans les mêmes zones de Londres, de Manchester, de Liverpool. L'énorme capitale, Londres, aspirait une population flottante de vagabonds, de mendiants, de voleurs, de prostituées et de miséreux de tout poil qui gîtaient au voisinage immédiat des quartiers chics du West-End ou de la City, dans des îlots d'immeubles décrépits et insalubres où les Londoniens respectables — à l'exception, parfois, de la police — n'osaient jamais s'aventurer.


« La marchande de fleurs » par Gustave Doré

Les « sauvages » sont donc dans la cité, et toutes les descriptions qui s'y rapportent ressemblent à des récits de voyage dans une jungle où, à chaque pas, le téméraire explorateur en redingote et haut-de-forme risque d'être dévoré tout cru par les féroces indigènes. Ainsi Charles Dickens, guidé par les as de Scotland Yard, visite-t-il au cours d'une nuit de l'hiver 1850 — la meilleure saison pour ce genre d'expédition — les bas-fonds de Londres...

Il est superflu de renchérir sur la misère, la crasse ou le manque absolu d'hygiène, et la promiscuité qui régnaient dans ces taudis de l'Angleterre victorienne, où l'on s'entassait à douze ou quinze dans une petite pièce sans feu. La bonne question consiste à se demander comment ces laissés-pour-compte de la révolution industrielle survivaient malgré tout, ou comment ils faisaient face à un système ou à une société qui, à l'évidence, les avait précipités et les maintenait dans la fange : ils ne recueillaient même pas les miettes de la prospérité de l'empire — du moins pas encore, — et ils devaient se contenter de ses ordures ou de ses déchets.

Ni la police — aux effectifs dérisoires, — ni la justice criminelle — qui ne badinait jamais, pourtant, avec la moindre atteinte à la propriété privée, — ni le réseau des « Workhouses » — mouroirs pour nécessiteux ou indigents, — ni la menace de la prison ou de la déportation en Australie ne constituèrent jamais des moyens efficaces pour protéger l'ordre social et contenir les classes dangereuses. Chaque année, les institutions répressives effectuaient un infime prélèvement sur la population des gueux — prélèvement dûment enregistré dans les statistiques administratives et judiciaires : mais les misérables considéraient cette ponction comme une fatalité, au même titre qu'une calamité atmosphérique ou une hausse brutale du prix du pain. Ils survivaient et protestaient à leur manière, avec leur culture, grâce au jeu multiple des solidarités — notamment dans les garnis où il y avait une cuisine commune.

Très près de ses sources, et souvent à la limite de la paraphrase, Kellow Chesney nous donne un guide rétrospectif plus qu'un livre d'histoire sociale, où l'abondance des détails « pittoresques » sur les bas-fonds ne compense pas l'absence de toute référence précise et chiffrée au sacro-saint « background » de l'Angleterre des années 1850. Le lecteur non averti ignore, par exemple, quelle était la population de Londres à cette époque, et l'évocation du système judiciaire et répressif est très confuse... (1).

En revanche, ce livre au ton souvent impertinent ou non conformiste, fourmillant d'expressions argotiques, se lit d'une traite et se termine par une belle pirouette, quand l'auteur remarque que la pègre a changé au milieu du dix-neuvième siècle, que la populace bagarreuse et frondeuse crayonnée par Hogarth disparaît peu à peu du paysage social anglais et que « pour tout dire, le « milieu », lui aussi, devient victorien ».

ANDRÉ ZYSBERG.

★ **LES BAS-FONDS VICTORIENS, de Kellow Chesney, traduit de l'anglais par René Brest, Laffont, 335 p. Environ 88 F.**

(1) Un récent livre de Michael Ignatieff, *A just Measure of Pain. The Penitentiary in the Industrial Revolution* (Macmillan Press, Londres 1978), fait le point sur cette question.

Prostitution et sociologie

LE premier objet de la sociologie empirique fut, au dix-neuvième siècle, l'observation et l'analyse des phénomènes de pathologie sociale. Ce qui fascine les chercheurs des années 1825-1900, c'est l'augmentation du nombre des naissances illégitimes, des suicides, des internements psychiatriques. Ces symptômes indiquent, selon les statisticiens de l'époque, un état de dérèglement moral de la société.

Ce qu'on appellerait aujourd'hui sociologie empirique portait donc le nom de « statistique morale ». Les observateurs sont alors particulièrement frappés par la coïncidence, dans l'espace et dans le temps, du progrès culturel et de l'intensité de ces phénomènes considérés comme morbides.

C'est dans ce climat général d'inquiétude bourgeoise et d'amour positiviste du chiffre exact que doit être replacé le grand œuvre d'Alexandre Parent-Duchâtelet, *De la prostitution dans la ville de Paris, considérée sous le rapport de l'hygiène publique, de la morale et de l'administration,* qui paraît en 836, quelques années à peine après la première grande analyse statistique sur *le Suicide dans le département de la Seine*. Cette vaste enquête, scientifique et moralisante à la fois, est aujourd'hui rééditée en version abrégée mais non expurgée, avec une présentation et des notes d'Alain Corbin, auteur des *Filles de noce*.

Parent - Duchâtelet, farouche partisan de la quantification, retrouve, dans son étude, l'association du progrès et de la dissolution morale. Les prostituées de Paris se recrutent massivement, au début du dix-neuvième siècle, dans la partie la plus développée de la France, au nord de la célèbre ligne Saint-Malo-Genève, séparant la France éclairée (celle qui sait lire et écrire) de la France obscure (analphabète), qui s'étend au sud et à l'ouest.

Personnage touchant et scabreux, hygiéniste, auteur d'une manifique étude sur les égouts de Paris et sur les moyens de les assainir, Parent-Duchâtelet n'est cependant pas un pessimiste, comme les sociologues de la fin du dix-neuvième, Tarde et Durkheim. Il croit fermement au progrès ; il est encore attaché aux croyances et aux espoirs du dix-huitième siècle.

C'est avec un certain optimisme qu'il parcourt, pour son enquête sur la prostitution, la plupart des bordels parisiens (toujours accompagné d'un officier de police précise-t-il, étant la vertu même). C'est avec le désir d'améliorer et d'administrer qu'il analyse, minutieusement, la constitution physique et morale des prostituées de la capitale, qu'il mesure l'incidence des maladies vénériennes et de l'homosexualité.

Parent-Duchâtelet n'a pas la naïveté des révolutionnaires du vingtième siècle, qui croiront à la possibilité d'une disparition complète des phénomènes de prostitution dans une société régénérée par l'émancipation du prolétariat. Mais il pense que les mesures administratives peuvent rendre plus tolérable et moins menaçante pour l'ordre ou l'hygiène publique la commercialisation de l'amour.

Que manque-t-il à cette enquête remarquable ? Une suite. Nous n'en avons pas de comparable, en extension et en qualité, pour la France actuelle. Dans les soixante dernières années, la sociologie s'est détournée de l'analyse du pathologique, pour mettre en valeur la rationalité des processus sociaux. Elle spécule désormais sur la stratification économique et sur les conflits de classes. Elle ne s'intéresse plus guère aux facteurs psychosociaux qui pouvaient, au siècle dernier, transformer une fille d'artisan franc-comtois en prostituée parisienne.

EMMANUEL TODD.

★ **LA PROSTITUTION A PARIS AU DIX-NEUVIEME SIECLE, d'Alexandre Parent-Duchâtelet, texte présenté et annoté par Alain Corbin. Le Seuil, 215 pages. Environ 65 F.**

La passion homosexuelle

PROFESSIONNELS ou amateurs, les sexologues attendent avec curiosité chaque nouvelle livraison de « la Boîte de Pandore », collection que dirige Philippe Bonnet aux éditions Le Sycomore. L'an passé, ils avaient eu droit à deux classiques, qui ouvraient la voie au délire médical antimasturbatoire, si caractéristique du dix-neuvième siècle. Il s'agissait, bien sûr, de l'ouvrage du docteur Tissot : *l'Onanisme - Dissertation sur les maladies produites par la masturbation* (1760), présenté par Théodore Tarczylo, et de celui du docteur Bienville : *la Nymphomanie ou traité de la fureur utérine* (1771), dans lequel l'auteur se proposait d'*« effrayer les jeunes personnes qui pourraient avoir un penchant pour cette malheureuse manie »*.

Après la masturbation, l'homosexualité. Préfacé par Dominique Fernandez, voici *la Prostitution antiphysique*, que François Carlier publia en 1887, après avoir dirigé la brigade des mœurs à la préfecture de police de Paris entre 1850 et 1870. On y lira des pages amusantes sur les militaires et les passions qu'ils inspirent aux amateurs du *« vice infâme »*, ainsi qu'une observation curieuse sur le *« seul goût avouable »* de presque tous les homosexuels : leur amour pour la musique et, plus particulièrement, l'opéra.

La prostitution antiphysique trouble l'ordre, et c'est à ce titre qu'elle requiert la surveillance de la police. La passion homosexuelle est tellement impérieuse, note François Carlier, qu'elle conduit aux accouplements les plus *« monstrueux »* : le maître et son domestique, le voleur et l'honnête homme, le goujat en guenilles et l'élégant, s'acceptent comme s'ils appartenaient à la même classe de la société. Voilà qui est parfaitement *« intolérable »*, comme l'exprimait carrément le chancelier Bismarck : *« L'homosexualité constitue un très grave péril pour l'Etat, parce qu'elle supprime les barrières sociales. »*

Les fantasmes et les obsessions d'une société, mais aussi ses règles et ses valeurs, ne transparaissent jamais mieux qu'à travers son discours sur la sexualité : ne serait-ce que pour cette raison, il faut lire François Carlier.

ROLAND JACCARD.

★ **LA PROSTITUTION ANTIPHYSIQUE, de François Carlier, précédé de « la Pédérastie », d'Ambroise Tardieu. Ed. Le Sycomore, 250 pages. Environ 56 F.**

colloque

Le

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

colloque

LES RENCONTRES DE BELGRADE

Le roman à la fin du XXe siècle

(Suite de la première page.)

Kusniewicz n'est pourtant pas le plus représentatif de la Pologne d'aujourd'hui. Cet ancien membre du consulat polonais de Toulouse, avant la guerre, cet ancien officier F.F.I. qui fut envoyé à Mauthausen, ce diplomate qui revint en France après la libération servir son pays jusqu'en 1950, a eu à souffrir de celui-ci : fils d'une grande famille déchue.

Commencée sur le tard, son œuvre de romancier à la langue subtile est consacrée à la peinture des mentalités, des formes de vie vouées à un inéluctable déclin. Plusieurs de ses romans se passent en France : les premiers et le dernier, *le Vitrail*, sorti à Varsovie en 1980, qui ne sont pas encore traduits. Dans *le Vitrail*, Kusniewicz met en scène un écrivain français face au gouvernement de Vichy, qui, pour sa perte, refuse tout engagement d'un côté comme de l'autre. A travers ce personnage, l'auteur s'affronte au problème de la collaboration, qui, si elle est désintéressée, peut se justifier par ce qu'elle sauve.

Kusniewicz ne nie pas avoir pensé à la Pologne d'aujourd'hui en écrivant ce livre. « *La rupture avec l'U.R.S.S.*, dit-il, *serait une folie. Nous n'avons pas la même situation que la Yougoslavie. Celle-ci est comme le balcon d'une maison dont la Pologne occuperait le couloir qui mène de la chambre à coucher à la salle de bains. Toutes les voies de l'U.R.S.S. vers la mer libre passent par notre territoire. L'U.R.S.S. ne peut accepter que nous sortions du pacte de Varsovie. Mais nous pouvons peut-être libéraliser la politique, l'économie. Tel est l'espoir qu'on place en nous : rejeter la gangrène du stalinisme tout en restant dans le socialisme.* »

Sauf provocation, il ne craint pas une intervention militaire soviétique. « *La situation économique est trop catastrophique chez nous actuellement. Comment nourrir sur le pays une armée d'occupation en plus de la population ?* »

Sur la Yougoslavie, il jette le même regard d'envie que les autres voisins de l'Est. « *On trouve tout ici, on mange à sa faim*, le Monde, le Figaro, Match *sont dans tous les kiosques. Là-bas, faute de devises, nous sommes depuis le mois d'août totalement coupés de l'Occident.* »

Dans la belle communication qu'il fera à l'assemblée plénière du congrès, Kusniewicz évoquera à mots couverts la situation de son pays, grosse de promesses et de menaces. « *Si on me demandait de m'exprimer en prose sur les sujets les plus actuels concernant mon pays, je me sentirais comme porté par une vague dont je ne sais où elle va me faire échouer. Il est plus facile dans une telle situation d'écrire un poème — appel, défi, protestation.* » A la défense du roman, pourtant, il citera cette phrase de l'avant-dernier prix Nobel, Czeslaw Milosz, son compatriote, lui essentiellement poète : « *La poésie peut plaire encore... mais le combat, lorsque la vie en est l'enjeu, ne se livre qu'en prose.* »

Discordances sur la scène mondiale

Belgrade occasion de rencontres ! Lieu de débats aussi, sur les fonctions à assigner au roman, et qui ne pouvaient être que discordants. Quand le Sénégal lui demande de mettre simplement en évidence les obstacles qui s'opposent à l'éducation d'un peuple, quand l'Irak cherche en lui la définition d'une identité nationale, quand la Chine voit poindre à son avant-garde l'essor du roman historique, d'autres pays comme l'Italie, dont le représentant affichait pourtant son appartenance au parti communiste, réclament pour lui une autonomie totale à l'égard du réel et des idéologies. Création de langage, le roman ne doit renvoyer qu'à lui-même.

Cette position limite, tous sont loin de la partager. Et le niveau de développement du pays d'où ils viennent ne joue pas comme un critère absolu. Certes, le romancier francophone Rachid Boudjedra, qui parlait au nom de l'Algérie, accorde, lui aussi, une importance primordiale au langage, mais comme moyen de subversion. Et il préconise le recours aux sources populaires. « *En faisant entrer dans le roman la langue du peuple et les dialectes qui expriment ce que la langue littéraire traditionnelle ne songe même pas à nommer, on mine les tabous religieux et sexuels.* »

Résolument avant-gardiste, même au risque de se couper des masses, Boudjedra n'entend pas pour autant couper le roman du réel. Mais, devant les transformations d'une société qui s'industrialise et s'urbanise, il lui demande d'inventer des structures nouvelles, une autre manière de dire, qui aboutissent à une poétisation du roman dont, à ses yeux, *Paradiso*, de Lezama Lima, donne le plus bel exemple.

Là-dessus, le délégué cubain opine : oui, les Latino-Américains, un Fuentes, un Marquez, un Cortazar, ont su à la fois renouveler les thèmes et les formes. « *Mieux qu'eux encore Roa Bastos* » lance un comparatiste canadien, fraîchement émigré de Pologne, à qui l'auteur de *Moi le suprême* paraît être le meilleur modèle pour le roman moderne.

Ce Vladimir Krysinski, aujourd'hui professeur à l'université de Montréal, vient de publier en français une vertigineuse étude sur le roman mondial (1) qui part des *Notes d'un souterrain* de Dostoïevski et aboutit aux quatre portraits de dictateurs peints par les écrivains d'Amérique latine : *Monsieur le Président* d'Asturias, *l'Automne du patriarche* de Gabriel Garcia Marquez, *le Recours de la méthode* d'Alejo Carpentier, et *Moi le suprême* de Roa Bastos.

C'est à ce dernier qu'il accorde la palme pour la complexité de sa narration à voix multiples. Prenant ses exemples dans les littératures les plus diverses, examinant, entre ses points de départ et d'arrivée, le statut du narrateur chez Gide, Henry James, Gottfried Benn, Maurice Blanchot, Gombrowicz, Dos Passos, Claude Simon, Thomas Mann et le Québécois Hubert Aquin, Vladimir Krysinski fascine par l'étendue de ses connaissances, même si son langage trop conceptuel rebute. Lui voit vraiment le roman jouer sur une scène littéraire unique.

Yougoslaves d'hier et d'aujourd'hui

Les Serbes, de leur côté, ont profité de ces Rencontres pour mettre en lumière un de leurs écrivains encore trop peu connu hors de chez eux, le poète et romancier Miloz Crnjanski (1893-1977), qu'ils tiennent pour le rénovateur de la poésie serbe et, en prose, pour leur plus grand styliste.

L'hommage qu'ils lui ont rendu prouve que rien ne compte pour eux autant que la littérature. Crnjanski fut, en effet, entre les deux guerres, un homme de droite. Appartenant à l'ambassade yougoslave de Rome au début de la seconde guerre mondiale, il gagna l'Angleterre, où il resta en émigration pendant plus de vingt ans. Il ne rentra qu'en 1965 dans son pays, qui lui fit bon accueil.

L'œuvre majeure de ce Yougoslave de l'exil est un gros roman en deux volumes parus à trente ans de distance, *les Migrations*, qui retrace les déplacements forcés des Serbes à travers leur histoire. Une traduction française serait en cours aux éditions suisses de L'Age d'homme, que dirige le Yougoslave Dimitrijevic.

C'est à ce même Dimitrijevic que nous devons de lire en français (2) une bonne part de la littérature yougoslave contemporaine. « *La France ne fait pas un effort de traduction suffisant* », estime Jean Descat, qui, enseignant le serbo-croate à l'université de Bordeaux, nous a pourtant familiarisé avec une ou plusieurs œuvres des romanciers qui comptent à ses yeux aujourd'hui : Dragoslav Mihailovic, Mesa Selimovic, Branimir Scepanovic. Lui aussi est à Belgrade, pour rechercher quelque nouveau talent. « *Le roman yougoslave*, nous dit-il, *se dégage du passé héroïque qu'il s'obstinait à chanter. Un Mihailovic, par exemple, a su dire, dans son beau livre :* « Quand les courges étaient en fleur, *la condition présente des petits, des humiliés, dont la révolution n'a guère changé le sort. Il vient de publier* la Couronne de Patria, *monologue d'un humble dans sa langue dialectale, qui mériterait aussi d'être traduit. On ne se rend pas compte de ce tremplin qu'est encore Paris. Ils en rêvent tous, ici.* »

Une autre figure du roman yougoslave, c'est Miodrag Bulatovic, que la France connaît déjà mais qu'elle n'a pas suivi. Cinq œuvres traduites : *le Coq rouge*, qui fait la percée, *le Loup et la Cloche, Arrête-toi Danube, le Héros à dos d'âne*, plus une pièce de théâtre, *Godot est arrivé*, qui fut montée à Genève par Lavelli. Tout s'arrête en 1968.

Mais, depuis, Bulatovic a publié deux romans : *La guerre valait mieux*, suite du *Héros à dos d'âne*, et *les Hommes aux quatre doigts*, dont le succès en 1976 (prix Nin, le Goncourt yougoslave tirage 200 000 exemplaires) l'a rabiboché avec son pays. *Le Héros à dos d'âne* et sa suite, pour leur « irrespect » envers la révolution, lui avaient valu quelque ennui et étaient sortis en édition originale en Allemagne, dont Boulatovic est devenu l'enfant chéri.

Des *Hommes aux quatre doigts*, nous n'avons rien su à Paris. Or c'est un roman sur les immigrés dont Boulatovic, dans sa manière fantastique et burlesque, fait une nouvelle nation de l'Europe, une nation qui voue d'ailleurs le monde à l'apocalypse. Actuellement, il en prépare un autre, *le Glouton*, qui se mesure au terrorisme et qui ne se terminera pas mieux. L'horreur du monde moderne qu'il dénonce, chauffe son imagination et convient à sa truculence. Pourquoi ce coup d'arrêt donné chez nous à une œuvre qui se développe, par ses thèmes et son audience, bien au-delà de ses frontières ?

JACQUELINE PIATIER.

(1) *Essais sur le roman moderne*, de Wladimir Krysinski, Mouton, 1981.

(2) Voir l'article de Branko Popovic dans notre série « Voyages en littératures étrangères : la Yougoslavie », « le Monde des livres » du 28 août 1981.

culture

ARCHITECTURE

UNE EXPOSITION AU CENTRE GEORGES-POMPIDOU

Terre de Babel

Coproduite par le Centre de création industrielle (C.C.I.), la Fondation des pays de France et le Musée d'architecture de la ville de Francfort, l'exposition Architectures de terre qui s'est ouverte au Centre Georges-Pompidou, le mardi 27 octobre, s'accompagnera d'une série de débats et de projections mais, surtout, elle se double d'une série d'opérations destinée au public non parisien. Une version réduite de l'exposition — constituée de quatre-vingt-dix planches — est simultanément présentée dans cinquante villes françaises et à l'étranger. De son côté, Antenne 2 diffusera, mercredi 11 novembre, à 22 h. 50, un reportage réalisé au Maroc par Jean Dethier et Christian Quinson.

Encore aujourd'hui, on voit, tout au long du Nil, des Egyptiens occupés à démouler des briques. Ils ont, pour manier ces parallélépipèdes aux couleurs de limon fluvial, l'attentio nd'anciens boulangers caressant du regard chacune des miches sorties de leur four Mais ici pas de cuisson. Le soleil et l'air suffisent à durcir la terre crue. Il y a dix mille ans, au commencement des villes, Jéricho fut construite avec des parpaings identiques. Quand ses remparts s'écroulèrent, ce ne fut point faute de solidité : les Hébreux qui suivaient Josué auraient renversé des montagnes. Et, si de la plus tardive tour de Babel ne subsiste guère de vestiges, ce n'est encore pas que ce « building » de 90 mètres de haut fût bâti d'un matériau douteux. La muraille de Chine, elle, a bien tenu Et, plus près de nous, les architectes du barrage de Serre-Ponçon auraient-ils utilisé la terre compacte si elle n'était pas résistante ?

La première des choses simples que beaucoup apprendront à l'occasion de l'exposition « Architectures de terre », c'est que, en 1981, un tiers de l'humanité vit dans un habitat de terre crue — sous toutes les latitudes. En France, 15 % des maisons rurales ne sont ni de pierre ni de ciment, ni de bois ni de verre, mais de terre. Les techniques de construction varient pourtant. On les ramène en gros à deux catégories : le « pisé » qui consiste à compresser la terre dans des coffrages larpisé qui consiste à compresser ges d'au moins 50 centimètres, et l'adobe, qui désigne les briques séchées au soleil de nos Egyptiens. Le mot adobe est d'origine arabe, ou peut-être berbère ; très tôt répandu en Espagne, il fut transmis au Nouveau Monde vers le XVI[e] siècle. Adobe (prononcer « adoubi ») est un mot à la mode aux Etats-Unis et particulièrement dans l'Etat du Nouveau-Mexique où, fidèles aux traditions locales héritées des Indiens, puis des colons espagnols, l'architecte William Lumpkins à *Santa-Fe, dès 1945, puis Antoine* Predock, plus tard à Albuquerque, ont constitué une sorte d'école. Leurs idées ont rayonné comme celles que, d'Egypte, lança le pionnier Hassan Fathy, concevant dès 1946 l'agglomération modède de New-Gourna.

Dans le sud-ouest des Etats-Unis, habiter une demeure de terre non cuite est, depuis la crise de l'énergie, du dernier bien — même si l'on n'est pas écologiste, — puisqu'il paraît que la villa californienne du président Reagan est aussi de terre crue. Passons sur l'anecdote. L'exposition, elle, n'est ni snob, ni anecdotique. La mise en scène, ou en espace, conçue par Jean Dethier, l'architecte du C.C.I., fera à n'en pas douter autant, sinon plus, de bruit que l'exceptionnel « Temps des gares », manifestation dont il fut également l'auteur, et qui a été présentée dans douze villes d'Europe.

L'exposition « Architectures de terre » circulera non seulement en Europe (avec passage à la prochaine Biennale de Venise), mais en Amérique (du Sud ou du Nord) puis en Afrique et en Asie. Elle tournera peudant cinq ans : un voyage militant, si militer signifie informer, sur les solutions alternatives au style international.

Défendre les architectures de terre, c'est démontrer — selon les termes du sous-titre donné à l'exposition — « l'avenir d'une tradition millénaire ». C'est croire aux technologies « adaptées » ou douces, c'est reprendre les théories non fonctionnalistes de Shumaker, dont l'ouvrage *Small is Beautiful* plaidait, en 1973, pour l'autonomie des utilisateurs, l'indépendance des collectivités locales. C'est, enfin, faire sentir que le fameux dialogue Nord-Sud peut, dans le cas précis de la terre, devenir un échange Sud-Nord.

Plus de la moitié du matériel de l'exposition concerne le tiers-monde, ce qui est en soi exceptionnel à Beaubourg.

Le Manhattan du désert

Le matériel ? Tout d'abord une masse impressionnante de photographies. *Mais il n'y a pas que* cela, comme on pourrait le penser si l'on se contentait de feuilleter uniquement le catalogue de l'exposition. La présentation elle-même de ces documents, la qualité de leur « accrochage », pourraient fournir à elles seules la matière d'un catalogue, sinon celle d'un *manuel sur l'art de* concevoir une exposition d'architecture. Sur l'art de l'expliquer à un public de non-professionnels tout en ne mécontentant pas les spécialistes et aussi de plaire aux enfants autant qu'aux adultes.

Jean Dethier croit à la nécessité *de séduire. Il y réussit. D'entrée* de jeu, les dix-sept maquettes géantes disposées en perspectives parallèles attirent, retiennent. Il serait même à craindre qu'un trop grand nombre des visiteurs qui s'engouffrent dans les escaliers roulants du Centre ne viennent embouteiller le parcours sensible *établi d'une maison* de terre à l'autre. En réalité, ces maisons factices sont construites en polystyrène. Elles se limitent chacune à deux façades en angles au revers desquelles sont placées images et explications. Seule une de ces constructions montre un intérieur, celui d'une maison mauritanienne, et donne une idée des décors domestiques, sans en restituer cependant l'intimité.

De la maison malienne, peinte en rose, toutes en rondeurs stratifiées, on passe au pavillon ocre du Niger. On s'arrête devant un gâteau démesuré, coloré de bleu de jaune et de rose (une habitation du Haut-Atlas marocain), avant d'observer une pause respectueuse, mais moins étonnée, devant l'archi classique monument dédié à la République française et à l'œuvre aussi d'un précurseur, François Cointereau, qui cation, les livres de Cointereau ouvrages consacrés à l'architecture en terre, en premier lieu *l'Art du maçon piseur* (1772). *Quelques* années après *leur publi*cation les livres de Cointeraux étaient traduits partout en Europe. Ils firent même, en 1820, l'objet d'un feuilleton paru dans la *Sydney Gazette*. Depuis, en Australie, on a bâti en terre...

Laissant de côté Cointeraux, dont les « projets d'habitation pour diverses classes sociales » sont montrés plus loin, on se rendra derrière la plus haute et la plus large des maquettes, inspirée des splendides bourgades du Yémen du Nord. Ici, les logements avec leurs fenêtres à volets de bois et leurs murs marrons soulignés de dessins blancs, semblent avoir chacune quelque chose de différent à dire, ou à chanter. C'est au sud du Yémen qu'a été bâtie Shibam, le « Manhattan du désert » dont les immeubles en terre crue collés les uns aux autres ont tous au moins cinq étages. Car la terre, nous explique-t-on, photos de minarets, de portes et de pyramides à l'appui, la terre permet de construire en hauteur.

De ce voyage par stations raisonnées d'un continent à l'autre, on ressort convaincu des libertés que le matériau autorise. L'architecture au Mali se fait sculpture, sensuelle et symbolique. En Côte-d'Ivoire, en Mauritanie, au Nigéria, en Chine ou au Pérou, elle provoque toutes sortes de fantaisies ornementales : patchwork de couleurs en guide de murs, frises blanches, ouvertures modelées de la main de l'homme, refus général de l'angle droit, cette invention du langage absente de la nature.

A l'étape suivante — conçue comme un « sas » entre « ce qui s'est toujours fait » et ce que les architectes font, ou rêvent aujourd'hui avec la terre, — a été aménagé un espace vide entre des panneaux de terre vraie réalisés par Vincent Creuzeau et Anne *Rochette. Là se trouve* un atelier pour les enfants (1). Là, posées sur du sable rouge, sont exposées des maquettes de céramique. Là se reflète dans un bassin une citadelle imaginaire aux allures de forteresse marine, signée Pierre Baye. Ces œuvres, comme les maquettes, ont été réalisées spécialement pour l'exposition.

C'est dans la troisième salle qu'éclate avec le plus d'évidence l'intérêt d'une telle politique de commandes spécifiques à des professionnels. Tous les dessins d'architecture présentés à plat sur des tables (d'architecte) et éclairés par des lampes (d'architecte) ont été refaits et aquarellés par Dominique Pidance et Alain Le Bail, deux élèves des Beaux-Arts (les mêmes qui ont conçu les maquettes) ou par une équipe de l'unité pédagogique d'architecture de Versailles. Harmonisés et rendus pour une fois étonnamment lisibles, ces dessins axonométriques, au-delà de leur aspect documentaire, sont tous beaux en eux-mêmes, et il est dommage qu'aucune annexe au catalogue n'en donne un aperçu.

Dans l'atelier, réservé au monde occidental, on verra les projets établis dès 1915 par Rudolph Shindler, et ceux de Franck Lloyd Wright datant de 1942. On apprendra que Le Corbusier, en 1941, publia dans *les Murondins*, à l'intention de « *ses amis, les jeunes de France* », des croquis plaidant pour la terre... celle qui ne mentait pas. On comparera les dix projets mis en concours pour la réalisation (en terre) d'un quartier de la ville nouvelle de L'Isle-d'Abeau (2). On se demandera pourquoi le projet de Serge Thenynk, pour l'annexe de l'école des Beaux-Arts à Marseille, fut repoussé... Côté pays industriels, la terre n'est guère tolérée que pour l'habitation individuelle.

A l'opposé, dans l'atelier tiers-monde, la démonstration — efficace — passe par la présentation d'équipements collectifs : l'hôpital d'Adran bâti dans le Sahara algérien en 1943 par Michel Luyckx, celui qu'André Ravereau et Philippe Lauwens ont accolé à la mosquée de Mopti ou tel théâtre au Nigéria sans oublier les projets du Français Roger Katan, qui après un séjour de dix ans à Harlem (New-York), a travaillé au Mali et en Amérique du Sud.

Les aventures de Roger Katan sont aujourd'hui publiées sous la forme d'un conte (3). Une fable plutôt à la manière de « Zadig » tant il est vrai que dans les pays où elle a toujours signifié pauvreté et archaïsme la terre ne jouit pas du prestige qu'une Amérique, s'offrant le luxe du retour aux sources, lui attribue. Tant il est vrai que les firmes productrices de ciment, de verre ou d'acier ne se reconvertiront pas en fabriques de briques, fussent-elles industriellement stabilisées. Une partie essentielle de la question est là. A moins qu'il ne soit « encore trop tôt », comme on dit lorsqu'on veut condamner le recours à l'énergie solaire. A moins que — constituant 74 % de l'écorce terrestre — la terre ne constitue une ressource trop disponible pour être largement « exploitable »...

MATHILDE LA BARDONNIE.

★ *Des architectures de terre.* Galerie de création industrielle, Centre Georges-Pompidou, jusqu'au 1[er] février 1982.

(1) Des séances d'animation avec modelage d'argile sont organisées par l'atelier des enfants du Centre Georges-Pompidou tous les mercredis, tous les samedis *et les jours* de vacances scolaires, jusqu'au 31 décembre inclus.

(2) La construction de ce quartier expérimental de quarante logements sera conforme au projet d'Alain Leclerc le lauréat du concours sur l'initiative du C.C.I. et notamment de Jean Dethier sous l'égide de l'EPIDA et du plan de construction.

(3) *La Terre est pleine de bruits d'ailes*, par Yvette Katan, éditions Guy Durier.

VARIÉTÉS

A L'HIPPODROME DE PANTIN

Vaille que vivre, Barbara

Il y a bien dix ans maintenant que Barbara s'impose et aménage des moments de rupture dans son aventure. Pour ne pas attendre que les choses se dégradent, pour ne pas tricher, ne pas devenir une caricature d'elle-même. Et puis l'envie *d'aller sur une scène la reprend* et elle s'élance pour rejoindre sa vérité, pour se raconter sa vie, pour vivre sa vraie vie.

La voici aujourd'hui dans une salle aussi provisoire que son retour, à l'Hippodrome de Pantin, sous un chapiteau spécia*lement aménagé pour l'occasion* en un vrai théâtre de music-hall de deux mille places, avec ses tentures et ses rideaux rouges, avec ses projecteurs multiples et une bonne sonorisation.

La voici avec un nouveau per*sonnage qui la montre moins re*pliée sur elle-même, un peu facétieuse et toujours aussi théâtrale, touchée plus directement par la réalité, par les hommes malades de folies et de furies. La voici avec cette même musique à la première personne, avec *ces mots fredonnés, mur*murés sur le ton de la confi*dence et puis, arrachés au fond* de soi, dits, criés et soudain empressés, se bousculant dans des envolées lyriques.

Accompagnée par le fidèle Roland Romanelli aux claviers et à l'accordéon, et par Gérard Daguerre à la rythmique, Bar*bara a beaucoup de nouvelles* chansons, celles notamment parues au début de l'année dans son dernier album. Barbara joue la vie rêvée et puis le désarroi, les déchirures, les amours cassées toujours insatisfaites, et puis le jeu de l'échange, celui des ivresses et des enivrements avant de frémir encore à la nostalgie des amours manquées et de dire, entre deux éclairages intimes, le « *mal de vivre qu'il faut bien vivre, vaille que vivre* ». C'est à la fin de la seconde partie d'un récital marqué une fois de plus par la solitude qui est sa force et sa douleur que Barbara *renoue* avec quelques anciennes chansons, singulièrement avec cette *Plus belle histoire d'amour*, qui la caractérise si bien et plus que jamais.

CLAUDE FLÉOUTER.

★ Hippodrome de Pantin, 21 h.

THÉATRE

REPRISE D'« ANDROMAQUE » A LA COMÉDIE-FRANÇAISE

L'inaltérable voix

La Comédie-Française reprend *Andromaque*, dans une mise en scène de l'un de ses jeunes sociétaires, Patrice Kerbrat.

Aujourd'hui, fin octobre *1981*, après les soirées passées devant la télévision, ou au cinéma, ou dans la lecture du journal, écouter une pièce de Racine détermine une occupation très différente de la normale.

Arrivent de but en blanc devant nous, qui parlent entre eux devant *nous, des femmes et des* hommes, Céphise, Pylade, Hermione, Phœnix, qui ne sont pas notre affaire, qui débattent d'événements que nous ne saisissons pas.

Quand Racine écrit *Andromaque*, quand les comédiens la créent, il y a dans la salle quan*tité de spectateurs qui connais*sent l'histoire antique, qui lisent Euripide et Sophocle dans le texte, et qui même, sur les faits que Racine évoque, sont capables d'écrire dix pages de vers grecs ou latins.

Cette élite-là n'existe plus, elle se réduit à quelques très rares *unités, quelques universitaires. Ce* que disent Oreste ou Pylade, « *Hécube près d'Ulysse acheva sa misère ; Cassandre dans Argos a suivi votre père* », « *Un faux Astyanax fut offert au supplice* », ainsi de suite, n'est pas saisissable par le public actuel.

Ce public ne s'impatiente pas. Mais il se met de bon gré dans la situation d'enregistrer passivement des phrases qu'il ne comprend pas, alors qu'il regimberait dans son for intérieur s'il avait le sentiment de ne pas comprendre un dialogue d'Audiard, d'Anouilh, ou une déclaration d'un dirigeant politique.

La seconde circonstance particulière à ce théâtre est de nous entretenir des conflits et crimes passionnels des dirigeants politiques, justement, et des interférences directes entre leurs fonctions publiques *et leurs histoires* d'alcôve.

Or cela aussi, qui lorsque écrivait Racine faisait la chronique courante, nous est devenu étranger. Sur la vie privée, amoureuse, des présidents et des ministres, le secret est respecté. Dans les esprits, la séparation entière va de soi entre les initiatives du politique et les exigences, par exemple, d'un coup de foudre ou d'une passion obsessionnelle.

Il n'est pas imaginable, de nos jours, qu'un dramaturge représente un Lénine se suicidant par amour, ou un De Gaulle s'écroulant à genoux en larmes parce qu'une femme lui bat froid. Moins imaginable encore que ces excès passionnels conduisent à rompre une alliance ou à promulguer une loi. Or les tragédies de Racine ne sont pas faites d'autre chose. Ainsi Racine nous impose-t-il un exercice mental et physique anormal : entendre des choses que nous n'entendons pas, nous prêter à des propos auxquels nous ne nous prêtons pas. Cela sans contrariété, et sans hypocrisie non plus.

Comment se fait-il ? Oh, c'est très simple : à l'oreille, concrètement, sensuellement, la voix de Racine vous met le grappin dessus. C'est une voix calme, et même douce. Sans effet de manche. C'est une voix non naturelle, puisqu'elle est versifiée. Mais c'est une respiration, un pouls, un vent, une musique, une distribution très intime de paroles et de silences, de touches de voix claires et foncées. Tout se passe comme si Racine savait, mieux que quiconque, « nous parler ». Alors nous nous taisons et nous écoutons, toutes affaires cessantes Et ce monde antique ignoré, ces rois lointains, ces passions inimaginables, sont comme les attributs fictifs d'une voix qui nous est beaucoup plus proche, plus claire, plus « touchante », plus belle bien sûr, plus actuelle, que celles de Mauroy ou Mitterrand nous faisant part sur l'écran d'informations immédiates.

Lorsqu'un habitué des théâtres, après des soirs et des soirs de logorrhée incolore, de traductions infirmes, entend sur scène *Andromaque* ou toute autre pièce *de Racine, il touche* une terre ferme, enfin, et qui est une île enchantée. A chaque reprise de Racine, l'événement est là, c'est Racine, sinon il faudrait qu'interviennent une actrice, un acteur, un décorateur, un metteur en scène, de dimension extraordinaire, ceux que l'on compte sur les doigts de la main, dans l'espace d'un siècle, ce qui n'est pas le cas pour cette reprise d'*Andromaque* à la Comédie-Française. Sinon, il suffit que le texte soit audible, soit « visible » aussi.

Le décor de Philippe Kerbrat est désarmant d'arbitraire. Il y a des escaliers de bois blanc, fixés avec de gros clous d'acier, comme si l'on avait dressé à la hâte une tribune de défilé. Il y a des panneaux d'une vilaine teinte grisâtre, sans expression. Il y a, qui tombent des cintres, des pans d'étoffe rouge-brique, on dirait les voilures d'un sardinier du Croisic mises à sécher. Il y a des murs entiers recouverts de ce papier spécial, vermiculé, frisé, que l'on ne trouve qu'à *l'intérieur* des reliures. Il y a une grande baie, barrée par des fils électriques ou du téléphone, par laquelle on voit le ciel, qui devient tout rouge quand dans l'action le sang coule...

Les hommes, Oreste, Pylade, sont vêtus comme des mousquetaires ; d'autres, *Pyrrhus en particulier*, comme des ambassadeurs turcs. Toutes les femmes portent du rose-dragée et du blanc-crème-chantilly, ce sont des robes de bal.

La mise en scène se fait peu remarquer. Mais elle atténue sensiblement le feu aveugle du tragique, elle rapetisse le légendaire, elle humanise le sacré, tout comme Chéreau et Boulez l'ont fait à Bayreuth. Le jeu de Jean-Luc Boutté (Pyrrhus), plutôt que tragique, est plaintif, psychologique. José-Maria Flotats (Oreste) détonne, on dirait un valet travesti d'une comédie de Marivaux. Les femmes sont moins à côté, et surtout Geneviève Casile (Andromaque) exprime parfois une paix blanche, hibernée, qui correspondrait à une sérénité transparente de l'avant-suicide, et sa voix est alors si claire qu'elle en devient presque inaudible, mais à la limite du silence Racine s'entend encore.

Tout cela est véniel. *Andromaque*, la pièce, n'est pas occultée ici par des partis-pris excessifs. Soyons heureux.

MICHEL COURNOT.

★ Comédie-Française (en alternance) à 20 h. 30.

MUSIQUE

LA RÉFORME DE L'OPÉRA

Construction d'une nouvelle salle et rôle important confié à M. Paul Puaux

A la *suite des nominations* intervenues en conseil des ministres (*le Monde* du 29 octobre), M. Jack Lang, ministre de la culture, indique dans un communiqué que M. Bernard Lefort avait par deux fois, en juillet et en septembre, fait connaître sa décision de ne pas solliciter le renouvellement de *son contrat* : « *M. Lefort*, est-il précisé, *a dirigé l'Opéra avec dynamisme, compétence et imagination. Pour la poursuite de sa tâche, l'Etat lui apportera son plein soutien.* »

C'est une véritable « réforme de l'Opéra » qu'engage le gouvernement avec pour objectif de « *rajeunir et moderniser le mode d'exploitation* », et d'assurer « *une meilleure insertion dans la vie musicale française* » ; en définitive d'ouvrir plus largement les portes de l'Opéra. Mais pour éviter de se heurter sans cesse aux murs du Palais Garnier, véritable casse-tête, le moyen essentiel de ce plan sera la construction d'une nouvelle salle « *dans la Cité internationale de la musique proposée parle président de la République* ». Celui-ci aurait insisté devant les ministres pour que cet « Opéra moderne et populaire » soit réalisé dans les plus brefs délais.

Le rôle de M. Paul Puaux sera très important dans les années qui viennent, celui d'un patron : « *Une véritable équipe doit se constituer assurant la permanence et la solidité de la gestion administrative. (...) Une première réforme vise à mieux asseoir les pouvoirs du président du conseil d'administration en le dotant d'une véritable autorité morale et administrative. Le président aura la pleine responsabilité pour animer la réflexion et l'action de modernisation de l'exploitation et de la gestion de l'Opéra de Paris.* » (On retrouvera ici les thèses de Jean Salusse, *président du conseil* d'administration de l'Opéra de 1974 à 1977, pour qui cela représente une revanche posthume.) M. Puaux « *procédera aux consultations nécessaires et notamment avec le personnel de l'Opéra* ». Gageons que son expérience, son prestige, son courage et sa sensibilité politique (communiste) seront précieux dans ces « consultations » qui risquent de toucher aux fameuses conventions collectives toujours remises sur le métier. « *Homme solide et instruit par trente années de lutte pour l'art et la création*, conclut le communiqué du ministre, *il symbolisera la volonté du gouvernement de faire pleinement participer l'Opéra au mouvement culturel du pays.* »

On notera encore que la salle Favart « *est appelée à connaître une activité renouvelée (...) ; elle devra en particulier se consacrer à un répertoire français trop peu joué et servir de plate-forme aux artistes français* ». Par ailleurs, le budget de la culture prévoit une augmentation de 60 % de la dotation affectée aux théâtre lyriques de province, « *injustement ignorés par l'Etat au cours des dernières années* ». — J. L.

MORT DE PAUL MOUSSET PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES

M. Paul Mousset, président de la Société des gens de lettres, *écrivain et journaliste*, est mort, lundi 26 octobre, à son domicile parisien.

[Né le 3 avril 1907 à Saint-Amand-Montrond (Cher), Paul Mousset avait étudié aux facultés de droit et de lettres de Paris et de Nancy et à l'université Harvard aux Etats-Unis. Il était docteur en droit. Grand voyageur en Amérique et en Extrême-Orient, il conduisit une double activité de diplomate — il fut notamment attaché au cabinet civil du maréchal Lyautey — et de journaliste avant d'opter définitivement pour la presse et la littérature.

Après avoir collaboré au *Figaro* et à *la Vie industrielle*, il devint correspondant de guerre en Indochine, en Corée, à Suez, en Algérie et à Bizerte. Il fut ensuite grand *reporter et rédacteur diplomatique* au groupe AIGLES (*Dauphiné libéré, Dernière heure lyonnaise*).

Son œuvre littéraire comprend une vingtaine de romans, essais, reportages, albums et traductions. On doit citer, en particulier, *Quand le temps travaillait pour nous* (prix Théophraste-Renaudot, 1941), *Physiologie du golf* (Grand Prix de littérature sportive, 1950), *Neige sur un amour nippon* (Grand Prix du roman de l'Académie française, 1954, Grasset). Il reçut le prix Halpérine-Kaminsky, en 1965, pour sa traduction de l'anglais de *Demain n'est pas pour les hommes*, de John Quigley.

Paul Mousset a exercé de nombreuses responsabilités dans les associations qui prennent en charge la défense des intérêts moraux et matériels des auteurs. Il avait été réélu président de la Société des gens de lettres, en juillet dernier, pour la troisième année consécutive. Il avait déjà présidé la Société de 1965 à 1968. Il était membre du Conseil supérieur des lettres, commandeur des arts et des lettres et officier de la Légion d'honneur.]

théâtres

LES SPECTACLES NOUVEAUX

SPECTACLES

théâtres

LES SPECTACLES NOUVEAUX

Feydeau, Labiche, Courteline : Coupe-Chou, Beaubourg (272-01-73), 22 h.
Poèmes démazoutés : l'Ecume (542-71-16), 20 h. 30.
La Fleur de l'âge et le cocktail : Huchette (326-38-99), 18 h. 30.
La chambre aux sommets bleus : Evry, Agora (077-93-50).

Les salles subventionnées et municipales

Palais des Sports (Opéra) (828-40-90), 20 h. 15 : Carmen.
Salle Favart (296-12-20), 20 h. 30 : Prends bien garde aux zeppelins.
Comédie-Française (296-10-20), 20 h. 30 : Andromaque.
Odéon (325-70-32), 20 h. 30 : Médée.
Petit-Odéon (325-70-32), 18 h. 30 : Point sublime.
TEP (797-96-06), 20 h. 30 : Djurdjura.
Petit TEP (797-96-06), 20 h. 30 : Bienvenue au conseil d'administration.
Centre Pompidou (277-12-33), 18 h. 30 : la Fin des utopies, l'abstraction comme geste ; 20 h. 30 : la revue « Esprit ».
Théâtre de la Ville (274-22-77), 18 h. 30 : Anna Prucnal : 20 h. 30 : Peer Gynt.
Théâtre musical de Paris (261-19-83), 20 h. 30 : la Vie parisienne.

Les autres salles

Antoine (207-77-71), 20 h. 30 : Potiche.
Arts-Hébertot (387-23-23), 20 h. 45 : Princesse Baraka.
Astelle-Théâtre (202-34-31) : l'Occasion.
Atelier (606-49-24), 21 h. : le Nombril.
Athénée (742-82-23), 20 h. 30 : la Bête dans la jungle.
Bouffes-Parisiens (296-60-24), 21 h. : Diable d'homme.
Cartoucherie, Atelier du Chaudron (328-97-04), 20 h. 30 : Pour... Samuel Beckett.
Centre culturel de Belgique (271-26-16), 20 h. 45 : le Journal d'une femme de chambre.
Centre Confluence (387-67-38), 20 h. 30 : Mille et Une Nuits.
Cinq-Diamants (588-11-00), 21 h. : Ka.
Cité internationale universitaire (589-67-57), Galerie, 20 h. 30 : Mademoiselle Julie. — Resserre, 20 h. 30 : Rousseau juge de Jean-Jacques. — Grand Théâtre, 20 h. 30 : la Fausse Suivante.
Comédie Caumartin (742-43-41), 21 h. : Reviens dormir à l'Elysée.
Comédie des Champs-Elysée (720-08-24)), 20 h. 45 : le Jardin d'Eponine.
Comédie italienne (321-22-22), 20 h. 30 : la Servante amoureuse ; 22 h. 30 : Un p'tit rêve dans l'nez.
Comédie de Paris (281-00-11), 20 h. : Sandwich on the blues ; 21 h. 30 : les Aventures de Georges Larrere.
Daunou (261-69-14), 21 h. : la Vie est trop courte.
Deux Portes (361-49-92), 20 h. 30 : les Fausses Confidences.
Edouard-VII (742-57-49), 20 h. 30 : Deburau.
Espace-Gaîté (327-95-94), 20 h. 30 : D. Lavanant ; 21 h. 45 : Tranches de vie.
Espace-Marais (271-10-19), 20 h. 30 : la Mouette ; 22 h. 15 : Mort et Vie.
Essaïon (278-46-42), salle I, 20 h. 15 : Incendie au sous-sol ; 21 h. 30 : Attention copy-right. — Salle II, 18 h. 30 : Blaise Cendrars ; 20 h. 30 : Est-ce que les fous jouent-ils ?
Fondation Deutsch de la Meurthe (340-36-35), 21 h. : le roi Gordogane.
Fontaine (874-74-04), 20 h. 30 : les Trois Jeanne ; 22 h. : la Tour de la Défense.
Gaîté-Montparnasse (322-16-18), 20 h. 15 : Elle voit des nains partout ; 22 h. : Anatole.
Galerie 55 (326-63-51), 21 h. : Figaro Solo.
Grand Hall Montorgueil (233-80-78), 20 h. 30 : l'Architecte et l'Empereur d'Assyrie.
Huchette (326-38-99), 20 h. 15 : la Cantatrice chauve ; 21 h. 30 : la Leçon ; 22 h. 30 : les Armes secrètes.
La Bruyère (874-76-99), 21 h. : le Divan.
Le Lierre-Théâtre (586-55-83), 21 h. : les Bouffons.
Lucernaire (544-57-34), Théâtre noir, 18 h. 30 : Yerma ; 20 h. 30 : Faut pas faire ça tout seul ; 22 h. 15 : Louise la pétroleuse. — Théâtre rouge ; 18 h. 30 : Textomino ; 20 h. : Douce. — Petite salle, 18 h. 30 : Parlons français.
Madeleine (265-07-09), 20 h. 45 : Du vent dans les branches de sassafras.
Marie-Stuart (508-17-80), 20 h. 30 : Mais le meilleur guerrier ; 22 h. : Calamity Jane.
Marigny (256-04-41), salle Gabriel (225-20-74), 21 h. : le Garçon d'appartement.
Mathurins (265-90-00), 21 h. : Jacques et son maître.
Michel (265-35-02), 21 h. 15 : On dinera au lit.
Michodière (742-95-22), 20 h. 30 : Mademoiselle.
Moderne (874-94-28), 20 h. 30 : Zirelia.
Montparnasse (320-89-90), 21 h. : Exercices de style. — Petite salle, 20 h. 30 : Un dibouk pour deux personnes.
Œuvre (874-45-52), 21 h : Pa.
Palais-Royal (297-59-81), 20 h. 45 : Joyeuses Pâques.
Poche (548-92-37), 21 h. : Accordez vos violons.
Ranelagh (288-64-44), 20 h. : Un soleil en pleine nuit.
Roquette (805-78-51), 21 h. : la Mort du roi Arthur ; 22 h. : Flora Tristan ; Petite-Roquette, 20 h. 30 : le Métro.
Saint-Georges (878-63-47), 20 h. 45 : le Charimari.
Studio des Champs-Elysées (723-35-10), 20 h. 45 : le Cœur sur la main.
TAI-Théâtre d'Essai (278-10-79), 18 h. 30 : la Famille Fenouillard ; 20 h. 30 : le Rouge et le Noir ; 22 h. : le Chien des Baskerville.
Théâtre d'Edgar (322-11-02), 20 h. 15 : Vinci avait raison ; 21 h. 30 : Nous, on fait où on nous dit de faire. — II, 23 h. 15 : le Chant du bouc.
Théâtre du Marais (278-50-27), 20 h. 30 : Henri IV.
Théâtre de Ménilmontant (366-60-60), 20 h. 30 : Le roi se meurt.
Théâtre Noir (797-85-15), 20 h. 30 : Les livrets de l'enfer.
Théâtre de Paris (280-09-30), 20 h. 30 : Bent.
Théâtre Paris 12 (343-19-01), 20 h. 30 : Thérèse Raquin.
Théâtre de la Plaine (842-32-25), 20 h. 30 : Si jamais je te pince...
Théâtre Présent (203-02-55), amphithéâtre, 21 h. : la Brasse à l'envers.
Théâtre du Rond-Point (256-70-80), 20 h. 30 : Nos merveilleux amis. — Petite salle, 20 h. 30 : le Langage du corps.
Théâtre 18 (226-47-47), 22 h. : Pierre Abelard.
Théâtre 13 (589-05-99), 20 h. 45 : Bérénice.
Tristan-Bernard (522-08-40), 21 h. : Une heure à tuer.
Variétés (233-09-92), 20 h. 45 : l'Intoxe.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin (269-29-35), 20 h. : A la rencontre de M. Proust ; 21 h. 15 : Le Grand Ecrat ; 22 h. 30 : Hé ! dis Jeannette.
Blancs-Manteaux (887-15-84) I. 20 h. 15 : Areuh = MC 2 ; 21 h. 30 : les Démones Loulou ; 22 h. 30 : Des bulles dans l'encrier. II. 20 h. 15 : Jeannot Ribochon arrive ; 21 h. 30 : Attachez vos ceintures ; 22 h. 30 : Pit et Rik.
Café d'Edgar (322-11-02), 20 h. 30 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h. 45 : Mangeuses d'hommes ; 23 h. : Electrochoc. — II. 20 h. 30 : D. Herczog ; 21 h. 45 : Zephir et Aquilon.
Café de la Gare (278-52-51), 22 h. : Qu'est-ce qu'il y a dedans ?
Connétable (277-41-01), 21 h. 30 : Dominique Noël ; 22 h. 30 : Djalma.
Coupe-Chou (272-01-73), 20 h. 30 : le Petit Prince.
Fanal (233-91-17), 20 h. : Un ouvrage de dames ; 21 h. 15 : F. Blanche.
Petit Casino (278-36-50), I. 21 h. : Douby... be good ; 22 h. 15 : T'as pas vu mes bananes ; II. 20 h. 30 : Trois Filles d'Eve ; 22 h. : Architruc.
Point-Virgule (278-67-03), 20 h. 30 : Ça alors ; 21 h. 30 : les Demoiselles de Rochechouart ; 22 h. 45 : Du ronron sur les blinis.
La Soupap (278-27-54), 21 h. 30 : Josy coiffure.
Splendid Saint-Martin (208-21-93), 20 h. 30 : Enfin seul.
Théâtre de Dix-Heures (606-07-48), 20 h. 30 : F. Brunold ; 21 h. 30 : Il en est... de la police ; 22 h. 30 : Teleny.
Vingt-Cinquième Heure (439-36-59), 21 h. 30 : Théophile.

Les music-halls

Bobino (322-74-84), 20 h. 45 : Maxime Le Forestier.
Gymnase (246-79-79), 20 h. 30 : Le Grand Orchestre du Splendid.
Hippodrome de Paris (267-11-64), 20 h. 30 : Barbara.
Olympia (742-25-49), 21 h. : Yves Montand.
Palais des Glaces (607-49-93), petite salle, 20 h. 45 : D. Bailly ; 22 h. 15 : Alexandre Reverend.
Petit Forum (297-53-47), 20 h. 30 : Hugues Aufray.
Potinière (261-44-16), 20 h. 45 : Alex Métayer.

La danse

Espace Marais (271-10-10), 18 h. 30 : Danse sacrée de l'Orissa.
Espace Cardin (266-17-30), 20 h. 30 : Woyzeck.
Essaïon (278-46-42), 18 h. 30 : la Création, les dieux de l'Inde.
Palais des Congrès (758-21-34), 20 h. 30 : Ballet Moïsseiev.
Théâtre 18 (226-47-47), 20 h. : la Cause des mouches.

Les comédies musicales

Porte Saint-Martin (607-37-53), 20 h. 30 : Violettes impériales.

Les concerts

Lucernaire, 19 h. 45 : M. Arrignon, L. Lepage, J.-F. Balleure (Bartok) ; 21 h. : R. Alston, M.-T. Loing (Rachmaninov, Stravinsky, Liszt).
Salle Cortot, 21 h. : V. Eresco (Rachmaninov).
Salle Wagram, 20 h. 30 : musique traditionnelle du Kurdistan.
Salle Gaveau, 20 h. 30 : Ensemble orchestral de Paris, dir. J.-P. Walles (Haendel, Corelli, Monteverdi).
Radio-France, Auditorium 106, 18 h. 30 : G. Robert, piano. — Auditorium 105, 20 h. 30 : M. Barrueco (de Visee, Giuliani, Paganini).

Jazz, pop, rock, folk

Bains-Douches (887-34-40), 20 h. 30 : Soft Cell.
Cardinal Paf (272-54-86), 21 h. : Jazzoline.
Caveau de la Huchette (326-65-05), 21 h. : Dany Doriz.
Chapelle des Lombards (357-24-24), 20 h 30 : M. Rai, J.-L. Chautemps, E. Dervieu, R. Del Fra, R. Urtreger ; 23 h : Salsa Unit Orchestra.
Connétable (277-11-40), 23 h. 30 : Jazzing the Beatles.
Dreher (233-48-43), 22 h. 30 : Hal Singer Sextet.
Dunois (584-72-00), 21 h. : L. Sclavis, M. Marie, J. Bolcato, C. Rollet, P. Vollat, A. Rellay.
L'Eeume (542-71-16), 22 h. : B. Baldous, E. Goldstein, A. Illouz, L. Rouah.
Eldorado (208-18-76), 21 h. 30 : E. Murphy.
Jazz Unité (770-44-26), 21 h. 30 : M. Zwerin, J. Cohen, F. Mechali, M. Mouthana.
Lucernaire (544-57-34), 22 h. 30 : G. Lefebvre et son ensemble.
New Morning (523-51-41), 21 h. : G. Adams, Don Pullen.
Palais des Glaces (607-49-93), 20 h. 30 : Malicorne.
Petit Journal (326-28-59), 21 h. 30 : Memphis Slim.
Petit Opportun (236-01-36), 23 h. : D. Barbier, F. Causse, B. Tessier, M. Ducret.
Slow Club (233-84-30), 21 h. 30 : C. Luter.
La Tanière (337-74-39), 20 h. 45 : L. Konte, G. Oryema.
Trois Maillets (354-00-79), 22 h. : Nina Simone.
Vieille Herbe (329-08-91), 22 h. : Western Circus.

Les festivals

DANSE
FESTIVAL D'AUTOMNE
(296-12-27)

Chapelle de la Sorbonne, 20 h. 30 : Odissi.
Centre Pompidou, 18 h. 30 : Ton Simons ; 21 h. : Karole Armitage.

Jeudi 29 octobre

MUSIQUE

Théâtre des Champs-Elysées, 20 h. 30 : Orchestre national de France, dir. P. Boulez et Chœurs de Radio-France, dir. J. Jouineau (Boulez, Schoenberg).
Salle Pleyel, 20 h. 30 : Orchestre de Paris, dir. D. Barenboïm (Boulez, Berg, Debussy).

THEATRE

Athénée, 20 h. 30 : Salto Mortale.
American Center, 21 h. : Fin de partie.
Cartoucherie, Théâtre de la Tempête 20 h. 30 : Alarmes Z.
Gennevilliers, Théâtre 20 h. 45 : Café d'Amérique.
Ivry, Studio, 20 h. 30 : Compagnie.
Saint-Denis, Théâtre Gérard-Philipe, 20 h. 30 : Premier Amour.

EXPOSITION

Chapelle de la Salpêtrière, de 12 h. à 20 h. : Architecture.

En région parisienne

Antony, Théâtre F.-Gémier (666-02-74), 21 h. : le Bal.
Boulogne, T.B.B. (603-60-44), 20 h. 30 : Thérèse Raquin.
Choisy-le-Roi, Kiosque (852-27-54), 20 h. 30 : Hé, dis, Jeannette.
Clamart, C.C. Jean-Arp (645-11-87), 20 h. 30 : Gilbert Bécaud.
Meudon, Mini-Théâtre (632-67-18), 20 h. : le Journal d'Anne Frank.
Nanterre, Théâtre des Amandiers (721-18-81), 20 h. 30 : les Trente Millions de Gladiator.
Saint-Denis, Théâtre Gérard-Philipe (243-00-59), 20 h. 30 : Doublages.
Vincennes, Théâtre Daniel-Sorano (374-73-74), 21 h. : Crime banal pour motif de peu d'intérêt. — Petit Sorano, 21 h. : Chansons à déboire.
Vitry, Théâtre J.-Vilar (680-85-20), 21 h. : Purgatoire à Ingolstadt.

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans
(**) aux moins de dix-huit ans

La cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

15 h. : le piège, de C. Brabant ; 19 h. : Hommage à K. Vidor : The Wedding Night ; 21 h. : la Lettre écarlate, de W. Wenders.

BEAUBOURG (278-35-57)

15 h. : Ma l'amor mio non muore, de M. Caserini ; 17 h. : Hommage à V. Cottafavi : le Prince au masque rouge ; 19 h. : Au fil du temps, de W. Wenders.

Les exclusivités

AGATHA (Fr.) : Action République, 11e (805-51-33).
ALLEMAGNE, MERE BLAFARDE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
L'AMOUR NU (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Saint-Germain-Huchette, 5e (633-63-20) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nation, 12e (343-09-67) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
L'ANNEE DES TREIZE LUNES (All., v.o.) (**) : 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), h. sp.
L'ARME A L'ŒIL (A., v.o.) : Marbeuf, 8e (225-18-45).
L'AU-DELA (It.) (**), v.o. : Marbeuf, 8e (225-18-45) ; v.f. : Caméo, 9e (246-66-44) ; Maxéville, 9e (770-72-86).
AU-DELA DU REEL (A.) (*), v.o. : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Français, 9e (770-33-88) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).
LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; v.f. : Gaumont-les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Broadway, 16e (527-41-16) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
BEAU-PERE (Fr.) (*) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
LA BIBLE NE FAIT PAS LE MOINE (A., v.f.) : Impérial, 2e (742-72-52).
LA BOUM (Fr.) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).
LES CASSEURS (A., v.f.) (*) : Cinéac Italiens, 2e (296-80-27) ; Gaîté Rochechouart, 9e (878-81-77).
CHARULATA (Ind., v.o.) : Studio Git-le-Cœur, 6e (326-80-25).
LE CHOIX DES ARMES (Fr.) (*) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
LE DERNIER METRO (Fr.) : Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14)
DIVA (Fr.) : Panthéon, 5e (354-15-04).
EXCALIBUR (A., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
LE FACTEUR SONNE TOUJOURS DEUX FOIS (A.) (*), v.o. : Studio de la Harpe-Huchette, 5e (633-08-40) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Paris Loisirs Bowling, 17e (606-64-98).
FAME (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17).
LA FEMME D'A COTE (Fr.), Gaumont-les Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27)) ; Biarritz, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88) ; Athéna, 12e (343-00-65) h. sp. ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
GARDE A VUE (Fr.), Gaumont-les Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; U.G.C. gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont-Sud, (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (327-19-23) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
L'HOMME DE FER (Pol., v.o.), Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; Lucernaire, 6e (544-57-34).
LES HOMMES PREFERENT LES GROSSES (Fr.), Berlitz, 2e (742-60-33) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Studio 28, 18e (606-36-07), h. sp.
IL FAUT TUER BIRGITT HAAS (Fr.), Berlitz, 2e (742-60-33) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; U.G.C. gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Calypso, 17e (380-30-11) h. sp. ; Tourelles, 20e (636-51-98).
IN GIRUM IMUS NOCTE ET CONSUMIMUR IGNI (Fr.), Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37).
IRAN, UN PRINTEMPS EN HIVER (Fr.), Escurial, 13e (707-28-04), h sp.
LE JARDINIER (Fr.), Forum, 1er (297-53-74) ; Quintette, 5e (633-79-38).
JAZZ SINGER (A., v.o.), Marbeuf, 8e (225-18-45).
MADAME CLAUDE 2 (Fr.) (**), Rio-Opéra, 2e (742-82-54), Miramar, 14e (320-89-52).
LA MALEDICTION FINALE (A., v.f.) (*), Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23).
MALEVIL (Fr.), Studio Raspail, 14e (320-38-98).
LES MATOUS SONT ROMANTIQUES (Fr.), U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Marbeuf, 8e (225-18-45) ; U.G.C. Caméo, 9e (246-66-44).
MOI, CHRISTIANE F... (All.) (**), v.o. : Paramount-City, 8e (562-45-76) ; v.f. : Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
MOURIR A BELFAST (A., v.o.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; P.L.M. St-Jacques, 14e (589-68-42) ; v.f. : Français, 9e (770-33-88) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23).
NEW-YORK 1997 (A., v.f.), Marivaux, 2e (296-80-40).
NOCES DE SANG (Esp.), v.o. : Quintette, 5e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52).
OUTLAND (A., v.o) : Elysées Point-Show, 8e (225-67-29).
PASSION D'AMOUR (It., v.o.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81). — V.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Montparnos, 14e (327-52-37).
PIROSMANI (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (544-28-80).
POLYESTER (A., v.o.) : Olympic-Halles, 4e (278-34-15).
POUR LA DEFENSE DU PEUPLE (Iran., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86) ; Saint-Séverin, 5e (354-50-91).
POUR LA PEAU D'UN FLIC (Fr.) (*) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Maxéville, 9e (770-72-86).
LE PROFESSIONNEL (Fr.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Cluny-Palace, 5e (354-07-76) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Hollywood-Boulevard, 9e (770-10-41) ; Paramount-Bastille, 12e (357-90-81) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
PUTAIN D'HISTOIRE D'AMOUR (Fr.) : Ambassade, 8e (359-19-08) ; Studio 28, 18e (606-36-07), h. sp.
REGARDS ET SOURIRES (Ang., v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
REPORTERS (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
RIEN QUE POUR VOS YEUX (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Cluny-Palace, 5e (354-07-76) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Marignan, 8e (359-92-82). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Marivaux, 2e (296-80-40) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
RUST NEVER SLEEPS (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74).
LE SALON DE MUSIQUE (Ind., (v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
LE SANG DU FLAMBOYANT (Fr.) : Cin'ac-Italiens, 2e (296-80-27) ; Parnassiens, 14e (296-80-27).
TAIS-TOI QUAND TU PARLES (Fr.-Tun.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Marignan, 8e (359-92-82).
TARZAN L'HOMME SINGE (A., v.o.) : Ermitage, 8e (359-15-71). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Images, 18e (522-47-94).
THE ROSE (A., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12), J. V.
LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00).
Y A-T-IL UN PILOTE DANS L'AVION (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), h. sp. — V. f. : Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

LES FILMS NOUVEAUX

LES BIDASSES AUX GRANDES MANŒUVRES, film français de Raphaël Delpard. — Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Antony, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murats, 16e (651-99-75) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétans, 19e (206-71-33).
CONDORMAN, film américain de Charles Jarrott. — Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murats, 16e (651-99-75) ; Napoléon, 17e Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
DESPERADO CITY, film allemand de Vradim Glowna. — Forum, 1er (297-53-74) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
LES ENRACINES, film français d'André Harris et Alain de Sédouy. — Pagode, 7e (705-12-15) ; Olympic, 14e (542-67-42).
LE FAUSSAIRE, film allemand de Volker Schlondorff. — U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C. Champs-Elysées, 8e (359-12-15) ; Helder, 9e (770-11-24) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02).
JULIETTE DU COTE DES HOMMES, film français de Claudine Bories. — St-André-des-Arts, 6e (326-48-18) : Studio-43, 9e (770-63-40).
LE MAITRE D'ECOLE, film français de Claude Berri. — Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; ABC, 2e (236-55-54) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; France-Elysées, 8e (723-71-11) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
L'OMBRE ROUGE, film français de Jean-Louis Comolli. — U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Racine, 6e (633-43-71) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Murats, 16e (651-99-75).
VOTRE ENFANT M'INTERESSE, Saint-Séverin, 5e (354-50-91).
INNER TUBE, film américain de Paul Tschinkel. Vidéostone, 6e (325-60-34).

Festivals

BEAUCOUP DE ROCK AND SOUL (v.o.), Rivoli-Cinéma, 4e (272-63-32), Film about Jimmy Hendricks.
FILMS DE JAZZ (v.o.), Marais, 4e (278-47-86).
MASOCHISME AU CINEMA (**) (v.o.), Ciné-Seine, 5e (325-95-99) : 14 h. 30, 20 h. 30 : Mademoiselle ; 16 h. 30 : Zig Zig ; 18 h. 30 et 22 h. 30 : Servante et maîtresse.
ANTHOLOGIE DAVID LYNCH (v.o.), Lucernaire, 6e (544-57-34) : Labyrinth man.
HOMMAGE A LA RKO (v.o.), Action La Fayette, 9e (878-80-50) : Miss Manton est folle.
GRANDS COUPLES DU CINEMA FRANÇAIS, Studio 43, 9e (770-63-40) : Juliette du côté des hommes ; l'Amant de paille ; la Figure de proue ; Abus de confiance.
F. WISEMAN (v.o.), Olympic, 14e (542-67-42) : Essene ; Model, Canal zone.
COPPOLA MECONNU (v.o.), Studio des Ursulines (354-39-19) : Big boy.
A. HITCHCOCK (v.o.), Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04) : les Enchaînés.

RADIO-TÉLÉVISION

UN ENTRETIEN AVEC M. CLAUDE ESTIER

« La télévision fait de l'institutionnel »

Après l'étonnement et la vive polémique suscités par les dernières déclarations de M. Claude Estier, député de Paris et porte-parole du groupe socialiste à l'Assemblée nationale, celui-ci a souhaité expliquer et développer un point de vue qu'il estime mal compris.

« Croyez-vous le moment bien choisi pour porter des jugements sur la situation de l'audiovisuel et pour multiplier les déclarations sur ce thème ?

— Il existe dans les chaines de télévision un malaise profond, qui, loin de se dissiper, est *actuellement en train de détériorer* le climat et le travail des rédactions. Cela vient en partie du fait que nous n'avons pas compris à quel point la réforme de l'audiovisuel devait être considérée *comme* la *priorité* des priorités. C'est une grave erreur dont nous risquons de payer les conséquences. Après les élections du mois de juin, il fallait choisir : ou bien laisser les choses dans l'état *où on* les *trouvait*, et vous savez que ça n'était pas envisageable ; ou alors agir à la façon de M. Giscard d'Estaing, et faire une loi le plus rapidement possible. Nous avions les deux mois d'été *pour* la *préparer*, elle aurait pu être discutée et votée au mois de septembre.

» Tous les changements ponctuels auxquels il a été procédé auraient dû être intégrés dans *une réforme vraiment globale*. De nouveaux P.-D.G. ont été nommés, tel ou tel présentateur, symbole de l'ancien pouvoir, a été écarté, tel autre, ni plus ni moins fautif, a conservé sa place : on a promu un grand nombre de personnes selon une logique pour le moins incohérente. Résultat : de gros problèmes se sont créés autour des individualités, entraînant inévitablement querelles, rivalités et jalousie, surenchères d'exigences, alors que, dans le même temps, les structures restaient les mêmes, la télévision ne changeait pas.

» Ce qui caractérise l'audiovisuel aujourd'hui, c'est la situation d'attente. Les gens ne savent pas ce qui va advenir de leur société, du personnel, de la hiérarchie. Il se produit alors un phénomène de neutralisation, personne ne souhaitant prendre le risque de diverger, donc de mécontenter. C'est incroyable de penser que la vraie réforme ne sera probablement pas appliquée avant l'automne 1982. Que de temps perdu ! L'attente n'est jamais propice à créer une nouvelle dynamique.

— Vous dressez là un constat très négatif, votre pessimiste.

— *Sans doute. Mais* que fait aujourd'hui notre télévision ? De l'institutionnel ! C'est plus facile, moins risqué, ne nécessite aucune enquête, aucun travail préliminaire. Mais ce n'est pas du journalisme. M. Mauroy n'a jamais demandé à passer quatre minutes chaque soir à la télévision. Lorsqu'il se déplace, au lieu d'accourir, de le suivre pas à pas, caméra et micro à la main, il faudrait enquêter sur la situation, les problèmes de la région ou du pays visité, faire des reportages, constituer un dossier, traiter les sujets de fond. Et qu'on en finisse avec les images de Pierre Mauroy serrant des mains en Bretagne !

— Mais est-ce bien votre rôle de porter ce type d'appréciation ?

— Je ne vois vraiment pas pourquoi les élus ne pourraient pas aborder le problème de la télévision. Ce sont eux qui vont voter la loi, et cela fait donc partie de leur rôle naturel. Et puis, il s'agit, tout de même, d'un service public.

— Cela fait-il aussi partie des prérogatives du premier ministre, du ministre de la communication, des membres du gouvernement ?

— Il ne m'appartient pas de répondre. Je voudrais surtout que l'audiovisuel ne se pose pas par le jeu des petites phrases. Et je revendique le droit, pour un élu comme je suis, c'est-à-dire sans responsabilité gouvernementale, de pouvoir toujours exprimer ce qu'il pense.

— Comment expliquez-vous alors les réactions, et la polémique que vous avez déclenchée dans les milieux de la presse ?

— La télévision est, en ce moment, le sujet explosif par excellence. Il *y a cette vieille boutade*, selon laquelle personne ne s'émeut si d'aventure un conseil des ministres décide de changer quatorze recteurs ou quarante-cinq préfets. En revanche, que *l'on touche à un seul journaliste*, et c'est l'esclandre. Je crois surtout que j'ai été très mal compris et, peut-être, n'ai-je pas suffisamment sérié les problèmes. Je ne veux pas de télévision à la *botte du pouvoir*. Ne *serait-ce*, d'ailleurs, que pour une raison politique, car le procédé se retourne souvent contre celui qui en abuserait. Il me semble que M. Giscard d'Estaing a payé cher son omniprésence à l'écran. Ce qui importe, c'est de garantir structurellement l'indépendance de l'audiovisuel.

— Trouvez-vous satisfaisante l'organisation proposée par le rapport Moinot, qui, lui aussi, s'était donné cette priorité ?

— Il est exact que le rapport Moinot va au-devant de cette question fondamentale. Mais je souhaiterais avoir davantage d'informations sur la haute autorité dont je me méfie un peu. D'autre part, le rapport lui accorde des pouvoirs totalitaires : tous ceux qu'il est possible d'exercer *en matière d'audiovisuel, y compris* la détermination de la redevance que doit voter le Parlement. D'autre part, sa composition amène des questions. Selon les cas, l'organisme peut être *totalement indépendant* ou complètement lié au pouvoir. J'aurais souhaité un meilleur équilibre. Cette autorité devrait s'expliquer devant un autre organe, ce pourrait être le Conseil national de l'audiovisuel, ou bien le Parlement, qui se trouve privé de toutes ses prérogatives en ce domaine. L'intention générale du rapport et sa recherche d'une complète autonomie sont, en tout cas, louables.

— Ne pensez-vous pas que cette idée aboutit à court terme à la suppression du ministère de la communication ?

— Pas forcément. Le monopole existe. Le pouvoir de tutelle de l'Etat aussi, et cela justifie l'existence de ce ministère. Mais il est vrai que le ministre de la com*munication — M. Fillioud en sait* quelque chose — a toujours eu une situation très ambiguë quelle que soit l'époque. Il est vrai aussi que c'est un symbole. »

Propos recueillis par
ANNICK COJEAN.

Licencié en 1947

M. FRANCIS CRÉMIEUX DEMANDE SA RÉINTÉGRATION

M. Francis Crémieux, producteur à Radio-France, a publié un communiqué pour demander *« sa réintégration dans les cadres de la direction à l'information à Radio-France »*.

M. Crémieux précise qu' *« il était en 1947 l'un des trois rédacteurs en chef du journal parlé »* et que, *« présenté comme émeutier communiste, il a été licencié au lendemain de la manifestation du 11 novembre 1948 »*. Depuis 1964, M. Crémieux, *« comme producteur, a réalisé de nombreux entretiens littéraires et historiques publiés en librairie. Il est depuis quinze ans producteur, avec Jean de Beer, de l'émission « Le monde contemporain » diffusé le samedi matin sur France-Culture »*. Il précise enfin que sa candidature à la *« présidence de Radio-France avait été défendue par le P.C.F. »*, en mai et juin derniers (*le Monde du 24 septembre*).

[Ancien animateur de l'émission « Ce soir en France », M. Crémieux avait activement participé le 11 novembre 1948, avenue des Champs-Elysées, devant les studios de la République française, à une « démonstration » au cours de laquelle furent violemment pris à partie les dirigeants de la radio et du journal parlé.]

● *M. Pierre Sabbagh* entre à la Sofirad et exercera, à partir du mois de novembre, les fonctions de conseiller auprès de M. Michel Caste, président-directeur général de la société. M. Sabbagh sera chargé notamment de missions à l'étranger. Il pourrait prendre, à court terme, la direction d'une filiale de la Sofirad.

[Agé de 63 ans, M. Pierre Sabbagh est entré à la Radiodiffusion française comme reporter puis correspondant de guerre, avant de devenir l'un des pionniers de la télévision pour laquelle il a travaillé dès 1945, créant en 1949 le premier journal télévisé. Après un court passage à Europe 1 au moment de la création de la station (1954-1955), il est revenu à la télévision française dès 1956, et devint notamment responsable des programmes de la première chaîne (1968), directeur de cette chaîne en 1970, puis de la seconde. Depuis 1966, il est producteur et réalisateur de l'émission « Au théâtre ce soir ».]

La diffusion du « Chagrin et la Pitié »

Clermont-Ferrand. — Mai 1944. Une nuit au mont Mouchet. En attendant un parachutage, des maquisards parlent : *« Qu'est-ce qu'on fera quand ce sera fini ? »* Réponse anonyme : *« Si tu as la chance de t'en tirer sans avoir un petit jardin sur le ventre, tu pourras toujours faire du cinéma avec tes souvenirs. »*

Bien plus tard, en février 1968, celui qui rapporte ce dialogue de l'ombre a reçu, à Clermont-Ferrand, André Harris et Marcel Ophüls. *« Ils m'avaient expliqué*, se rappelle Roger Tounzé, journaliste à *la Montagne, qu'ils voulaient faire une grande fresque sur le temps de l'occupation. Quelque chose du style « Munich ou la paix pour cent ans. »* L'ancien résistant avait accepté et, en 1969, il collaborait au tournage des séquences clermontoises du *Chagrin et la Pitié*.

« Il nous arriva un certain nombre d'aventures. Il a fallu demander l'autorisation au responsable arabe d'un quartier de Clermont pour filmer une rue chaude, et nous avons failli nous retrouver au poste de police pour avoir filmé la prison. Malgré toutes les difficultés, les scènes auvergnates ont été tournées et le résultat n'est pas si mauvais. »

Aujourd'hui, pourtant, Roger Tounzé regrette que tout ce qui avait été tourné au sujet de l'université de Strasbourg repliée à Clermont-Ferrand pendant l'occupation ait disparu du film.

Dès 1940, le chef-lieu du département du Puy-de-Dôme et bon nombre de cités et villages proches, avaient en effet accueilli des populations alsaciennes. L'université clermontoise avait fait, tant bien que mal, de la place pour accueillir les étudiants de Strasbourg et leurs professeurs.

« Si je m'étais vengé... »

De notre correspondant

Des liens d'amitié s'étaient créés. Dès 1942, les premiers peut-être qui contestèrent l'occupant furent ces étudiants strasbourgeois. *« Ils allaient siffler les trois premières mesures de la* Marche Alsace-Lorraine *sous les fenêtres de la Kommandantu »*, se rappelle Roger *mandantur »*, se rappelle Roger émotion, la première rafle d'une cité universitaire en 1942, qui annonçait la grande répression du 25 novembre 1943.

« Les soldats allemands avaient fait irruption dans l'amphithéâtre de la faculté de lettres. Paul Collomp, un ancien combattant de la première guerre mondiale qui dispensait son cours, ne leva pas les bras lorsque les pistolets mitrailleurs se tournèrent vers lui... Il fut abattu d'une rafale... Les autres furent déportés... Plus de cent cinquante-trois d'entre eux ne revinrent pas. J'étais étudiant à l'époque. Alors, vous comprenez pourquoi j'avais tant insisté pour que le souvenir de ces jeunes Strasbourgeois et de leurs professeurs soit évoqué dans le film. Il y eut onze heures de tournage sur les lieux de la tragédie. Rien n'a été retenu. Je n'ai jamais su ce qui s'était passé et j'attends toujours des explications. »

C'est par Louis Grave, de vingt ans son aîné, que Roger Tounzé était entré dans la Résistance. *« Je le connaissais bien et alors que je faisais les labours avec lui dans la plaine d'Authezat, il m'a dit simplement : « Si tu veux » venir avec nous, tu viens. »*

Louis Grave, aujourd'hui, a plus de quatre-vingts ans. Lors de la sortie du *Chagrin et la Pitié*, son témoignage en avait fait l'un des acteurs principaux : *« Nous chantions* l'Internationale. *On ne pouvait pas chanter* la Marseillaise *puisque Pétain la chantait. »* De son accent savoureux qui fleure si bon le terroir auvergnat, il s'est exclamé devant le énième journaliste venu l'interroger dans sa petite demeure d'Yronde-et-Buron : *« Ça va pas bientôt finir tout ça ! »* Il ne veut pas *« faire une montagne de son passé ; ce qui est arrivé est arrivé »*...

« J'ai été dénoncé et puis on m'a arrêté... C'est la police française qui m'a arrêté... Elle m'a amené à la prison à Clermont-Ferrand. J'ai été à Toulouse au camp de Saint-Sulpice-la-Pointe et à Buchenwald. Et voilà.

— Vous savez qui vous a donné ?

— *Si je le savais, je ne vous le dirais pas. Je l'ai appris par derrière, en revenant de déportation. D'autres le savent aussi. Mais je ne vous dirai pas qui c'est ; je le garde pour moi tout seul.*

— Vous n'avez jamais cherché à vous venger ?

— *Non. A quoi bon ? Si je m'étais vengé, j'aurais été de la même race qu'eux et je n'étais pas de la même race. »*

Mercredi, Louis Grave n'a pas regardé *le Chagrin et la Pitié*. *« Je n'aime pas le cinéma »*, dit-il.

JEAN-PIERRE ROUGER.

UN FILM PSYCHOLOGIQUEMENT PERNICIEUX, ESTIME Mme VEIL

Interrogée jeudi par Europe 1, Mme Simone Veil, présidente de l'Assemblée des communautés européennes, a déclaré à propos du film de Marcel Ophüls : *« Je trouve que ce film montre une France lâche, égoïste, méchante et qu'il noircit terriblement la situation. Ce qui est très grave à mon sens, c'est la façon dont tous les Français sont à mon avis marqués dans ce film ; il y a très peu de résistants, la seule personne un peu sympathique, c'est le SS. Les résistants, on ne sait même pas comment ils sont entrés dans la Résistance, on a l'impression qu'ils sont arrivés là par hasard. Ça banalise l'attitude de ceux qui ont été les plus lâches.*

» Ce film est sorti à un moment où il y avait une banalisation. Au fond, en montrant que tous les Français avaient été des salauds, ceux qui l'on été vraiment avaient très bonne conscience puisqu'ils étaient comme les autres. C'est ça qui m'est apparu comme psychologiquement très pernicieux : presque déculpabiliser tous ceux qui, pendant l'occupation, avaient commis les choses les plus graves. En même temps, on déculpabilisait les Allemands, qui avaient été très contents de montrer (ce film) à leur télévision.

» Je crois que c'est une image qui ne correspond pas du tout à celle que j'avais, — qui était beaucoup plus complexe, car je crois que les êtres humains le sont dans les situations difficiles, qui étaient celle de 1940-1944, — et en même temps, une image grave dans la mesure où elle donnait bonne conscience à ceux qui avaient été non pas simplement des êtres humains un peu déchirés, mais des vrais salauds. »

● *M. Jean Laurain, ministre français des anciens combattants*, a proposé lundi 26 octobre à Washington que tous les pays *« épris de paix et de liberté »* fassent un effort éducatif soutenu pour empêcher le retour d'horreurs telles que les camps d'extermination nazis de la seconde guerre mondiale. M. Laurain dirige la délégation française à la Conférence internationale du souvenir, la première du genre, qui a réuni jusqu'au 28 octobre au département d'État, dans la capitale américaine, des représentants des survivants des camps et leurs libérateurs.

« Au-delà du souvenir, a dit encore M. Laurain, *notre devoir est aussi de susciter la vigilance.*

La décision de tenir une telle réunion a été prise par le Conseil du mémorial américain de l'holocauste, un organisme créé en 1980 par le Congrès pour lutter contre les tentatives diverses, analogues à celles constatées en France visant à faire croire que le massacre n'a jamais eu lieu.



Jeudi 29 octobre

PREMIÈRE CHAINE : TF1

20 h 30 Dramatique : La Double Vie de Théophraste Longuet.
Les aventures tragiques d'un retraité possédé par Cartouche, le brigand.

22 h Magazine : La rage de lire.
Une émission de G. Suffert
Les savants ont-ils besoin des philosophes ? *Avec MM. R. Chauvin* (Des savants pour quoi faire ?), *J.-M. Levy-Leblond* (l'Esprit de sel), *A. Pons (pour* Vie de Giambattista Vico écrite par lui-*même), B. d'Espagnat* (A la recherche du réel) *et Lessing* (l'Eté d'avant la nuit).

DEUXIÈME CHAINE : A2

Invité aux débats de la FNAC Montparnasse
le jeudi 29 octobre à 18 h
Edgar MORIN parlera de son dernier livre
« POUR SORTIR DU XXème SIECLE »
FERNAND NATHAN ÉDITEUR

20 h 35 Le grand échiquier.
De J. Chancel. Avec Katia et Marielle Labeque et Barbara Hendricks.

23 h 30 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

HENRI AMOUROUX raconte
La grande histoire des Français sous l'occupation 4 volumes parus
En librairie le 3 nov. LES PASSIONS ET LES HAINES avril-décembre 1942
Robert Laffont

20 h 35 Cinéma : le Chagrin et la Pitié.
Deuxième partie : Le choix.
Film suisse de M. Ophuls (1969) avec des habitants de Clermont-Ferrand, E. d'Astier de la Vigerie, G. Bidault, P. Mendès France, C. de La Mazière, A. Eden, etc. (N.)
Novembre 1942, invasion de la zone libre. Clermont-Ferrand connaît l'occupation. Souvenirs franco-allemands, affrontements idéologiques à l'approche de la défaite des armées d'Hitler.
Des vérités qui n'étaient pas bonnes à dire (telle la Résistance, fait d'une minorité) apparaissent dans cette deuxième partie achevant de mettre en lumière la réalité amère et douloureuse de la France de Pétain, contaminée par le nazisme.

22 h 40 Journal.

FRANCE-CULTURE

19 h 30, Les progrès de la biologie et de la médecine : L'INSERM.
20 h, Don Juan, de Tirso de Molina. Avec : R. Coggio, A. Bertin, J. Leuvrais, etc.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30, Concert (Festival de Saintes, 15-7-1981) : Récital Sergio Vartolo (clavecin, chant) : œuvres de A. Valente, de Cabezon, Carreira, R. Coelho, A. Gabrieli, S. Storace, Frescobaldi, Scarlatti, Dempster, Anonyme ; 22 h, Cycle acousmatique (Lejeune).
23 h, Ouvert la nuit : les compositeurs composent et proposent... Jean-Jacques Werner ; 0 h 30, Les chants de la terre : musiques traditionnelles d'Asie, d'Afrique et d'océan Indien.

Vendredi 30 octobre

PREMIÈRE CHAINE : TF1

12 h 5 Jeu : Réponse à tout.
12 h 25 Une minute pour les femmes.
Sports du week-end : n'en faites pas trop.
Quarts de finale (en direct).
12 h 30 Midi première.
13 h Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
13 h 50 Croque-Vacances.
15 h Tennis : Open de Coubertin.
Quarts de finale (en direct).
18 h C'est à vous.
18 h 25 Un, rue Sésame.
18 h 50 Avis de recherche.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les paris de TF 1.
20 h Journal.
20 h 35 Dramatique : La double vie de Théophraste Longuet.
Le Trésor. Réalisation Y. Andrei, avec J. Carmet, G. Fontanel, N. Silberg...
Les aventures souterraines d'un retraité possédé par le brigand Cartouche.
22 h Expressions : Que sera l'art demain ?
Magazine de Cl. Wellhoff.
23 h 15 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
12 h 5 Passez donc me voir.
12 h 30 Série : Les amours des années grises.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
13 h 50 Face à vous.
14 h Aujourd'hui madame.
15 h Série : L'âge de cristal.
15 h 50 Magazine : Quatre saisons.
16 h 50 La télévision des téléspectateurs.
17 h 20 Fenêtre sur...
Montmartre aujourd'hui.
18 h Récré A 2.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les gens d'ici.
20 h Journal.
20 h 35 Feuilleton : Marie Marie.
Bobby père et fils (dernier épisode).
Grâce à une chiromancienne, Marie connaît les sentiments de Maxime.
21 h 35 Apostrophes.
Magazine littéraire de B. Pivot. La politique, un art du cynisme / Avec P. Boutang *(la Fontaine politique)*, A. Gluksmann *(Cynisme et Passion)*, A. Grosser *(le Sel d ela terre)*, J.-P. Jouary *(Eloge de la politique)*.
22 h 55 Journal.
23 h 5 Ciné-club (cycle Orson Welles) : Dossier secret : (Monsieur Arkadin).
Film franco-hispano-américain d'O. Welles (1955), avec O. Welles, M. Redgrave, P. Medina, R. Arden, P. Morik, A. Tamiroff, M. Auer (v.o. sous titrée. N. Rediffusion.).
Feignant d'avoir perdu la mémoire, un homme d'affaires international charge un aventurier minable, épris de sa fille et désireux de le faire chanter, de retrouver les témoins de son passé douteux. Il suit l'enquêteur pour les assassiner. Etonnante chasse à l'homme à travers l'Europe des bas-fonds, des épaves humaines, et jusqu'au Mexique. Le tournage souffrit de nombreuses difficultés mais la mise en scène est marquée par le génie de Welles et l'interprétation est magistrale.

TROISIÈME CHAINE : FR3

18 h 30 Pour les jeunes.
18 h 55 Tribune libre.
Centre d'études et de recherche sur le désarmement
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
20 h Les jeux.
20 h 30 V 3 - Le nouveau vendredi : Le chagrin et la pitié.
Débat animé par R. Pietri et un journaliste de FR 3 Auvergne.
21 h 30 Document : Jules Ferry.
Première partie : Les roses en dedans.
Texte d'A. Conte. Réalisation : J. Dewever.
Portrait complexe de Jules Ferry marqué par son enfance, l'influence de sa sœur, son amitié avec son frère et sa passion pour Blandine Liszt.
22 h 25 Journal.
22 h 45 Magazine : Thalassa.

FRANCE-CULTURE

12 h 5, Nous tous chacun.
12 h 45, Panorama.
13 h 30, Musiques extra-européennes : Racines de la musique afro-américaine.
14 h, Sons : Histoire de chiens.
14 h 5, Un livre, des voix : Gregory Strass, d'A. Absire.
14 h 47, Les inconnus de l'histoire.
15 h 50, Contact.
16 h, Pouvoirs de la musique : Les assises du mécénat d'entreprise (qu'est-ce que le mécénat ?).
18 h 30, Feuilleton : Pour Dieu et le roi, de M. Schilovitz.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Les grandes avenues de la science moderne : Le champ magnétique terrestre.
20 h, Sherlock Holmes contre Conan Doyle, par A. Adelmann.
21 h 30, Black and blue : Le jazz de « L'ombre rouge ».
22 h 30, Nuits magnétiques : L'argent ; Georges Henein.

FRANCE-MUSIQUE

12 h 2, Midi-Deux : Magazine culturel ; 12 h 30, Jazz classique ; 14 h, Musique légère : Auber, Nicolardi, Verdi.
14 h 30, Les enfants d'Orphée : Musique buissonnière.
15 h, Points - Contrepoints : Rossini : « Otello », Orch. Philharmonia, Chœurs Ambrosian, direction J.-P. Cobos.
18 h 2, Le club du jazz.
18 h 30, Quotidien concert : Suddeutscher Madrigalchor, direct. W. Gonneuwein, Schumann, Schubert, Brahms.
20 h, Le royaume de la musique.
20 h 20, Concert : Orch. radiosymphonique de Sarrebrück, dir. S. Baudo (Berlioz, « Ouverture du roi Lear » ; Bizet, « Symphonie en ut majeur » ; Honegger, « Symphonie no 5 »).
22 h 15, Ouvert la nuit : Portrait par petites touches. « Sonate », de Bartok, sol. C. Helffer ; 23 h 5, Vieilles cires, Debussy, Respighi ; 0 h 5, Jazz forum.

TRIBUNES ET DÉBATS

JEUDI 29 OCTOBRE

— *M. Roger Quilliot*, ministre de l'urbanisme et du logement, répond aux questions des auditeurs du « Téléphone sonne » de France-Inter, à *19 h. 20.*

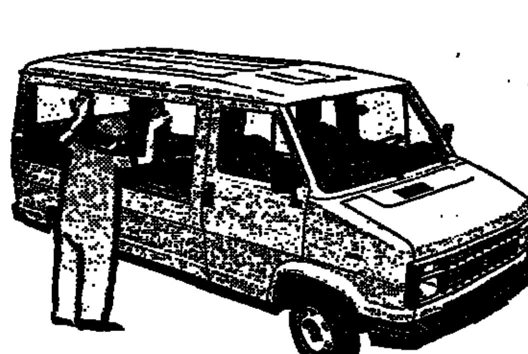
VENDREDI 30 OCTOBRE

— Didier Lecat reçoit *M. Olivier Lecerf*, président-directeur général de Lafarge, élu « manager de l'année », sur France-Inter, à 7 h. 45.

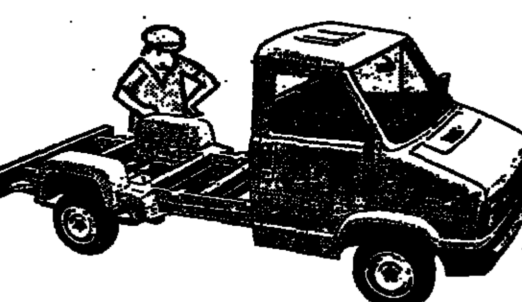
— *M. Jean-Loup Tournier*, directeur général de la SACEM, est l'invité du journal de R.M.C., à 12 h. 45.

هكذا من الأصل

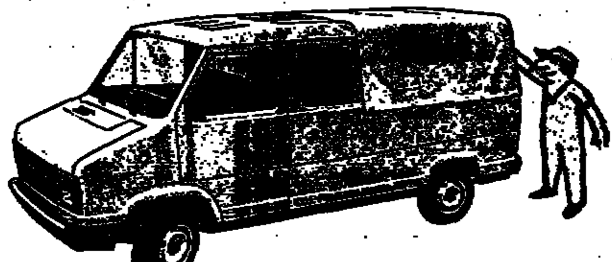
Les outils utiles.



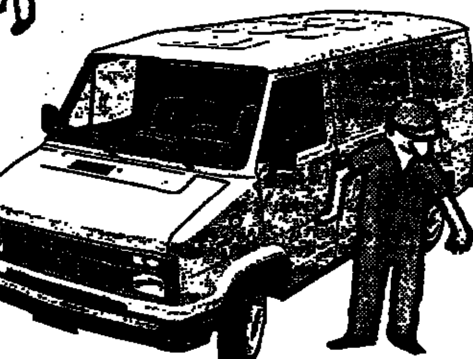
FOURGON VITRINE



CHÂSSIS CABINE



DOUBLE CABINE BÂCHÉ



FOURGON DE BASE

FOURGON ISOTHERME SURÉLEVÉ

Les nouveaux C 25.

Tôlés ou vitrés, châssis courts ou rallongés, fourgons de base ou surélevés, motorisations essence ou diesel : les C 25 comprennent plus de 40 modèles de base. Ça, c'est vraiment nouveau et c'est vraiment utile.

En plus, ils ont tous les avantages des camions-outils : robustesse, traitement anticorrosion mais surtout chargement facile, volume optimum, grande surface au plancher (traction avant et moteur transversal).

Mieux, ils ont toutes les qualités utiles des véhicules légers : maniabilité, nervosité, freinage assisté, confort.

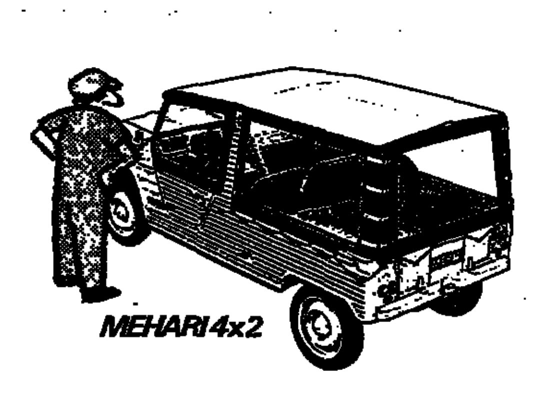
Les C 25 sont de véritables outils utiles, prêts à rouler. Avec eux, une nouvelle génération d'utilitaires est arrivée. Une nouvelle génération qui vient s'ajouter à toute la gamme des "Autos Utiles" chez Citroën.



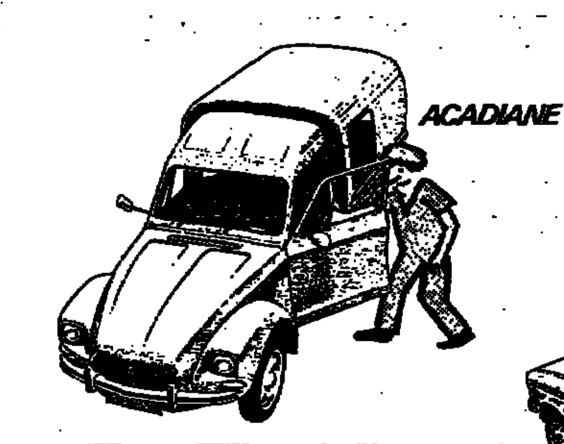
CITROËN

C 25 *Essence : 10 ou 11 CV - Diesel : 10 CV.*
Traction avant, moteur transversal, cabine semi-avancée, freinage assisté.
Fourgon de base :
Volume de base utile en m^3 : 6,5.
Poids total en charge en kg : Essence : 2800. Diesel : 2900.
Charge utile en kg : 1050 avec moteur Essence 10 CV ou Diesel 10 CV.
1405 avec moteur Essence 11 CV ou Diesel 10 CV.
Le C 25 existe également en versions fourgon rallongé, surélevé, vitré, châssis-cabine, etc. (Plus de 40 modèles de base, adaptations sur mesure).

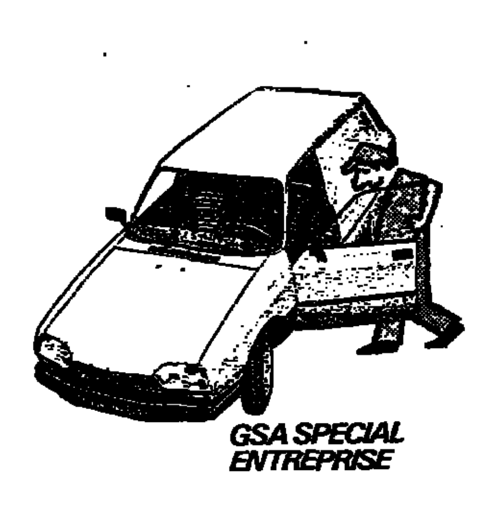
C 25 : PLUS DE 40 MODÈLES DE BASE !



MEHARI 4x2



ACADIANE



GSA SPECIAL ENTREPRISE



LNA ENTREPRISE

Les autos utiles.

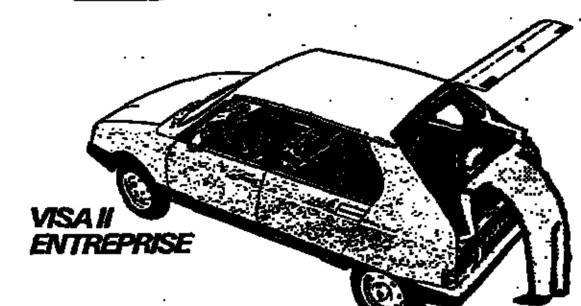
Elles sont infatigables, robustes, pratiques, économes : aucun métier ne leur fait peur ! Modernes, sympathiques, originales, elles ont de l'espace à revendre.

Joindre l'outil à l'agréable, joindre l'auto à l'utile, une tradition qui vient de loin, chez Citroën.

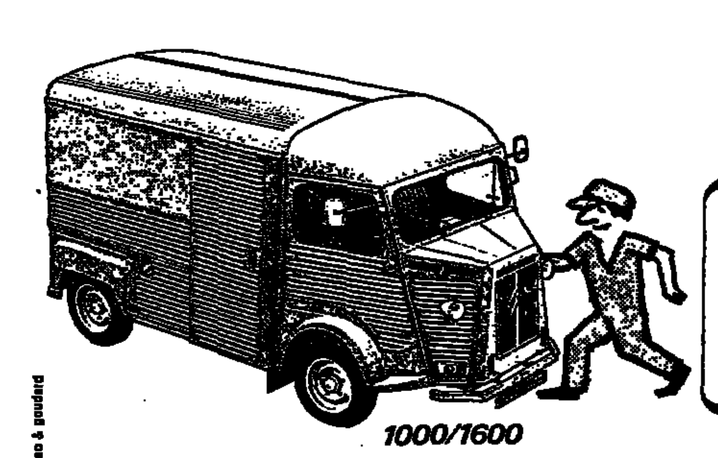
CITROËN



MEHARI 4x4



VISA II ENTREPRISE

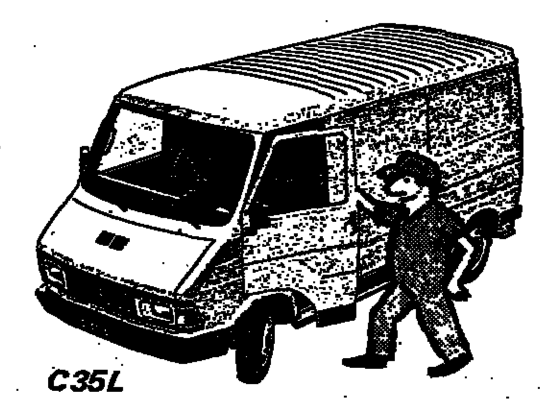


1000/1600

Roulez utile.

C 35 et 1000/1600 : chargez tranquille, roulez utile. Ils ont fait leur preuve dans tous les métiers, par tous les temps. Chargement, endurance, tous les records leur appartiennent. Économiquement forts, ce sont les plus infatigables travailleurs de la route.

CITROËN



C35L

CITROËN préfère TOTAL

En avant Citroën !

ANNONCES CLASSÉES

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	71,00	83,50
DEMANDES D'EMPLOI	21,00	24,70
IMMOBILIER	48,00	56,45
AUTOMOBILES	48,00	56,45
AGENDA	48,00	56,45
PROP. COMM. CAPITAUX	140,00	164,64

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col. *	Le mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	47,04
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,10
IMMOBILIER	31,00	36,45
AUTOMOBILES	31,00	36,45
AGENDA	31,00	36,45

*Dégressifs selon surface ou nombre de parutions

OFFRES D'EMPLOIS

Services

JEUNE RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET COMPTABLE

Cette Société française de services progresse depuis 5 ans de 50 % par an en développant des activités à l'étranger. Elle réalise en 1981 un CA de 14 millions de francs (20 en 82). Jusqu'à présent les comptabilités étaient tenues à l'extérieur.

Le Président souhaite maintenant intégrer un jeune Responsable Administratif et Comptable qui progressera avec l'Entreprise. Il prendra en charge l'ensemble des problèmes comptables (bilans, comptes d'exploitation, trésorerie, déclarations...), administratifs et juridiques. Il assurera les liaisons avec les conseils extérieurs.

Nous souhaitons rencontrer un ESC ou équivalent (option comptabilité), ayant une première expérience professionnelle de 3 ans environ. Celle-ci a été acquise, de préférence, dans une Société de Services.

Basé à Paris (Etoile), le poste implique quelques déplacements de courte durée.

Nous remercions les personnes intéressées d'adresser sous réf. M RAC 1081 un dossier de candidature (en précisant la rémunération souhaitée) ainsi qu'une lettre manuscrite de motivation.

média-system

EGOR PROMOTION
8 rue de Berri 75008 Paris.



IMPORTANT FABRICANT D'EQUIPEMENTS ELECTRONIQUES recherche son

CHEF DES APPROVISIONNEMENTS

Il lui sera confié la responsabilité des achats, de la sous-traitance et de la gestion des stocks.

Son talent de négociateur l'amènera à rechercher les meilleures sources d'approvisionnement en matières, composants et travaux en sous-traitance.

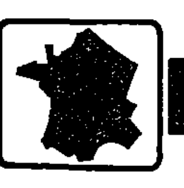
C'est un poste important qui nécessite une personnalité alliant des qualités de diplomatie et de rigueur.

Une expérience dans la fonction et une connaissance du milieu électronique sont necessaires.

Anglais courant obligatoire.

Lieu de travail en BANLIEUE PARISIENNE.

Ecrire sous No 13144 à CONTESSE PUBLICITE
20, avenue de l'Opéra, 75040 PARIS Cedex 01 q.tr.



emplois régionaux

TECHNIP

SOCIÉTÉ D'ENGINEERING recherche pour son établissement de l'OUEST situé près de LA BAULE

INGÉNIEURS PROCÉDÉS

Ils seront chargés des études de base pour la conception et la réalisation d'ensembles industriels importants dans les domaines PÉTROLIERS ou NUCLÉAIRES. Dans le cadre d'une équipe d'ingénieurs, ils auront pour tâches principales les études de schémas de procédés, la spécification de l'ensemble de l'équipement et la définition des contraintes liées aux procédés et nécessaires aux études de réalisation.

Ces postes conviennent à des INGÉNIEURS DÉBUTANTS (une formation interne est assurée) ou possédant déjà une expérience de l'engineering. Leur formation d'ingénieur sera de préférence axée sur le Génie Chimique et, si possible, complétée par une spécialisation dans les domaines PÉTROLIERS (E.N.S.P.M.) ou NUCLÉAIRES.

Connaissance de l'anglais indispensable.

Adresser C.V. et prétentions à : TECHNIP, Le Petit-Gavy, route de Saint-Marc, 44600 SAINT-NAZAIRE.

SOCIÉTÉ **CAMPENON BERNARD**
ENTREPRISE DE TRAVAUX PUBLICS
recherche pour **NANTES** et pour **LYON**

GÉOMÈTRES

spécialistes ponts à voussoir et précontrainte.

Prière tél. pour R.V. : Monsieur BOCHUT 739-33-93, poste 1689.

FJT LIMOGES recrute ADJOINT DIRECTION dominante ANIMATION. Expérience + Capase ou DEFA même en cours. Souhaités. Env. C.V., réf., prét., photo (perdu), à A.F.L.J.T., 2, av. Vincent-Auriol, 87100 Limoges.

Recherchons

ANIMATEUR (TRICE)

socio-culturel pour relation coordination d'animation. Envoyer C.V. à MJC, av. A.-Briand. 27000 EVREUX.

Organisme d'H.L.M région Rhône-Alpes

nous recherchons un Directeur financier

Le poste s'adresse à un candidat d'environ 35 ans, de formation supérieure (maîtrise, droit ou sciences économiques + D.E.C.S.) et justifiant d'une expérience approfondie de plusieurs annees dans : organismes d'H.L.M. Sociétés d'économies mixtes, banques tournées vers l'immobilier, pratique de l'accession à la propriété en financement aidé par l'Etat.

Envoyer lettre manuscrite + C.V. + photo et rémunération actuelle et Havas Supports Lyon 81, rue de la République, 69002 Lyon sous référence n° 9735.



emplois internationaux

(et départements d'Outre Mer)

ORGANISME FRANÇAIS recrute pour **L'AFRIQUE DU NORD** sous contrat de longue durée

INGENIEURS
Mécaniciens, Electromécaniciens

diplômes exigés, possédant si possible une expérience de l'entretien pour une mission de quelques années concernant :
- la formation de jeunes techniciens
- l'organisation de l'entretien de grandes usines du pays.

Cette mission sera effectuée avec l'appui d'une société française spécialisée dans l'entretien qui vous assurera un complément de formation.

Tous les dossiers de candidats très expérimentés en entretien seront pris en considération.

Salaire versé partiellement en France.

Congés annuels.

Ecrire avec CV, photo et prétentions sous référence 2758 M CORT
65, av. Kléber 75116 PARIS

CORT — MEMBRE DE SYNTEC

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES ÉCONOMIQUES recherche

INGÉNIEUR GRANDE ÉCOLE

(X, Mines, Ponts, ENSAE, ...) ayant au moins 5 ans d'expérience Economie et Informatique pour conseil haut niveau en Afrique francophone.

Adresser C.V. détaillé, photo et prétentions sous réf. 8.295 à AXIAL Publicité, 27, rue Taitbout, 75009 Paris, qui transm.

AMNESTY INTERNATIONAL recrute UN CHERCHEUR
Fonctions : Enquêtes sur les violations des normes internat. des droits de l'homme concernant notamment emprisonn. politique, procédures judiciaires et traitement des détenus.
Rég. couv. : Autriche, R.F.A., R.D.A., Irlande, Royaume-Uni.
Conn. du droit internat. et comparé souhaitée ; excellent anglais et allemand indisp.
Appointements : 7.989 livres (indexé). Clôture 30 nov. 1981. Entrée en fonctions janv. 1982.
Pour obtenir formulaire candidature s'adresser :
PERSONNEL OFFICE AMNESTY INTERNATIONAL 10 South Ampton St Londres W.C.2 7 HF. Tél. Londres 836-77-88 Télex 28-502.

BUREAU D'ÉTUDES recherche

INGÉNIEUR GÉNIE CIVIL

Exp. ét. de barr., hydraulique, géologie, géotechn., bét. armé. Conn. souhaitée en électro mécanique. Missions fréquentes en AFRIQUE DE L'OUEST. Adr. C.V. et prét., n° 30.02M RÉGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Nous prions les lecteurs répondant aux « ANNONCES DOMICILIÉES » de vouloir bien indiquer lisiblement sur l'enveloppe le numéro de l'annonce les intéressant et de vérifier l'adresse, selon qu'il s'agit du « Monde Publicité » ou d'une agence.

FILIALE D'UN IMPORTANT GROUPE *implantée en RÉGION PARISIENNE* (banlieue Ouest) spécialisée dans les automatismes industriels (sidérurgie, mines, carrières, cimenteries agro-alimentaire...) recherche

INGÉNIEURS D'AFFAIRES

CONFIRMÉS

Le poste exige autorité, disponibilité, connaissance de l'anglais.

Adresser C.V. et prétentions de salaire à n° 12.322 CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, 75040 PARIS, CEDEX 01, qui transmettra.

GROUPE IMPORTANT RÉPARTITION NATIONALE recherche pour son siège social à Paris-17e

CHEF DU PERSONNEL

- Licencié en droit.
- Solide expérience.

Tél. pr R.-V. 766-41-89.

AT3-ATP microprocesseurs pour S.A.V. et études-Meulan DEBEAUPUIS 522.00.36 ETT. 78, bd des Batignolles-17e.

Clinique CHIRURGICALE de SARTROUVILLE 20, avenue Maurice-Berteaux 15' gare St-Lazare, recherche

INFIRMIÈRE D.E.

Service réanimation jour

INFIRMIÈRE D.E.

Tél. pour R.V. 914-21-27.

École privée (35 km Paris-Sud) recherche

1 PROFESSEUR
MATH. - SCIENCES NAT. pour 1er cycle

1 PROFESSEUR
D'ALLEMAND pour 1er et 2e cycle
expér. pédagogique et référ. exigées. Véhicule indispensable. Téléphone 805-29-57.

SOPAR - SERFI
Lotisseur région parisienne RECHERCHE

Prospecteur foncier

137, bd Magenta, Paris(10e)

Recherchons

CHARGÉS DE T.D.

Droit des sociétés et fiscalité. Pour mercredis et jeudis matin pr 2e année, établissement d'enseignement supérieur commercial. Adr. C.V. et prét. à :
E.D.C. 92, avenue Charles-de-Gaulle. 92200 NEUILLY/SEINE

Municipalité Union de la Gauche, 60.000 habitants, proximité Paris, recrute UN CHARGÉ DE MISSION responsable du cabinet, niveau exigé : diplômé de l'enseignem. supér. Ecr. s/n° 7.305 le Monde Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

GROUPE DE PRESSE recrute RÉDACTEURS
Pour son département informations sur les sociétés industrielles et financières. Formation analyste financier et expérience professionnelle de quelques années souhaitées.
Adresser candidature avec référence à S.G.P., 13, avenue de l'Opéra, 75001 PARIS.

Société de Conseil de gestion et d'expertise comptable GUY GENDROT et ASSOCIÉS recherche pour un de ses clients CENTRE LECLERC à LEVALLOIS

CHEF COMPTABLE CONFIRMÉ ET EXPER.

Tél. au 655-25-52 pour R.V.

AGENCE RELATIONS PUBLIQUES recherche CONCEPTEUR-RÉDACTEUR
Mi-temps ou plein temps
Style journalistique
Esprit commercial.
Débutant s'abstenir.
Ecrire à CHORUS RP 33/35, rue de Chazelles 75017 PARIS.

LA CAISSE PRIMAIRE Centrale d'Assurance Maladie de la Région Parisienne recherche

DES MÉCANOGRAPHES

(Saisie sur terminal - Frappe de petit courrier - Travaux d'ordre).
Connaissances en Dactylographie et B.E.P.C. exigées.
Tests professionnels préalables à l'embauche.
Salaire de début : 3.009,87 F.
APRÈS FORMATION : de 3.431,12 F. à 3.672,38 F.
+ treizième mois
+ Prime de vacances égale à 66 % du salaire.

DES TECHNICIENS

chargés du traitement des dossiers maladie.
DIPLOME EXIGÉS : B.E.P.C. (examen Culture Générale préalable à l'embauche) BAC (dispense d'examen).
SALAIRE DE DÉBUT : de 3.009,87 F. à 3.431,12 F.
+ Treizième mois
+ Prime de vacances égale à 66 % du salaire.

Pour ces deux catégories d'emplois, la formation est assurée pendant le temps de travail.
Affectations prévues : 16e, 17e et 18e arrondissement.

Les candidatures sont à adresser à : Madame le DIRECTEUR de la 1re Circonscription Administrative 95, rue de Tocqueville, 75840 Paris Cedex 17. Tél. : 766-51-00.

Importante Société de travail temporaire, personnel administratif et industriel recherche

2 RESPONSABLES D'AGENCE

EXPÉRIMENTÉS
Références dans la profession indispensables.
Ecr. avec C.V., photo et prét., R.S., 38, r. Le Peletier, Paris-9e
Discrétion assurée.

TROCADÉRO

Bureau d'études scientifiques et techniques pour l'agronomie tropicale recherche

TRADUCTRICE ANGLAISE

Ayant d'excellentes connaissances techniques. Dactylographie exigée.

Envoyer C.V. et prétentions à n° 27.264 M Bleu, 17, rue Lebel, 94300 VINCENNES.

secrétaires

Le Groupe CEGOS recherche une

Secrétaire

Pont de Sèvres

pour prendre en charge le secrétariat de spécialistes en recrutement et sélection de Cadres. Travail très varié : prises de rendez-vous, nombreux contacts téléphoniques, courrier, accueil des candidats...

Ce poste convient à une secrétaire d'un bon niveau général, déjà expérimentée et travaillant de façon autonome.

Avantages sociaux. Congés 5 semaines. Bureaux agréables. Restaurant d'entreprise.

Adresser lettre man., photo et CV détaillé, précisant niveau actuel et rémunération à
Michèle RUDLOFF, Sélé-CEGOS
TOUR CHENONCEAUX
92516 BOULOGNE Cédex

sélé CEGOS — Membre de SYNTEC

Abidjan, Barcelone, Bruxelles, Dusseldorf, Lisbonne Londres, Lyon, Madrid, Milan, Munich, New York Sao Paulo, Séville, Tunis.

Pour remplacement novembre, décembre EXCELLENTE

SECRÉTAIRE STÉNODACTYLO

Ecrire ou se présenter DISQUES ADES, 54, rue Saint-Lazare, 75009 PARIS.

propositions diverses

Emplois outre-mer, étranger MIGRATIONS chez les marchands de journaux à Paris et en banlieue.

DEMANDES D'EMPLOIS

CALCULATEUR ACTURIAT

Agent de Maîtrise

39 ans, 10 ans expérience assurances vie-groupe, ch. poste PARIS ou BANLIEUE-Ouest. Libre imméd. ÉT. TTES PROP.

Ecr. s/n° 6.159, le Monde Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Analyste, 10 ans expérience, connaissance système et gestion cherche place.
Ecr. s/n° 7.278 le Monde Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

J.H., 29 ans, maîtrise de lettres et de géographie, 1 an expér. en milieu rural, rech. emploi province ou région parisienne. Ecr. s/n° 6.206 le Monde Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

F., 27 ans, secrétaire + DUT documentaliste, notions montage maquette qualibrage, petite expérience presse et édition cherche poste Paris. Libre suite. Tél. soir, S. Robin, 263-76-13.

J.F. début. cherche emploi associant composition et maquette sur composphère, compocarte, multipoint, formation maquette photo Ecole Estienne.
Ecr. s/n° 6.204, le Monde Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

DIRECTEUR DE SOCIÉTÉ

H., 38 ans, universitaire (droit, Sc. Po.), anglais, espagnol, allemand, italien. Expérience direction et gestion, grande expérience clientèle française et internationale. Lancement nouveaux produits. Imagination et innovation.
Etudier. propositions sérieuses. Ecr. s/n° 6.203 le Monde Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Journaliste confir., 33 a.

Bonne connaissance du monde politique et culturel, expérience édition,
examinerait toutes propositions. Ecr. s/n° 6.205 le Monde Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

H., 36 ans, form. génér. sup., libre, expér. pédag.-didact., traduct. italien, 13 ans à Paris, 10 ans trav. litt., sc. humaines, essais, développ. littér. rech. synthèse bibl., classement, nomenclature, étudie ttes proposit. Ecr. s/n° 1.931, le Monde Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

HOMME 40 ans - ACHETEUR tts produits non alimentaires. Excellente connaissance sect. P.V.C. Format. marketing. Disponible début septembre. Étudie toutes propositions en rapport s/région parisienne.
Ecr. s/n° 262M, Régie-Presse, 85 bis r. Réaumur, 75002 Paris.

J.F., 33 ans, documentaliste-iconographe, 4 ans expér. doc. textes (histoire contemporaine Maghreb...), 8 ans exp. iconopresse, édit. pub., recherche travaux ponctuels sur ouvrage ou collections. Tél. 523-45-49.

J.H., 26 a., Maîtrise d'Histoire, Anglais-Allemand. Ch. emploi même temporaire, librairie, presse, édition.
Ecrire sous le n° 30025 M RÉGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Journ. retr. dés. trav. av. écriv. Ecr. s/n° 1.926, le Monde Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Cadre 33 ans, 16 ans expérience CHAUSSURE directeur commercial de 4 magasins pendant 10 ans, respons. achats connaissance approfondie dans sport. Réceptif à toute offre France étranger. Tél. après 17 h. 30 (16) 34 460-29-64. Ecr. s/n° 1.913 le Monde Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

INGÉNIEUR ECL + ICG
Trilingue anglais espagnol, 44 ans. Exp. France et étranger ingenierie neg. ciale suivi et gest. contrats fab. s/trait. et constr. cherche Dir. PME/PMI ou poste ht niv. div. gde ind. Rég. midi (dépt. 34, 30, 84, 13). Ecr. s/n° 1.914 le Monde Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

CADRE MARKETING

COMMERCIAL J.H. 28 ANS. Formation SUPÉRIEURE technique et commerciale. Anglais-Espagnol. 3 ans de compagnie américaine. Créateur et chef d'entreprise 3 ans. Cherche situation en AQUITAINE, Libre de suite. M. Y. SOYER, rue Raymond Villechanoux, 24400 MUSSIDAN (53) 81-14-42.

Industrial designer, Allemand cherche emploi secteur industrie design ou graphic design dans Paris. Ecrire sous n° 1.928 le Monde Publicité, Service annonces classées, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

capitaux propositions commerciales

Nous recherchons un

IMPORTATEUR GÉNÉRAL

pour un épurateur d'air breveté et pouvant soutenir toute concurrence

Cet appareil électronique de haute qualité aidant à l'amélioration de la santé et de la protection de l'environnement a déjà fait ses preuves, à la satisfaction de tous, dans toutes les branches de la R.F.A.
Nous offrons une collaboration à long terme et un gain important.
La connaissance de l'allemand serait un atout supplémentaire.

Ecrire sous le n° 109768 M RÉGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

A CÉDER Sté, prestations de service CA 4 millions de F. Tél. pour rens. 633-19-47.

cours et leçons

Prof. américain, très expérimenté, bilingue anglais, espagnol, offre leçons particulières. Téléphone : 258-86-94.

information divers

Emplois et carrières de la Fonction Publique FRANCE-CARRIÈRES chez les marchands de journaux à Paris et en banlieue.

travaux à façon

ENTREPRISE, Sér. référ. effectue rapidement travaux peinture, menuiserie, décorat., coordinat. tous corps d'état. Devis gratuit. Tél. 368-47-84 - 893-30-02.

Recherche travaux de dactylo sur IBM 82 C et 82 CM. Sérieuses réf. Tél. 005-21-66.

occasions

MOQUETTE PURE LAINE PRIX POSE

75 F. TTC. Tél. : 658-81-12.

automobiles

ventes

de 5 à 7 C.V.

A vdre R8 Gordini 1969, bon état, moteur et carrosserie, 6.000 F. T. 015-14-56 ap. 19h.

A vendre Peugeot 305 SR 38.000 km, mai 1979, très bon état, métallisée. Prix 25.000 F. Téléphone : 060-69-10.

SIMCA 1307 S, mod. 77, 73.000 km, vert Adriatique, bon état général, 15.000 F. Prix à déb. Tél. 041-68-21 ap. 20 h.

Part. vend Renault 12 TL 128.000 km, année 1972, bon état, bleu, révision sur facture, embrayage neuf. Prix 4.000 F. Téléphone : (16) (38) 34-60-75.

divers

FLASH AUTO RADIO

SPÉCIALISTE C.B.
104, av. Jean-Jaurès, 93120 La Courneuve. T. : 836-18-36.
Propose à des prix

SUPER DISCOUNT

avec une garantie de 5 ans les marques suivantes : Blaupunkt, Aurion, Clarion, Autovox, Pioneer, chaîne Roode Star
Crédit simplifié, montage 1 h. ss rendez-vs.

PRIX CHOC du 1/10 au 31/10/81 millésime 82 LANCIA COUPE HPE BETA 2000 336.38.35+

deux-roues

BMW R 100 S
Année 77, 47.000 km, b. vitesse, embrayage rf nf. Parre cylindre bulle, krauzer kique, porte-bagages et sacoches krauzer. Prix : 13.000 F. à débattre. Téléph. : M. Lyon 501-54-13. domicile : 584-64-16.

les annonces classées **Le Monde** sont reçues par téléphone du lundi au vendredi de 9 heures à 12 h. 30 de 13 h. 30 à 18 heures au 296-15-01

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

ANNONCES CLASSEES

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	71,00	83,50
DEMANDES D'EMPLOI	21,00	24,70
IMMOBILIER	48,00	56,45
AUTOMOBILES	48,00	56,45
AGENDA	48,00	56,45
PROP. COMM. CAPITAUX	140,00	164,64

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col. *	Le mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	47,04
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,10
IMMOBILIER	31,00	36,45
AUTOMOBILES	31,00	36,45
AGENDA	31,00	36,45

*Dégressifs selon surface ou nombre de parutions

L'immobilier

appartements ventes

2e arrdt

1, RUE MONSIGNY
LUXUEUSE RÉHABILITATION. STUDIO, 2 P. Livraison imméd. S/pl. ts les jrs. 10 h/12 h 30, 14h30 à 17h30. 261-15-15.

3e arrdt

RÉPUBLIQUE, PRÈS
Séj. + chbre, cuis., bains, poutre refait neuf. Tél. 325-75-42.

BEAUBOURG, superbe atelier aménagé, tout confort. Prix 400.000 F. 322-61-35.

4e arrdt

EXCEPTIONNEL
Particulier vend superbe duplex 4 pces, près place des Vosges. Très bien équipé et décoré. Balcon. Vue. Calme. Téléph. : 272-04-14, domicile, 720-70-87 au bureau.

5e arrdt

JARDIN DES PLANTES
Constr. GRAND LUXE en cours
LE POLIVEAU
DU 2 au 5 P. et DUPLEX
Vendredi au lundi 11 à 19 h.
1 et 3, RUE POLIVEAU
Renseignements : 267-37-37.

PLACE DU PANTHÉON
Duplex, 95 m², imm. XVIIe. Vue, charme, soleil, 329-84-59.

6e arrdt

THÉATRE DE L'ODÉON
dans bel immeuble d'angle, en cours rénovation, du STUDIO au 3 pièces. Prestations personnalisées. — Tél. : 522-95-20.

LEDRU-ROLLIN
EXCEPTIONNEL, petite maison individ., séjour + ch., état neuf. Px 450.000 F. Tél. 272-40-19.

12e arrdt

NATION 685.000 F.
3 pces, entrée, cuis., salle bns. 5e étage asc., terrasse 35 m², parfait état. Tél. : 346-63-85.

PROX. QUAI LA RAPÉE
près R.E.R., 6 pces, dans imm. réc., gd cft, gde surf., poss. prof. libér., park. 1.350.000 F. DELFIEL - 346-95-27.

PROCHE DU
BOIS DE VINCENNES
A 300 m. Mo Porte-Charenton
6, rue des Jardiniers.
A vendre très beaux 4 pièces 96 m² + balc. Px 905.000 F.
Habitables immédiatement
Visite sur rendez-vous les lundi, jeudi, vendredi, 14 à 18 h.
Tél. : 825-29-48.
ou Capri : 321-47-93.

MÉTRO DAUMESNIL appt 3 p., 61 m², séjour, 2 chbres., cuisine, tout conft., ch. collect., 1er ét., s/jard. 545.000 F. 340-89-66.

13e arrdt

MAISON 240 m²
Butte-aux-cailles
+ studio séparé + jardin.
Tél. 589-28-59, après 20 h.

GOBELINS beau 2 pièces, tout confort. 390.000 F. 325-97-16.

Boulevard de la Gare, récent living + 1 chbre, balc., park. 435.000 F. Tél. 322-61-35.

14e arrdt

EDGAR-QUINET - RASPAIL
Tél. : 354-95-10
PLEIN CIEL - ASCENS.
4 pces + studio, balcon, soleil.

appartements ventes

locaux commerciaux

NATION, bâtiment récent. activité 1.200 m² s/5 niveaux monte-charges, 3 t. toute ppté. 4.500.000 F. 603-60-08.

A VENDRE
Local commercial de 650 m² zone industrielle à Bourges grand magasin d'exposition.
S'adresser
CABINET THIAULT,
8, avenue J.-Chatelet,
18500 Mehun-sur-Yèvre.

PARIS-16e, local Rez-de-Chauss. Libre, 35 m² pour atelier ou studio. Prix 400.000 F. Tél. : 283-14-16 après 20 h.

PARMENTIER Beau local 200 m², clair, 2e ét., moitié appt. cft, moitié atelier – 4.000 F le m². Tél. : H.B. 357-12-52.

NIMES
Vendons en toute propriété LOCAUX 100 à 500 m² création commerces, bureaux, dépôts, etc., dans galerie marchande importante zone commerc. Agence BONNAUD, 1, galerie George-Sand, 30000 Nîmes - (66) 64-26-40.

fonds de commerce

SAINT-MALO
cède
AGENCE IMMOBILIÈRE
3 bureaux bien aménagés sur rue principale,
mise au courant assurée,
il faut disposer de 400.000 F.
Téléphone : (99) 81-30-80
ou (99) 46-94-73.

A vendre AFFAIRE avec MURS, carrosserie poids lourds, tôlerie indust., superf. 6.000 m², dont 530 m² couverts, bénéfice prouvé sur comptabilité. Ecrire RAYMOND Frères, rue Alexis-Carrel, Z.I. 34500 BEZIERS.

bureaux

Locations

PARIS 11e propriétaire, loue 1.600 m² en 1 ou 2 lots, 563-67-78.

VOTRE SIÈGE SOCIAL, 8e
LOYER 150 A 300 F/MOIS
TÉLEX - SECRÉTARIAT
SERVICES SÉRIEUX
AGECO - 294-95-28.
R.C. PARIS, 319-127-080.

SIÈGE SOCIAL
secrétariat, tél., formalités
CONSTITUTION
de Société - TÉLEX
S.M.P. - 268-08-90.

BUREAUX MEUBLES
SIÈGES DE STES AV. SECRÉT. Tél., télex, toutes démarches POUR CRÉAT. D'ENTREPRISE
ACTE S.A. 261-80-88. +
BORDEAUX (56) 81-96-80.

DOMICILIATIONS et SIEGES SOCIAUX
BUREAUX meublés · TELEX
Permanence téléphonique
CONSTITUTION STES
Prix compét., délais rapides
ASPAC 293.60.50
C P A 355.17.50

CHAMPS ÉLYSÉES
loue directement 1 bureau ou + dans imm. stand. 563-17-27.

forêts

RÉGION PARISIENNE
FORÊT 120 hectares essentiellement feuillus. 7.000 m3 exploitable
AGRI FRANCE
9, rue de Vienne, PARIS-8e
Tél. : 522-17-69.

92 Hauts-de-Seine

BOULOGNE
LA PRINCIPAUTÉ
Rue de l'Abreuvoir, dans un petit immeuble pierre de taille de 3 étages, à vendre TRÈS BEAUX APPARTEMENTS de 3, 4 et 5 pièces SUR LUXUEUSES PRESTATIONS. Livraison début 1982. Visites sur place et sur rendez-vous, lundi, jeudi, vend., 14 à 19 h. Tél. 825-29-48 ou CAPRI 321-47-93.

NEUILLY-ST-JAMES, ATELIER
5 PIÈCES TERRASSE
45 m², pl.-pied. T. 550-34-00.

NEUILLY-SABLONS
Mod. Séjour, 3 chbres, 2 bains, 2e étage. 115 m². Impeccable. MICHEL & REYL, 265-90-05.

93 Seine-Saint-Denis

PANTIN
pptaire vd dans imm. rénové, STUDIO + 3 P., cuis., w.-c., douche. Tél. : 562-47-21.

94 Val-de-Marne

VILLIERS-SUR-MARNE
15' porte DORÉE, magnifique pet. pptée, pierre de Vigny 72, 200 m², 6 pces, très belle cuis. équipée, bains, w.-c., atelier, garage sous-sol aménagé. Terrain de 670 m². 1.230.000 F. DELFIEL, téléph. : 346-95-27.

ST-MANDÉ, 5 PCES, résidentiel, près bois. 104 m², plein Sud. imm. pierre de taille récent, tout cft, Sud/Est, 2 parkings. 995.000 F. Delfiel. 346-95-27.

Part. vd 4 p., 77 m² Bonneuil-sur-Marne 94. 3 ch., séjour, cuisine, bains, w.-c., grand rangement, 7e ét., asc. Prox. école, lycée, bus, métro 15 minutes. Créteil-Soleil. Prix 270.000 F. Téléph. pour visite : 339-72-01.

Province

CANNES
Gray d' Albion, appartement LUXUEUX, 3 p., cuis, équipée, 2 bns, 2 terrasses, park. Vue mer et Californie. Prix justifié. Téléph. à Paris au 328-13-84.

10 mn CENTRE LYON
Dans immeuble gd stand. parc, piscine, tennis, appt 6 pces, 150 m², gar. Prix 1.000.000 F. Vue/Rhône, (7) 823-50-67.

locations non meublées offres

Paris

Location Luxembourg, récent, ss commission, 2 p., s. de bains, cuisine, w.-c., 55 m², balcon, soleil, 2e ét. Env. 2.700 - ch. compr. T. 222-78-70 ap. 18 h.

ILE SAINT-LOUIS, dans imm. ancien, très beau 7 pces, cft, 3 salles de bains, parf. état. 20.000 F. + charges. Tél. matin SEGECO. 522-69-92.

RASPAIL, grand 6 pièces, confort, 2 salles de bains. Bon état. 6.000 F. + ch. Tél. matin SEGECO. 522-69-92.

17e LIMITE NEUILLY
dans imm. moderne, beau 3 p. tt cft, 84 m² + balc. Téléph. matin SEGECO. 522-69-92.

COURCELLES. Exceptionnel récept. + s. à manger + salon + 2 chbres + chbre de serv. + gar. 11.000 F + charges. Tél. : 222-08-19.

locations non meublées demandes

Paris

Cherche appart. 2/3 pces dans arrondissement 1er, 2e, 3e, 4e, 7e, 11e, au loyer de 1.500 F à 2.000 F ch. compr. Tél. de 11 h. à 13 h. et de 14 h. à 18 h. 30 au 296-89-32, sf sam., dim., lundi.

Avocat recherche 3/4 pièces. 70 à 80 m² Maubert/Panthéon. Téléphone : 723-78-01.

Région parisienne

Etude, cherche pour CADRES, villas, pav., toutes banl., loyer ger. 5.000 F. max. 283-57-02.

URGENT. Jeune couple cherche pour le 1er nov. appt 2-3 p. ou petit pavillon. Loyer maximal 3.000 F. Région banlieue Ouest. Téléph. domicile : 775-84-52.

ASSAS Près Facultés. studio, cuisine, douche, w.-c., 5e étage sur rue, 134.000 F. Sur place le 30 oct. de 14 à 17 h, 104, rue d'Assas, Paris-6e. Tél. : 524-22-45.

RUE DAUPHINE urgent, cause mutation, vd appt., 90 m², confort, prix à débattre. SANTANDREA FRANCE Tél. : 260-67-36 (67-66).

7e arrdt

DUROC, beau studio, 38 m², cuisine, salle de bains, w.-c., rez-de-chaussée, calme, clair. GARBI, téléphone : 567-22-88.

80, RUE UNIVERSITÉ.
Dans hôtel XVIIIe, EXCEPTIONNEL. Sur verdure, double hauteur sous plafond boiseries 400 m² env., à diviser évent. PRIX ÉLEVÉ JUSTIFIÉ. Tél. : 261-06-50.

8e arrdt

COURS ALBERT-1er
S/Seine, ét. élevé, liv. et salle à manger avec boiseries anc., cheminée + 2 chbres, 2 bains, garage en ss-sol. 2.500.000 F. Sur rendez-vs au 577-96-85.

10e arrdt

Près CANAL ST-MARTIN
Immeuble rénové, asc., living. 2 ch., 80-95 et 123 m² avec terrasse, lumineux. 272-40-19.

11e arrdt

MÉTRO NATION
LES ARCADES
DE LA NATION
115, RUE DE MONTREUIL
dans luxueux petit immeuble de 4 étages ayant seulement 30 APPARTEMENTS du studio au 4 et 5 pièces pour renseignements et vente
Capri 321-47-93.

15e arrdt

MONTPARNASSE
80 m², séjour, 2 chambres, chambre service, bel immeuble. GARBI, téléphone : 567-22-88.

140, RUE SAINT-CHARLES 5 P., TT CFT, 875.000 F. Voir gardien ou 781-17-02.

SQUARE
DESNOUETTES
Dans cadre verdoyant et calme GD ATELIER D'ARTISTE avec 2 chbres tt confort 10.000 F le m². 805-19-84.

16e arrdt

AUTEUIL, 6 P., 160 m²
Grand standing, rénové. Plan parf. + 2 services. 1.900.000 F. PROMOTIC, tél. : 553-14-14.

16e, SUD, 5 P. 170 m² + serv. 1.350.000, matin, 567-47-47.

17e arrdt

NIEL
Bel imm. Pptaire vd liv. + ch., cuis., bains. Réf. nf. A SAISIR. Prix : 359.000 F. 325-75-42.

FACE NEUILLY
dans immeuble neuf standing
2 ET 3 PIÈCES
Belles prestat., cuisine équipée, cave, parking.
visite sur place ce jour, de 13 heures à 17 heures. Le Paladines, rue Cino-del-Duca, Paris (17e). GEPRO.

BD DE COURCELLES
EXCEPTIONNEL
5 PIÈCES EN MEZZANINE
Dans luxueux immeuble
Séjour 46 m², salon 12 m², 2 chbres avec s. de bains attenantes, 2 w.-c., cave et park.
Très belles prestations
Sur rendez-vous S.R.A.I. 745-17-40.

18e arrdt

Près THÉATRE ATELIER
3 PIÈCES 65 m², TT CONFT refait neuf, soleil, immeuble ravalé. 550-34-00.

R. Lamarck, ps mét. bel imm. p. de t., 2 p. s/r. et verd., cuis., ent., w.-c., bns, ét. imp. 390.000 F. 255-66-18.

RUE GABRIELLE Très grand STUDIO, calme, excellent état, imm. refait neuf. 723-50-00.

19e arrdt

A 100 mètres BUS/MÉTRO et BOULEVARDS EXTÉRIEURS
DUPLEX 4 et 5 PIÈCES
avec terrasses
Crédit long terme personnalisé.
S/place : 321, r. de Belleville, de 11h à 13h et de 15h à 19h, sauf mardi et mercredi, 241-81-74 ou SIAS, 285-17-17.

30 mètres métro OURCQ
2 p., 4e ét., chf. cent. ind., dche, w.-c. indép. Libre 1er mars 1982. Prix 250.000 F. T. 201-30-52.

20e arrdt

PORTE LILAS, 2 pces, entrée, cuis., bains, w.-c., 50 m². 2e ét. 362-84-82, de 9 h à 11 h.

78-Yvelines

VILLENNES - Studio 25 m², tennis privé, park., imm. p. de t. Pr. gare. 195.000. 621-30-57.

LE VÉSINET
3 pces, parfait état, proximité R.E.R., tout confort, dans petit immeuble. Prix : 400.000 F. I.N. : 045-29-09.

91 - Essonne

MONTGERON
A louer dans petite résidence calme, soleil, 2 pièces, cuisine, s. de bns, chff. cent., parking. 1.300 par mois + charges. Caution et références exigées. Ecr. s/no 6.202 le Monde Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

appartements achats

ÉTUDE RIVE GAUCHE
Clientèle sélection. à satisf. 122, bd Raspail, Paris (6e). Tél. : 222-70-63 - 20e année.

RECHERCHE. URGENT PARIS.
2 à 4 pces, bon quartier, paie cpt chez not. 873-23-55.

JEAN FEUILLADE, 54, av. de la Motte-Picquet, 15e. 566-00-75, recherche Paris 15e et 7e pour bons clients appts ttes surf. et immeubles. Paiement comptant.

ACHÈTE Comptant Paris
bon quartier, STUDIO ou 2 P. URGT. Mme Faure, 261-39-78. DOMICILE, 900-84-25.

RECHERCHE URGENT
3 à 6 p. tt cft. 8e, 16e, 17e. Michel et Reyl : 265-90-05.

locations meublées demandes

Paris

OFFICE INTERNATIONAL recherche pour sa clientèle, beaux appts. de standing. 4 pièces et plus. 281-10-20.

AMERICAN SERVICE
cherche pour cadre de banque et diplomate du studio au 6 p.
LOYERS GARANTIS
vide ou meublé 551-66-99.

immeubles

SORTEZ LÉGALEMENT VOTRE ARGENT DE FRANCE en acceptant l'une de nos propriétés à haute rentabilité en Belgique. Tél. : (1932) 71/36-00-44.

hôtels particuliers

IENA MARCEAU
HOTEL PARTICULIER LIBRE
Disponible de suite
2.700.000 F. 522-95-20.

boutiques

BON. 5e, TOUTE PROPRIÉTÉ
LOCAL, 150 m² + 130 m²
toutes possibilités. Prix exceptionnel. propriété. 766-49-94.

maisons de campagne

SUD DROME, limite ALPES Htes-Prov., 1 km village, ts comm., sur 16.000 m², ter. cultiv., belle ferme p., habit., immédiat., avec nombreuses dépend. + parties aménagées en auberge, s. à manger 60 m² + cuis. avec équip. complet, expos. sud, belle vue, urgent. 480.000 F. LOGINTER S.A. Villes pierres, en Htes-Prov., 26, rue de la Pousterle, Sisteron 04200. Tél. (92) 61-14-18 +.

PÉRIGORD
Jolie maison bourgeoise du XVIIIe, très bon état général, travaux intérieur à faire, situation protégée, dépendances, vue calme sans isolement. M.D.F. Tél. (53) 59-21-32.

châteaux

PROVENCE COMTAT-VENAISSIN
petit château 18e, arbres centenaires, douves, beaux communs 7 ha. terre et parc. IMMOBILIER GARCIN. B.P. 85-13. Saint-Rémy-de-Provence. Téléphone : (90) 92-01-58.

viagers

Sté spécialiste viagers
F. CRUZ 8, rue La Boétie 266-19-00.
Prix indexation et garantie Étude gratuite discrète.

Région Brie-Comte-Robert.

PROPRIÉTÉ TOUT CONFORT 200 m² habit. Poss. 2 apparts : 2 s. de bns, 2 w.-c., 2 terrasses, garage. Terrain planté 1.800 m². Avec comptant + rente viagère sur 1 personne, à discuter. Ecr. s/no 6.105 le Monde Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Théâtre Atelier, bel appartement 60 m², tt cft, soleil. Occupé femme 80 ans. 91.000 F + 3.000 F/mois. Idéal placement. LODEL. — Tél. : 355-00-44.

Libre 15e CONVENTION
Sêj. + 2 chbres, imm. récent 370.000 F + 4.800 F, couple 71-71. F. CRUZ. 266-19-00.

17e arrdt, imm. pierre de taille, bel appart. 2 p., tt cft, occupé hme 75 ans. Compt 18.000 F + 2.900 F rente. LODEL : 355.00-44.

pavillons

VILLEMOISSON
pav. 6 pièces quart. résident., jard., 800 m², box. 285-00-59.

GIF SUR-YVETTE, avenue des Carrières
PAV. 1930, sur jard. 538 m², ss-sol meul. av. entr., cuis., s. à manger, 2 chbres, (possib. aménag. gren. et ss-sol) chf cent. Px 400.000 F., voir sur place : vend. 30 (à partir 14 h.), sam.-dim., (tte la journée) ou tél. au (16-33) 33-04-46.

villas

Part. vd vil. 74, gd stdg, pr. Barbizon, 8 p. p., cuis. am. 17 m², 3 s. bns, 3 w.-c., 286 m² hab., séj. 54 m², s/sol tot. 150 m², gar. 3 voit, s/3.000 m² terr. arb. 1.600.000 F. Tél. : 077-40-65 h.b. - 066-47-30 après 20 h.

20 km de CANNES
Arrière-pays, près de Grasse, jolies maisons provençales en hameaux, 2/3 pièces, habitables immédiatement.
1er prix : 558.000 F.
LES HAMEAUX DE PEYMEINADE.
Départementale 2562.
06530 PEYMEINADE.
Tél. : (93) 66-04-49.

LOURMARIN
Charmante villa sur 1200 m², séjour avec cheminée, salon, cuisine équipée bain, 2 chambres, garage, cellier. Terrain, agrément et potager. Prix : 790.000 F. Agence les Mas de Provence, pl. Mirabeau, 84160 Cadenet. Tél. : (90) 68-06-59.

Part. vend COSTA BLANCA ESPAGNE. Villa grand confort. Entièrement équipée 300 m². Hab. 761 m². terrain, piscine 5 × 10. Vue mer - 850.000 F. M. TRIVE, 18, av. P.-Corneille, 78800 HOUILLE - 968-25-50.

NICE proximité immédiate
Promenade des Anglais
villa grd stand., parf. état 360 m² habitables dont récept. 60 m², parc 500 m² plantés, gar. 2.450.000 F. MAT. IMO PARIS Tél. (1) 272-33-25.

propriétés

HOUDIARD B.P. 83 LAVAL. Tél. (43) 56-61-60.
— ANJOU, petit château partie 18e, 10 p., conft. 4 ha. Logis ancien 6 pces, pt parc. Château 17e, 12 pces, beau parc, terres boisées, 10 à 80 ha. Manoir 16e. 6 pces, cft, 1 ha.
— BRETAGNE, région DINAN, propr. anc., restaurée, 5 pces, 1 ha. Rég. Morlaix, manoir 12 pces, parc boisé 10 ha. SITE. Bonnes villas sur mer, Dinard, Perros-Guirec, Port-Blanc. Autres propriétés dans l'Ouest. Consultez-nous.

PARMAIN, beau parc boisé
2 MAISONS 4 HA
1.400.000 F. 550-34-00.

SALON-DE-PROVENCE
à 4 km CENTRE VILLE
PROPRIÉTÉ AGRÉMENT
CADRE - VERDURE
10 HA PARC NATUREL
JARDIN-PISCINE-VUE
- Demeure cft 400 m².
- Vastes dépend. 800 m².
- Logt gardien service.
- Affaire famil. S.C.I.

J. RICARD
Les Plaines
Le Val de Cuech
13300 SALON
Tél. : (16-90) 56-12-72 (préférence matin/soir).

10 mn centre Niort, 3 km sortie 22. Autoroute Paris/Bordeaux (N.D. à 3 h.), particulier vend SPLENDIDE PROPRIÉTÉ. Close murs habit., luxueuse, rénovée, pierres appareillées, 7 chbres, 2 s. de bns, séjour 60 m², cheminée. Petite maison attenante 4 pièces (gardien), toitures neuves, imm., dép., gar. 4 voitures, piscine 12.50 m. serre, sur 1 ha. 20. Prix à débattre. Tél. (49) 79-23-82.

Le Monde

économie

La politique économique française vue par les investisseurs allemands

SUR LE FIL DU RASOIR

Francfort. — Si l'on veut relancer l'économie française, il faut inciter les entreprises à investir ; si l'on veut que les activités ainsi créées bénéficient d'abord aux régions les plus exposées à la crise, il faut que les conditions géographiques de la politique de l'emploi et de l'aménagement du territoire ne soient pas neutres ; si, enfin, on veut quantitativement renverser la courbe du chômage, il faut faire appel non seulement aux firmes nationales, mais aussi, car ils sont loin d'être négligeables, aux investissements étrangers.

Ce raisonnement implique évidemment beaucoup de « si ». Or il se trouve que, dans un domaine, la réalité rejoint les souhaits puisque les responsables de l'aménagement du territoire disposent, avec les bureaux étrangers de la DATAR, de véritables démarcheurs industriels dont le métier consiste précisément à canaliser les investissements productifs (usines, laboratoires de recherche, voire quartiers généraux et centres de décision) vers les zones fragiles de l'Hexagone les plus touchées par la crise.

Dirigé par M. Roger Falck, le Bureau allemand pour le développement industriel en France (BIEF), installé à Francfort, a juste dix ans. Avec l'antenne similaire aux Etats-Unis, le BIEF est, parmi les « ambassades » de la DATAR, celle qui traite chaque année le plus abondant volume d'affaires. « *Mais il ne s'agit pas*, explique M. Falck, *de faire du chiffre pour du chiffre. Il faut, sur chaque dossier, que l'intérêt général de la France coïncide avec l'intérêt propre de l'industriel allemand. Sinon, l'affaire ne serait pas viable et capoterait. Ne comptez pas sur moi pour envoyer de force à Saint-Nazaire un industriel qui, lui, aurait jeté son dévolu sur Bar-le-Duc...* »

Un bilan ? Quelque trois cents usines allemandes ont ouvert leurs portes en France depuis dix ans, offrant environ trente-quatre mille emplois. Sans doute retiendra-t-on de cette décennie quelques échecs significatifs, par exemple Grundig à Fleurance (Gers) « *un non-sens quant à la localisation* », mais aussi des succès, tels Siemens à Bordeaux ou Viessmann à Faulquemont (Moselle), qui s'est installé quand les Houillères fermèrent la mine. Les « bons coups » les plus récents, qu'on espère durables, répondent au nom de Jokey Plastic à Nœux-les-Mines, dans le Pas-de-Calais (une P.M.E. allemande rachète une filiale déficitaire des Charbonnages, reprend soixante-quinze des cent soixante-dix ouvriers et commence déjà à dégager des bénéfices), de GERB (fabrication de tables antivibratoires à Saint-Nazaire, avec la création — très subventionnée par l'Etat — de soixante emplois en trois ans) ou encore Eurocontact (verres d'optique à La Flèche, dans la Sarthe).

De notre envoyé spécial

Un certain attentisme

Dans les vingt dernières années, le secteur de la chimie a fourni le plus gros contingent de devises avec 994 millions de deutschemarks d'investissements (1), suivi de la construction mécanique (720) et de l'électro-mécanique (503). D'où l'importance des négociations (et des fichiers que le BIEF met méticuleusement à jour) avec les syndicats patronaux de ces branches. « *Je ne vous cache pas que les projets sociaux de M. Mitterrand, par exemple les trente-cinq heures, provoquent de notre part un certain attentisme, pour ne pas dire autre chose* », commente M. Dieter Rath, de la fédération des industries électriques et électroniques. « *Cela dit, les industries de notre branche jugent très positif le programme nucléaire français. Vous aurez un kilowattheure beaucoup moins cher que nous, c'est un atout.* » Il reste que le temps (1960-1973) où les entreprises allemandes créaient en France, et en Alsace surtout, des usines pour accroître leur capacité de production n'est plus. Aujourd'hui, on donne la priorité aux investissements de productivité, de rationalisation, comme au Japon, ce qui ne dégage guère des contingents abondants d'emplois.

« *Reste tout de même deux constantes*, note M. Jean Dannenberger, directeur du Crédit industriel et commercial à Francfort. *L'accueil réservé à l'industriel allemand, la gamme des services qu'on lui rendra à Blois ou à Strasbourg, seront pour lui déterminants ; bien davantage que des primes financières ou tel discours sur le prétendu climat social. L'autre élément important, c'est la confiance ou le manque de confiance en Europe, à cause de l'Afghanistan, de la Pologne, ou d'autres évènements...* »

Résultat : les investissements allemands, s'ils ne se détournent pas de la France — « *c'est un vaste marché de 50 millions de consommateurs et les coûts salariaux y sont inférieurs de 30 % à ceux d'Allemagne, voilà des faits que ne modifie pas le changement de gouvernement depuis le 10 mai* ». — jouent les Etats-Unis, la Belgique, le Canada, la Suisse et le Brésil. La sécurité prévaut...

335 millions de deutschemarks se sont tout de même investis dans les régions françaises pendant le premier semestre de cette année et, d'ailleurs, « *pour nous, géographiquement, produire dans le Palatinat ou en Bretagne quand on exporte en Indonésie c'est du pareil au même ! Le marché français n'est quasiment pas l'étranger* », dit-on au très puissant syndicat patronal de la machine-outil (V.D.M.A.), où les responsables sont visiblement distants à l'égard du nouveau cours des choses à Paris.

« On verra »

Presque unanimes, les milieux d'affaires allemands dont Francfort constitue une ruche fonctionnelle, tout entière vouée au travail, aux transactions et opérations bancaires de toute nature, aux négociations financières les plus « pointues », prononcent un « On verra »... (2) lorsqu'on les interroge sur les perspectives de création d'emplois en France. Et M. Gilbert-Jean Audurier, directeur de la filiale de la Société Générale, d'ajouter : « *Pour ces milieux, la façon dont M. Mauroy réglera la nationalisation de Roussel Uclaf, dont Hoechst a la majorité du capital, bloquera ou détendra la situation. C'est un symbole et la pierre d'achoppement de la coopération économique franco-allemande* ».

Francophiles mais sévères, les journalistes du grand quotidien financier *Frankfurter Allgemeine Zeitung* persiflent : « *La France, avec ses innombrables réglementations, a toujours été le pays le plus difficile pour les investisseurs allemands. Aujourd'hui c'est un pays très, très difficile. Parlons d'un grand doute, d'un grand malaise des milieux économiques allemands...* »

L'Allemagne des grands « konzern » et des innombrables P.M.E. très performantes lance une sorte d'adresse à M. Mauroy : « Donnez-nous la preuve que nous n'aurons pas tort de vous faire à nouveau confiance ».

Quand ils entendent les propos de M. Paul Quilès évoquant d'éventuelles têtes qui doivent tomber, les financiers d'outre-Rhin, qui professent le darwinisme industriel et vénèrent la rentabilité, prennent peur. Mais leurs oreilles se montrent à coup sûr plus attentives et compréhensives lorsque leur parviennent les propos de M. Jacques Delors — « *J'entends me battre contre le déclin européen. C'est la question fondamentale à mes yeux. L'Europe doit répondre à trois défis : le désordre monétaire du monde, la troisième révolution industrielle, l'émergence de nouveaux compétiteurs en Asie* » *(3)* — ou de M. Michel Rocard — « *Le compromis n'est pas la compromission... L'alliance de réalisme et d'idéal, débarrassée du maximalisme qui ne conduit qu'à l'échec... Si nous brutalisons l'appareil de production, combien de chômeurs supplémentaires cela coûtera-t-il ? (4)* ».

Les Français ne sont pas seuls à éprouver le besoin d'être sécurisés. Pour la confiance, le Rhin n'est pas une frontière.

FRANÇOIS GROSRICHARD

(1) 1 deutschemark = 2,50 F.

(2) C'est le titre d'un article signé par le Dr Hans Messer, président de la chambre de commerce de Francfort, dans la publication *Mitterlungen-INK Frankfurt*, le 15 octobre.

(3) *Le Nouvel Observateur* du 24 octobre.

(4) Discours au congrès de Valence, le 25 octobre.

Emplois créés par les investissements étrangers en France

(Chiffres de 1980. L'Ile-de-France n'est pas prise en compte dans ce tableau.)

RÉGIONS	TOTAL	Dont investissements allemands
Alsace	1 878	1 338
Aquitaine	310	0
Auvergne	0	0
Bourgogne	170	0
Bretagne	130	0
Centre	180	0
Champagne-Ardenne	0	0
Corse	0	0
Franche-Comté	120	120
Languedoc-Roussillon	202	150
Limousin	90	60
Lorraine	1 963	386
Midi-Pyrénées	1 061	145
Nord-Pas-de-Calais	984	176
Basse-Normandie	210	130
Haute-Normandie	280	0
Pays de la Loire	1 162	0
Picardie	385	60
Poitou-Charentes	0	0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	390	0
Rhône-Alpes	2 181	0
TOTAL	11 696	2 565

هكذا من الأصل

AFFAIRES

POUR AFFRONTER UNE SITUATION QU'IL JUGE ALARMANTE

Le Syndicat de l'industrie pharmaceutique réclame une hausse de 6 % des prix des médicaments

M. Pierre Joly, président du Syndicat de l'industrie pharmaceutique (SNIP), vient de déposer au ministère de la santé une demande d'augmentation de 6 % des prix des médicaments qui, si le principe en était retenu, pourrait entrer en vigueur le 1er novembre. Pour justifier sa demande, il y a joint un dossier qui fait le point de la situation. Si M. Ralite, ministre de la santé, lui donnait satisfaction, la hausse des tarifs des produits pharmaceutiques serait de 11,9 % en un an. Un relèvement bien modique, au demeurant, aux yeux des industriels mais, qui, à leur avis, redonnerait une bouffée d'oxygène à l'industrie pharmaceutique, frappée de paralysie et menacée dans ses structures par la congestion de ses coûts.

Ce n'est pas la première fois que M. Joly cherche à nouer le dialogue en haut lieu pour tenter de dissiper les malentendus et, surtout, pour faire ressortir les graves difficultés auxquelles sont confrontées les entreprises du secteur.

S'appuyant sur des statistiques officielles émanant d'organismes administratifs, M. Joly déclare : « *L'industrie pharmaceutique n'est pas une industrie de profits comme beaucoup le prétendent sur la foi d'une mauvaise réputation héritée d'un temps lointain désormais révolu. L'industrie du médicament est réglée depuis de nombreuses années par un code de bonne conduite et, avec la crise, a connu bien des déboires.* » Sur ce point, le document paraît en témoigner. De 1970 à 1977, le rapport bénéfice net-chiffre d'affaires des entreprises n'a cessé de se détériorer (de 2,7 % à 0,4 %) avant de se redresser un peu en 1978 (1,4 %). Mais ce n'est qu'en 1980, avec les 8 % de majoration obtenus à titre conjoncturel, que l'industrie pharmaceutique est vraiment parvenue *à sortir la tête hors de l'eau* avec une rentabilité nette de 2,45 % sur un chiffre d'affaires d'environ 26 milliards de francs. Mais, si l'on en croit le dossier, les effets induits de la récession (hausse des coûts et des taux, différences de change, etc.) ont recommencé très vite à la mettre à mal.

L'effort de recherche

De fait, si le précédent gouvernement avait autorisé les firmes pharmaceutiques à relever — en février — leurs tarifs de 3,5 %, le nouveau s'est montré plus chiche en leur accordant seulement 2,5 % de hausse en juillet (6 % au total). « *Ce n'est pas une situation supportable, quand, en 1980, nos coûts d'exploitation ont augmenté de 14,6 % avec, à la clé, un accroissement de nos frais financiers de 24 %* », ajoute M. Joly. Pour 1981, le président du SNIP table sur un accroissement des coûts d'au moins 15 % et sur un retour à moins de 2 % de la rentabilité nette, qu'il oppose, pour illustrer son propos, aux moyennes allemande (8,6 %) et américaine (9,6 %). « *Comment dans ces conditions*, dit-il encore, *nos entreprises vont-elles pouvoir continuer à maintenir leur effort de recherche dont le coût va grandissant ?* » (11 % du chiffre d'affaires l'an, soit près de 2 milliards de francs au total en 1979 et environ 2,5 milliards en 1980, coûts de développement inclus, contre 451 millions en 1980).

Conséquence des restrictions apportées : « *La France maintient son retard en matière de prix, plus élevés notamment en Allemagne fédérale (+ 41 %) et en Grande-Bretagne (+ 23,7 %).* » Selon M. Joly, de telles différences peuvent avoir des effets désastreux sur l'emploi. Il ressort ainsi du document que 1 % de hausse perdu correspond aux charges salariales supportées pour 2 246 personnes.

Les dépenses publicitaires

M. Joly n'envisage pas de combler ce retard, mais il entend, au moyen de cette constatation, faire mesurer *aux pouvoirs publics les risques* encourus. Pour lui, une amélioration des marges garantit le présent et prépare l'avenir. Il en veut pour preuve qu'en 1980, une bonne année, les investissements sont montés en flèche (+ 59,7 %) pour atteindre 923 millions de francs.

A ses yeux, c'est la preuve irréfutable que, quand l'administration leur en donnent les moyens, les chefs d'entreprise savent prendre des initiatives.

Le président du SNIP réfute l'argument consistant à dire que l'industrie pharmaceutique, pour trouver les capitaux nécessaires à son expansion, doit réduire ses dépenses publicitaires.

« *Sur les 14 % du chiffre d'affaires consacrés à cet effet,* indique-t-il encore, *9 % vont à la visite médicale. Mais il faut savoir qu'il y a en France 9 000 visiteurs médicaux et que les effectifs du corps médical ont plus que doublé en dix ans* (126 000 médecins en 1981). *Or on veut nous faire informer davantage en coupant la tête aux visiteurs médicaux* ». Il s'élève aussi contre l'opinion très répandue selon laquelle les firmes cotées en Bourse gagnent beaucoup d'argent, objectant qu'une part de leurs profits provient d'activités annexes et des filiales étrangères.

Un ministre peu convaincu

M. Joly aura-t-il su cette fois être assez éloquent pour convaincre ? Ce n'est pas évident. Anticipant sans doute l'action que les industriels s'apprêtaient à mener pour sauvegarder leurs intérêts, M. Ralite avait déjà, dans un récent discours, démonté les arguments de la défense et répondu dans une large mesure au président du Syndicat de l'industrie pharmaceutique.

Au sujet des profits, laminés selon les industriels, M. Ralite avait dit : « *Lorsqu'un groupe veut se diversifier pour faire des profits, il se tourne vers la pharmacie.* » S'agissant du ratio bénéfice net-chiffre d'affaires, il avait estimé que cet élément n'était pas le plus significatif, observant d'autre part que le taux de marge des entreprises avait « *vigoureusement augmenté* » depuis 1978 pour s'élever en 1980 au « *niveau le plus élevé de la décennie* », ce qui est en contradiction avec les chiffres fournis par le SNIP. A propos des prix, le ministre avait remarqué que ceux-ci s'étaient fortement accrus (près de 8 % l'an de 1973 à 1980, avec une pointe de 9 % entre 1976 et 1980).

Quant au prix de l'innovation, il en avait fixé le taux à 7,5 % (*au lieu de 11 %) et l'avait comparé aux* 16 % consacrés à la publicité (14 % disent les industriels). « *un véritable gâchis* » à ses yeux, qu'il avait chiffré à 4 000 francs par mois et par médecin, quand le SNIP évalue ce coût à 830 francs seulement.

Assurément, les industriels et l'administration ne parlent pas le même langage. Reste à savoir où se trouve la vérité. A mi-distance probablement. En attendant, le président du SNIP aura bien du mal à faire passer son message. Jusqu'à présent, les collaborateurs de M. Ralite n'ont pas encore ouvert le dossier déposé avenue de Ségur.

ANDRÉ DESSOT.

Adieu Rothschild

(Suite de la première page.)

Les Rothschild ont une image de marque très particulière et très typée. Ils sont devenus le symbole proverbial de la richesse. Une richesse qui se traduit sans fausse honte *dans leur style de vie. En outre,* une succession de générations à la tête de leurs affaires leur confère une apparence dynastique qui n'est qu'une fantasmagorie. Dans les affaires, on leur reconnaît bien une certaine compétence et un comportement scrupuleux, mais en les identifiant avec l'hypertrophie du capitalisme individuel on en a fait des intouchables. On croirait qu'ils sont les seuls capitalistes en France. Dans d'autres sociétés, la réaction est différente : en Amérique, la notion de réussite sur une grande durée crée un préjugé éminemment favorable. En Angleterre, leurs qualifications professionnelles éprouvées, leur notoriété, sont reconnues et encouragées en tant qu'élément de l'actif financier national.

Nombre de Français dans le grand public les regardent avec sympathie sensibles sans doute, confusément, à tous les scrupules, aux renoncements, aux contraintes que les Rothschild se sont toujours imposés non « *poqr qu'on en tienne compte* », mais pour ne pas déchoir de l'idée qu'ils se font de leurs devoirs moraux et de leurs responsabilités de citoyens français. Quelques-uns apprécient le nombre d'hôpitaux, d'écoles, de maisons pour enfants, pour convalescents, pour retraités, de dispensaires, de sanatoriums, de bâtiments sociaux de toutes espèces que la famille a construits, équipés et *entretenus ; le nombre d'objets d'art* donnés à des musées ; le nombre d'artistes, de savants, de médecins, d'écrivains que la famille a eu la chance de pouvoir aider à un moment ou à un autre.

Mais qu'importe, les milieux politiques impressionnés par la jalousie de l'argent, l'envie caractéristique de notre pays, ne manient les Rothschild qu'avec des pincettes. Bien des hommes politiques prennent des précautions pour les rencontrer, se procurent des alibis. « *Rothschild, vous comprenez, cela ne passe pas inaperçu !* » Même si on les trouve sympathiques, ils demeurent des pestiférés.

Je m'en voudrais de rendre le mauvais service de nommer ici ceux des ministres qui m'ont accepté comme un manager à part entière et ont considéré mes problèmes uniquement sur leurs mérites. Qu'ils sachent combien je leur en suis reconnaissant. Et avec quelle émotion ai-je lu les nobles déclarations faites au Parlement il y a quelques jours par deux députés.

Quelques exemples inverses sont édifiants.

Dans la France libre, à Londres en 1944, quand j'ai eu terminé ma mission de former des officiers de liaison, on m'avait offert un emploi qui m'intéressait au plus haut point. La confirmation ne venant pas, après *quelques semaines je découvris que* mon nom trop voyant m'avait fait écarter.

Dix ans plus tard, pénétrant dans le cabinet d'un ministre socialiste, membre éminent du gouvernement d'aujourd'hui, en vue de régler un problème mineur concernant le projet Miferma, je dus subir en préambule une déclaration qui disait en substance que, représentant du grand capital, je n'aurais par été reçu si mes titres de guerre ne m'avaient *suffisamment blanchi de ma tare originelle. Je n'ai pas eu* la présence d'esprit de tourner les talons.

Plus tard, encore, le même homme politique a parlé de Georges Pompidou comme ayant collaboré avec cette famille qui a fait sa fortune sur les malheurs de la France. On ne le savait pas tellement bonapartiste.

Une des réalisations de ma carrière dont j'ai cru que je pouvais être le plus fier a été la constitution d'un groupe minier et métallurgique aux activités internationales concrétisé dans la société Imétal qui portait l'estampille Rothschild et en avait bénéficié en maintes circonstances. Cette situation n'a jamais été du goût de la techno-structure officielle ; certaines personnes allant jusqu'à profiter d'une difficulté sectorielle pour s'emparer de l'ensemble.

Récemment, dans une discussion sur la nationalisation des banques, un ministre a déclaré que le cas des Rothschild se différenciait de celui des autres et qu'ils constituaient un symbole.

Sous-jacentes en temps normal, cette hostilité et cette crainte qu'inspirent les Rothschild deviennent délirantes en période de crise. Lors du Front populaire de 1936, ils étaient parmi les plus visés

En 1940, trois semaines après l'armistice, Vichy promulguait un décret retirant la nationalité française de mon père et de mes oncles Robert *et Henri, les radiant de la Légion* d'honneur et confisquant leurs biens. Leur crime avait été de se réfugier en Amérique, fuyant l'avance allemande au lieu de se porter volontaires pour les fours crématoires. Avant de rejoindre la France libre, j'ai dû faire face au séquestre de la banque, à la saisie et à la dispersion des actifs de ma famille. Le ministre responsable, Alibert, parlant de l'ordonnance sur laquelle s'appuyait les spoliations et de l'usage *qu'il en avait fait,* déclara : « *Cela me sert surtout à pincer les Rothschild.* »

Il est clair que la nationalisation des banques n'a pas les Rothschild comme objectif spécifique. On ne nous vise pas, mais on nous atteint comme un accident de chasse causé par des hommes à qui les Français ont eu la légèreté de confier pour un temps des fusils. A ceux qui pensent « mais on vous indemnise correctement », je réponds, est-ce à *moi de le dire* : « l'argent n'est pas tout ; nous n'avons jamais été à vendre ».

Les Rothschild français ont commis la faute de croire qu'ils pouvaient évoluer et se développer avec leur temps et dans leur pays : mal leur en a pris.

Les procureurs socialistes les ont exclus de la cité économique. De la Maison de Rothschild il ne restera que quelques bribes, peut-être *rien.*

Juif sous Pétain, paria sous Mitterrand, pour moi cela suffit. Rebâtir sur les décombres deux fois dans une vie, c'est trop.

Retraité par force, je me veux gréviste.

GUY DE ROTHSCHILD.

Deux branches d'une même famille

Les deux branches de la famille Rothschild en France ont procédé à un échange de participations en 1979 visant à simplifier l'organigramme des activités des cousins Rothschild, lequel s'établit ainsi :

● Le groupe Rothschild, animé par les barons Guy, Elie et Alain, dont le principal élément est la banque du même nom, qui a *résulté de la fusion, opérée en* 1979 avec le holding Compagnie du Nord. Outre son activité bancaire, la banque Rothschild, qui figure sur la liste des établissements nationalisables (1), possède d'importantes participations bancaires à travers, notamment, Imétal, Penarroya, la chaîne hôtelière P.L.M. Le groupe a tenté, en juillet dernier, de séparer ses activités industrielles et bancaires, à travers sa filiale, la Discount Bank, mais cette opération n'a pas abouti.

● La compagnie financière du baron Edmond de Rothschild, une banque de dépôts créée en 1970 et appartenant, à 85 %, à un holding dont le baron Edmond est propriétaire à 100 %. Cet établissement, qui n'est pas visé par la nationalisation du secteur bancaire, se consacre également à *une activité bancaire internationale* grâce à l'un de ses « fleurons », la Californian Bank (septième banque californienne), dont le baron Edmond de Rothschild détient quelque 33 %.

(1) Signalons, au passage, que la Banque Rothschild devra sans doute modifier sa raison sociale après sa nationalisation dans la mesure où ce patronyme appartient à la famille Rothschild et non pas à l'entreprise.

SOCIAL

LES NÉGOCIATIONS SUR LA DURÉE DU TRAVAIL

M. Krasucki (C.G.T.) dénonce le « front patronal du refus »

M. Krasucki, secrétaire de la C.G.T., s'est félicité, le 28 octobre devant la presse, que sa centrale n'ait pas signé, le 17 juillet, le protocole d'accord sur la durée du travail, paraphé par le C.N.P.F. et tous les syndicats.

Il constate que les propositions patronales faites dans les branches professionnelles sont pratiquement les mêmes que celles avancées au niveau national quand elles ne sont pas en retrait. Ainsi, la réduction de la semaine de travail à trente-neuf heures, « *parfois en plusieurs étapes* », est-elle la règle presque générale, alors que, selon la C.G.T., seule une diminution opérée d'un seul coup (à partir de trente-huit heures), est susceptible d'être créatrice d'emplois. « *Aucune disposition particulière n'est envisagée, dans la plupart des branches, pour les travaux pénibles* », constate M. Krasucki ; la compensation salariale n'est prévue, « *le plus souvent, qu'à 50 %* » ; le contingentement annuel d'heures supplémentaires, dont les employeurs disposeraient librement, dépasse, « *dans de nombreuses branches* », le chiffre de cent trente fixé par le protocole d'accord.

« *Des obstacles énormes,* a souligné M. Krasucki, *sont mis à la politique du changement. Un « front patronal du refus » s'est constitué, depuis le 10 mai, dans tous les domaines de la vie sociale.* »

Critiquant les syndicats, signataires du texte du 17 juillet, qui « *tiennent un double langage* [car], *au niveau confédéral, on dit que les trente-neuf heures, c'est un bon accord, et, au niveau des branches, on réclame trente-cinq heures tout de suite* », Il estime que « *seule la C.G.T. est claire et cohérente* ». Il espère fermement que la loi sur la durée du travail ira au-delà du protocole d'accord et supprimera « *des clauses imbuvables comme le travail du dimanche ou le travail de nuit des femmes* ».

D'autre part, le dirigeant cégétiste a jugé « *typiquement provocatrices* » et « *dangereuses pour la sécurité des gens* » les récentes actions menées à Air France et à la S.N.C.F. par « *des commandos se couvrant de l'étiquette C.F.D.T.* »

MICHEL CASTAING.

Grève dans les banques

LES SYNDICATS RÉCLAMENT LA SEMAINE DE 35 HEURES

Quelque trois cent quarante mille salariés du secteur bancaire — banques, établissements de crédit mutuel et de crédit populaire, Banque de France, Caisse d'épargne, etc. — étaient appelés à une grève de vingt-quatre heures ce jeudi 29 octobre. Ce mouvement avait fait l'objet d'un mot d'ordre commun à la C.F.D.T., à F.O. et à la C.F.T.C. et de consignes lancées séparément par la CG.T.

Des négociations sur la durée du travail se déroulent dans le secteur bancaire. Le 21 octobre, l'organisation patronale A.F.B. (Association française des banques) avait fait « une avancée », selon les syndicats, en proposant la semaine de 39 heures à partir du 1er janvier, mais sans modification de l'organisation quotidienne du travail — formule contenue dans le projet de loi qui sera présenté à l'Assemblée nationale.

Les syndicats, dans l'ensemble, réclament les trente-cinq heures en excipant des « bons résultats » du secteur bancaire et des « gains de productivité » apportés par l'informatique.

En principe, la plupart des guichets réservés au public devaient toutefois rester ouverts jeudi, mais avec un personnel sensiblement réduit. Plusieurs manifestations d'employés, qui se sont rendus à Paris, au siège de l'association patronale, rue La Fayette, ont eu lieu.

La reprise du travail à Renault-Billancourt provoque une polémique entre la C.G.T. et la C.F.D.T.

Malgré l'opposition d'un « noyau dur » d'ouvriers soutenus par la C.F.D.T., le travail a repris mercredi soir 28 octobre au département 74, l'atelier de mécanique de l'île Seguin, en grève depuis trois semaines. De ce fait, la direction de Renault a mis fin aux mesures de chômage technique qui frappaient quatre mille salariés. A Sandouville, des négociations sont prévues pour le vendredi 30 octobre.

La chaîne de montage des R 4, à Billancourt, a redémarré avec « *l'aide musclée* » des agents de maîtrise et avec l'appui de la C.G.T., selon la C.F.D.T. Une grande confusion régnait mercredi après-midi, les militants cégétistes accusant la C.F.D.T. d'empêcher le bon fonctionnement des chaînes. Le matin, plus de la moitié des six cent soixante salariés de l'atelier en grève s'étaient présentés au travail, selon la direction, et ordre avait été donné de « *relancer les chaînes* ». Cette décision était motivée, déclare la Régie, par le fait que 16,9 % seulement des travailleurs du « 74 » s'étaient prononcés mardi contre la reprise du travail : cent douze sur deux cent dix-neuf votants, pour six cent soixante-deux salariés.

Selon la C.F.D.T., « *la grève se solde par un échec et par une certaine amertume, incombant entièrement à la C.G.T. qui a rompu l'unité syndicale* ».

La situation n'est pas tout à fait « normalisée » à Billancourt, puisque l'atelier 12 (presses) est toujours en grève avec treize salariés présents sur cent quarante-huit. Près de vingt mille R 4 ont été perdues par la Régie — environ mille par jour — depuis le début de la grève du « 74 ».

● *La Fédération du sous-sol C.G.T.* a appelé les soixante mille mineurs des charbonnages à faire du 9 novembre « *une journée d'action de grande ampleur avec arrêts de travail pouvant aller jusqu'à vingt-quatre heures* ». C'est le 9 novembre que reprennent les négociations entre les syndicats et la direction sur la réduction de la durée du travail, après une première rencontre le 19 octobre.

Chômage partiel chez Michelin

LA C.G.T. LANCE UNE JOURNÉE D'ACTION LE 4 NOVEMBRE

Dix-sept mille salariés de Michelin (dont six mille à Clermont-Ferrand) travaillant dans onze des quatorze usines du groupe implantées dans plusieurs pays, ont été mis en chômage partiel le 26 octobre, pour cinq jours. Annonçant cette mesure le 9 juillet, la direction avait évoqué le faible niveau de la position du marché français des pneumatiques pour voitures particulières et la dégradation du marché des poids lourds, alors que les stocks sont pléthoriques. Ces arguments restent valables pour la direction. Elle a notamment déclaré au quotidien *la Montagne* du 28 octobre qu'elle préférait le chômage partiel plutôt que la réduction de la durée hebdomadaire du travail. Elle veut éviter que « *dans quelques années des gens qui lui reprochent aujourd'hui de les faire travailler le samedi puissent lui reprocher de ne pas avoir tout tenté pour leur conserver leur travail les autres jours de la semaine* ».

La C.G.T., seule, appelle à une journée d'action interprofessionnelle à Clermont-Ferrand le 4 novembre.

هكذا من الأصل

TRANSPORTS

Période difficile pour Air France et Air Inter

Les transporteurs aériens français, Air France et Air Inter traversent des jours difficiles. *Des grèves sporadiques* et des manifestations diverses agitent leur personnel ; leur situation financière est incertaine.

Air France se prépare à connaître une année difficile avec un déficit déjà estimé à 400 millions de francs, le plus lourd depuis 1976, succédant à quatre exercices bénéficiaires. L'inquiétude des responsables de la compagnie nationale vient moins de l'importance de ce chiffre que du caractère incontrôlable de la plupart des facteurs ayant conduit à une telle situation.

Pour environ un quart, le déficit d'Air France est dû à une perte de divers marchés, principalement l'Iran et l'Irak, tandis que le trafic vers le Liban et la Syrie continuait de s'effondrer. Un autre quart du déficit provient de l'évolution des salaires : le plan d'entreprise tablait sur des hausses de 11 % pour l'année, alors que le seuil de 13 % est déjà atteint.

Un troisième quart du déficit est imputable aux variations des taux de change. Jadis Air France était insensible aux mouvements du dollar, ses dépenses et ses recettes en monnaie américaine s'équilibrant. L'envol du prix des carburants (25 % des charges de la compagnie au lieu de 9 % avant 1974) a rompu cette harmonie, si bien que, aujourd'hui, si un point de dépréciation du franc par rapport au dollar accroît les recettes de 13 %, les dépenses augmentent, elles, de manière beaucoup plus importante.

Pour tenir compte du décallage grandissant du franc par rapport à l'unité de compte en usage dans les transactions de l'aviation civile internationale, les tarifs d'Air France (comme d'ailleurs ceux de toutes les compagnies étrangères opérant à partir de la France) vont être relevés de 3 à 5 % au début du mois prochain. Certaines destinations, notamment africaines, et certains tarifs à forfait sont exclus de ces prochaines hausses.

Le dernier quart du déficit d'Air France s'explique, en parts égales, par deux causes : une hausse des taux d'intérêt et la déréglementation — la libération de la concurrence pratiquée par les Etats-Unis. Air France a besoin d'emprunter de l'argent : privée depuis des années, pour des raisons de complications gouvernementales, des recettes qu'elle encaisse en Algérie (350 millions de francs à ce jour, soit l'équivalent de son volant de trésorerie), la compagnie doit compenser ce manque de *ressources par des relais financiers* devenus brutalement très coûteux l'an passé.

Quant à la déréglementation, elle pèse moins sur le rapport offres-demandes (le coefficient de remplissage des avions est passé de 62 à 65 %) et sur le trafic (+ 5,7 % au cours des neuf premiers mois de 1981 et + 5,9 % pour le seul trafic subsonique) que sur les recettes unitaires. En d'autres termes, Air France transporte de plus en plus de passagers, mais chacun d'eux lui rapporte moins d'argent qu'auparavant. Situation délicate quand les coûts continuent, eux, de croître à toute allure.

La concurrence du T.G.V.

Air Inter, avec un trafic qui continue de croître (+ 12,5 % pour les dix premiers mois de l'année) et la perspective d'atteindre le cap de 8,5 millions de passagers transportés en 1981, enregistre, elle, un bénéfice comparable à celui de l'an passé corrigé de la dérive monétaire. Sa *politique commerciale (les vols tricolores)*, la productivité de son personnel et de sa flotte lui ont assuré une bonne rentabilité.

Mais deux dangers menacent, selon la direction, cette réussite. Le premier s'appelle T.G.V. En un mois, il a fait perdre à Air Inter dix-neuf mille passagers et 8 millions de francs de recettes. A la fin de 1982, la perte de trafic sur la ligne Paris-Lyon pourrait atteindre 47 %. Pourtant, Air Inter entend se battre : en maintenant ses vols à la même fréquence et en améliorant sa ponctualité (98,5 % des départs assurés à l'heure au mois d'octobre), en offrant, à partir du 1er novembre, une carte d'abonnement à moitié prix de celle qui existe déjà.

L'autre inquiétude des dirigeants de la compagnie vient du comportement du gouvernement à l'égard des hausses de tarifs publics. Traditionnellement, ils demandent — et obtiennent — une augmentation annuelle unique au 1er janvier. Pour l'échéance de 1982, ils souhaitent pouvoir appliquer une hausse de 10 %, toujours à la même date, alors que le gouvernement se propose de limiter à 8 % les augmentations des tarifs publics. *« Si je n'obtiens pas ces 10 %, j'aurai la vie très dure »*, déclare M. Robert Vergnaud, P.-D. G. d'Air Inter.

JAMES SARAZIN.

ÉNERGIE

En Suisse

Le gouvernement donne son accord à la construction de la centrale nucléaire de Kaiseraugst

De notre correspondant

Berne. — Ce n'est pas de gaieté de cœur que le gouvernement helvétique s'est résolu, le 28 octobre, à donner son accord au projet de construction d'une centrale nucléaire à Kaiseraugst, près de Bâle. Cette décision, qui devra être soumise à l'approbation du Parlement, a relancé le débat entre partisans et adversaires de cette centrale.

Des quatre partis gouvernementaux, l'Union *démocratique* du centre se range, sans réserve, à la décision du Conseil fédéral. Les radicaux et les démocrates-chrétiens s'en félicitent également, mais souhaitent que les Chambres étudient *« tous les aspects du problème aussi bien économiques qu'humains »*. Les socialistes ne cachent pas leur désapprobation. Leur président, M. Hubacher, a vu dans cette décision *« l'illustration des maquignonnages qui caractérisent la politique suisse »*.

Les réactions sont encore plus vigoureuses dans la population. Les opposants reprochent au gouvernement *« d'avoir capitulé devant les pressions des compagnies d'électricité »*. Les responsables des cantons de Bâle-ville et de Bâle-campagne ont eux fait savoir qu'ils s'opposeraient *« par tous les moyens légaux »* à la construction de la centrale.

JEAN-CLAUDE BUHRER.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

AUSSEDAT REY

Comme il avait été annoncé à l'occasion de l'assemblée générale, le résultat net du premier semestre 1981 est négatif en raison d'une conjoncture très difficile au premier trimestre.

Ce résultat se traduit par une perte de 38 112 000 francs après 23 813 000 francs d'amortissements, malgré une activité satisfaisante et un chiffre d'affaires de 1 061 millions de francs, en augmentation de 12 % sur le premier semestre 1980.

Depuis le mois de mars, l'amélioration des conditions d'exploitation a permis un redressement progressif de la rentabilité jusqu'à un niveau nettement positif actuellement. Cela devrait permettre à la société d'atténuer sensiblement au deuxième semestre la perte du premier, sauf accident de *conjoncture* en fin d'année.

La filiale Polyrey a arrêté ses comptes au 30 juin 1981, avec un bénéfice net après impôt de 3,6 millions de francs, après 5,5 millions de francs d'amortissements. Les perspectives du deuxième semestre demeurent satisfaisantes, malgré une conjoncture difficile.

BANQUE COMMERCIALE POUR L'EUROPE DU NORD (EUROBANK)

79-81, boulevard Haussmann
75382 PARIS CEDEX 08

Une assemblée générale extraordinaire, réunie le 28 octobre 1981, en présence de M. Vladimir Alkhimov, président de la Banque d'Etat de l'U.R.S.S., et de M. Evgeni Kouzkine, vice-président de la Banque pour le commerce extérieur de l'U.R.S.S., a décidé d'autoriser le conseil d'administration à porter le capital de la banque de 400 à 600 millions de francs, soit par apports en numéraire, soit par incorporation de réserves.

Faisant aussitôt usage de cette autorisation, le conseil a décidé de procéder à une augmentation du capital de 400 à 500 millions de francs par apports en numéraire de 100 millions de francs.

Après réalisation de cette opération, il sera procédé ultérieurement à une augmentation de capital par incorporation de réserves.

AGRICULTURE

L'ouverture de la conférence annuelle

Il s'agit pour le gouvernement et les organisations agricoles de trouver un accord sur le niveau des pertes et *sur les modalités* d'attribution des aides pour 1981 — la méthode utilisée par le précédent gouvernement étant fortement contestée par le ministère de l'agriculture — et un autre sur le fonctionnement des offices. Le maintien du revenu et la création de ces offices étaient inscrits dans le programme électoral de M. Mitterrand.

● *Le revenu.* — Il semble que le gouvernement veuille exclure du champ de l'indemnisation l'activité des jardins familiaux, des double-actifs et de ceux des exploitants dont le revenu brut d'exploitation est supérieur à 100 000 francs.

L'enveloppe serait divisée en quatre : une aide sociale (par exemple prise en charge des cotisations dont la progression pour la seconde année consécutive conduit à des situations dramatiques, comme le souligne notamment le Modef) ; une aide aux investisseurs, avec prise en charge totale ou partielle des intérêts ; une aide à caractère économique, qui, compte tenu des critiques apportées sur la méthode utilisée en 1980, ne pourra pas être assise sur le chiffre d'affaires *(le Monde* du 10 octobre 1981) ; des aides d'initiation à la gestion débouchant sur l'exigence d'une plus grande clarté fiscale.

Conjuguer état de grâce et vaches maigres

Mais le dossier, lui, est plutôt confus. M. Barre avait promis que les aides distribuées en 1981 au titre de 1980 ne seraient pas comptées deux fois, c'est-à-dire qu'elles seraient exclues du compte du revenu de 1981. Selon que cette promesse est ou non respectée, l'ampleur de la perte à compenser, au titre de 1981, varie de quelque 6 milliards de francs. Les chambres d'agriculture (APCA) l'estiment, au total, à 8 milliards de francs, le Modef à 4,2 milliards de francs. Le ministre de l'agriculture reste plus que discret sur le montant de l'enveloppe. La commission des comptes de l'agriculture, qui évalue les recettes et les charges, ne se réunit qu'à la mi-novembre.

La F.N.S.E.A., dans ces conditions, n'est guère disposée à donner son avis sur une clef de répartition. L'APCA et la F.F.A. entendent que soient indemnisés tous les agriculteurs. La C.N.S.T.P. plaide pour une aide directe équivalente à l'augmentation annuelle du SMIC pour ceux des agriculteurs dont le chiffre de ventes est inférieur à 50 000 francs, d'autres aides étant destinées aux agriculteurs sinistrés dans l'Ouest, et aux paysans très endettés du fait de leurs investissements.

Le C.N.J.A., pour sa part, remarque, non sans raison, que la nouvelle équipe au pouvoir, rue de Varenne, évoque les travailleurs de l'agriculture dans ses discours mais propose, lorsqu'elle critique la méthode utilisée par M. Méhaignerie en 1980, de plafonner les aides à 2,5 SMIC par exploitation. Ce qui revient, compte tenu du fait qu'il y a en moyenne près de deux unités de travailleurs par exploitation, à ne pas garantir le maintien du revenu au-delà de 1,2 SMIC.

Où est la solidarité nationale, s'étonne le C.N.J.A. quand, par ailleurs, M. Mauroy assure le maintien du pouvoir d'achat des fonctionnaires jusqu'à 12 500 F ?

La F.N.S.E.A., qui n'a guère apprécié le bilan dressé par le ministère, plaide cette année aussi pour que les aides appelées porteuses d'avenir ne soient dispensées qu'en échange de contraintes réellement imposées aux producteurs. Elle accuse en fait la Rue de Varenne d'être bien prompte à se débarrasser d'un problème en lâchant quelques millions (pour les pommes de terre à Saint-Malo, pour la lavande *dans la Drôme* et le lait de chèvre bientôt en Poitou-Charentes), sans que les producteurs ne se soient engagés en contrepartie à régulariser leur marché.

La copie qui sortira du ministère est dès lors considérée, par les organisations professionnelles, comme un brouillon ; saura-t-on le mettre au propre chez M. Mauroy ? Ce serait politiquement utile, car les familles paysannes ont du mal à conjuguer état de grâce et vaches maigres.

Le bilan de 1980, toujours lui, a fait le plus mauvais effet : chez les plus aisés, accusés d'avoir touché le plus, alors que les céréaliers et les betteraviers étaient exclus du champ de l'aide ; chez les autres, de Bretagne ou de Vendée, accusés d'avoir touché plus que dans les départements du Midi, parce qu'ils ont plus investi.

En fait, en ne retenant que les effets des versements directs, qui représentent à peine la moitié de l'enveloppe de 1980, et en excluant ceux des autres aides, la carte des moyennes par département n'est pas objective. Mais puisque le bilan condamne la méthode 1980, il reste à en inventer une autre qui ne lui ressemble pas.

Des offices avec pragmatisme

● *L'organisation des marchés.* — L'évolution du vocabulaire est ici significative.

Aujourd'hui, comme le note le C.N.J.A., *« il faut parler tout autant de réforme de l'organisation des marchés et de la mise en marché que de la mise en place d'offices qui n'apportent rien en soi »*. On s'oriente vers la formule suivante : il serait déposé, en décembre, une loi sur l'organisation des marchés définissant le cadre d'actions des différents offices, qui seraient eux-mêmes, ensuite, créés, selon les cas, soit par voie réglementaire, soit par voie législative. Les offices auront pour mission de prévoir, orienter et gérer le marché. Seraient donc de leur domaine direct les actions d'orientation de productions, d'incitation à l'organisation économique des producteurs, d'aide à l'investissement pour les transformateurs, de commercialisation et de promotion.

Pour ce dernier point, ils feraient appel aux organismes spécialisés existants, surtout la Sopexa, Société pour l'exportation des produits alimentaires. Ces offices devraient être compatibles avec la règle communautaire, c'est-à-dire qu'étant de caractère public ils ne pourraient verser des aides particulières, considérées comme une distorsion de la concurrence.

Avec pragmatisme, mot qui semble devenu celui des planificateurs de l'agriculture, on conserverait aux interprofessions aujourd'hui existantes une partie de leurs attributions, par convention avec l'office. Etant de droit privé, il se pourrait qu'elles distribuent quelques subsides... sans que Bruxelles trouve à y redire. Les offices seraient dirigés par un conseil comprenant pour moitié des représentants de l'administration et pour moitié des agents de la filière : agriculteurs, transformateurs, salariés, négociants, distributeurs, consommateurs. Seraient créées également des structures régionales des offices, auxquelles on déléguera des pouvoirs.

Et la garantie du revenu, comment sera-t-elle assurée, puisqu'aussi bien ce sera la vocation première des offices ? Ici encore, la copie est floue. Pour les pouvoirs publics, l'office sera chargé de mettre en place des mécanismes compensateurs, assurant la différence entre prix du marché et prix garanti. Garanti à quel niveau, et pour quelle quantité ? Pour répondre, il faudra peaufiner les projets, différents selon les offices.

Pour les fruits et légumes, par exemple, il est envisagé une redistribution des revenus entre les producteurs, *en fin de campagne*. L'office, enfin, ne contrôlerait pas les importations, ce qui serait contraire aux règles communautaires, mais en surveillerait les flux, afin qu'ils ne portent pas atteinte aux efforts de discipline des producteurs.

Plusieurs problèmes se posent. Le C.N.J.A., par exemple, plaide à fond le dossier des offices, mais à la condition que cette réforme modifie profondément aussi les modalités de mise en marché. Il s'agit de concentrer l'offre et de la contrôler. Pour ce faire, elle doit transiter par un point de passage obligé qui permet de défendre collectivement un prix minimum, face à des acheteurs mis en concurrence. Des cotisations professionnelles progressives selon les volumes assurent le financement de l'organisation des marchés. Mais, en aucun cas, estime le C.N.J.A., elles ne doivent servir à compenser le revenu des petits agriculteurs, cette action de compensation relevant du budget de l'Etat.

La régionalisation n'est pas non plus exempte de contradictions. Cet été, parce que certaines régions productrices de poires ont défendu et obtenu un niveau de prix d'intervention trop élevé, un tonnage important de fruits a été retiré du marché. Moralité, la France a manqué la vente à l'exportation, pour environ 7 000 tonnes.

Fort de cette expérience, les producteurs plaident pour l'unicité du marché : *« Si, au titre de l'orientation des productions, une région verse dix centimes au kilo, une autre versera 15 centimes et ainsi de suite. Au bout du compte, on nourrira l'Allemagne fédérale à bon compte »*, dit un responsable professionnel.

● *Les structures.* — Ce troisième thème de la Conférence annuelle devrait entraîner moins d'interrogations que les deux précédents. En attendant la création d'offices fonciers, en 1983 peut-être, le gouvernement envisage de donner aux SAFER (Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural) la possibilité de conserver les terres qu'elles louent. Pour financer ces *acquisitions*, une *part de* l'aide au revenu de 1981 et l'enveloppe des prêts fonciers bonifiés seraient réservées aux SAFER. Le gouvernement envisage de supprimer progressivement l'indemnité viagère de départ (I.V.D.) qui, créée pour encourager les exploitants âgés à libérer leurs terres, n'a pas tenu ses promesses. Une revalorisation importante des pensions, liée à l'interdiction d'exploiter pour les retraités, semblerait plus efficace.

● *Emploi.* — On peut admettre que le maintien du revenu, l'organisation des marchés et l'action sur les structures sont de nature à conserver les agriculteurs à la terre et à favoriser l'installation des jeunes. A part cela, le dossier emploi, à l'étude duquel, pour la première fois, les représentants salariés sont associés, est plutôt maigre. L'extension à l'agriculture des contrats de solidarité, et de la pré-retraite à cinquante cinq ans, est envisagée.

Quoi qu'ils en aient dit, les responsables du ministère mesurent combien il est difficile de réformer ce secteur d'activité sans y associer les organisations professionnelles, surtout parce qu'il convient de faire coller à la réalité, plus que diverse selon les productions, les schémas théoriques et les programmes. S'agissant des réformes, on peut se demander comment réagiront les parlementaires de la majorité. Les quelques partisans de tout-Etat seront-ils aussi soucieux de pragmatisme que peuvent l'être aujourd'hui les locataires de la rue de Varenne ? Et les élus des départements méridionaux dont les producteurs n'ont jusqu'alors pas brillé par leur volonté d'organiser les productions et les marchés ne seront-ils pas tentés par des projets moins rigoureux ? S'agissant du maintien du revenu, l'arbitrage que rendra le premier ministre pèsera lourd sur le climat des campagnes.

JACQUES GRALL.

[Participent à la conférence annuelle l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA), la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (F.N.S.E.A.), le Centre national des jeunes agriculteurs (C.N.J.A.), la Confédération nationale de la mutualité, de la coopération et du crédit (C.N.M.C.C.A.), le Mouvement de défense des exploitants familiaux (MODEF), la Confédération nationale des syndicats de travailleurs paysans (C.N.S.T.P.)), la Fédération française de l'agriculture (F.F.A.), ainsi que pour le dossier emploi, les organisations de salariés de la branche agro-alimentaire.]

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep + ou Dép –		Rep + ou Dép –		Rep + ou Dép –	
$ E.-U. ..	5,7565	5,7610	— 5	+ 35	— 50	+ 10	— 190	— 60
$ can. ...	4,7630	4,7685	— 165	— 105	— 295	— 225	— 665	— 515
Yen (100)	2,4465	2,4505	+ 165	+ 200	+ 335	+ 380	+ 995	+1075
D.M.	2,5095	2,5130	+ 80	+ 100	+ 160	+ 195	+ 530	+ 610
Florin ...	2,2740	2,2770	+ 35	+ 65	+ 80	+ 120	+ 325	+ 395
F.B. (100)	15,0375	15,0580	— 485	— 220	—1030	— 675	—2775	—2170
F.S.	3,0440	3,0495	+ 105	+ 140	+ 210	+ 260	+ 720	+ 830
L. (1 000)	4,7320	4,7380	— 255	— 180	— 530	— 425	—1605	—1380
£	10,4550	10,4795	— 75	+ 30	— 170	— 20	— 245	+ 55

TAUX DES EURO-MONNAIES

D.M.	10 7/8	11 1/8	11	11 3/8	11 5/16	11 11/16	11 1/4	11 5/8
$ E.-U. ..	14 1/8	14 7/8	14 7/8	15 1/2	15 9/16	15 15/16	16 3/8	16 3/4
Florin ...	12 3/8	13 1/8	12 1/2	13 1/4	12 1/2	13 1/4	12 1/2	13 1/4
F.B. (100)	14 1/4	16 3/4	17 1/4	19 1/4	18 1/4	19 3/4	19 1/4	20 1/8
F.S.	32 7/8	38 1/8	10 1/16	11 1/16	10 3/4	11 1/8	10 11/16	11 1/16
L. (1 000)	16 3/4	19 1/4	19 3/4	22 1/4	20 3/4	23 1/4	21 3/4	24 1/4
£	15 1/8	16	15 7/8	16 1/2	16	16 5/8	16 5/16	17
F. français	15 1/4	16	15 1/2	16 1/2	16	17	18	19

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

INFORMATIONS « SERVICES »

VIE QUOTIDIENNE

Ouverts et fermés pour les fêtes de la Toussaint

● PRESSE. — Les quotidiens paraissant le dimanche paraîtront le dimanche 1er novembre.

● BANQUES. — Elles seront ouvertes aux heures habituelles le vendredi 30 octobre. Elles seront fermées lundi 2 novembre.

● GRANDS MAGASINS. — Ouverts aux heures habituelles les samedi 31 octobre et lundi 2 novembre.

● P.T.T. — Le dimanche 1er novembre, les bureaux qui sont habituellement ouverts le dimanche seront ouverts. Ces bureaux assureront les services téléphonique et télégraphique, la vente des timbres-poste au détail, ainsi que, jusqu'à 11 heures, la distribution au guichet des objets de correspondance en instance ou adressés soit poste restante, soit aux abonnés des boîtes postales. En outre, le bureau situé au chef-lieu du département sera ouvert de 9 heures à 12 heures.

● R.A.T.P. — Service réduit des dimanches et jours fériés dimanche 1er novembre.

● SECURITE SOCIALE. — Les guichets resteront ouverts le vendredi 30 octobre dans les centres de paiement ou dans les services chargés de régler les prestations au public jusqu'à 14 heures. Pour les prises en charge et les renseignements, une permanence sera assurée jusqu'à 15 h. 30. Les centres et les services seront normalement ouverts au public le lundi 2 novembre.

● ALLOCATIONS FAMILIALES. — Les guichets et services d'accueil situés à Paris (9e, 13e et 15e arrondissements), Evry (91), Nanterre et Clamart (92), Saint-Denis, Pantin et Rosny-sous-Bois (93), Maisons-Alfort (94), Garges-lès-Gonesse (95) et Saint-Quentin-en-Yvelines (78) seront fermés au public du vendredi 30, à 12 heures, au lundi 2 novembre au matin.

● MUSEES. — Les musées nationaux suivants seront ouverts le dimanche 1er novembre : musées Gustave-Moreau, Jean-Jacques Henner, Musée des monuments français, Grand Palais (expositions), musée Rodin, château de Fontainebleau, Musée de la coopération franco-américaine à Blérancourt.

Bibliothèque nationale : les salles de travail, les services, le Musée des médailles et les expositions seront fermés le dimanche 1er novembre. Les lundi 2 et mardi 3 novembre, les salles de travail et les services seront fermés, mais le Musée des médailles et l'Exposition Martin-du-Gard seront ouverts.

Le Palais de la découverte et le musée Marmottan seront ouverts les samedi 31 octobre et dimanche 1er novembre, de 10 h. à 18 h.

Le Musée des arts décoratifs sera ouvert samedi 31 octobre, fermé dimanche 1er novembre.

Le Centre Georges-Pompidou sera ouvert les samedi 31 octobre et dimanche 1er novembre, de 10 h. à 22 h.

Les musées de l'hôtel national des Invalides seront fermés le 1er novembre. Toutefois, l'accès à l'église Saint-Louis restera libre pour permettre au public d'assister aux offices (messes à 9 h. 30 et 11 h.).

● SPECTACLES. — Voir « le Monde des arts et des spectacles » daté 29 octobre.

● LOISIRS. — On peut obtenir une sélection des loisirs à Paris durant la semaine en appelant le 720-94-94 (informations en français), le 720-88-98 (informations en anglais) et le 720-57-58 (informations en allemand).

ARLEQUIN

RESULTATS OFFICIELS DU TIRAGE N°70 DU 28 OCTOBRE 1981

Finales et numéros	Les sommes à payer sont indiquées tous cumuls compris pour un billet entier										
4	Tous les billets terminés par 4 gagnent 50 F dans toutes les séries										
18	Tous les billets terminés par 18 gagnent 200 F dans toutes les séries. Tous les billets terminés par 81 gagnent 100 F dans toutes les séries										
	Numéros gagnants dans toutes les séries										Sommes à payer
301	0013	1013	2013	3013	4013	5013	6013	7013	8013	9013	300
	0031	1031	2031	3031	4031	5031	6031	7031	8031	9031	300
	0103	1103	2103	3103	4103	5103	6103	7103	8103	9103	300
	0130	1130	2130	3130	4130	5130	6130	7130	8130	9130	300
	0301	1301	2301	3301	4301	5301	6301	7301	8301	9301	3 000
	0310	1310	2310	3310	4310	5310	6310	7310	8310	9310	300
012	0012	1012	2012	3012	4012	5012	6012	7012	8012	9012	3 000
	0021	1021	2021	3021	4021	5021	6021	7021	8021	9021	300
	0102	1102	2102	3102	4102	5102	6102	7102	8102	9102	300
	0120	1120	2120	3120	4120	5120	6120	7120	8120	9120	300
	0201	1201	2201	3201	4201	5201	6201	7201	8201	9201	300
	0210	1210	2210	3210	4210	5210	6210	7210	8210	9210	300

	Numéros gagnants	Sommes à payer série 28	Sommes à payer autres séries	Numéros gagnants	Sommes à payer série 28	Sommes à payer autres séries
5464	4 456	F. 10 000	F. 2 000	5 446	F. 10 000	F. 2 000
	4 465	10 000	2 000	5 464	2 005 050	21 050
	4 546	10 000	2 000	5 644	10 050	2 050
	4 564	10 050	2 050	6 445	10 000	2 000
	4 645	10 000	2 000	6 454	10 050	2 050
	4 654	10 050	2 050	6 544	10 050	2 050

PROCHAIN TIRAGE LE JEUDI 12 NOVEMBRE 1981 À PARIS
TIRAGE TELEVISE à 19 h 50

LOTERIE NATIONALE - TIRAGE N°70 DU 28 OCTOBRE 1981

loterie nationale — LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER TOUS CUMULS COMPRIS, AUX BILLETS ENTIERS

TRANCHE DES ORCHIDEES

TIRAGE N° 69 DU 28 OCTOBRE 1981

TERMINAISONS	FINALES ET NUMEROS	SOMMES A PAYER	TERMINAISONS	FINALES ET NUMEROS	SOMMES A PAYER
1	4 431	F. 1 000	5	20 265	F. 100 070
	1 531	5 000	6	1 866	1 000
	018 441	3 000 000		5 576	1 000
2	32	150		9 936	1 000
	1 432	1 150		1 466	10 000
	0 992	5 000		6 756	10 000
	9 832	5 150	7	007	500
3	763	500		337	500
	2 543	5 000	8	728	500
4	294	500		8 658	1 000
	884	500		124 308	500 000
5	5	70	9	9	70
	0 605	1 070		00 079	50 070
	3 595	1 070	0	10	150
	3 815	1 070		70	150
	6 025	1 070		90	150
	5 545	5 070		8 250	5 000

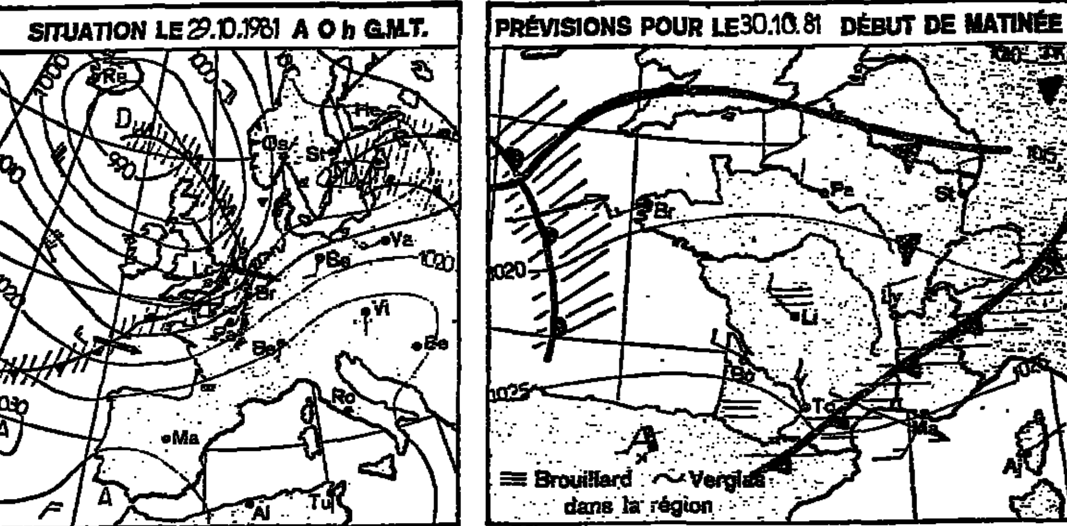
PROCHAIN TIRAGE TRANCHE DE LA SAINT-HUBERT
LE MERCREDI 4 NOVEMBRE 1981 à SULLY-sur-LOIRE (Loiret)

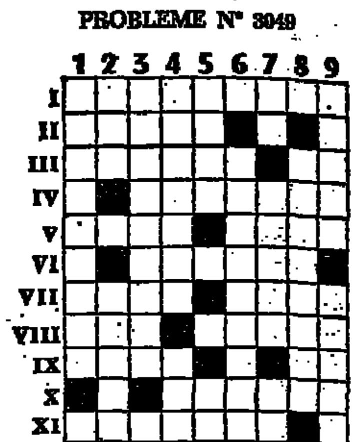
LOTO TIRAGE N°43	8	9	15	25	40	48
				NUMERO COMPLEMENTAIRE		18

PROCHAIN TIRAGE LE 4 NOVEMBRE 1981 VALIDATION JUSQU'AU 3 NOVEMBRE APRES-MIDI

LOTERIE NATIONALE - TIRAGE N°69 DU 28 OCTOBRE 1981

MÉTÉOROLOGIE





Evolution probable du temps en France entre le jeudi 29 octobre à 0 heure et le vendredi 30 octobre à 24 heures :

Dans le rapide courant perturbé qui circule de l'océan Atlantique à l'Europe, une perturbation pluvieuse affectait la moitié nord de la France jeudi matin. Elle achèvera de traverser l'est et le sud du pays vendredi matin. L'accalmie qui lui fait suite par l'ouest sera temporaire. En effet, une autre perturbation commencera à manifester son action dans la journée sur nos régions septentrionales.

Vendredi, des pluies persisteront encore le matin sur les Alpes, le sud du Massif Central et les Pyrénées (neige vers 1 500 mètres). Cette perturbation s'éloignera ensuite vers le sud, son activité étant plus faible près de la Méditerranée. Sur la France, ensuite, le temps sera assez nuageux en général, parfois brumeux sur le Sud-Ouest et le Centre. Quelques averses temporaires pourront tomber sur le quart nord-est. Dans la journée, le ciel se couvrira à nouveau par l'ouest de la Bretagne, vers la Vendée, le bassin Parisien et le Nord avec de nouvelles pluies. Les vents du secteur ouest seront modérés en général ; après une accalmie, ils se renforceront à nouveau sur les côtes de Bretagne et de la Manche. Les températures minimales seront en hausse sur les régions méridionales et en légère baisse sur nos régions septentrionales. Les températures maximales varieront peu.

PRÉVISIONS POUR LE 30 OCTOBRE A 0 HEURE (G.M.T.)

Le jeudi 29 octobre, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 013,7 millibars, soit 760,3 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 28 octobre ; le second, le minimum de la nuit du 28 au 29) : Ajaccio, 18 et 6 degrés ; Biarritz, 18 et 7 ; Bordeaux, 16 et 9 ; Bourges, 14 et 8 ; Brest, 13 et 8 ; Caen, 12 et 12 ; Cherbourg, 11 et 9 ; Clermont-Ferrand, 13 et 7 ; Dijon, 12 et 7 ; Grenoble, 15 et 0 ; Lille, 11 et 9 ; Lyon, 15 et 1 ; Marseille, 16 et 4 ; Nancy, 12 et 8 ; Nantes, 15 et 11 ; Nice, 17 et 10 ; Paris-Le Bourget, 12 et 11 ; Pau, 18 et 4 ; Perpignan, 17 et 8 ; Rennes, 14 et 12 ; Strasbourg, 12 et 8 ; Tours, 15 et 10 ; Toulouse, 17 et 3 ; Pointe-à-Pitre, 30 et 23.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 23 et 11 degrés ; Amsterdam, 11 et 9 ; Athènes, 24 et 11 ; Berlin, 9 et 4 ; Bonn, 12 et 8 ; Bruxelles, 10 et 9 ; Le Caire, 31 et 21 ; îles Canaries, 25 et 20 ; Copenhague, 7 et 5 ; Dakar, 31 et 26 ; Genève, 12 et 0 ; Jérusalem, 30 et 14 ; Lisbonne, 21 et 11 ; Londres, 12 et 7 ; Madrid, 20 et 3 ; Moscou, 6 et 3 ; Nairobi, 25 et 15 ; New-York, 18 et 8 ; Palma-de-Majorque, 23 et 8 ; Rome, 19 et 7 ; Stockholm, 8 et 7.

(Document établi avec le support technique spécial de la météorologie nationale.)

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 3049

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II						■		■	
III							■		
IV		■							
V					■				
VI		■							■
VII					■				
VIII				■					
IX					■		■		
X	■		■						
XI								■	

HORIZONTALEMENT

I. Commerçants plus intéressés par le volume que par la surface. — II. Scène patronnée par Polymnie. — III. Inventeur d'un vêtement chaud propre à refroidir. Symbole dangereux ou abréviation non moins dangereuse. — IV. Sont toujours bonnes à prendre. — V. Illusionniste de l'Ancien Testament. Œuvre de maçon ou siège de franc-maçon. — VI. Garde du corps de Don Quichotte. — VII. Diptère brachycère. Vaisseau de transport se déplaçant beaucoup en Gironde. — VIII. On peut s'y amuser en compagnie d'un rigolo. Témoignagnes d'une jaseuse féconde. — IX. Asiate qui fila à l'anglaise devant les Grecs. Préposition. — X. Fera en sorte de connaître sur le bout des *doigts*. — XI. Articles passant dans le canard en dernière heure.

VERTICALEMENT

1. Bête noire des acheteurs en viager. — 2. Vivant ornement de bassin. Même grand, il se traite par le menu. — 3. Brute qui *combattait le lion à l'époque de* Brutus. — 4. Peut être élue sans avoir la majorité. Abréviation. — 5. Sortie souvent culottée. Interjection. — 6. Soldat du général Booth. — 7. Note. Ascenseur hydraulique. Préposition. — 8. Se poser en majordome. — 9. Délibéré en matière de jugement. *Une mauvaise passe peut le faire* échouer.

Solution du problème n° 3048

Horizontalement

I. Baissiers. — II. Alcool. Oô (cf. port). — III. Séant. Glu. — IV. Roture. — V. Erige. — VI. Ta. Isoler. — VII. Bu. Selon. — VIII. Atre. Inné. — IX. Lei. Anse. — X. Lumen. Mm. — XI. Repartie.

Verticalement

1. Basket-ball. — 2. Ale. Auteur. — 3. Icare. Rime. — 4. Sonorise. Ep. — 5. Sottise. Ana. — 6. Il. *Ugolin*. — 7. *Grêlons*. — 8. *Rôle*. Ennemi. — 9. Sou. Or. Me.

GUY BROUTY.

PARIS EN VISITES

SAMEDI 31 OCTOBRE

« Abbaye de Saint-Germain-des-Prés racontée aux jeunes », 15 h., devant l'église, Mme Brossais.

« Hôtel de Sully », 15 h., 62, rue Saint-Antoine.

« Paris 1900 », 15 h., 29, avenue Rapp, Mme Pennec (Caisse nationale des monuments historiques).

« Hôtel de Lassay », 15 h., 8, place du Palais-Bourbon (Mme Camus).

« Fastes du gothique », 15 h., Grand Palais (Approche de l'art).

« Le Panthéon », 15 h. place du Panthéon (Arcus).

« Exposition du peintre Pignon », 15 h., 34, boulevard de Vaugirard (L'Art pour tous).

« De la rue Visconti à l'ex-palais de la reine Margot », 15 h. 15, 21, rue Visconti (Mme Barbier).

« Hôtel de Lassay », 15 h., 8, place du Palais-Bourbon (Mme Camus).

« Cité fleurie », 15 h., 65, boulevard Arago (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Cathédrale russe », 15 h., 12, rue Daru (Mme Haulier).

« La maison de Balzac », 15 h., 47, rue Raynouard (Histoire et archéologie).

« Hôtel de Lauzun », 15 h., métro Pont-Marie (P.-Y. Jaslet).

« Chez Maxim's », 16 h., 3, rue Royale (M. de La Roche).

« Palais du Luxembourg », 15 h., rue de Vaugirard, angle rue de Condé (Paris et son histoire).

« Saint-Eustache », 15 h., métro Louvre (Résurrection du passé).

« La galerie espagnole de Louis-Philippe », 15 h., musée du Louvre, pavillon de Flore (Tourisme culturel).

« Le Vieux Marais », 14 h. 30, 2, rue de Sévigné (Le Vieux Paris).

« Les fastes du gothique », 11 h., Grand Palais (Visages de Paris).

CONFÉRENCES

14 h. 45 : Théâtre Tristan-Bernard, 14, rue du Rocher, M. M. Toesca : « *Le lycée de mon père* », M. J. Rabeyrin : « Victor Hugo, poète, penseur et témoin de son temps », M. J.-F. Mary : « Pourquoi les nationalisations ? » (Club du Faubourg).

15 h. : Amphithéâtre Bachelard, Sorbonne, M. A. Meglin : « La mort » (Université populaire de Paris).

MUSEES ET MONUMENTS : HEURES DE VISITE. — Un « index du patrimoine », publié par l'Institut géographique national et le ministère de la culture, recense les jours et heures d'ouverture des principaux musées et monuments mis à jour au printemps 1981. Il complète utilement, dans un format commode, les seize cartes éditées par l'I.G.N. où ces douze cents lieux sont indiqués.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 29 octobre 1981 :

UN DECRET

● Relatif au marquage, à l'acquisition, à la détention, au transport et à l'emploi des produits explosifs.

UN ARRETE

● Fixant à 35 000 francs par emploi créé l'aide à la création d'emplois d'initiative locale.

MAISON

ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Un constructeur de convecteurs électriques a conçu un « relais de délestage », qui permet de réduire la puissance d'un contrat d'abonnement à l'E.D.F. (et donc son montant), notamment celui de 12 kilowatts en monophasé, souscrit pour un chauffage électrique.

Ce relais (présenté dans un boîtier à poser à côté du compteur), fonctionne comme un disjoncteur magnétique. Il mesure, toutes les cinq minutes, l'intensité disponible au compteur et coupe, éventuellement, l'alimentation des appareils jugés non prioritaires. Ce délestage s'opère, par exemple, sur les appareils de chauffage de pièces inoccupées. (742 F, Chappée, 8, place d'Iéna, 75116 Paris, tél. : 505-13-37).

Pour faciliter l'isolation des tuyauteries de chauffage central (obligatoire depuis juillet 1978), de nouvelles gaines isolantes sont dotées d'un système de fermeture à glissière longitudinale. Ce qui permet de les appliquer autour des tuyauteries, puis de les refermer par simple pression sur le rail de jonction. Ces gaines ont des diamètres allant de 12 à 42 millimètres et valent de 10,95 F 17,90 F le mètre (« Thermaflex », société Planet-Wattohm, 18-26, rue Gourbet, 75019 Paris, tél. : 203-10-16).

Tout ce qu'un bricoleur peut faire pour se protéger du *froid* est présenté dans le n° 11 des *Carnets du bricolage* (20 F, en kiosque).

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	273 F	443 F	611 F	780 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	483 F	862 F	1 241 F	1 620 F
ETRANGER (par messageries) I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	313 F	522 F	731 F	940 F
II. — SUISSE, TUNISIE	386 F	667 F	949 F	1 230 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

هكذا من الأصل

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

28 OCTOBRE

Peu d'affaires
Légère hausse du lingot

Le volume d'affaires s'amenuise à la Bourse de Paris, ainsi qu'en témoignent les quelque 80 millions de F négociés la veille à terme sur les valeurs françaises.

Mercredi, la situation est sensiblement identique et le marché apparaît hésitant à un point tel, que l'indicateur instantané doit accomplir des prodiges pour se détacher de la barre d'équilibre et refléter finalement un repli limité à 0,08 %, la variation jouant sur quelques décimales.

Hausses et baisses sont généralement limitées au fil de la cote. Ainsi, Moulinex fait figure de privilégié avec une avance de 6,5 %, tandis que Penarroya et divers se contentent de progresser de 5 % environ, les autres gains tombant rapidement en deçà de 4 % (Colas, Elf-Gabon).

Côtés replis, les variations sont également limitées à moins 4 % dans le cas de Sommer, Kléber, Locindus, Lafayette, voire à 2 % à 3 % pour Nobel et Poclain.

Le marché de l'or est un peu plus favorisé par l'ambiance. Ainsi, le lingot s'inscrit à 81.480 F (+ 980 F) mais le napoléon se cantonne dans la prudence, se contentant de reproduire les cours de la veille (774,90 F), le métal fin se négociant pourtant en hausse mercredi matin dans la City : 431,50 dollars l'once contre 426,80 dollars vingt-quatre heures auparavant.

Côté marché des changes, la devise américaine s'inscrit à 5,7750 F contre 5,7815 F précédemment et le dollar-titre se maintient à 6,70/73 F, sans grand changement sur la veille, le taux de l'argent au jour le jour se maintenant également à 15 3/4 %.

LA VIE DES SOCIÉTÉS

SAINT-GOBAIN. — Société « nationalisable », Saint-Gobain tient à préciser, à la suite de certaines informations en provenance d'Italie, qu'elle n'a pas l'intention de modifier sa participation dans la firme Olivetti. Initialement fixée à 20 %, cette participation a été portée à 35 % environ.

DARTY. — Le groupe Darty, qui détient actuellement 7 % du marché national de la distribution d'appareils électroménagers, devrait porter sa part à 9 ou 12,5 % au terme de son plan quinquennal 1983-1987, estime son président, M. Bernard Darty. Cette prévision repose sur la base d'un taux de croissance annuel de 20 % « sous réserve d'événements économiques extérieurs ou de remise en question de la législation sur les structures commerciales », a-t-il précisé, faisant allusion, sur ce dernier point, à l'éventuelle remise en cause de « la loi Royer ».

Pour la période 1981-1982, le groupe envisage d'investir 140 millions de francs, dont 50 millions aux fins d'acquisitions immobilières, a-t-on précisé, refusant, d'autre part, de donner des indications chiffrées sur la filiale « sports/détente Sparty », créée en mai dernier et « dont les premiers résultats sont conformes aux prévisions ».

SACILOR. — La situation du groupe au 30 juin fait ressortir une perte de 820 millions de francs après amortissement (158 millions) et couverture des charges financières (314 millions). Le déficit de Sacilor en 1980 à pareille époque avait atteint 343 millions de francs. Pour l'exercice entier, une perte supérieure à celle enregistrée au 31 décembre 1980 est escomptée.

L'ORÉAL. — Bénéfice consolidé d'exploitation au 30 juin :470 millions de francs contre 405 millions. Le résultat net, hors plus-values et incidence des provisions pour investissement, s'élève à 226 millions de francs contre 188 millions.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1980)

	27 oct.	28 oct.
Valeurs françaises	83,3	83,2
Valeurs étrangères	128,4	129,7

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	88,6	88,7

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 29 oct. .... 15 3/4 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	28/10	29/10
1 dollar (en yens)	235,05	235,80

NEW-YORK

Tardif repli

Le redressement observé la veille à Wall Street aura été de courte durée. En effet, malgré une velléité de fermeté initiale de la cote qui s'est matérialisée par une hausse supérieure à 4 points de l'indice Dow Jones des industrielles, ce dernier accusait jeudi en clôture un repli de 0,77 point pour s'établir à 837,61 sous l'effet de quelques prises de bénéfices.

En dépit de ces dernières, les hausses l'ont emporté au fil de la cote dans la proportion de 830 contre 607 baisses, 434 titres étant inchangés.

Au dire des professionnels, l'avance initiale de la cote est imputable à une certaine demande formulée par les opérateurs sur graphiques, laquelle s'est déclanchée lorsque le Dow Jones s'est approché de son niveau le plus bas de l'année, à savoir 824 points. De leur côté, les autres investisseurs se sont montrés plutôt réticents en prenant connaissance des besoins d'emprunts du Trésor américain. Les trois prochaines émissions porteront sur un total de 8,75 milliards de dollars, a-t-on appris, dont 5 milliards destinés aux simple opérations d'amortissement de titres venus à échéance, et le solde, soit 3,75 milliards de dollars, sous forme d'argent frais.

Cela dans un premier temps, car, au total, ce sont près de 50 milliards de dollars que le Trésor devra se procurer d'ici à l'échéance du budget 1982, le 31 mars prochain.

VALEURS	Cours 27 oct.	Cours 28 oct.
Alcoa	24 1/4	24
A.T.T.	58 1/8	58 3/8
Boeing	25 7/8	26 1/8
Chase Manhattan Bank	53 3/4	54 5/8
Du Pont de Nemours	36 1/2	36 1/2
Eastman Kodak	63 3/4	64 3/8
Exxon	30 3/8	30 5/8
Ford	18 1/4	18
General Electric	54 1/4	53 1/2
General Foods	30 5/8	30 3/4
General Motors	36 3/8	35 1/8
Goodyear	17 1/8	17 1/8
I.B.M.	50 3/4	49 1/2
I.T.T.	28 1/2	28 5/8
Mobil Oil	26 1/2	26 1/2
Pfizer	46 1/8	46 1/8
Schlumberger	55 5/8	54 1/8
Texaco	32	31 3/4
U.A.L. Inc.	17 3/4	17 3/4
Union Carbide	46 5/8	46 7/8
U.S. Steel	27 1/2	27 5/8
Westinghouse	23 3/4	24 5/8
Xerox Corp.	39 1/2	38 1/2

BOURSE DE PARIS 28 OCTOBRE COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	25 50	0 230
5 %	39 70	3 698
3 % amort. 45-54	71	0 732
4 1/4 % 1963	99	0 364
Emp. N. Eq. 6 % 67	103 50	2 466
Emp. 7 % 1973	6725	
Emp. 8,80 % 77	92 20	3 833
Emp. 9,80 % 78	75 80	2 927
E.D.F. 7,8 % 61	....	5 919
E.D.F. 14,5 % 80-92	89 80	5 470
Ch. France 3 %	212	..

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Actibail (obl. conv.)	168	....
Aciers Peugeot	66	68 60
Actibail	120 10	120 10
Agence Havas	576	585
A.G.F. (St Cent.)	350	349
A.G.P. Vie	2580	2580

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Agr. Inc. Madag.	39	40
Air-Industrie	20	....
Alfred Herlicq	70	70
Allobroge	297 50	300
Alsacienne Banque	276	265
Amrep	900	865
André Roudière	104	100
Applic. Hydraul.	230	230
Arbel	120	119
A. Thiery-Sigrand	24	25 d
Artois	250	249
At. Ch. Loire	37	36 80
Aussedat-Rey	24 50	24 50
Bain C. Monaco	93	90
Banania	300	302
Banque Hervet	184	180
Banque Hypoth. Eur.	248	247
Banque Nat. Paris	385 10	388
B.O.I.C.	29	28 45
Banque Worms	180	173 o
Bénédictine	795	792
Bernard-Moteurs	50	50 20
Biscuit (Génér.)	401	403

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Bongrain S.A.	773	773
Bon-Marché	76	78 30
Borie	450	468 d
Bras. Glac. Int.	501	502
Bretagne (Fin.)	71 80	69 80
B. Scalb. Dup.	121 50	121
B.S.L.	77 20	74
Cambodge	125	125 20
C.A.M.E.	95	95
Campenon Bern.	228	228 30
Caout. Padang	275	275
Carbone-Lorraine	50	48
Carnaud S.A.	70	70
Caves Roquefort	535	535
Cedis	810	825
C.E.G. Frig.	140	140
Centen. Blanzy	447	450
Centrest (Ny)	116	....
Cerabati	140	139
C.F.F. Ferrailles	197	196 50
C.F.S.	515	515
C.G.I.B.	11	10 20
C.G. Maritime	18 20	19 60 d

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
C.G.V.	125	....
Chambon (M.)	187	187
Chambourcy (M.)	670	675
Champex (Ny)	128	106
Chim. Gde Paroisse	65	62 50
C.I. Maritime	259	258
Ciments Vicat	226	224 60
CIPEL	128	133 d
Ciram (B)	143	139
Clause	397	392
Cl. MA (Fr.-Bail)	262	272 d
CMM-Mar Madag.	37	38
Cochery	63 10	63
Cofradel (Ly)	430	435 d
Cogifi	147	147
Comindus	345	340
Comiphos	130	130
Comp. Lyon-Alem.	150 10	152 50
Concorde (La)	267	265
C.M.P.	29 80	20 80 o
Conte S.A. (Li)	27 15	28 06 o
Crédit (C.F.B.)	153 80	153
Créd. Gén. Ind.	176 50	175

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Groupe Victoire	310	297 50
G. Transp. Ind.	92	92
Huard-U.C.F.	78 50	79
Hutchinson Mapa	27 50	....
Hydro-Energie	80	80
Hydroc. St-Denis	118 50	115
Immindo S.A.	114 10	115
Immoinvest	113 80	113 80
Immobail	154 50	150 10
Immobanque	257 90	234
Immob. Marseille	1190	1175
Immofice	197	195
Imp. G.-Lang	5 35	5 30
Industrielle Cie	303	300
Interbail	191	190
Intertechnique	652	651
Jaeger	79 80	72 80 o
Jaz S.A.	59 40	46 20 o
Kinta S.A.	298	277 50
Lafitte-Bail	145 50	145 50
Lambert Frères	82 50	85 80
Lampes	109 20	109 20
La Brosse-Dupont	85	....
Lebon Cie	332	339
Leroy	53 50	53 50
Lille-Bonnières	260	260
Locabail Immob.	255 50	255 30
Loca-Expansion	114 50	113 50
Locafinancière	130 10	130 10
Locamel	295	308
Lordex (Ny)	92	....
Louvre	240	230 50
Luchaire S.A.	101 80	97 80
Lyonnaise Immob.	104	104
Magasins Uniprix	58 40	57 10
Magnant S.A.	48	....
Maritimes Part.	86 50	86 90
Marocaine Cie	24	24 50
Marseille Créd.	154 80	144 20 o
Maurel et Prom.	25 30	25
Merlin-Gerin	388	390
Métal Déployé	288	280 10

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
S.K.F.	64 20	....
Siminco	278	277
SMAC Aciéroid	150	145 50
Société Générale	290	287
Sofal financière	357	357 50
Soffo	129 90	129 90
Soficomi	232	231
S.O.F.I.P. (M)	91	91
Sofragi	362 30	360 20
Sogepal	378 50	....
Soudure Autog.	115 10	119 70
Sovabail	277 50	....
S.P.E.G.	150	150
Speichim	156	156
S.P.I.	125 90	127
Spie Batignolles	125	125 10
Stemi	320 30	....
Synthelabo	90	90 50
Taittinger	345 10	345 10
Testut-Aequitas	97	....
Thann et Mulh.	45	44 90
Tissmétal	39	39
Tour Eiffel	195	197
Trailor S.A.	180	173 o
Ufimeg	65 80	64 10
Ufiner S.M.D.	79	78
Ugimo	118 10	118 10
Unibail	250	250
Unidel	65	65
U.A.P.	550	550
Union Brasseries	49	....
Union Habit.	197	201
Un. Imm. France	171 10	172
Un. Ind. Crédit	222	222 20
Union Ind. Ouest	300	300
Unipol	150	154
Vincey Bourget (Ny)	13 50	....
Virax	48	46 20
Waterman S.A.	192	178 50
Brass. du Maroc	182 10	175

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Shell fr. (port.)	42 20	....
S.K.F. Aktiebolag	144	145
Sperry Rand	220	220
Steel Cy of Can.	171	173
Stilfontein	105	110
Sud. Allumettes	110 20	....
Tenneco	219 50	220 50
Thorn EMI	52 10	....
Thyssen c. 1 000	173 10	....
Val Reefs	400	426 50
Vieille Montagne	180	180
Wagons-Lits	125	127
West Rand	17 50	17 50

HORS-COTE

Compartiment spécial

Entrepose	173	174 80
Sarakreek N.V.	168	169
Sicomer	128	126 50
Sofibus	219	....
Rodamco	304	305

Autres valeurs hors cote

Alsar	124	....
Cellulose du Pin	33 50	....
Copazex	450	450
Iena Industries	13	....
La Mure	67 10	....
Metallurgique Minière	139 90	....
Océanic	25 60	....
Petrofigaz	433	433
Pronuptia	241	....
Sabl. Morillon Corv.	120	....
Total C.F.N.	80	....
Ufipax	188	....
Voyer S.A.	2 40	2 20 o
Rorento NV	340	349

SICAV

28/10	Émission Frais inclus	Rachat net
Natio.-Valeurs	353 79	337 75
Oblisem	129 73	123 85
Pacifique St-Honoré	264 82	252 82
Paribas Gestion	310 84	296 74
Pierre Investiss.	272 91	260 53
Rothschild Expans.	470 61	449 27
Sécur. Mobilière	339 97	324 55
Sélec. Mobil. Div.	225 99	215 74
S.P.I. Privinter	166 38	158 84
Sélection-Rendem.	128 06	122 25
Sélect. Val. Franç.	136 97	130 76
S.F.I. fr. et étr.	271 22	258 92
Sicavimmo	311 56	297 43
Sicav 5000	139 73	133 39
S.I. Est	636 25	607 40
Sivafrance	220 25	210 26
Sivam	195 98	187 09
Sivarente	156 85	149 74
Sivinter	217 68	207 81
S.I.G.	459 41	438 08
S.N.I.	710 59	678 37
Sogepargne	248 03	236 78
Sogevar	521 89	498 22
Soginter	650 14	620 66
Soleil Investiss.	304 77	290 95
U.A.P. Investiss.	214 08	204 37
Unifrance	162 98	155 59
Unifoncier	422 84	403 67
Unigestion	373 50	356 56
Uni-Japon	569 38	543 56
Unirente	1182 92	1144 02
Valorem	247 88	236 64
Worms Investiss.	444 90	424 73

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain, dans la première édition.

MARCHÉ A TERME

La Chambre syndicale a décidé, à titre exceptionnel, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été l'objet de transactions entre 14 h 15 et 14 h 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
1975	4,5 % 1973	2100	2140	2119	2149
2805	C.N.E. 3 %	2810	2820	2810	2765
465	Air Liquide	450	450	450	450
320	Als. Superm.	330	320	320	320
100	A.L.S.P.I.	98 50	98 50	98 50	96 60
285	Eurafrance	282 50	282	282 10	282
690	Europe n° 1	710	710	710	698
470	Facom	478	486 10	473 50	473
139	Financel	137 20	137 50	137 50	136
118	Fives-Lille	120 50	120	120	122
285	Penhoet	282	282	282	278
285	Pernod-Ricard	285 50	281	281	281
115	Pétroles (Fse)	113 20	114	114 80	114
155	— (obl.)	157 60	157 70	157 70	156 10
27	— (certific.)	27	27 80	27 95	28
100	U.C.B.	103	103	103	101 10
7 50	Uninor	7 50	....	....	....
94 20	— (obl.)	94 20	....	....	....
121	U.T.A.	123	123 50	123 50	124
265	Gen. Motors	254 80	247 60	247	242 60
61	Goldfields	59 20	60 50	60 50	59 50
103	Harmony	99	100 90	102 50	98 90
17 60	Hitachi	18 10	18 20	18 30	18 35
350	Hoechst Akt.	350	352	354	346
136	Gencor	130	129 50	128 50	127
365	Gén. Electr.	365 10	364	364	362
266	Xerox Corp.	264	268	265	262 70
2 71	Zambia Corp.	2 74	2 74	2 74	2 71

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé

COTE DES CHANGES — MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 28/10	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS — Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	5 781	5 768	5 650	5 910
Allemagne (100 DM)	251 100	251 010	244	256
Belgique (100 F)	15 062	15 067	13 250	13 950
Pays Bas (100 fl.)	227 460	227 510	221	232
Danemark (100 krd)	78 170	78 150	75 500	80 500
Norvège (100 k)	95 740	96 060	93	98
Grande-Bretagne (£ 1)	10 508	10 491	10 150	10 650
Grèce (100 drachmes)	9 955	9 980	....	....
Italie (1 000 lires)	4 740	4 739	4 550	4 950
Suisse (100 fr.)	303 400	304 200	295	308
Suède (100 krs)	102 450	102 390	98 500	104
Autriche (100 sch)	35 860	35 810	34 700	36 300
Espagne (100 pes.)	5 887	5 886	5 600	5 950
Portugal (100 esc.)	8 825	8 810	7 700	8 700
Canada ($ can 1)	4 783	4 776	4 670	4 900
Japon (100 yens)	2 461	2 461	2 350	2 490

MARCHÉ LIBRE DE L'OR — MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 28/10
Or fin (kilo en barre)	80400	81050
Or fin (en lingot)	80500	81480
Pièce française (20 fr)	774 90	774 90
Pièce française (10 fr)	501	488
Pièce suisse (20 fr)	721	710
Pièce latine (20 fr)	661	658
Souverain	730	749
Pièce de 20 dollars	3780	3720
Pièce de 10 dollars	2001	2000
Pièce de 5 dollars	950	.....
Pièce de 50 pesos	3699 50	3650
Pièce de 10 florins	732	720

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 29 octobre 1981 a été tiré à 560 294 exemplaires.

EN DÉSACCORD AVEC LE MINISTRE DE LA RECHERCHE

Le directeur général du C.N.R.S. démissionne

M. Jacques Ducuing, directeur général du Centre national de la recherche scientifique (C.N.R.S.) a remis, mercredi 28 octobre, sa démission au ministre de la recherche et de la technologie, M. Jean-Pierre Chevènement. Cette démission — qui semble n'avoir été souhaitée par aucune des deux parties — sanctionne un conflit de conception entre M. Ducuing et son ministre de tutelle. Par ses modalités, elle pourrait fortement altérer le climat optimiste que l'action du ministre commençait de créer dans la communauté scientifique.

Le motif de cette démission est la décision de M. Chevènement de changer le directeur scientifique en charge des sciences sociales, M. Christian Morrisson. Mardi 27 octobre, au cours d'un entretien, M. Chevènement a informé M. Ducuing qu'il recevrait, un peu plus tard dans la journée, M. Morrisson pour lui demander sa démission. Il indiquait en même temps au directeur du C.N.R.S., son souhait de le conseil propose M. Maurice Godelier, professeur d'anthopologie à l'Ecole des hautes études, comme nouveau directeur des sciences sociales au C.N.R.S. et lui demandait de proposer ce nom au conseil d'administration du C.N.R.S. qui devait se réunir mercredi 28 octobre.

M. Ducuing a tenté de faire revenir M. Chevènement sur sa décision, puis lui a indiqué qu'il lui remettrait sa démission si cette décision était maintenue — ce qu'il a fait, vingt-quatre heures plus tard, quand il a reçu confirmation des volontés du ministre. M. Ducuing estime que les directeurs scientifiques, qui l'assistent et à qui il délègue de larges pouvoirs, doivent être choisis par lui, après une large consultation à l'intérieur et au dehors de la communauté scientifique, puis, après avis du conseil, nommés par le ministre. Que celui-ci impose une nomination ne lui paraît compatible ni avec l'autonomie des établissements publics ni avec l'indépendance de la recherche. Il estime, d'autre part, qu'aucun reproche ne peut être fait à M. Morrisson, qui, en outre, n'exerçait ses fonctions que depuis le 1er avril.

Au cabinet de M. Chevènement, on estime que le ministre, élu de la nation et chargé de la politique scientifique, doit pouvoir changer de hauts responsables dont la nomination dépend en droit de lui. Les sciences sociales sont un secteur où M. Chevènement juge que de très sérieux changements s'imposent. La personnalité de M. Morrisson n'est pas en cause, mais le fait qu'il ait été nommé par l'ancien ministre des universités, Mme Alice Saunier-Seïté. Celle-ci ayant mené ce qu'il juge être une politique de liquidation des sciences sociales, M. Chevènement a décidé qu'une nouvelle politique devait passer par un changement d'hommes. Comme il juge, d'autre part, peu représentatif le conseil du C.N.R.S., il a estimé devoir choisir directement le nouveau responsable... — M. A.

Nouvelle politique ou règlement de comptes ?

Par-delà les causes immédiates du conflit, il faut en étudier le contexte. Le départ de M. Ducuing traduit un désaccord sur les principes, mais ce n'est peut-être pas la seule raison. L'action qu'ont menée certains syndicalistes contre le directeur général du C.N.R.S. ne semble pas être pour grand-chose dans sa démission, bien qu'elle soit de nature à aider M. Chevènement à s'en accommoder. Il est douteux que ces *syndicalistes — et, plus grave, l'ensemble de la communauté scientifique —* apprécient vraiment, au-delà d'une satisfaction immédiate pour certains, la manière plutôt brutale *dont en a usé le ministre.*

L'action de ces syndicalistes a d'ailleurs contrarié la volonté ministérielle de changer la direction des sciences sociales, car la réunion du *conseil du C.N.R.S. n'a pu avoir* lieu, des manifestants ayant occupé la salle du conseil. Ils paraissent avoir mal pris l'invitation faite à trois représentants des centrales syndicales, Mme Gisèle Dessieux (FEN), MM. Michel Rolant (C.F.D.T.) et Pierre-Louis Marger (C.G.T.), mais non à des représentants syndicaux du personnel, de s'associer aux travaux du conseil, composé de scientifiques, d'administrateurs et d'industriels. Du fait de cette occupation, le conseil n'a pu débattre du remplacement de M. Morrisson.

On pourrait aussi supposer que M. Chevènement a cherché, par une voie détournée, à acculer M. Ducuing à la démission. L'hypothèse s'accorde mal au caractère du ministre, plus porté à dire franchement ce qu'il pense, quitte à choquer.

Au demeurant, M. Chevènement ne semblait pas souhaiter de chan*gements immédiats à la tête des* organismes de recherche.

D'une certaine manière, M. Ducuing pourrait être, à retardement, la victime de Mme Alice Saunier-Seïté. *La volonté de l'ancien ministre des universités d'établir une* étroite tutelle sur le C.N.R.S. a finalement conduit M. Ducuing à la situation intenable de se voir imposer ses collaborateurs. *Les textes sont* en effet tels que M. Chevènement a besoin de l'aval du conseil des ministres pour modifier la composition du conseil du C.N.R.S. ou pour changer son directeur général, mais qu'il peut, de son propre chef, remplacer les directeurs scientifiques qui constituent, avec le directeur général du C.N.R.S., l'exécutif de l'organisme et à qui ce dernier délègue — sans que ce lui soit une obligation — des pouvoirs étendus.

C'est un système bâtard : ou bien les directeurs scientifiques sont maîtres dans leurs domaines — mais l'unité du C.N.R.S. se maintiendrait-elle ? — ou bien ils sont soumis à l'autorité du directeur général et il paraît alors nécessaire qu'ils ne soient nommés qu'avec son accord.

La réforme du C.N.R.S. que le ministère prépare devra trancher entre ces *conceptions.* Peut-être faudra-t-il aussi définir quelle forme précise de tutelle le ministre entend exercer sur l'organisme : M. Chevènement a chargé de cette tutelle... *un directeur de recherche.* Cela transformait la tutelle administrative en tutelle scientifique : situation que M. Ducuing acceptait mal, car elle lui paraissait grosse de conflits *futurs.*

Il reste malheureusement une hypothèse désagréable. Le conflit s'est produit à propos de sciences sociales, secteur dont il faut bien reconnaître que, ni en volume ni en valeur scientifique, il ne constitue un point fort du C.N.R.S. Ce secteur est émietté en groupe fermés, et déchiré par des luttes *intestines. Cette situation tient, en* partie, à la nature de ces sciences : dans les disciplines plus « exactes », les désaccords entre chercheurs sont le plus souvent balayés par des pro*grès expérimentaux qui viennent* trancher entre les hypothèses et ne laissent pas aux conflits le temps de s'envenimer. On peut donc sérieusement se demander si la démission *demandée de M. Morrisson ne tra*duit pas l'émergence d'un de ces conflits médiocres entre chapelles opposées. Si tel était le cas, M. Ducuing et M. Chevènement seraient tous les deux perdants.

MAURICE ARVONNY.

M. Mignot remplace M. Cabanes comme délégué général à l'emploi

M. Gabriel Mignot, conseiller référendaire à la Cour des comptes, a été nommé, le 28 octobre, par le conseil des ministres, sur proposition de M. Auroux, ministre du travail délégué à l'emploi, en remplacement de M. Pierre Cabanes.

La décision du gouvernement a créé, ne serait-ce que par sa précipitation, une surprise teintée de malaise dans les milieux administratifs et dans la plupart des syndicats.

En effet, M. Pierre Cabanes, lorsqu'il avait été, à quarante et un ans, *en février 1980, nommé délégué géné*ral à l'emploi, avait déjà acquis la réputation d'un « commis de l'Etat » de valeur exceptionnelle.

Les syndicats avaient trouvé auprès de M. Cabanes une oreille attentive, et ils apprécièrent les réformes menées sur la juridiction prud'homale, les accidents du travail, les conditions de travail et l'action entreprise dans le domaine de l'emploi.

Son départ était cependant envisagé, non parce que ses capacités, appuyées sur une énorme puissance de travail, étaient mises en doute, mais parce qu'il paraissait souhaitable de donner un autre nom à « M. Emploi » avec la nouvelle majorité.

Dans l'entourage du ministre du travail, on assure que le départ de M. Cabanes a été fixé à l'hôtel Matignon, et on en déplore sa hâte. En effet, M. Cabanes n'étant « appelé » à aucune autre fonction, son retour au Conseil d'Etat fait figure de limogeage. Faut-il dès lors parler de « *chasse aux sorcières* » comme le fait *le Matin* ?

Ce jugement a été démenti par un collaborateur du premier ministre, et on laisse entendre que M. Cabanes *aura très prochainement des respon*sabilités importantes. Le congrès de Valence n'aurait donc pas vraiment fait tomber une « tête », mais donné un coup d'accélérateur intempestif...

J. R.

[M. Gabriel Mignot, quarante-quatre ans, ancien élève de l'ENA et ancien chef du service économique du commissariat du Plan (1973-1978), avait été directeur de cabinet de M. Pierre Joxe, ministre de l'industrie dans le premier gouvernement Mauroy. Conseiller référendaire à la Cour des comptes, M. Mignot a aussi eu l'occasion, lors de diverses missions, d'étudier de près les relations Nord-Sud et les problèmes de développement.]

LA CONFÉRENCE DE L'OPEP A GENÈVE

La fixation à 34 dollars par baril du prix de référence du pétrole semble acquise

De notre envoyé spécial

Genève. — Les treize ministres du pétrole des pays membres de l'OPEP se sont retrouvés ce jeudi 29 octobre pour la troisième fois cette année à Genève. Après un dîner de travail mercredi *soir et des contacts nocturnes,* il ressortait que la fixation du prix de référence à 34 dollars le baril était admise quasi-unanimement.

Contrairement au mois d'août où avant même la conférence le ministre vénézuélien, M. Calderon Berti, avait annoncé qu'il ne descendrait pas ses prix au-dessous d'une référence de 36 dollars le baril, nulle déclaration intempestive n'est venue troubler la pré*paration de cette réunion.* Cheikh Ali Khalifa Al Sabah, le ministre du Koweit, a même affirmé avec optimisme qu'un accord était possible « *dès jeudi après-midi* ».

L'évolution des deux derniers mois vient du fait que nul, semble-t-il, ne remet désormais en question la fixation du prix de référence à 34 dollars. Sur un marché déprimé tous les membres de l'OPEP ont compris l'importance de choisir cammunément ce qui sera en fait l'équivalent d'un prix plancher. Mais ce n'est là qu'un des volets d'une réorganisation du système des prix de l'OPEP et la difficulté paraît plus grande sur l'autre : les primes de qualité (densité, teneur en soufre) et de proximité de marché, dénommées différentiels.

Il n'existe en effet pas de méthodes économique incontestable pour définir de telles différences qui varient en fait selon l'outil de raffinage de l'acheteur, voire de ses besoins. Entre les pays du Golfe, il n'y a guère de difficulté (sauf peut-être dans les circonstances actuelles avec l'Iran).

Il n'en est pas de même entre ceux-ci et les principaux acheteurs africains, Algérie, Libye et Nigéria. La plupart des ministres interrogés estiment de l'ordre de 3 dollars un juste différentiel entre le pétrole arabe d'Arabie saoudite et les bruts africains de meilleure qualité.

La commission économique de l'organisation — chargée de préparer *la conférence* — parle de 3.80 à 4 dollars par baril, mais l'Algérie avance 5 dollars, soulignant que la différence qu'il y a désormais entre les essences et le fuel lourd sur les marchés (150 dollars) est trois fois supérieure à ce qu'elle était il y a deux ans.

De son côté, le Nigeria qui du fait de la très forte baisse de sa production a du mal à assurer ses échéances financières, voudrait ne pas faire plus de 2,5 dollars par baril de prime, pour tenter de regagner une part de marché.

Il reste à savoir, si, en l'absence d'accord sur ceux-ci, l'Arabie saoudite acceptera de remonter ses prix de 32 à 34 dollars le baril.

BRUNO DETHOMAS.

Une multiplication des actions terroristes

Le maire de Clamart échappe à une tentative d'attentat

Assiste-t-on à Paris à une entreprise concertée visant à créer un climat d'insécurité ? La conjonction, depuis dix jours, d'une série d'attentats à l'explosif, dont certains auraient pu être meurtriers, est *inquiétante. Pour la seule matinée* du 29, deux tentatives d'attentats ont eu lieu : l'une visait le maire de Clamart, M. Jean Fonteneau (C.D.S.), l'autre une permanence du R.P.R. La veille au soir, une explosion criminelle avait eu lieu dans un cinéma du quartier des grands boulevards.

Un attentat à l'explosif a été commis, mercredi 28 octobre vers 23 h. 15, dans l'une des trois salles du cinéma Gaumont-Berlitz, *situé boulevard des Italiens,* dans le deuxième arrondissement de Paris. L'explosion, de faible intensité, a détruit un fauteuil, causant quelques dégâts au sol et au plafond de la salle où était projeté le film *le Professionnel.* Trois spectateurs ont été commotionnés par la déflagration.

Cet attentat devait être revendiqué moins d'une heure plus tard auprès de l'A.F.P., par deux correspondants anonymes, se réclamant l'un d'une organisation jusqu'ici inconnue, nommée « Septembre France », l'autre de « L'ar*mée de libération canaque ». Cette* dernière organisation a déjà revendiqué deux actions de même nature, l'une contre le restaurant « Le Fouquet's », le 25 octobre, l'autre contre une automobile dans un parking de l'aéroport Charles-de-Gaulle, à Roissy, le lendemain *(le Monde* des 25 et 27 octobre).

Ce jeudi matin 29 octobre, M. Jean Fonteneau, maire (C.D.S.) de Clamart, ancien député des Hauts-de-Seine et ancien sénateur, âgé de soixante-quatre ans, a été la cible d'un colis piégé. M. Fonteneau venait de sortir de son domicile de la rue des Vignes, à Clamart, peu avant 8 heures, lorsque son attention fut attirée par un paquet posé sur le rebord de la clôture de son jardin. Au moment où il s'en saisissait, M. Fonteneau en vit jaillir une étincelle. Il se débarrassa aussitôt du colis qui, en explosant, endommagea la clôture sans blesser le maire.

Selon les premières constatations des policiers de la dixième brigade territoriale, chargés de l'affaire, le paquet contenait une grenade.

Enfin, un incendie d'origine criminelle, provoqué par de l'essence, s'est déclaré, ce jeudi vers 6 heures, devant les locaux d'une permanence du R.P.R., au 37, rue des Ormeaux, à Paris (20e). Les dégâts sont peu importants.

Outre ces attentats, plusieurs actes terroristes se sont produits dans la capitale lors des dix derniers jours. Le 19 octobre, une *cabine téléphonique du vingtième* arrondissement, puis, dans la nuit du 25 au 26 octobre, une automobile particulière stationnée devant le drugstore Publicis, aux Champs-Elysées et une agence d'intérim du onzième arrondissement faisaient l'objet d'explosions qui n'ont pas été revendiquées *(le Monde* du 27 octobre).